

Marché n°40/2019/ AREPSM



**Elaboration du Schéma Régional
d'Aménagement du Territoire de la Région
Souss Massa**



**Rapport de
diagnostic stratégique territorial**

Version provisoire
Octobre 2020



Elaboration du Schéma
Régional d'Aménagement du Territoire de
la Région Sous Massa

**RAPPORT DE DIAGNOSTIC
STRATÉGIQUE TERRITORIAL**

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
1. INTRODUCTION.....	7
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	12
3. CONTEXTE NATIONAL MARQUE PAR LE LANCEMENT DE GRANDS PROJETS STRUCTURANTS.....	17
4. REGION QUI DISPOSE D'ATOUTS IMPORTANTS	29
5. FORTE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE.....	43
6. REGION QUI PREPARE SES INFRASTRUCTURES.....	55
7. ECONOMIE EN EMERGENCE.....	73
8. ARMATURE URBAINE EN EVOLUTION	86
9. DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RATTRAPAGE	99
10. LE FONCIER : FACTEUR DE BLOCAGE	111
11. PATRIMOINE ET CULTURES : LEVIERS DE DEVELOPPEMENT	117
12. POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA REGION.....	129
13. ANALYSE TRANSVERSALE.....	139
14. ANALYSE SWOT	147
15. CONCLUSION GENERALE	151
ABREVIATIONS	162
ANNEXE : COMPTES RENDUS DES ATELIERS DE CONCERTATION	163

Liste des cartes

Carte 1 : Situation administrative dans la région	29
Carte 2 : Répartition de la population régionale	44
Carte 3 : Urbanisation dans la région	45
Carte 4 : Population communale, Taux d'accroissement annuel moyen entre 2004 et 2014	47
Carte 5 : Taux net d'activité des femmes	48
Carte 6 : Taux de chômage des femmes dans la région	52
Carte 7 : Distance de la route goudronnée dans la région	56
Carte 8 : Infrastructure routière dans la région	57
Carte 9 : Zones industrielles et logistiques dans la région	59
Carte 10: Encadrement médical dans la région	63
Carte 11: Infrastructures routières et trafic routier dans la région	69
Carte 12 : Population légale de la région Souss-Massa par commune	89
Carte 13 : Couverture en documents d'urbanisme dans la région SM	93
Carte 14: les grands espaces à enjeux de la région SM	96
Carte 15 : L'armature urbaine et les territoires enclavés	97
Carte 16 : Niveaux de développement communal par milieu dans la région Souss-Massa	101
Carte 17 : La pauvreté globale dans la région Souss-Massa	104
Carte 18 : La pauvreté multidimensionnelle dans la région SM	104
Carte 19 : Taux d'analphabétisme des femmes dans la région Souss Massa	105
Carte 20 : Distance de la route goudronnée en milieu rural dans la région Souss-Massa.....	106
Carte 21 : Jeunes femmes selon les communes de la région de Souss Massa	108
Carte 22 : Jeunes femmes et hommes selon les communes de la région de Souss Massa	109
Carte 23 : Patrimoine naturel dans la région	119
Carte 24 : Patrimoine matériel et immatériel dans la région.....	120
Carte 25: Répartition de la population urbaine dans la région.....	141
Carte 26: Carte des infrastructures routières de la région Souss Massa	142
Carte 27: tache urbaine dans la région	143
Carte 28: Périmètres irrigués modernes de Taroudannt et de Chtouka ait Baha	144

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Découpage administratif de la région de Souss – Massa (Source : Annuaire statistique 2017).....	30
Tableau 2 : Problématiques et enjeux de l'infrastructure régionale	64
Tableau 3 : Enjeux et problématiques pour les équipements collectifs	65
Tableau 4 : Mesures préconisées par le PDU du Grand Agadir.....	70
Tableau 5 : Enjeux et problématiques des systèmes de transport et de la mobilité	71
Tableau 6: Matrice des relations entre les organes du conseil de la région du Souss Massa et les acteurs essentiels y intervenant.....	135
Tableau 7 : Matrice de liaison en matière de concertation et de coopération entre le conseil de la région et les acteurs régionaux impliqués	133
Tableau 8 : Matrice de liaison en matière de concertation et de coopération entre le conseil de la région et les acteurs régionaux impliqués (suite)	134

Liste des figures

Figure 1 : Problématique centrale de développement dans la région.....	12
Figure 2 : Phasage de l'étude de l'élaboration du SRAT SM	13
Figure 3 : Démarche globale du diagnostic territorial.....	14
Figure 4 : Les régions tirant le plus l'économie marocaine (2013-2017)	74
Figure 5 : Performance économique des régions du Maroc (2012-2017)	75
Figure 6 : Présentation des secteurs de l'économie de la région selon leur taux de croissance, leur poids dans la région et leur poids à l'échelle nationale. Source : HCP, Calculs BET (2012-2017).....	77
Figure 7 : Niveau de revenu et développement humain par province, 2012-2017	100

Liste des photos

Photo 1 : l'Arganier du SM	84
Photo 2 : Tafraoute.....	127

Liste des schémas

Schéma 1: Poids économique des provinces et préfectures de la région SM par sSecteur économique mesuré à travers leur PIB (2015-2017)	76
Schéma 2 : Dépôts et crédits bancaires	139

Liste des encadrés

Encadré 1 : Focus sur la problématique de l'eau et les efforts déployés pour la confronter	36
Encadré 2 : Extrait du Discours Royal à l'occasion du 44-e anniversaire de la Marche verte.....	67



« ...En effet, la région de Souss-Massa doit devenir un pôle économique reliant les parties septentrionale et méridionale du Maroc, en opérant la jonction entre Tanger au Nord et Oujda à l'Est d'une part, et Nos provinces sahariennes d'autre part. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la Régionalisation avancée, pensée dans l'esprit d'une répartition équitable des richesses entre les Régions du Royaume. Le Maroc que Nous appelons de nos vœux doit être édifié dans un esprit d'harmonie et de complémentarité entre ses régions. Par ailleurs, chacune doit pouvoir bénéficier équitablement des infrastructures et des grands projets, nécessairement profitables à l'ensemble du pays. Le développement régional doit être fondé sur la coopération entre les régions et sur leur complémentarité. Chacune d'elles doit, selon ses potentialités et ses spécificités, disposer d'une grande zone dédiée aux activités économiques... »

Extrait du Discours Royal à l'occasion du 44^{ème} anniversaire de la Marche Verte

1. Introduction

Le présent rapport a été élaboré à un moment marqué par la crise sanitaire du COVID 19 qui se propage dans le monde depuis janvier 2020 à une vitesse phénoménale. A aujourd'hui, le monde recense plus de 35 millions de cas de contamination et plus d'un million décès par ce virus. Le monde d'aujourd'hui n'a jamais connu une crise de telle ampleur. Cette crise sanitaire qui frappe le monde et le Maroc va certainement avoir des impacts socio-économiques considérables. Il est probable que cette crise va changer significativement le monde. Les économies du monde seront probablement davantage moins ouvertes. Les échanges et les transferts d'IDE vont baisser sensiblement (de 10 à 20%) durant la période prochaine. La mondialisation risque de perdre de sa vitesse. Le Maroc sera confronté à plusieurs sources d'incertitudes internes et externes. L'économie nationale commence déjà à subir les effets de la première vague de cette pandémie. Le volume d'activités a diminué de plus de 30%, le taux de chômage dépasse aujourd'hui 25% et la demande globale nationale et internationale a diminué de plus de 27%. L'État va avoir certainement des difficultés à pouvoir poursuivre son programme d'investissement fixé au départ à 190 milliards de DH au titre du budget de 2020. Dans ce nouveau contexte, la région SM doit s'adapter au nouveau contexte national et international. La région est dépendante du tourisme international et à l'export des produits agricoles. Certainement, ce nouveau contexte va ouvrir de nouvelles perspectives à la région particulièrement dans les domaines d'export des produits agricoles et le digital. Le tourisme international va certainement reprendre dans le moyen terme.

La volonté de construire des régions viables constitue l'un des principaux objectifs du découpage territorial de 2015. Ce découpage obéit à des critères pragmatiques et objectifs (fonctionnalité économique ; pôles de développement intégré ; relations et interactions dynamiques, actuelles et prévisibles entre les populations concernées...). Il a carrément constitué l'acte fondateur de formation de la nouvelle configuration régionale du Maroc.

La formation des régions obéit aux péripéties d'un long processus historique, leur épanouissement et leur développement relèvent de toute une conjonction de facteurs, fruit d'un long cheminement, d'une longue maturation de l'action humaine. Sur tout territoire, un groupe construit au cours de son évolution, les représentations à partir desquelles il entend appréhender son environnement, projette de le faire évoluer et transformer à travers toute une panoplie d'aménagements d'une plus ou moins grande envergure. Ceci revêt une importance particulière pour la région Souss-Massa au moment où elle met en place les bases de son Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT).

Le « SRAT » constitue l'outil de planification et de programmation des plans et projets de développement durable à l'échelle de la région qu'il est censé couvrir. Il est alors plus qu'un schéma, il véhicule une conception murie du devenir d'un territoire.

Stipulée par la loi organique N°111-14 relative aux régions (art. 5, 46, 81, ...), l'élaboration d'un tel schéma relève d'un choix politique concerté ayant pour ambition de construire une vision pour l'avenir du territoire, une vision concertée et partagée avec les différents acteurs, et, en premier lieu, les

différents territoires qui composent la région de Souss-Massa. Le SRAT est alors aussi bien le lieu de recherche de symbiose et de mise en cohérence des politiques de l'Etat, que le nœud de synthèse et synergie entre les programmes des collectivités territoriales et des aspirations des populations sur le territoire régional.

Dans cette perspective, le SRAT est appelé à répondre à un principe de base des démarches prospectives : si l'avenir peut être plus ou moins imaginé, il importe plus de le construire sur des bases solides. Face aux défis et incertitudes de l'aménagement inclusif et du développement harmonieux et équitable, le SRAT répond par le lancement de transformations continues et profondes, la stimulation des innovations via des transformations voire des ruptures (réglementaires, technologiques, organisationnelles ...) amplement assumées et mues par la volonté des hommes.

La cohérence d'un projet de développement territorial réside dans les liens qu'il va tisser avec son contexte. Pour être « consistant et durable », un changement économique d'un territoire donné présuppose la prise en compte du sens commun partagé des acteurs de la situation. Le dessein que devrait véhiculer le SRAT doit tenir compte des valeurs et orientations fondamentales de la nation, tout en répondant aux besoins spécifiques des composantes de la région ainsi que ses aspirations à l'émergence d'une dynamique de promotion territoriale globale. Le besoin d'aller dans le sens de partager une vision d'avenir, qui devrait se construire dans la convergence des actions de chacun des acteurs, selon ses compétences et selon ses champs et territoires d'intervention, pour d'une part anticiper et préparer les évolutions et mutations souhaitées, et, d'autre part, prévenir et donc amoindrir ou carrément éviter les risques identifiés. Le rôle des croyances partagées étant crucial dans le mûrissement du processus de développement. C'est via l'élaboration du SRAT et sa validation qu'on forgerait une vision globale, pluriannuelle, concertée et soutenue par l'ensemble des composantes et acteurs de la région Souss-Massa.

Le souci de maîtriser le devenir de chaque région du Royaume étant au cœur de la philosophie de la régionalisation avancée, l'élaboration du SRAT gagnerait à être un lieu de convergence des stratégies territorialisées de promotion et de développement. Par sa vision de portée intégrée et globale, c'est bien à travers l'ensemble de ces stratégies et programmes qui traduisent ses ambitions, notamment à travers les plans, schémas et programmes économiques, sociaux et environnementaux, que se construirait progressivement le développement régional du territoire de Souss-Massa sur un sentier durable. Dans cet horizon, le principal défi de toute œuvre de développement régional se résumerait dans la question suivante : Comment échafauder les bases d'un mieux-vivre ensemble, solidaire et ouvert aux autres, créant des richesses, tout en préservant les ressources et en garantissant la viabilité du territoire ? C'est assurément ce que devrait viser le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et donc sa raison d'être principale.

Par ailleurs, dans son Discours historique, prononcé le 6 novembre 2019, à l'occasion du 44^e anniversaire de la marche verte, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu le glorifie, a appelé au renforcement des infrastructures de base de la région du Souss-Massa pour consolider sa position stratégique au centre du pays et son rôle de liaison entre le nord et le sud du pays et avec les pays d'Afrique.

Le SRAT doit émaner d'un large processus de concertation entre acteurs et décideurs, ayant pour finalité de tracer et d'accompagner l'épanouissement de la région pour le bien-être des populations

qui y vivent. Il vise ainsi à parvenir à une bonne entente entre l'Etat et la Région sur les mesures d'aménagement de l'espace et sa mise à niveau, selon une vision stratégique et prospective, de manière à permettre de définir les orientations et les choix de développement régional.

Pour cela, un diagnostic territorial est requis pour les identifier. Ce diagnostic est un état des lieux établi à un moment donné. Il vise à repérer des écarts voire les dissemblances entre les représentations des différents acteurs, mettre en évidence des forces et faiblesses, menaces et opportunités, mettre à jour les points de convergence et de divergence afin d'en faire advenir des axes de progrès. Sur cette base, le SRAT est censé mettre en place un cadre général régional de développement durable et cohérent dans les espaces urbains et ruraux. Il est destiné à définir les choix relatifs à la correction et rattrapage-modernisation des déficits en équipements et en grands services publics structurants au niveau de la région, et donc à sélectionner et fixer les domaines des projets régionaux et la programmation ordonnée des mesures de leur valorisation.

Ce travail de diagnostic stratégique territorial, objet du présent rapport, consiste à collecter et structurer les informations par domaine, à analyser l'essence des relations et intérêts, comprendre les enjeux, déterminer les causes et identifier les marges de manœuvre réalistes par thématiques ciblées. Pareil diagnostic prend en considération les dimensions géographique, sociodémographique, économique, culturelle, patrimoniale, environnementale et institutionnelle, tout en tenant compte des facteurs externes ayant une incidence directe et indirecte sur ces dimensions. De surcroît, des analyses croisées faciliteront le passage du sectoriel au transversal pour mieux appréhender chaque problématique territoriale rencontrée.

L'exercice de diagnostic territorial n'est pas une fin en soi, mais une étape indispensable pour définir la stratégie du futur programme d'action de la région Il ne saurait donc présenter une photographie exhaustive du territoire et de ses multiples enjeux. Son objectif consiste à dégager les perspectives et orientations de l'édification de la région Souss-Massa en examinant la grande diversité des territoires concernés, leurs potentialités et leurs entraves sous les angles les plus saillants. L'œuvre d'édification de la nouvelle région s'inspirerait de la réflexion suscitée par l'élaboration du SRAT et des choix stratégiques qui en découlent. Dans ce sens, la volonté régionale d'explorer de nouveaux modes de développement économique au service de l'emploi, de l'équité sociale et du développement territorial, s'est attachée à scruter **dix thématiques stratégiques** comme prélude ou entrées à l'élaboration des ambitions stratégiques :

1. Le milieu physique et environnement de la région : l'analyse de ce volet a porté sur les différents potentiels et atouts naturels dont dispose la région Souss-Massa. Il s'agit particulièrement de saisir la réalité physique du territoire régional, ainsi que d'identifier les risques auxquels le territoire régional est exposé. De plus, la situation environnementale de la région est explorée pour mettre en exergue les risques qui menacent la durabilité du territoire régional. L'objectif étant de créer une conscience commune autour des potentialités qu'offre l'espace naturel régional pour le développement et les contraintes qu'il exerce et qui risquent de freiner la dynamique de développement au niveau de la région.

2. La population, l'emploi et la formation professionnelle dans la région : l'appréhension de cette dynamique est indispensable pour toute planification stratégique de développement. Dans ce sens, l'étude de ce volet essaie de dresser le bilan de la situation démographique au niveau de la région. Cette connaissance permet de caractériser l'espace régional urbain et de comprendre les tendances de développement spatial d'un territoire en pleine dynamique. De plus, la situation de l'emploi dans la région a été examinée pour mettre le doigt sur les problématiques liées à ce volet social très important. De même, la formation professionnelle a fait l'objet de l'analyse en termes d'offre existante, des besoins et des évolutions réalisées.

3. Les infrastructures et les équipements collectifs dont dispose la région : cette composante artificielle du territoire est indispensable pour le développement de la région. Ainsi, analyser la situation quantitative et qualitative des infrastructures au niveau de la région permet d'évaluer le degré de dotation du territoire régional en équipements structurants nécessaires pour son développement économique et social. Ces infrastructures à la fois routière, aéroportuaire et portuaire sont des atouts à consolider et à renforcer pour assurer la viabilité des préfectures et provinces de la région.

4. Le Système de transport et de Mobilité intra et suprarégionale : ce volet est d'une importance cruciale dans tout développement du territoire. En fait, ce segment a été analysé pour détecter les points forts et faibles du système de transport dans une région relais entre le nord et le sud du pays. Aussi, dans un contexte de développement de l'aire urbaine des villes de la région, la mobilité intrarégionale suscite une attention particulière pour identifier les atouts du système mis en place et ses défaillances pour pouvoir répondre aux exigences d'un transport de qualité et répondant aux exigences d'une population de plus en plus citadine.

5. La compétitivité territoriale, activités économiques et investissement de la région : Cette composante névralgique nécessite d'être profondément analysée pour identifier les entrées du développement économique de la région. En fait, l'analyse de ce développement économique permet de comprendre la structure de l'économie régionale et les secteurs qui connaissent une émergence remarquable. Ainsi, l'analyse des facteurs améliorant l'attractivité territoriale de la région offre l'occasion pour appréhender les forces et les faiblesses de la région afin de choisir les priorités d'intervention pour améliorer davantage cette attractivité et drainer plus d'investissements pour la région. De même la composition des investissements mérite d'être étudiée pour comprendre les facteurs impactant l'investissement dans la région.

6. Le patrimoine matériel et immatériel de la région : la richesse historique et culturelle de la région Souss-Massa mérite d'être élucidée comme un atout de développement de la région. En effet, l'étude de la situation du capital immatériel de la région permet de créer une conscience commune autour de cette question sensible. Elle est l'occasion pour orienter l'action publique de développement pour tenir compte de cette composante dans la stratégie de développement économique et social de la région.

7. L'armature urbaine et rurale de la région : l'étude de cette dimension territoriale sensible permet de cerner la situation des villes de la région et la cadence de développement du tissu urbain. Elle essaie d'assimiler les formes de la croissance urbaine et les fonctions des villes ainsi que les problèmes urbains engendrés par une telle métamorphose urbaine. De plus, l'examen des facteurs qui freinent le développement harmonieux des espaces urbains donne l'occasion pour les acteurs régionaux de

réorienter les actions de développement vers les territoires en émergence. De même l'analyse de ce volet a concerné le système rural tout en essayant de comprendre la relation ville/compagne et les métamorphoses que connaît l'espace rural. Ceci est important dans une optique d'anticiper le développement du tissu bâti et de prévoir les besoins engendrés par cette expansion.

8. La pauvreté et les disparités inter-régionales : Dans cette optique le diagnostic démontre le niveau global du développement humain à travers les différents indicateurs sociaux. Il essaie d'éclater les efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des citoyens afin de détecter les progrès réalisés et les retards enregistrés. L'appréhension de la situation de pauvreté et des disparités sociales permet de découvrir les sources de faiblesses qui touchent les secteurs sociaux dont notamment l'éducation, la santé et l'accès aux services sociaux de base. Le relevé des disparités sociales et territoriales au sein de la région permettrait de mettre en place les actions pour redresser la situation et remettre l'équilibre nécessaire pour le développement harmonieux du territoire régional.

9. La question foncière dans la région : cette question problématique nécessite d'être analysée dans le cadre de ce diagnostic. En fait, la situation foncière de la région a été analysée sous ses dimensions juridiques, économiques et sociales. Ceci permet de comprendre les sources de problèmes mettant le foncier comme facteur de blocage du développement territorial. De même, l'analyse de la situation du marché foncier est d'une grande utilité pour la planification des projets de développement au niveau des territoires. C'est alors qu'à partir de l'assainissement de la situation foncière de la région et de ses provinces et préfectures que la mise en place des projets de développement peut s'effectuer d'une façon saine et bien planifiée.

10. Les institutions et la gouvernance au niveau de la région : dans ce sens, le diagnostic a concerné les acteurs de développement et de l'aménagement du territoire régional. L'analyse a porté sur les relations entre les différents acteurs dans les différentes échelles territoriales, dans une optique de détecter les dysfonctionnements existants, les points forts et les modes de gestion mis en place. Ceci dans l'objectif de savoir à quel niveau la philosophie de la régionalisation avancée et de la décentralisation et déconcentration a été respectée et traduite. En effet, le mode de gouvernance le plus adapté est à choisir sur la base de ce diagnostic pour permettre de créer une synergie entre les acteurs du territoire pour mieux implémenter les projets de développement territorial.

La prospection de ces champs dans le cadre du diagnostic stratégique est une étape indispensable dans la compréhension de la réalité du territoire régional. Cette compréhension commune et profonde constitue le préalable pour la construction collective et objective du devenir du territoire de la région Souss-Massa.

2. Méthodologie de l'étude

La réalisation du présent rapport de diagnostic stratégique territorial est le fruit d'une démarche méthodologique qui s'appuie sur des méthodes bien définies. Le schéma, ci-après, résume l'ensemble des tâches qui ont été réalisées et les différents instruments d'analyse qui ont été mobilisés pour réaliser ce diagnostic stratégique territorial.

.....Problématique centrale de développement

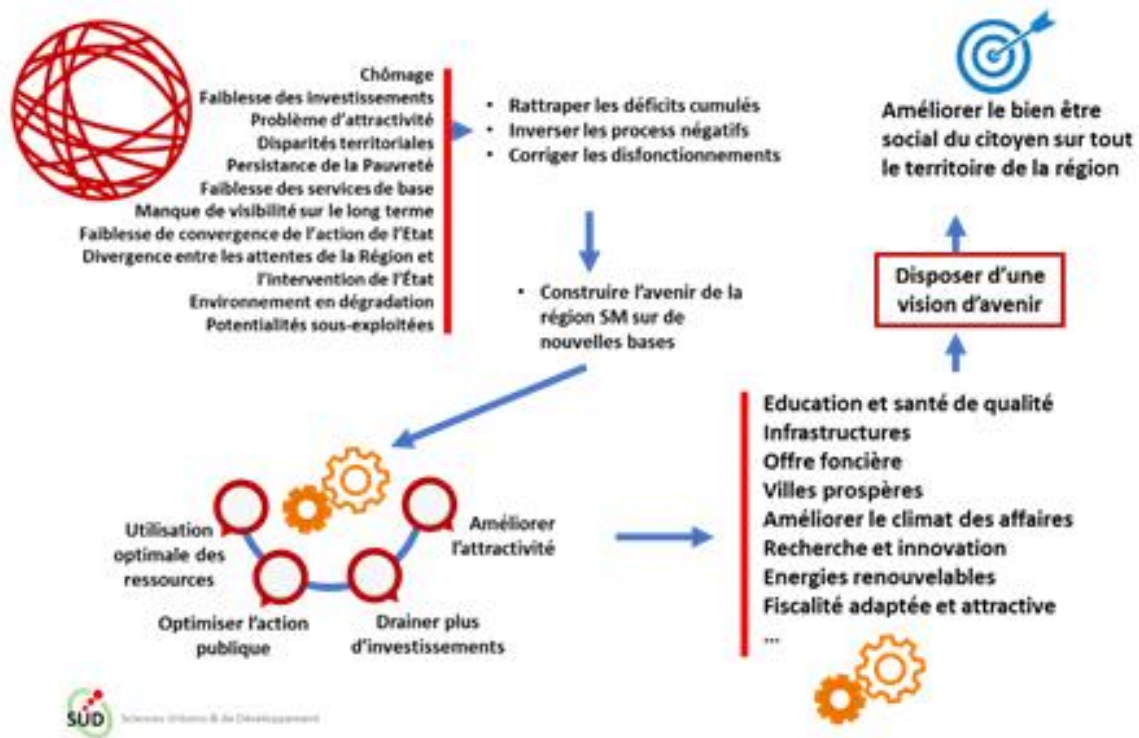


Figure 1 : Problématique centrale de développement dans la région

Objectifs ambitieux pour le diagnostic

En fait, l'objectif assigné à cette phase de diagnostic est de mener un diagnostic global portant sur les secteurs et les thématiques qui touchent au développement de la région. Ce diagnostic porte aussi sur l'espace naturel et environnemental de la région, sur le niveau de son développement humain et les disparités spatiales, les potentialités et les contraintes de développement et les besoins en matière des infrastructures et des équipements de base.

De plus, ce diagnostic est une occasion pour faire une évaluation de la territorialisation des stratégies sectorielles au niveau régional et leur impact sur le territoire régional. De même, ce diagnostic est un moyen pour identifier les différents dysfonctionnements pouvant entraver l'aménagement territorial de la Région.

Une consistance qui reflète la réalité territoriale

Le diagnostic stratégique territorial réalisé inclut les dimensions et les contraintes géographiques, géostratégiques, démographiques, sociales, culturelles, patrimoniales, économiques, institutionnelles, environnementales, spatiales. Il est d'abord un état des lieux régional, mais également une analyse des principales problématiques territoriales de la Région, avec la proposition des investigations complémentaires dans les domaines reconnus d'importance stratégique.

Le diagnostic s'est appuyé sur des indicateurs pertinents et sur la base d'une démarche prospective. En fait, la présentation de l'état des lieux de la région, dans le cadre de ce diagnostic est réalisée à l'aide des cartes intelligentes qui facilitent la lecture des problématiques territoriales.

..... Phasage de l'étude

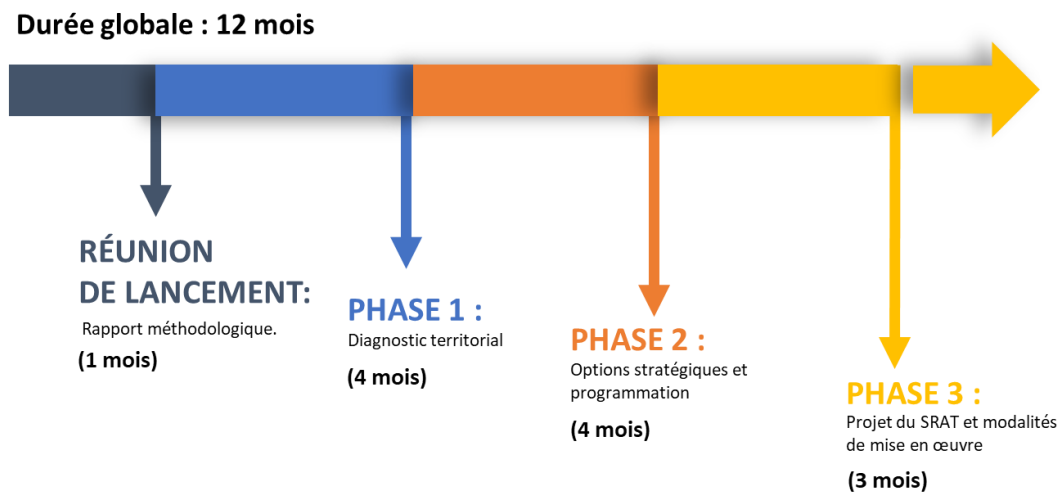


Figure 2 : Phasage de l'étude de l'élaboration du SRAT SM

La figure ci-après, retrace les différentes activités réalisées lors de cette phase de diagnostic.

Synthèse des activités de la phase I (durée 3 mois+ 1 mois correction et remise rapport définitif)

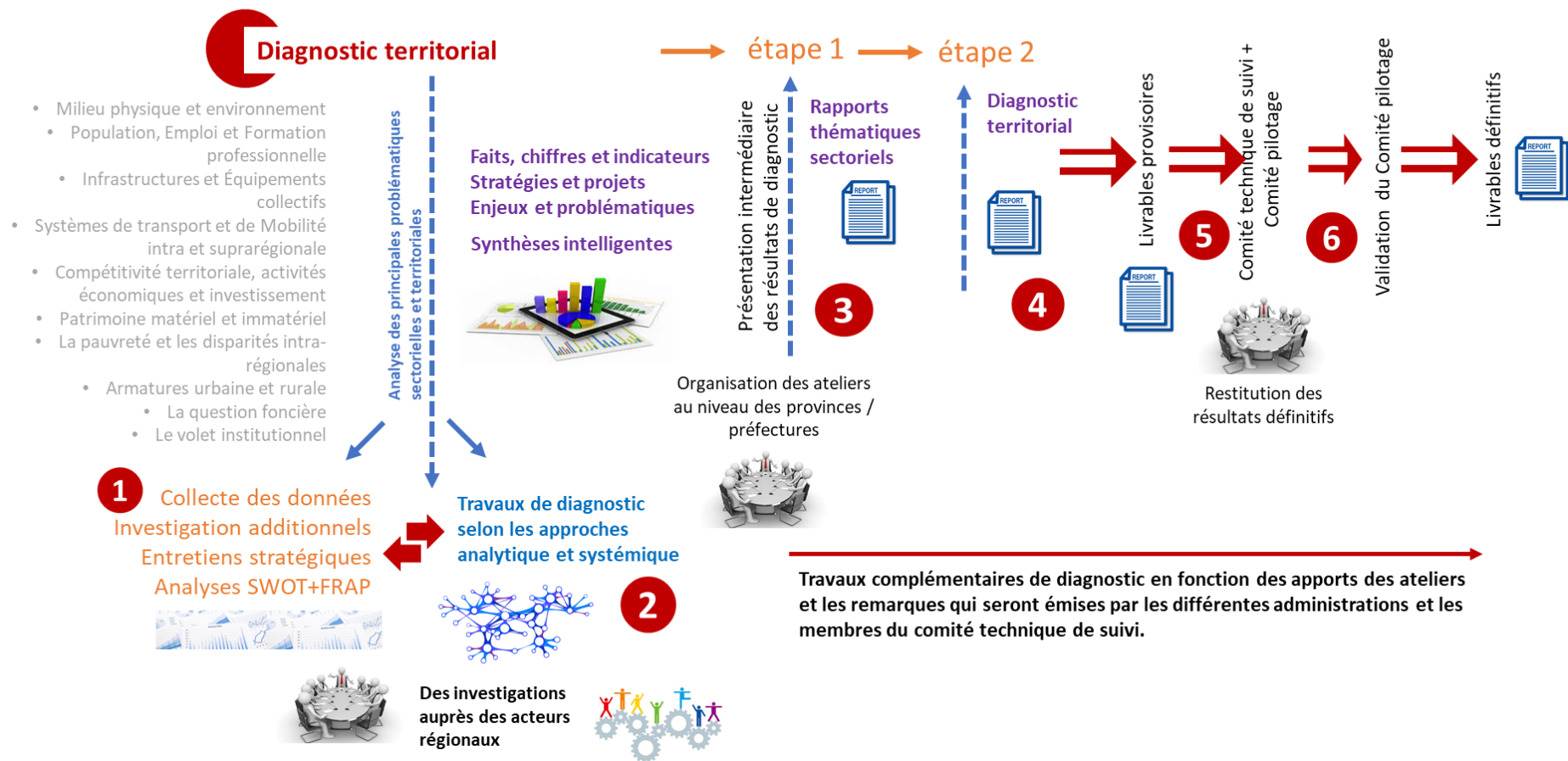


Figure 3 : Démarche globale du diagnostic territorial

Une démarche rigoureuse

Le diagnostic stratégique territorial a été mené sur deux étapes principales et complémentaires, mais distinctes :

Étape 1 : État des lieux

La réalisation de l'état des lieux de la région s'est appuyée sur une approche multicritère et multisectorielle. Elle s'est appuyée sur les différentes statistiques disponibles, les documents et cartographies contenus dans les études récentes, les investigations complémentaires et les entretiens stratégiques avec des responsables et des personnes ressources.

Dans le cadre de l'élaboration de diagnostic territorial stratégique de la région SM neuf ateliers ont été organisés au niveau des villes de Tata, Taroudant et Inezgane le 6, 8 et 9 janvier 2020. Ces ateliers ont traité les principales problématiques de la région. Ces ateliers ont enregistré la participation de près de 310 participants représentant les principaux acteurs de la région (public, privé, société civile et élus). Les principaux résultats de ces ateliers sont présentés en annexe de ce rapport.

Étape 2 : Analyse des principales problématiques territoriales de la région autour des axes thématiques définis dans le CPS.

Cette étape a permis de faire le diagnostic de la région à travers les thématiques territoriales proposées. Lors de ce travail, un état des lieux a été réalisé, et une analyse profonde a été faite pour cerner l'évolution, les dynamiques positives et négatives qui touchent les différents domaines de développement du territoire régional. Cette analyse a fait appel à plusieurs démarches dont les plus importantes sont :

- L'approche analytique et systémique ;
- L'analyse SWOT;
- Analyse des tendances et recoupement.

En fait, les thématiques qui ont été explorées sont les suivantes :

1. Milieu physique et Environnement :
2. Population, Emploi et Formation professionnelle :
3. Infrastructures et Équipements Collectifs :
4. Systèmes de transport et de Mobilité intra et suprarégionale :
5. Compétitivité territoriale, activités économiques et investissement :
6. Patrimoine matériel et immatériel
7. Armatures urbaine et rurale
8. La pauvreté et disparités inter-régionales :
9. La question foncière
10. Le volet institutionnel et gouvernance

3.

Contexte national : des grands chantiers structurants

وضحيه وطنيه تتميز باطلاق مشاريع كبرى مهيكله



3. Contexte national marqué par le lancement de grands projets structurants

Au cours des vingt dernières années, le Maroc a réalisé des progrès indéniables, grâce aux nombreuses réformes politiques, institutionnelles, économiques et sociales. Le Maroc est devenu durant la période (2000-2019) un vrai chantier de modernisation sur tous les niveaux. Ceci est dans l'objectif de mener le développement économique et social de ces territoires.

Il est alors d'une grande importance de présenter les différentes réformes engagées durant ces deux dernières décennies afin de tracer l'évolution d'un Maroc en dynamique Continue.

Des réformes politiques et institutionnelles en profondeur

Le Maroc a connu un tournant décisif en 2011. La nouvelle constitution a fait preuve d'une réforme politique en profondeur. Le texte fondamental a permis de renforcer les attributions du chef de l'exécutif, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la constitutionnalisation de nouvelles instances consultatives, l'inscription de nouveaux droits dans plusieurs domaines (eau, environnement, droit d'accès à l'information) et de nouveaux principes, la reconnaissance de la langue amazighe en l'érigeant en langue officielle, l'institutionnalisation de l'égalité hommes-femmes...

Une grande avancée institutionnelle a marqué le Maroc durant ces dernières années : La régionalisation avancée. Cette nouvelle forme d'organisation territoriale a permis de renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la définition du destin des territoires. Cette avancée politique et institutionnelle d'envergure a doté la Région d'une prééminence de développement économique par rapport aux autres collectivités territoriales. La province et la préfecture assurent le développement social des territoires tandis que les communes s'occupent de la gestion des affaires locales et des services de proximité.

Les textes législatifs régissant la régionalisation avancée ont doté les collectivités territoriales d'une autonomie importante sur le plan financier et de gestion. Cette capacité d'agir permet de mener un développement intégré des territoires et de répondre aux besoins de leur développement sur la base d'une planification stratégique et une approche participative. Le territoire est alors l'œuvre de ses habitants, et la détermination de son avenir leur incombe.

En outre, ce choix est le fruit de l'élaboration des Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire et des Plans de Développement Régional. Ces outils de planification, actuellement en cours de mise en place, sont capables de définir les priorités de développement territorial tout en tenant compte des ressources, des spécificités et des besoins de chaque territoire. De ceci découle l'amélioration de l'attractivité des territoires et leur mise à niveau pour devenir des espaces de vie et d'activité permettant de réaliser le développement durable.

Le paysage institutionnel public a connu une nouvelle réforme introduite par La Charte Nationale de la Déconcentration Administrative. Cette charte vient pour couronner le processus de déconcentration

qu'a connu le Maroc depuis des décennies. Cette déconcentration corrobore ainsi le processus de décentralisation territoriale traduit par la régionalisation avancée.

La volonté d'accompagner la régionalisation avancée et de mettre en œuvre d'une façon efficace et efficiente les politiques publiques au niveau territorial, figurent parmi les objectifs fondamentaux de ce système d'organisation administrative.

La déconcentration administrative telle qu'elle est conçue, privilégie la réponse directe et immédiate aux besoins des territoires par les acteurs territoriaux. Cette réponse sous formes de politiques, programmes et projets publics épuise des attentes des citoyens et des citoyennes et prend en compte les spécificités de chaque territoire.

La coopération entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics permet de donner une nouvelle impulsion à l'action publique au niveau des territoires. Elle permet de mobiliser les moyens disponibles pour mener à bien le développement harmonieux à même de renforcer l'attractivité des territoires.

Aussi, le Maroc a connu un développement inédit de son portefeuille public. Plus de 268 EEP et 479 filiales assurent le développement économique et social des territoires. Des interventions dans tous les domaines de la vie économique et sociale ont permis de réaliser des investissements importants et de concrétiser des programmes de développement dans tous les territoires.

La répartition territoriale des EEP montre l'existence dans tous les territoires pour assurer les diverses actions de développement. Ainsi, des investissements grandioses ont été réalisés par ces institutions en cumulant plus de 570 MMD entre 2010 et 2017. Cet effort a permis de réaliser des programmes de développement tout azimut.

Des efforts qui ont renforcés l'infrastructure nationale...

L'infrastructure a connu une évolution énorme. Le Maroc est alors doté d'un réseau routier de 57 334 Km dont 44 180 Km sont revêtus, 1800 Km des autoroutes et 1600 Km des voies expressives. Le réseau ferroviaire comptant 2110 Km est parmi les plus étendu dans le continent africain. De plus le lancement de la Ligne de Grande Vitesse (LGV) a permis de renforcer l'infrastructure ferroviaire et de favoriser la connectivité entre les territoires.

L'infrastructure portuaire a connu un essor important par les différentes réalisations menées dans ce domaine. Le Port Tanger Med I en est l'exemple phare. Ce complexe portuaire de grande envergure a permis au Maroc de créer une connectivité à l'international en assurant la liaison maritime avec 186 ports et 77 pays du monde (38% en Afrique, 26% en Asie 27% en Europe et 9% Transatlantique). Le Port dispose également d'une plate-forme industrielle de 6 zones d'activités sur 1600 ha pour plus de 900 entreprises. Cela représente un volume d'affaires de 7 300 millions d'euros dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, la logistique, le textile et le commerce.

Le Port Tanger Med II constitue ainsi un renforcement majeur des capacités du Tanger Med I. Cette seconde composante augmente la capacité globale de traitement du complexe portuaire à 9 millions de conteneurs, 7 millions de passagers, 700 000 camions et un million de véhicules.

En plus de ces deux grands ports de portée internationale, l'infrastructure portuaire composée de 13 ports de commerce extérieur permet d'ouvrir le Maroc sur son environnement et de le connecter avec

les différentes destinations commerciales partout dans le Monde. Ceci est d'un grand effet sur l'attractivité des territoires.

Face aux profondes mutations que connaît le transport aérien, tant au niveau national qu'international, le Maroc a initié un vaste plan de développement de ses infrastructures aéroportuaires. En effet, plusieurs mises à niveau de ses infrastructures de base ont été entamées pour moderniser l'infrastructure et assurer une large couverture des territoires pour plus de connectivité intra et internationale.

Le patrimoine aéroportuaire comptait 25 aéroports qui sont ouverts à la circulation publique dont 18 aéroports sont internationaux parmi lesquels les aéroports de Casablanca et de Marrakech restent les plus importants. Ainsi, des investissements colossaux ont été dépensés dans le secteur durant les deux dernières décennies et les aéroports marocains reçoivent plus de 44 compagnies aériennes régulières qui relient le Maroc à l'étranger.

Des projets tels que l'extension du terminal 1 de l'aéroport Mohammed V de Casablanca permettant à lui seul de traiter 7 millions de passagers par an (inauguré en janvier 2019) ainsi que le nouveau terminal de l'aéroport Marrakech Menara inauguré en décembre 2016 (qui porte la capacité de 6 à 9 millions de passagers) ont accompagné cette dynamique du transport aérien.

Pour ce qui est de l'infrastructure technologique, le Maroc a pu développer ses infrastructures pour s'afficher parmi les pays les mieux dotés des technologies d'information et de communication. Les réformes engagées dans ce secteur et sa libéralisation et modernisation ont pu contribuer à un développement important de ce secteur indispensable pour créer une connectivité des territoires.

Des stratégies sectorielles qui ont façonné la nouvelle structure de l'économie nationale

Une série de plans sectoriels, à même d'assurer une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses, a été mise en place par les pouvoirs publics. Cette dynamique de développement se distingue par une approche novatrice de contractualisation et de partenariat public privé prônant une participation accrue et concertée du secteur privé dans l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles et le financement des projets.

Ces plans s'inscrivent dans une double logique de modernisation de secteurs traditionnels à l'instar de l'agriculture, de la pêche et des mines, et de développement de secteurs innovants tels que les énergies renouvelables, la logistique, l'industrie automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée, où le Maroc offre de véritables avantages compétitifs.

Le plan d'accélération industrielle est une nouvelle approche basée sur la mise en place d'écosystèmes plus performants, visant l'intégration des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME.

Cette stratégie, qui s'étalera sur la période 2014-2020, devrait générer un demi-million d'emplois dans le secteur avec, en prime, un accroissement sensible de la part de l'industrie dans le PIB qui devrait croître de 14% à 23%. Ces changements passeront par une diversification et un élargissement du tissu industriel, ainsi qu'une meilleure articulation entre les grandes entreprises et les PME.

La nouvelle stratégie se fixe pour objectif d'imprimer un rythme plus soutenu à l'évolution des IDE, en y consacrant un fonds d'investissement industriel public (FDI) doté de 20 milliards de Dirhams. Elle

s'emploiera également à accompagner la transition de l'informel vers le formel avec la mise en place d'une série de mesures financières et fiscales incitatives.

Le dispositif du plan d'accélération prévoit aussi d'accorder une importance capitale à l'effort d'adéquation des compétences avec les besoins des entreprises, ainsi qu'à l'offre en location de parcs industriels qui seront plus accessibles aux opérateurs.

Grâce à ce plan, l'industrie automobile marocaine s'est hissée à des niveaux de croissance soutenus au cours des dix dernières années. Sa performance est particulièrement remarquable à l'export et en termes de création d'emplois, indicateurs à l'égard desquels le secteur dégage une croissance annuelle à deux chiffres. Le secteur est devenu le 1^{er} secteur exportateur avec plus de 60 MMD d'exportations et avec un taux de 50,5% du taux d'intégration.

Le positionnement du Maroc en tant que plateforme de production et d'exportation d'équipements et de véhicules automobiles est conforté par les implantations de groupes étrangers de renom tels que RENAULT, SNOP, GMD, BAMESA, DELPHI, YAZAKI, SEWS, SAINT-GOBAIN et plus récemment PSA Peugeot Citroën.

Le Maroc s'est engagé à faire du tourisme l'un des moteurs de son développement économique, social et culturel. Cet engagement s'est traduit par la mise en place de la « Vision 2020 » à travers la capitalisation sur les acquis de la précédente stratégie. Cette nouvelle stratégie vise à développer la taille du secteur, à stimuler la création de l'emploi et à augmenter les recettes touristiques. La réalisation de ces objectifs passe par l'adoption d'un nouveau schéma institutionnel de gouvernance favorisant l'accès au financement.

La Vision 2020 envisage le doublement de la capacité d'hébergement en passant de 174.000 lits en 2010 à 374.000 lits en 2020. Cette augmentation devrait s'accompagner d'une hausse du nombre de touristes, en doublant la part du marché marocain sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant 1 million de touristes issus des marchés émergents. Cela permettra d'accroître les recettes touristiques pour atteindre 140 MMD en 2020 contre 60 MMD en 2010.

Le tourisme au Maroc est concentré sur deux principales destinations : Agadir et Marrakech qui concentrent plus que la moitié des nuitées internationales. La nouvelle stratégie prévoit, dans le cadre de l'aménagement territorial rénové, de créer « huit territoires touristiques » afin de mettre en avant toutes les potentialités du pays et de permettre à ces régions de se doter d'une nouvelle visibilité et de devenir des destinations prisées.

En termes de réalisation, les arrivées touristiques ont enregistré une progression d'environ 10,7% en passant de 9,3 M de touristes en 2010 à 12,9 M en 2019. La capacité litière est passée de 174 019 lits en 2010 à 268 834 lits en 2019, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 5,4%. Si ce rythme de progression se maintient, la capacité litière atteindra 294 085 lits en 2020, ce qui constituera 79,8% de l'objectif annoncé.

Le secteur touristique occupe une place importante en tant que source de devises à côté des transferts des MRE. En effet, les recettes touristiques ont représenté près de 19% des exportations des biens et services en 2017, et se sont situées (hors transport international) à près de 72MMD, soit une hausse de 16,6% par rapport à 2016.

Néanmoins, ces résultats restent insuffisants comparés à ceux d'autres pays, ce qui a fait que le Maroc est classé 66ème sur un total de 140 pays selon le rapport du WEF pour l'année 2019 et au 41ème place au niveau mondial en termes de recettes touristiques.

La stratégie Plan Maroc Vert est une initiative politique de relance de l'agriculture au Maroc, principal moteur de croissance de l'économie nationale. Lancée en 2008, ce plan a pour objectif de développer une agriculture intensive et moderne et moderniser la petite agriculture et améliorer les revenus des petits agriculteurs.

Grâce à ce plan sectoriel, le PIBA a pu atteindre 125 MMD en 2018, et la croissance annuelle moyenne du secteur a pu atteindre 5,25%. Aussi, la participation de l'agriculture dans la croissance économique globale a pu passer de 7,3% en 2008 à 17,3% en 2018. De même la part des exportations agricoles a connu une évolution importante pour s'établir à 13,2% des exportations globales avec un montant de 36,3 MMDH en 2018.

Ces avancées ont pu être réalisées grâce aux investissements publics et privés. La mobilisation en effet de l'investissement public a créé une forte dynamique dans toutes les régions. Ciblant particulièrement les aménagements agricoles et les projets du pilier 2 (c'est-à-dire en faveur du développement de l'agriculture solidaire), l'investissement public cumulé depuis 2008 a atteint 44 milliards de DH. Ce qui a drainé près de 62 milliards de DH d'investissement privé, soit 62% de l'investissement total à fin 2018 contre 54% en 2007.

Le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 est l'un des plans qui se veut une opportunité pour faire face aux enjeux liés à la ressource en eau. Ce programme mobilise des investissements de l'ordre de 115,4 milliards de dirhams sur une période de 7 ans. En effet, ce programme vise la consolidation et la diversification des sources d'approvisionnement en eau potable, l'accompagnement de la demande pour cette source inestimable, la garantie de la sécurité hydrique et la lutte contre les effets des changements climatiques.

La réalisation de ce vaste programme se fait à travers plusieurs axes à savoir : l'amélioration de l'offre hydrique notamment par la construction de barrages (61 MMDH), la gestion de la demande et la valorisation de l'eau notamment dans le secteur agricole (25,1 MMDH). Ainsi, le programme permettrait le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural (26,9 MMDH), la réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation des espaces verts (2,3 MMDH). Le programme prévoit aussi des actions de communication et de sensibilisation en vue de renforcer la conscience liée à l'importance de la préservation des ressources en eau et la rationalisation de son utilisation (50 millions de dirhams).

Ces actions vont permettre d'atteindre une capacité de stockage globale de 27,3 milliards de m³ et d'irriguer une superficie globale de 510.000 Ha et au profit de 160.000 agriculteurs tout en permettant d'équiper 350.000 Ha supplémentaires en système d'irrigation goutte-à-goutte. Dans le même sens, ce programme permet l'approvisionnement en eau potable de 659 centres et de 7.876 douars, et l'économie de près de 207 millions de m³ d'eau dans les centres urbains. 1.207 Centres ruraux seront ainsi équipés en réseau d'assainissement pour traiter plus 100 millions de m³/an à l'horizon 2027.

La stratégie énergétique vise le développement des énergies renouvelables, pour sécuriser l'approvisionnement énergétique dans un contexte de forte croissance de la demande énergétique,

pour maîtriser les coûts futurs des services énergétiques par rapport à la tendance haussière des coûts des produits pétroliers et enfin pour préserver l'environnement en atténuant les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce sens, cette stratégie vise de rehausser la participation des énergies renouvelables à 52% de la production nationale en 2030, avec une capacité de production de 2 000 MW d'énergie solaire et de 2000 MW d'énergie éolienne.

Les axes de la stratégie minière portent sur le développement de l'investissement dans la recherche et la prospection, la promotion du marché pour attirer les investisseurs nationaux et internationaux, la mise à jour de la réglementation et la valorisation du patrimoine minier.

Elle prévoit la mise en œuvre de plusieurs piliers structurants touchant l'ensemble de la chaîne de l'activité minière : l'exploration, la recherche, l'exploitation, la valorisation et à la transformation des minerais. Cette stratégie vise le développement à l'horizon 2030 du chiffre d'affaires du secteur à 15 MMD et drainer des investissements de l'ordre de 4 MMD pour pouvoir créer plus de 30 000 emplois.

Le plan Maroc digital 2020 vise à développer un volet numérique au positionnement de hub régional et à faire du numérique un outil de transformation économique et sociale. En effet, ce plan vise la réduction de 50% de la fracture numérique et la digitalisation de 50% minimum des démarches administratives. Ainsi, il prévoit d'équiper et connecter 20% des PME et la formation de 30.000 professionnels IT.

Plusieurs plans de développement intégré des villes marocaines ont été lancés pour créer une dynamique territoriale dans les différentes métropoles du pays notamment les villes de Rabat, Salé, Casablanca, Tanger, Marrakech, Tétouan et d'Agadir.

Le programme « Tanger Métropole » lancé en 2013 avec un investissement global de 7,663 milliards de dirhams a instauré une approche novatrice en termes de transversalité, d'intégration et de cohérence des interventions publiques. Ce programme a permis de restructurer la ville de Tanger sur tous les niveaux afin d'améliorer la qualité de vie, de valoriser le potentiel humain, d'optimiser les atouts de la ville et les savoir-faire, d'ancrer l'identité et les valeurs d'ouverture de la ville tout en valorisant son patrimoine.

Le programme « Rabat ville lumière, capitale du Royaume du Maroc » a mobilisé de nombreux acteurs avec un budget conséquent dépassant les 9 milliards de DH sur la période 2014-2018 pour la réalisation de plusieurs projets structurants dans divers secteurs. Le projet compte la réalisation de plusieurs équipements socio-économiques, la réhabilitation des quartiers et le renforcement des voies de communication pour décongestionner la ville, la création des espaces verts et le renforcement de la mobilité urbaine.

Le programme du développement stratégique du Grand Casablanca lancé pour la période 2015-2020 vise l'amélioration des conditions de la qualité de vie des habitants, le renforcement de la mobilité au niveau de la région, la promotion de l'attractivité économique et l'amélioration du climat des affaires, pour en faire un pôle de rayonnement à l'échelle nationale, continentale et internationale. Le budget alloué au Programme s'élève à 33,6 MMD consacré pour développer l'infrastructure et la réalisation des équipements socio-culturels pour doter la grande métropole des atouts à même de renforcer son attractivité et de booster son développement.

Le programme « Marrakech cité du renouveau permanent » lancé en 2014 a pour objectif de permettre à la ville de se hisser au niveau des grandes métropoles internationales. Avec un budget de 6,3 milliards de dirhams, le programme a visé la valorisation du patrimoine culturel, l'amélioration de la mobilité urbaine, l'intégration urbaine, la promotion de la bonne gouvernance, et la préservation de l'environnement. Plusieurs projets ont été réalisés dans ce cadre pour faire bénéficier la ville des atouts lui permettant de devenir une destination privilégiée des touristes, des habitants et des affaires.

Le Programme de développement économique et urbain de la ville de Tétouan pour la période 2014-2018 a pour objectif de redynamiser la base socio-économique de la ville et sa région, à consolider son positionnement, à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à préserver son environnement. Il tend à faire de la ville de Tétouan une ville attractive et résidentielle de services, des personnes et des capitaux. Ce vaste programme a permis de doter la ville des infrastructures urbaines et le renforcement de l'infrastructure routière, et aussi l'aménagement des zones industrielles pour rehausser l'attractivité de la ville ainsi que le développement des équipements socio-culturels pour améliorer la qualité de vie dans la ville.

Le programme triennal (2014-2016) du développement urbain intégré de la ville de Salé ambitionne de transformer la ville en grand pôle urbain du Royaume à travers l'intégration de l'ancien tissu urbain dans la dynamique socioéconomique que connaît la ville. Avec un budget de plus de 1 MMD, ce programme a permis des avancées notoires en termes de renforcement des équipements et de l'infrastructure. Il a considéré la réhabilitation de l'ancienne Médina de Salé et des hôtels, la restauration des monuments historiques, la réhabilitation des habitations menaçant ruine, l'aménagement de la corniche et de la route côtière, la mise à niveau des entrées Nord de la ville et des établissements sportifs, ainsi que la mise à niveau des quartiers sous-équipés.

Le Programme de développement urbain d'Agadir (2020-2024) mobilisera des investissements de 6 milliards de DH. Il vise la consécration du positionnement de la ville et le renforcement de son attractivité en tant que destination touristique nationale et internationale, l'amélioration des indices de développement humain, la promotion des conditions de vie des populations, le renforcement des infrastructures de base et la consolidation du réseau routier de la ville pour une mobilité meilleure.

Des réformes financières qui ont soutenu les potentiels de l'économie ...

Le Maroc dispose d'un secteur bancaire fort et dynamique. Ce secteur est l'une des conditions nécessaires au développement d'un pays, tant il permet par la canalisation de l'épargne à travers des circuits structurés de financer l'économie. Les réformes entamées pour moderniser le secteur bancaire ont concerné autant la libéralisation du marché (Loi 1993) que l'adaptation aux règles internationales de solvabilité (Loi 2006) ou l'extension à la finance participative (Loi 2012).

L'analyse décennale de la croissance des revenus (2007 – 2017) montre une forte progression du produit net bancaire (PNB) de 7,2%, passant de 14,1 milliards de DH à 46 milliards. Ainsi entre 2007 et 2017, le nombre d'agences bancaires est passé de 4 474 agences à 6 388 et le nombre de guichets automatiques bancaires a grimpé à 7 025 en 2017 contre 3 123 en 2007.

Le secteur des assurances a aussi connu une évolution importante durant les deux dernières décennies. La loi 17-99 portant code des assurances introduite au début des années 2000 a réorganisé le cadre juridique régissant le secteur permettant une clarté des règles et des obligations. De plus, la

création de l’Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) par la loi n°64-12 promulguée en mars 2014, a permis de renforcer le contrôle du secteur et d’établir les règles de la concurrence.

La création de Casa Financial City (CFC) en 2010 a permis au Maroc de disposer des atouts pertinents pour proposer à l’Afrique les mêmes avantages que les plus grandes places financières internationales. L’enjeu de la création du CFC est donc de réussir à mettre en place un écosystème performant dédié aux investisseurs internationaux, qui bénéficie à la fois des atouts du Maroc en termes de stabilité et de connectivité, mais aussi des infrastructures spécialisées au sein de la métropole casablancaise, avec l’accès à un vivier de ressources humaines et un ensemble de services support.

Sur le plan de la politique monétaire, le Maroc a initié la réforme de régime de change en optant pour un régime de change flexible, en élargissant les bandes de fluctuations de la monnaie nationale à +/- 2,5% par rapport à un cours central. Cette transition permettrait à l’économie marocaine de se doter, à terme, d’un instrument macroéconomique qui joue le rôle d’amortisseur de choc et qui favorise un ajustement rapide et à moindre coût. Ce régime est bien adapté pour absorber les chocs externes qui risquent de se transmettre à l’économie domestique et faire fonction de stabilisateur automatique. Ainsi, ce régime flexible permettra d’accompagner l’ouverture du Maroc sur l’économie mondiale et offrira à l’économie nationale plus de compétitivité, tout en accompagnant le développement du secteur financier et la limitation de la pression sur les réserves de changes.

Des actions consenties pour l’amélioration du climat des affaires

L’amélioration du climat des affaires a fait l’objet de plusieurs actions de réforme. Ces actions ont pour objectif de consolider la position du Maroc comme une destination privilégiée des IDE. En effet, grâce aux efforts consentis, le Maroc a pu améliorer son classement dans le rapport Doing Business en s’établissant à la 53^{ème} position en 2019. Cette avancée a fait du pays le 3^{ème} dans la région MENA et en Afrique.

Cette avancée est le fruit des actions liées à la simplification et la numérisation d’un ensemble de procédures administratives et la création des plateformes électroniques et de guichets uniques. Aussi, des réformes ont été introduites pour l’adaptation des statuts juridiques des entreprises telles les SA, la société au nom collectif, celles en commandite simple et par actions... Ces réformes ont permis de renforcer la protection des investisseurs minoritaires et d’établir le principe de transparence fondé sur les normes internationales.

Des réformes sociales d’envergure qui ont amélioré les conditions de vie des citoyens

Les réformes sociales revêtent une importance cruciale. Plusieurs secteurs sociaux ont connu des actions réformatrices d’envergure à savoir l’Education, la Santé et la lutte contre la pauvreté.

Le système éducatif a connu plusieurs réformes. Il s’agit particulièrement de l’actualisation du cadre juridique et institutionnel, de la généralisation de la scolarisation, du développement de la gouvernance décentralisée avec le développement des académies régionales et de la révision des curricula et des programmes scolaires, la restructuration pédagogique de l’enseignement supérieur ou la réorganisation des filières ainsi l’autonomisation des universités.

Le secteur de la formation professionnelle a aussi connu des réformes innovantes. Il s'agit de l'élargissement de l'offre de formation et sa diversification. Aussi, plusieurs actions ont été entamées pour moderniser les filières de formation afin d'accompagner l'ouverture de l'économie nationale et la satisfaction des besoins en matières des compétences notamment dans les nouveaux métiers mondiaux du Maroc. La dernière réforme phare est la création des Cités des Métiers et Compétences qui se veulent des pépinières pour former les jeunes sur les métiers régionaux afin de répondre aux exigences du développement économique des territoires.

Le secteur de la santé a aussi connu des évolutions notables. L'offre sanitaire a connu un développement important en termes d'infrastructures et de couverture médicale. En dépit du déficit enregistré en matière d'encadrement sanitaire et médical, des efforts ont été consentis pour généraliser la couverture médicale des citoyens. En effet, plus de 19 Millions des marocains bénéficient d'une couverture médicale (AMO et RAMED) et une forte action est engagée pour assurer la généralisation en 2020.

Afin de garantir l'intégration socio-économique des franges fragiles des citoyens, le Maroc a initié en 2005 l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH). Cette initiative constitue un projet de contribution au développement socio-économique du Royaume. L'INDH est élaborée en trois phases. L'objectif principal étant de lutter contre toute sorte d'exclusion sociale et de précarité en vue de baisser le taux de pauvreté dans tous les territoires du Royaume.

La 1^{ère} phase est composée des programmes de lutte contre la pauvreté en milieu rural, la lutte contre l'exclusion en milieu urbain, la lutte contre la précarité et un programme transversal. La 2^e phase a été consacrée à la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la lutte contre l'exclusion en milieu urbain et la lutte contre la précarité. En outre, cette phase était une occasion pour amorcer la lutte contre les inégalités territoriales à travers le programme de mise à niveau territoriale qui a touché 22 provinces et plus de 3300 douars.

Depuis 2005, l'INDH a permis la mise en œuvre de plus de 43 000 projets dans plusieurs domaines, notamment :

- Accès aux services de base : 8 200 Km de pistes et de routes réalisés, 230 000 ménages desservis en eau potable et 60 000 foyers raccordés en électricité
- Accès aux soins : réalisation de 519 Centres de santé, de 240 Dar Al Oumouma, équipement de 1150 Ambulances et organisation de 560 Caravanes médicales & campagnes de santé.
- Appui à la scolarisation : construction de 1400 Dar Talib / Taliba et achat de 1260 Bus scolaires
- Soutien des personnes en situation précaire : création de 1 134 Centres pour femmes en situation difficile, de 630 Centres pour personnes à besoins spécifiques et de 140 Centres pour personnes âgées
- Insertion sociale des jeunes : création de 2 200 Espaces sportifs, de 512 Maisons de jeunes et de 350 Centres culturels et bibliothèques
- Inclusion économique : établissement de 9 400 activités génératrices de revenus (64% en milieu rural)

La troisième phase de l'INDH a été lancée en juillet 2018 par Sa Majesté le Roi. Cette troisième phase se veut une action qui consolide les acquis des phases antérieures et qui recentre les programmes sur le développement du capital humain, la promotion de la condition des générations montantes, l'appui aux catégories en situation difficile et une nouvelle génération d'initiatives génératrices de revenus et d'emplois.

Quatre programmes constituent le socle de la troisième phase de l'INDH. Le premier programme porte sur le rattrapage du déficit en termes d'infrastructures et de services de base. Le deuxième s'intéresse à l'accompagnement des personnes en situation de précarité, tandis que le troisième programme vise l'amélioration du revenu et l'inclusion économique des jeunes. Le dernier programme propose l'impulsion du capital humain des générations montantes.

Le premier programme vise directement la réduction des inégalités territoriales. Il concerne le développement des infrastructures et l'accès aux services de base. Ces activités figurent parmi les priorités des deux premières phases de l'INDH. La Phase III de l'initiative entend poursuivre cet effort et contribuer à réduire les inégalités encore existantes tant au niveau social que territorial, notamment dans cinq secteurs : l'éducation, la santé, l'adduction en eau potable, l'électrification rurale et l'accessibilité par voie des routes et pistes rurales.

Le financement du programme de lutte contre les inégalités territoriales est assuré à travers la mobilisation de 4 Milliards de DH. Ce montant correspond à 22% de l'enveloppe budgétaire consacrée pour la phase III qui est de l'ordre de 18 milliards de dirhams sur une période de 5 ans.

Le programme de réduction des disparités spatiales et territoriales, qui couvre la période 2017-2023, vise notamment le désenclavement des populations rurales et des zones de montagne par la construction des routes, des pistes et des ouvrages de franchissement en vue d'améliorer leur qualité de vie. Il a également pour objectifs d'améliorer et de généraliser l'accès des populations locales aux services de base (électricité, eau potable, santé et éducation), en plus de la création des conditions nécessaires au renforcement et à la diversification des potentiels économiques des zones rurales et des montagnes.

Une réflexion sérieuse sur un nouveau modèle de développement en cours

La réflexion autour du nouveau modèle de développement du Maroc a été amorcée par la création, en Octobre 2018, de la commission ad-hoc chargée de collecter, d'agencer et de structurer les contributions relatives au nouveau modèle de développement national et d'en élaborer les conclusions. Ladite commission est appelée à élaborer le projet du nouveau modèle de développement, en spécifiant les objectifs fixés, les leviers de changement proposés et les mécanismes de mise en œuvre retenus.

L'approche préconisée pour construire ce nouveau modèle de développement doit se baser comme l'a rappelé Sa Majesté le Roi sur « la satisfaction des besoins des citoyens, apte à réduire les disparités et les inégalités existantes, à instaurer la justice sociale et territoriale » (Extrait Discours Royal de celui du 12 Octobre 2018, devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 3e année législative de la 10e législature).

Le modèle de développement souhaité est alors un modèle d'équité et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. L'objectif principal est alors d'établir un modèle de développement créateur de richesse mais garant de sa juste répartition entre populations et territoires.

La réflexion autour du nouveau modèle de développement est dictée par les limites du modèle actuel. Un modèle générateur de faible croissance économique et d'inégalités sociales et territoriales. Par ailleurs, cette réflexion devrait prendre en compte la capacité du pays à financer le nouveau modèle de développement. Cette capacité est limitée en raison de la stabilité des ressources et des recettes fiscales exceptionnelles et la diminution des ressources externes due à la crise financière mondiale.

Cette pénurie de ressources exige d'orienter l'investissement public vers des projets de grande rentabilité et de forte stimulation de développement et de croissance économique. Ainsi, cet effort public doit être canalisé dans les différents territoires pour améliorer les conditions de vie des citoyens.

En effet, tout modèle de développement doit se contenter de réaliser les objectifs suivants :

- Renforcer la transition vers de nouvelles sources de croissance et renforcer la compétitivité de l'économie nationale ;
- Valoriser les ressources humaines et préserver la dignité des citoyens pour répondre aux défis du développement ;
- Promouvoir la justice sociale et territoriale ;
- Accélérer les réformes en augmentant la capacité d'exécution ;
- Renforcer le rayonnement international du Maroc.

Suite à la pandémie, il a été décidé d'accorder un délai supplémentaire à cette commission pour lui permettre de prendre en considération l'impact de cette nouvelle situation.

4.

La région Souss Massa : des atouts importants

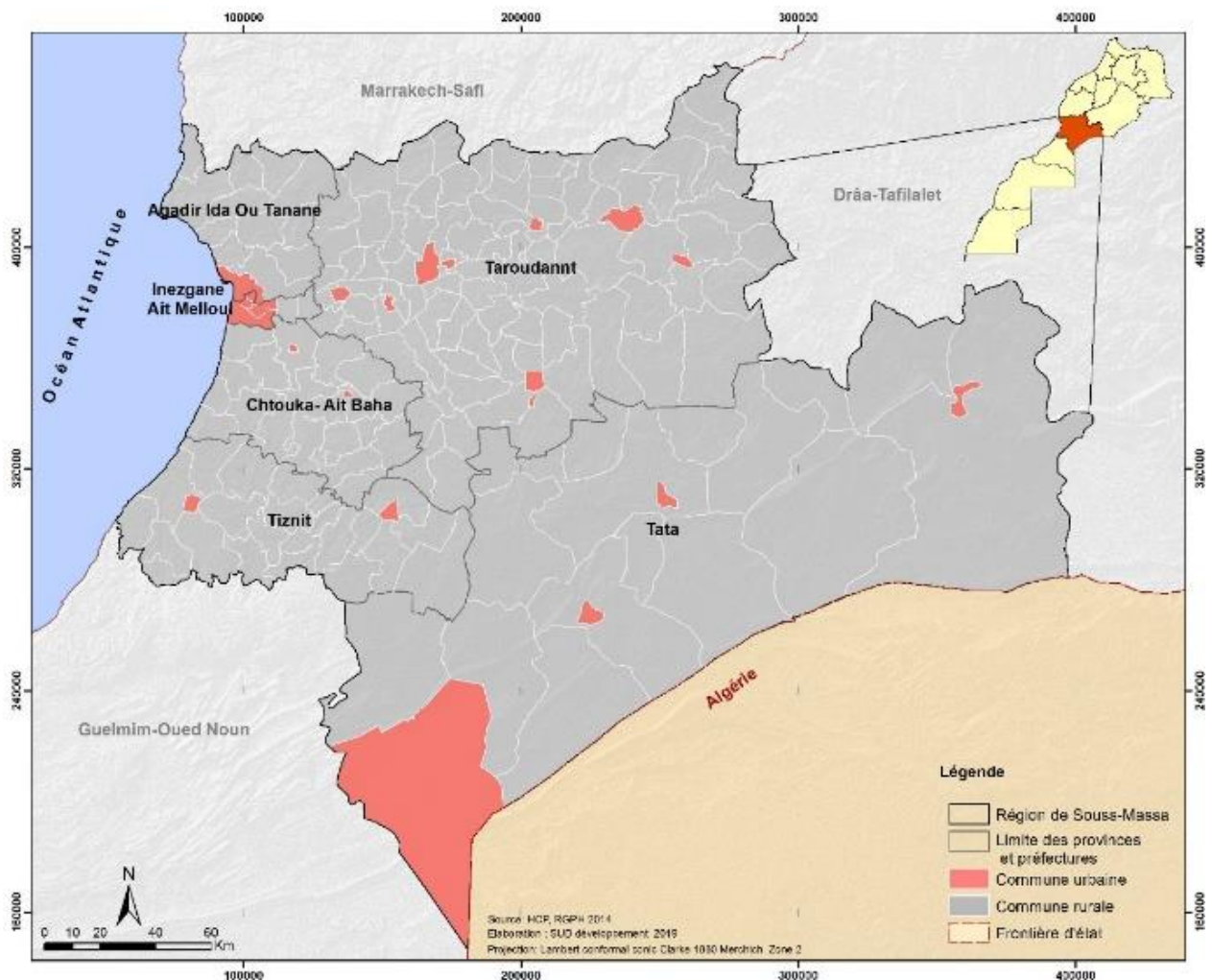
جھن سوں ماسہ : اہمکانات متعدرہ



4. Région qui dispose d'atouts importants

La nouvelle région de Souss-Massa a été instituée dans le cadre du découpage territorial de 2015. Elle est formée de l'ancienne région Souss-Massa-Drâa à l'exception du Drâa et de la province de Sidi Ifni et par ajout de la province de Tata qui faisait partie de l'ancienne région de Guelmim-Es Samara. La région est limitée au Nord par la région de Marrakech-Safi, au Nord-Est par la région de Drâa-Tafilalet, au Sud par la région de Guelmim-Oued Noun à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région de Souss-Massa est classée 9ème parmi les 12 régions du Royaume en termes de superficie avec 53789 km². Sur le plan démographique, elle occupe le 5ème rang avec 2 676 847 habitants en 2014. Elle est la 7ème région la plus densément peuplée avec une moyenne de 49,8 habitants au km², légèrement supérieure à la moyenne nationale qui est de 47,62 habitants au km².



Carte 1 : Situation administrative dans la région

La région SM est à la fois une région côtière et continentale fortement urbanisée, avec une capitale qui dépasse le demi-million d’habitants.

Sur le plan administratif, la région SM est composée de deux préfectures et quatre provinces : Préfecture d’Agadir-Ida-Outanane et chef-lieu de région, Préfecture d’Inezgane-Ait Melloul, Province de Chtouka-Ait Baha, Province de Taroudannt, Province de Tata et Province de Tiznit. Elle englobe 175 communes.

Tableau 1 : Découpage administratif de la région de Souss – Massa (Source : Annuaire statistique 2017)

	Catégorie	Nombre de Communes			Cercles
		Ensemble	Rurales	Urbaines	
Agadir-Ida-Outanane	Préfecture	13	12	1	2
Chtouka-Ait Baha	Province	22	20	2	3
Inezgane-Ait Melloul	Préfecture	6	2	4	1
Taroudannt	Province	89	81	8	5
Tata	Province	20	16	4	3
Tiznit	Province	25	23	2	3
Total		175	154	21	17

Région qui dispose des atouts physiques et naturels importants

Etant donné que les secteurs stratégiques clés de l’économie de la Région Souss Massa (RSM), à savoir l’agriculture (contribue de 20% au PIB régional – HCP 2016), la pêche et le tourisme, dépendent tous des composantes naturelles et environnementales, les ressources, l’environnement et le cadre de vie au niveau de la région nécessitent alors d’être analysés afin de ressortir les contraintes de développement durable de la région.

Vu cette importance et la richesse et la diversité des ressources naturelles et physiques de la RSM, une analyse de l’état de l’environnement physique, naturel et urbain a été menée au cours de cette première phase afin d’identifier les problèmes environnementaux existants et les limites de la mobilisation des ressources naturelles.

Diversité des unités topographiques spécifiques

La RSM est favorisée par la diversité de ses unités topographiques. En effet, on distingue cinq unités différentes : la zone du littoral, la zone des plaines, la zone du Haut Atlas, la zone de l’Anti-Atlas et la zone présaharienne. Ces unités abritent des habitats naturels et riches en espèces de faune et de flore remarquables, endémiques, rares ou menacées. On y trouve de l’arganier (espèce endémique), du thuya, des espèces de plantes macaronésiennes comme les Euphorbes...etc.

La région abrite trois parcs nationaux, en l’occurrence le Parc National de Souss Massa (PNSM) (en intégralité), le Parc National Toubkal (environ 1/3 de sa superficie), et le Parc National d’Iriqui (environ 1/2 de sa superficie), deux zones humides inscrites à la liste RAMSAR ainsi que quinze Sites à Intérêt Biologique et Ecologique identifiés dans le cadre du Plan Directeur des Aires Protégées et la RBA et les sites classés SIPAM (Ait Mansour et Ait Souab).

Le PNSM constitue une opportunité pour la gestion et la protection de la biodiversité. En effet, il possède deux réserves de faune pour l'acclimatation et la réintroduction de quelques espèces qui avaient disparu du sud de Maroc comme la Gazelle Dorcas, l'Addax, l'Oryx et l'Autruche à cou rouge.

Ce parc abrite également l'une des dernières populations de l'Ibis Chauve, oiseau menacé d'extinction. Selon le rapport sur la reproduction de l'Ibis chauve dans la RSM de 2018, réalisé par le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD), la taille de la population des Ibis a connu une bonne évolution depuis 1994 (cette population est passée de 225 oiseaux en 1994 à 708 oiseaux en 2018 répartis sur la zone du PNSM et celle de Tamri).

Région est menacée par les effets du changement climatique

Les formations forestières de la région s'étendent sur une superficie totale de presque 1,2 Millions d'hectare, soit 13,2 % de la superficie du domaine forestier national. Deux essences essentielles s'accaparent environ 70% de cette superficie, à savoir l'arganier et le thuya. Ces formations forestières sont rendues fragiles par les pressions zoo-anthropiques auxquelles sont soumises et par les conditions climatiques arides sévissant dans la région. Les changements climatiques que connaît la planète augmentent les facteurs de vulnérabilité de ces espèces, notamment le changement dans leur répartition et de leur reproduction et l'augmentation des taux de leur extinction. En outre, ces espèces sont exposées, également, aux différentes menaces de braconnage et de perturbation ou de destruction de leurs habitats naturels en raison de surpâturage, de sécheresse et de la désertification.

La région dispose des écosystèmes riches et variés

Le système d'arganeraie à vocation agro-sylvo-pastoral est soumis à des multiples phénomènes et pressions d'origine climatiques et anthropiques, notamment la désertification, l'urbanisation et la pression anthropique, l'agriculture intensive et les prélèvements de bois. Ceci rend les impacts dus aux changements climatiques beaucoup plus perceptibles et néfastes. En effet, selon la Situation Territoriale de lutte contre le Réchauffement Climatique de Souss-Massa (STRC-SM) de 2016, l'analyse de la vulnérabilité des peuplements d'arganier pour l'horizon 2050 permet de conclure que la zone la plus critique concerne la vallée du Souss en dessous de 600 m et à plus de 30 km de la mer. En plus, selon le HCEFLCD, en 2008, le nombre d'espèces végétales et animales en danger ou menacées dans la RBA est estimé à 73 espèces végétales, 12 espèces de mammifères, 7 espèces d'oiseaux, 3 espèces de reptiles et 2 espèces d'invertébrés.

Le système des oasis confronté à plusieurs contraintes

Les oasis sont le lieu d'une intense activité maraîchère, de culture en terrasse de céréales et de vergers abrités par les palmiers dattiers qui constituent l'arbre par excellence des oasis. Ce système est exposé, essentiellement, à une pénurie d'eau ce qui traduit un niveau de stress élevé. Selon la STRC-SM 2016, les changements de pluviométrie et de température pour la période 2020-2050 se traduiront par une demande en eau dépassant 100mm/m² pour certaines cultures dans le système oasien. Les cultures de la luzerne, du palmier et des arbres fruitiers seront très pénalisées par les changements climatiques.

Le littoral menacé par une multitude de facteurs de pression qui augmentent sa vulnérabilité environnementale et réduit ses capacités de résilience face aux méfaits du changement climatique

La RSM est dotée d'une frange littorale qui s'étend sur la façade atlantique sur un linéaire de 180 km limitée par la commune d'Imessouane au nord et la commune d'Arbaa Sahel au sud. Le littoral de la région compte plusieurs sites de pêche de différentes grandeurs et éparpillés tout au long de la côte. Ce littoral est également riche en biotopes de grands intérêts écologiques, en l'occurrence la forêt de l'arganier, les dunes, les zones humides, les steppes, les euphorbes et les falaises côtières.

Le littoral de la région est soumis essentiellement au phénomène de littoralisation, à la surexploitation des ressources halieutiques, et la pollution par les différents rejets dans le milieu marin. Ces pressions augmentent la vulnérabilité environnementale du littoral et réduisent ses capacités de résilience face aux méfaits des changements climatiques.

Par ailleurs une étude de vulnérabilité des côtes aux risques littoraux et à la pollution accidentelle a été lancée en 2018 afin de proposer des mesures de protection des côtes contre les risques naturels et la pollution accidentelle.

L'environnement urbain caractérisé par une pollution de l'aire qui dépasse les seuils à ANZA et à la rocade urbaine d'Agadir...

En l'absence de stations fixes de surveillance et de suivi de la qualité de l'air, des campagnes de mesures sont menées par des laboratoires mobiles. Selon le rapport régional sur la qualité de l'air de la RSM de 2019, les concentrations des substances polluantes (SO₂, NO₂ et les PM₁₀) dépassent généralement les valeurs limites pour la protection de la santé et pour la protection de la végétation au niveau des deux sites choisis (Anza et la rocade urbaine d'Agadir au niveau de l'Hôpital Hassan II) durant la période d'avril à novembre 2016 pour le 1^{er} site et de janvier à mars 2017 pour le 2^{ème}. Ces points sont considérés comme étant parmi les plus critiques au niveau de la région, le premier à cause des activités industrielles et le deuxième à cause du trafic routier.

La production de déchets à multiples sources en évolution en l'absence d'une gestion efficace

En 2017, la quantité globale des déchets ménagers produite au niveau de la région est de 616 673 T/an, soit une évolution de 32% par rapport à 2011. 61% de ces déchets sont issus du milieu urbain. Le secteur agricole est le plus grand producteur des déchets avec une quantité de 5,25 Millions de T/an. Cette quantité est majoritairement organique.

Les déchets dangereux, au niveau de la région, ont été estimés à 1000 T/an provenant en majorité des industries agroalimentaires, chimiques et para-chimiques, ce qui représente moins de 2,5% de la production nationale.

S'agissant de la gestion des déchets, et selon l'étude pour l'élaboration du Plan Directeur Régional de Gestion des Déchets Non Dangereux pour la RSM – 2018, plusieurs constats ont été relevés concernant la gestion actuellement mise en place.

En fait, les déchets ménagers et assimilés sont généralement collectés par les moyens des communes et mis en décharges publiques, et l'ensemble de ces déchets sont manipulés en vrac. De même, la grande majorité des déchets inertes, en l'absence de décharges de classe II pouvant accueillir ce type de déchets, est éliminée au moyen de déversements illégaux dans des zones non contrôlées. En termes

d'élimination, la RSM compte une décharge contrôlée, celle d'Agadir, et presque une trentaine de décharges non contrôlées (7 au niveau des préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inzegane Ait Melloul, 7 au niveau de la province de Chtouka Ait Baha, 8 au niveau de la province de Taroudant, 3 au niveau de la province de Tiznit et 3 au niveau de la province de Tata). Dans le cadre du Programme National des Déchets Ménagers, des projets de décharges contrôlées et de réhabilitation de ces décharges existantes ont été initiés au niveau de la région.

Pour les déchets hospitaliers comportant une fraction de 25 % de déchets dangereux, cette fraction dangereuse est traitée ou éliminée au niveau de quelques établissements sanitaires à l'aide de broyeurs–stérilisateurs ou d'incinérateurs. Dans d'autres établissements sanitaires, ces déchets sont évacués directement vers les décharges publiques, avec ce que présente ce mode de gestion de risques pour la santé.

Concernant les boues de la STEP de M'Zar, considérée comme la plus importante dans la région, les boues sont encore stockées sur place. Pour les STEP d'Anza et d'Aourir, les boues ne sont pas encore produites. Les boues issues des autres STEP de la région sont mises en décharges avec les déchets ménagers et autres types de déchets sans conditions ou précautions particulières.

[L'assainissement liquide ne permet pas la réutilisation du potentiel très important des eaux usées épurées malgré les efforts consentis dans ce sens ...](#)

L'assainissement liquide dans la RSM connaît des dysfonctionnements multiples qui freinent son rôle dans la préservation de l'environnement urbain dans ce territoire. En fait, les dysfonctionnements les plus importants de ce système peuvent se résumer comme suit :

- Une grande disparité dans les taux de raccordement entre les provinces et entre les centres urbains ;
- Une concentration des déversements issus des agglomérations longeant l'Oued Souss à savoir : Lqliaa, Ouled Teïma, El Guerdane, Taroudant, Ait lazza, Ouled Berhil, centre de Biougra. Cela impacte aussi bien les eaux superficielles que celles des nappes de Souss et de Chtouka ;
- Plusieurs unités industrielles rejettent dans le réseau d'assainissement sans prétraitement avec une importante charge polluante ;
- Une insuffisance des systèmes de prétraitement adoptés par les industriels d'Ait Melloul et Tassila (dégrillage, dégraissage et décantation), face à la charge importante des effluents en matière organique et sels ;
- Une absence des issues de stockage ou d'élimination des boues provenant des STEP ;
- Une faible implication des industriels dans les actions de processus de dépollution ;
- Une menace d'arrivée d'eaux pluviales extérieures au périmètre urbain, ce qui provoque des débordements vers les zones urbanisées et une saturation des collecteurs et drains pluviaux.

Selon l'annuaire des statistiques de l'HCP, en 2016, les rejets liquides du bassin versant de Souss-Massa s'estimaient à 71 000 m³ avec une charge polluante de 67 018 T en DCO et 32 373 T en DBO5.

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement, au niveau de la zone d'action de la RAMSA, est passé de 56% en 2003 à 91,5 % actuellement. Par contre, au niveau des autres centres urbains gérés

par l'ONEE- Branche Eau, hors le Grand Agadir, ce taux est de l'ordre de 81%. En dehors du Grand Agadir et des centres urbains les plus importants, l'assainissement en milieu rural n'est pas collectif et est généralement, sous forme de fosses ou de puits perdus. Ces ouvrages ne sont pas entretenus et généralement mal dimensionnés. Dans plusieurs douars, les riverains rejettent directement les eaux usées domestiques dans le milieu naturel.

Les infrastructures de traitements des eaux usées au niveau de la zone d'action de la RAMSA sont :

- La STEP¹ de M'zar, dont la capacité de traitement est de 75 000 m³/j, a un mode d'épuration qui consiste en trois stades successifs de traitement : la décantation anaérobique (traitement primaire) puis l'infiltration percolation sur sable (traitement secondaire) suivi d'une épuration tertiaire par U.V.
- La STEP de Bensergao ayant une capacité de traitement de 750 m³ /j et un mode de traitement composé d'un traitement primaire par décantation anaérobique puis d'un traitement secondaire par infiltration percolation sur sable.
- La STEP d'ANZA, dont la capacité de traitement est de 50 000 m³/j, a un mode de traitement qui consiste en un prétraitement et une décantation lamellaire puis une évacuation via émissaire en mer.
- La STEP d'Aourir, dont la capacité de traitement est de 7600 m³/j, a un procédé de traitement tertiaire par boues activé de très faible charge.

Concernant les infrastructures de traitements des eaux usées au niveau de la zone d'action de l'ONEE-branche eau, ils sont estimés à un nombre onze (11) STEP en exploitation situées dans les centres suivants : Drarga, Aït Baha, Biougra, Oulad Teima, Aït Iaaza, Tiznit, Tafraout, Tata, Akka, Foum El Hisn, Foum Zguid. Ces STEP ont un procédé de traitement lagunage naturel, à l'exception de celle de Drarga ayant un procédé de traitement par infiltration percolation. Le procédé lagunage naturel sera transformé en lagunage aéré au niveau des stations d'épuration de Tiznit, Biougra et Tafraout et ce pour augmenter leurs capacités épuratoires. Pour le développement de la filière assainissement, des projets sont en cours au niveau des villes d'El Guerdane, d'Ouled Berhil, et des centres : Temsia, El Klea et Sidi Bibi.

La Réutilisation des Eaux Epurées, demeure, une pratique fragmentaire, confinée dans des projets pilotes réalisés par les opérateurs (ONEE Branche Eau et RAMSA), en partenariat avec des Associations d'usagers. Actuellement la RAMSA traite 10.000 m³/j, disposée à la réutilisation. L'eau épurée par la RAMSA est réutilisée par les Golfs de l'Océan, celui des Dunes et celui du soleil. Au niveau de la ville de Tiznit, les périmètres de Doutourga et d'Attbane sont irrigués à partir des eaux usées traitées de la STEP de Tiznit. Cette activité sera bientôt élargie par la mise en service de la nouvelle station de traitement tertiaire permettant d'assurer que l'eau d'irrigation est conforme aux normes de réutilisation dans l'agriculture. A noter que ces eaux seront filtrées puis désinfectée en étant soumise

¹ Station d'Épuration des eaux usées

à des rayons ultra-violets. Dans l'ensemble de la région le potentiel des EU pouvant être réutilisé s'estime à 166 493 m³/j alors que le volume des EU actuellement réutilisé est de 29 726 m³/j.²

Les eaux pluviales sont souvent drainées naturellement vers les points les plus bas topographiquement. Ce constat peut être généralisé dans le milieu rural du territoire.

Des sols qui se dégradent de plus en plus...

Les sols de la région ont tendance à se dégrader de plus en plus à cause des facteurs suivants :

- **La salinisation** : conséquence de la conjugaison de plusieurs facteurs dont l'aridité du climat, l'utilisation abusive des intrants chimiques dans les plaines qui abritent une agriculture intensive comme le cas de la plaine de Souss Massa et l'intrusion du biseau salin dans les parties littorales ;
- **La désertification** : le territoire régional en général, et l'arganeraie en particulier, sont particulièrement sensibles au phénomène de désertification et à la dégradation des terres. Cette sensibilité est due essentiellement à deux facteurs agissants concomitamment : le surpâturage et l'érosion hydrique ;
- **Le surpâturage** : la pression pastorale est accentuée par les faibles niveaux de productions associés à un usage continu dans le temps, en l'absence de possibilités de mouvements des troupeaux. De plus, cette zone connaît des visites assez fréquentes de troupeaux externes, en particulier camelins en provenance des provinces du Sud ³;
- **L'urbanisation et la pression anthropique** : au niveau de la RSM, on note particulièrement l'extension accrue du bâti aux dépens de la forêt d'arganier, notamment dans les zones limitrophes aux grands centres urbains de la région. En fait, l'arganeraie s'est transformée au gré de l'expansion des villes à une réserve foncière destinée à accueillir des projets immobiliers, des infrastructures sociales, des carrières. ..etc. A titre d'exemple, durant la période 1969-2006, la forêt Mesguina a subi la perte d'une superficie 1.400 ha utilisée pour l'urbanisation d'où une perte considérable en termes de densité⁴.
- **Le développement de l'industrie extractive** (carrières et mines) entraîne l'instabilité des terrains ou tout autre risque géophysique en relation avec l'énergie diffusée dans le milieu et la réflexion des ondes suite aux tirs, l'appauvrissement des sols à cause des opérations d'excavation et de circulation d'engins et la pollution engendrée après la cessation de l'exploitation (les rejets, les vidanges des hydrocarbures et des huiles et les dépôts de déchets et de ferraille). Au niveau de la RSM, toutes les mines abandonnées ne sont pas réhabilitées. Quant aux carrières, 21% d'entre elles, soit 30 sites, sont abandonnées sans réhabilitation.

² Source : Etude de modélisation de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau, ABHSM, 2019

³ Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, 2013

⁴ Système d'Information Régional sur l'Environnement et le Développement Durable de Souss Massa

Encadré 1 : Focus sur la problématique de l'eau et les efforts déployés pour la confronter

Les principales problématiques des ressources en eaux dans la région sont :

- **Le stress hydrique inquiétant** : Les barrages de la région ont atteint les niveaux les plus bas, en 2020. En effet, le barrage Ibn Tachfine a enregistré un taux de remplissage de 13%, soit presque 41 Mm³. Les retenues du barrage Mly Abdellah II sont tombées à 17,5 Mm³ soit 19% de sa capacité totale.
- **L'irrégularité des eaux de surface** : les débits des oueds sont marqués d'une forte irrégularité interannuelle et les apports d'eau enregistrés au niveau des barrages des bassins de Souss Massa sont de plus en plus déficitaires depuis l'année 2015-2016 par rapport aux apports normaux à cause de l'irrégularité des précipitations ;
- **Le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau** : en 2007, l'offre s'estimait à 901 Mm³/an et comporte les eaux souterraines : 425 Mm³/an, les eaux de surface mobilisées : 364 Mm³/an et les prélèvements au fil de l'eau : 112 Mm³/an. Les besoins globaux en eau s'estimaient de 1068 Mm³/an. Le bilan global Offre / Demande montrait, à cet effet, un déficit de 167 Mm³/an et qui atteindrait 175 en 2030 si rien n'est fait ;
- **Le rabattement des nappes** : on note, d'une part, le déficit hydrique manifesté au niveau des nappes de Souss, Chtouka et Tiznit, d'autre part la diminution des niveaux piézométriques généralisés à l'échelle de la région. La situation des eaux souterraines des nappes de Souss et de Chtouka témoigne, en général, d'une baisse de leurs niveaux piézométriques. Au contraire de la nappe de Tata qui connaît des hausses de son niveau piézométrique ;
- **La baisse des débits dans les sources et Khetarats** : le nombre et débit des sources et des Khetarats ont considérablement diminué dans la plaine de Souss. Les sources étaient situées le long du lit de l'oued Souss entre Iguli et l'océan atlantique et également au niveau d'Aoulouz. Jusqu'aux années 1970, près de 62 sources ont été dénombrées. Au début des années 1980, la plupart des sources ont tari.
- **La salinisation des eaux souterraines** : la baie d'Agadir est la plus concernée, avec des secteurs où les eaux marines ont pris le devant sur les eaux douces en présentant des taux de salinité extrêmement élevés. L'aval de la nappe Souss présente, également une qualité moindre en raison de la salinité et des chlorures. La nappe de Chtouka présente une qualité qui se dégrade du nord vers le sud à cause de l'intensification des activités agricoles du nord vers le sud et d'autre part à la circulation de la nappe à de plus faibles profondeurs.

Les principaux efforts déployés pour endiguer le stress hydrique :

- **L'amélioration de l'offre en eau** : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de l'Eau (PNE), des actions programmées par les PDAIREs (PDAIRE Souss Massa et PDAIRE Derâa) et du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation pour la période 2020-2027, un certain nombre de barrages est prévu pour augmenter la capacité de stockage des eaux au niveau de la RSM, notamment l'achèvement des travaux de construction du barrage Sidi Abdellah, la surélévation du barrage Mokhtar Soussi pour l'irrigation à une hauteur de 200

Mm³, la construction de 7 nouveaux barrages. Ces actions apporteront, donc, une capacité de stockage supplémentaire de près de **500 Mm³**. Dans la même perspective, il y a lieu de citer les projets de constructions des petits barrages et des lacs collinaires au niveau des différents bassins de la Région. Ces projets seront étudiés, planifiés et réalisés selon l'approche arrêtée dans le cadre du programme prioritaire pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation. A cet effet, 199 sites de petits barrages et lacs collinaires sont inventoriés au niveau du bassin de Souss Massa.

- **La réutilisation des eaux usées** : cette bonne pratique de l'économie de l'eau, demeure, une pratique fragmentaire, confinée dans des projets pilotes réalisés par les opérateurs (ONEE Branche Eau et RAMSA), en partenariat avec des Associations d'usagers. En effet, le potentiel des EU pouvant être réutilisé s'élève à 166 493 m³/j, alors que le volume des EU actuellement réutilisé, s'estime à 29 726 m³/j, au niveau de toute la RSM⁵. Il y a lieu de citer, les efforts de la RAMSA pour sa contribution à la réduction du déficit hydrique. Celle-ci dispose, actuellement d'une infrastructure permettant de recevoir un potentiel de 12 Mm³/an nécessaire à la réutilisation des eaux usées épurées. Elle a de ce fait, procédé, en 2018, à la signature de 4 conventions avec les CT d'Agadir, d'Inezgane, de Dcheira et d'Ait Melloul pour la distribution des EUE produites par la station de M'zar destinées à l'arrosage des espaces verts.
- Au niveau de la ville de Tiznit, les périmètres de Doutourga et d'Attbane sont irrigués à partir des EUE de la STEP de Tiznit. Cette activité sera bientôt élargie par la mise en service de la nouvelle station de traitement tertiaire permettant d'assurer des eaux d'irrigation conformes aux normes de réutilisation dans l'agriculture.
- **Le dessalement des eaux de la mer** : La station de dessalement, dont les travaux sont en cours, sera située dans les limites terrestres et maritimes du PNSM (entre Tifnit et Douira). Les objectifs de ce projet sont multiples dont la sécurisation de l'alimentation en eau potable et d'irrigation, la sauvegarde de l'aquifère de Chtouka et l'évitement des risques environnementaux majeurs sur toute la zone. La capacité de la station est estimée à 111 000 m³/j à la mise en service et 166500 m³/j à l'horizon 2035.

Le potentiel en énergies renouvelables est très important mais non encore valorisé

Selon le Plan Territorial de lutte contre le Réchauffement Climatique, la demande en énergie ne cessera d'augmenter, tenant compte des mutations économiques sectorielles que connaît le territoire et leurs demandes galopantes. Cette demande devrait tripler en 2030 et se multiplier par cinq en 2050, selon la même source.

Il y a lieu de rappeler, l'efficacité du Programme d'Electrification Rural Global (PERG) qui a été lancé par l'ONEE-branche électricité pour la généralisation de l'accès à l'électricité dans le monde rural. Les efforts menés pour l'exécution de ce programme au niveau de la RSM ont été traduit par

⁵ Source : Étude de modélisation de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau, ABHSM, 2019

l'augmentation du taux d'électrification qui a dépassé 90%. Il en demeure que certaines communes affichent encore un retard avec un taux d'électrification rurale moins de 70%. Ces communes se situent majoritairement dans des zones montagneuses relativement enclavées.

Par ailleurs, la région bénéficie d'un potentiel important en énergie solaire, éolienne et de biomasse. En effet, la région bénéficie d'un ensoleillement élevé, même à l'échelle du Royaume. En effet, cet ensoleillement peut dépasser 8kWh/m²/ jour dans certaines zones. Ce potentiel solaire est en phase exploration, plusieurs sites ont été retenus pour accueillir des centrales photovoltaïques (Province de Tata). Le potentiel en énergie solaire peut atteindre 1000 fois la consommation électrique du territoire et dépasser 2370 MWh en 2030. Pour bénéficier de ce potentiel existant, plusieurs projets phares sont inscrits dans le programme national de l'énergie solaire au niveau de la région dont le projet de Noor Taroudant et le projet du complexe solaire NOOR Tata.

En termes d'énergie éolienne, le potentiel de la région est, également, considérable vu que la région est ouverte sur le littoral atlantique qui est très venté et dépasse souvent 4m/s. En 2018, il a été procédé à la prospection de plusieurs sites éoliens au Maroc, dont le site Cap Ghir (Province d'Agadir Ida outanane), en vue de l'évaluation du gisement éolien du pays. Ces sites ont été identifiés comme sites candidats pouvant faire, éventuellement, l'objet de mesure du gisement éolien en vue de leur qualification pour la réalisation de nouveaux parcs éoliens⁶. Par ailleurs, le Conseil Régional de Souss Massa a validé une convention de partenariat avec l'AMEE⁷ dédiée à l'énergie éolienne qui permet la réalisation de deux unités pour mesurer la vitesse du vent au niveau des deux communes d'Ait Wafka (province de Tiznit) et Tamri (Préfecture d'Agadir Ida outanane).

S'agissant de biomasse, la région dispose de plusieurs formes abondantes en biomasse en provenance de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, des déchets industriels ou ménagers et des boues d'épuration.

La région s'est inscrite dans un projet d'envergure, à savoir la STEP⁸ du barrage Abdelmoumen. Ce projet de 350 MW, dont les travaux sont en cours, permettra principalement de participer à la satisfaction de la demande en électricité en période de pointe, de participer au stockage de l'énergie renouvelable et d'atténuer l'impact de l'intermittence des énergies renouvelables.

La nécessité de positionner la région comme modèle de développement social et durable est l'un des piliers déclinés par le PDR⁹ de Souss Massa pour le développement de la région à l'horizon 2035. Ce pilier s'articule, entres autres, sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la lutte contre le réchauffement à travers, notamment des projets d'éclairage urbain par le solaire et de lutte contre les inondations.

⁶ Source : <http://www.one.org.ma/>

⁷ Agence Marocaine pour l'efficacité Energétique

⁸ Station de Transfert d'Énergie par Pompage

⁹ Programme de Développement Régional

Les programmes suivants ont été mis en œuvre et déclinés au niveau régional dans le cadre de conventions régionales relatives au développement des EnR¹⁰ et de l'EE¹¹ :

- Le programme « maisons énergie » d'appui au développement des micro-entreprises de services énergétiques de proximité a pour objectif de permettre le développement des réseaux régionaux de fournisseurs de services énergétiques ayant le rôle d'interface entre les fournisseurs de technologies et le marché local. Dans le cadre de ce programme, des jeunes promoteurs (propriétaires ou futurs propriétaires de micro-entreprises) ont bénéficié de formations en matière de développement d'entreprise, en gestion administrative ainsi qu'en matière de des EnR et de l'EE.
- Le programme « bois de feu », élaboré par l'AMEE, en partenariat avec les fédérations de propriétaires des hammams dans les villes et les associations de développement local en milieu rural, vise la mise à niveau énergétique des hammams publics à travers l'introduction des chaudières améliorées. Ce programme concerne aussi bien le milieu rural où le bois de feu constitue la principale source d'énergie que le milieu urbain. Les objectifs de ce programme sont (a) l'augmentation de l'EE des hammams, l'amélioration des conditions de travail des chefs de chaufferie, (c) la protection de la forêt et l'environnement et (d) l'amélioration de la rentabilité des hammams en tant qu'entreprises. Les chaudières améliorées proposées par l'AMEE permettent des économies de bois substantielles (jusqu'à 50%).

Le territoire régional est exposé à de multiples risques naturels, en particulier la sécheresse qui touche tout le territoire

La sécheresse constitue un risque naturel fréquent qui influence directement le secteur de l'agriculture, et fragilise par conséquent l'économie de la région. En effet, le bassin de Souss Massa est concerné par le phénomène de la sécheresse. Selon la STRC-SM, la fréquence de la sécheresse printanière est élevée surtout dans la partie nord du bassin Souss-Massa (>64%). La sécheresse estivale, sur tout le bassin, a des fréquences dépassant 60% et atteignant 76% dans le nord.

Au niveau de la province de Tata, la sensibilité à sécheresse météorologique (qui survient lorsque les précipitations sont bien inférieures à la normale au cours d'une longue période) est jugée extrême. Par rapport à la sécheresse agricole, les zones de bours seront les premiers à ressentir les effets de la sécheresse, suivies des zones d'épandage d'eaux de crue puis les zones irriguées. En effet, ces dernières dépendent des stocks des barrages et donc ont une forte sensibilité à la sécheresse hydrologique.

Le territoire régional en général, et l'arganeraie en particulier, sont particulièrement sensibles au phénomène de désertification et à la dégradation des terres. Cette sensibilité est plus élevée dans la zone présaharienne, la zone de l'Anti-Atlas et la zone des plaines. La désertification est due essentiellement à deux facteurs agissants concomitamment : le surpâturage et l'érosion hydrique.

¹⁰ Energies Renouvelables

¹¹ Efficacité Energétiques

La zone du Haut-Atlas occidental est qualifiée de haut risque, en termes d'intensité et de la dynamique des propagations des feux de forêts, en raison de son niveau de recouvrement et de la présence de formations forestières hautement inflammables. Il est important de signaler que la pluviométrie a des effets indirects sur la stimulation de la sensibilité et du risque de déclenchement et de propagation des feux par le biais de la matière végétale sèche ou hautement inflammable.

En effet, les deux années consécutives 2010 et 2011 ont enregistré des volumes de précipitations exceptionnels dépassant par endroit le double de la moyenne annuelle, ainsi l'activité biologique du couvert végétal a atteint son apogée durant cette période. Le développement de ce tapis végétal saisonnier de manière continue et dense a facilité par la suite l'éclosion et la propagation des flammes sur des surfaces assez grandes.

La région est particulièrement exposée aux incursions des essaims du criquet pèlerin pendant les périodes d'invasion. Néanmoins, d'après les dernières observations de septembre 2019, effectuées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), relatives à la menace du criquet pèlerin, la situation au Maroc est jugée calme et aucune menace pour les cultures n'est signalée, toutefois la vigilance et les prospections sont maintenues de manière régulière.

Selon le Plan National de lutte contre les Inondations, le territoire de la RSM abrite un nombre de points noirs menacés d'inondations. La province de Taroudant, suivie de Tata, sont les plus sensibles aux risques d'inondations.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été prises pour atténuer les effets pouvant être générés par ce risque, notamment l'aménagement et la création des petits barrages et des lacs collinaires pour la protection font partie, également des actions de protection contre les inondations. C'est dans ce sens que certains barrages ont été construits, notamment ceux d'El Ghezoua et de Lahouar, de Tamalst ...etc.

L'érosion hydrique menace le territoire

Les superficies soumises à une forte érosion représentent près de 40% de la zone du PDAIRE. Ces superficies sont concentrées dans les bassins de l'Issen, des bassins côtiers atlantiques et des affluents de la rive droite de l'oued Souss jusqu'au barrage Aoulouz. En général, l'érosion hydrique est comprise entre 300 et 660 m³/km²/an.

Au niveau de la RSM, la sismicité est en rapport étroit avec la dépression tectonique qui casse en deux la grande cordillère de l'Atlas. La série de failles engendrée s'étend aux alentours de la ville d'Agadir et dans les contreforts du massif du Haut Atlas, qui est la zone sismique la plus exposée au risque.

Afin de mieux connaître les risques du séisme pouvant menacer le Grand Agadir et de limiter les dégâts humains et économiques engendrés, un plan sécurité-séismes a été lancé en 2018.

Des cartes d'aptitude à l'urbanisation des aires urbaines de Tiznit et de Taroudant sont en cours d'élaboration pour capitaliser toute connaissance sur les risques naturels menaçant ces deux aires urbaines.

Les changements climatiques menacent profondément le territoire de la région

Selon la STRC-SM 2016, les unités du territoire de la RSM sont exposées aux stimuli des changements climatiques à des niveaux élevés voire très élevés, avec des impacts concrets qui touchent l'ensemble

des secteurs ayant fait l'objet de l'analyse, notamment les ressources en eau et les activités agricoles. En effet, les zones les plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques sont :

- **La zone du littoral** : l'exposition de cette zone aux événements extrêmes est significative. Les submersions et l'érosion du territoire constituent des facteurs pouvant induire des dégâts importants vu la densité démographique et le développement des activités économiques dans cette zone. La diminution de la pluviométrie participe en outre, au degré d'exposition de la zone aux changements ;
- **La zone des plaines** : la diminution de la pluviométrie (déjà faible) et l'augmentation des récurrences des sécheresses, affectent une vulnérabilité très élevée à cette zone. En outre, cette zone est soumise aux différents types de crues, notamment les plus dangereuses ;
- **La zone de l'Anti-Atlas** : l'exposition de cette zone aux changements climatiques est jugée très élevée. Ce constat est justifié considérablement par la diminution de la pluviométrie, combinée aux récurrences des périodes de sécheresse et des crues souvent torrentielles ;
- **La zone du Haut-Atlas** : une augmentation de la température est prévue au niveau de cette unité, assez sensible aux feux de forêts. En outre, la diminution de la pluviométrie devrait certainement affecter les débits des sources. L'augmentation des fréquences de crues torrentielles serait plus importante. Le niveau d'exposition de cette zone aux changements climatiques est jugé élevé ;
- **La zone présaharienne** : cette zone constitue un point de convergence des différents signaux ayant attiré aux changements climatiques. Le climat de la zone est rude avec une pluviométrie modeste, qui baisserait encore de 20% à l'horizon 2040. Son exposition aux sécheresses et aux invasions acridiennes conforte son niveau d'exposition considéré élevé.

5.

Dynamique démographique de la région

الدينامية الديموغرافية بالجهة



5. Forte dynamique démographique

Une démographie galopante engendrant plus de besoins en services et équipements sociaux dans tous les territoires de la région

Selon les résultats du RGPH 2014, la population de la région de Souss-Massa s'élevait en septembre 2014 à 2 676 847 personnes contre 2 324 142 en 2004. Ce qui correspond à un accroissement global de 352 705 habitants durant la période intercensitaire [2004, 2014], soit un taux d'accroissement global de 13,1%. C'est une région moyennement peuplée du pays (6^{ème} avec un poids de 7,9% de la population du Royaume).

La province de Taroudant est la plus peuplée (800 000 habitants) soit 31,3% de la population régionale, suivie par les préfectures d'Agadir Ida Outanane (22,4%) et d'Inezgane Ait Melloul (20,2%) qui totalisent un million d'habitants et enfin la province Chtouka Ait Baha (13,9%). Les poids démographiques les plus faibles sont observés au niveau des provinces de Tata (4,4%) et de Tiznit (7,7%).

Trois provinces ont des populations qui varient entre 100.000 et 400.000 habitants, à savoir, par ordre d'importance, Chtouka Ait Baha, Tiznit et Tata, soient les trois composantes ayant les poids démographiques les plus faibles.

La région connaît une dynamique démographique importante

La région a connu un taux d'accroissement de 1,42% qui est légèrement supérieur à celui observé au niveau national (1,25%).

Des disparités importantes sont observées en matière de dynamique démographique. En effet, la préfecture d'Inezgane-Ait Melloul a enregistré le taux d'accroissement le plus fort (2,58%), suivie de la province de Chtouka-Ait Baha avec 2,24% et la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane avec 2,10% alors que la province Taroudant a enregistré un taux de 0,72%.

Les provinces de Tiznit et de Tata ont connu, quant à elles, une diminution de leurs populations et ont enregistré des taux d'accroissement démographiques négatifs durant la période intercensitaire ; soit respectivement -0,46% et -0,31%, dus à une migration assez importante.

La région est à prédominance urbaine, le taux d'urbanisation y est de 56,3% contre 60,4% au niveau national en 2014. Excepté les préfectures d'Inezgane Ait Melloul et d'Agadir Ida Outanane qui sont caractérisées par une forte urbanisation et marquées par des taux d'urbanisation très élevés en 2014 : 94,9% et 84,6% respectivement, toutes les autres provinces de la région sont à dominante rurale et les taux d'urbanisation y sont faibles : Taroudant (29,6%), Chtouka Ait Baha (30,6%), Tata (34,6%) et Tiznit (39,1%).

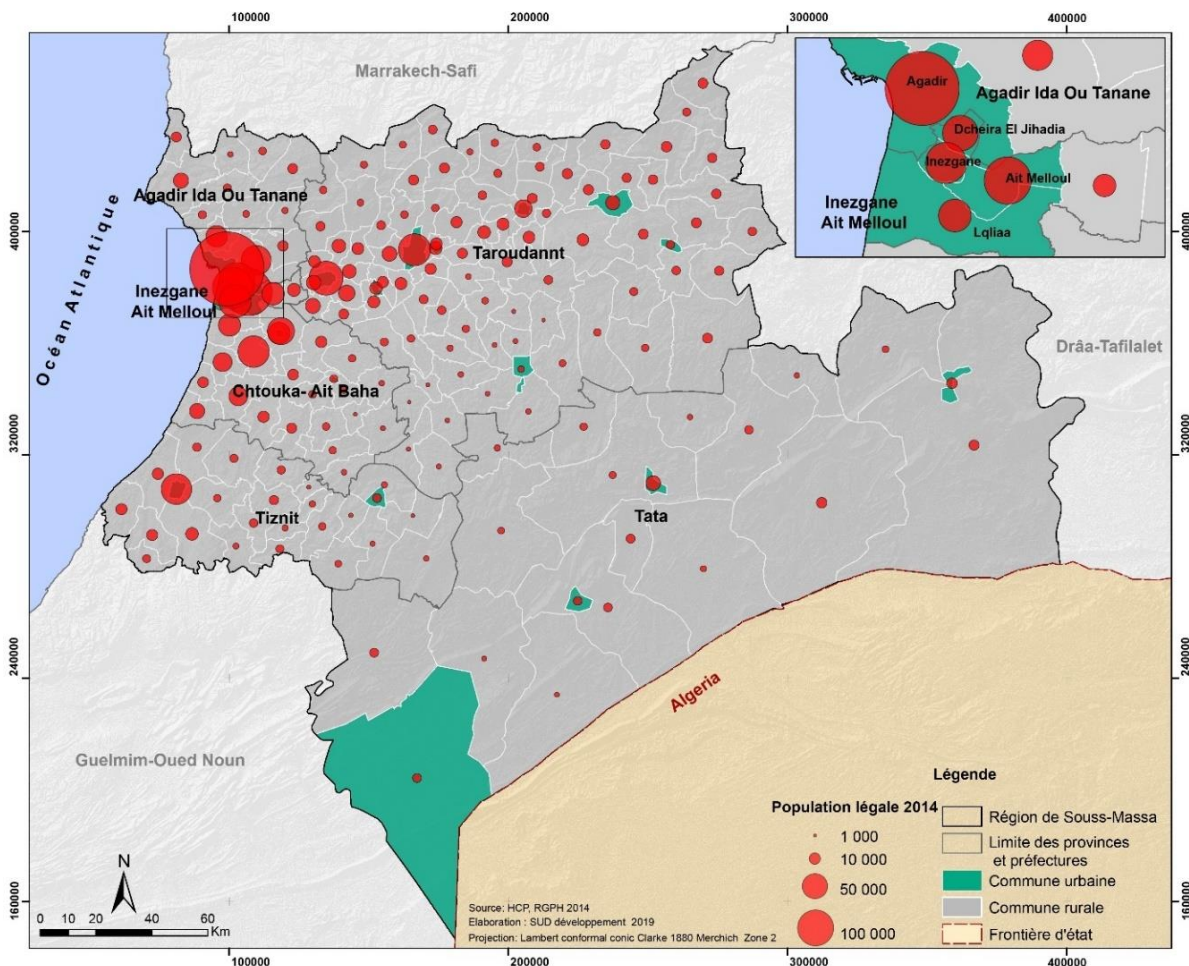
Régression de la population rurale

Excepté la province de Chtouka Ait Baha dont la population rurale a connu une fine augmentation de 20 habitants, toutes les autres provinces et préfectures de la région ont vu leur population rurale

diminuer durant la période intercensitaire. Il s'agit par ordre d'importance de Tiznit (-32 114 habitants), Agadir Ida Outanane (-10 523 habitants), Inezgane Ait Melloul (-6590 habitants), Tata (-5537 habitants) et Taroudant (-4010 habitants).

La population rurale de la région a régressé à un taux d'accroissement négatif de -0,4%. La population rurale de la province de Chtouka Ait Baha est restée pratiquement stable entre 2004 et 2014 bien qu'elle ait enregistré un taux d'accroissement positif mais très faible (0,001%).

Toutes les autres provinces et préfectures ont vu leur population rurale régresser mais à des degrés différents, en raison essentiellement de l'exode rural, de la promotion de certaines communes rurales au statut urbain dans le cadre du changement du découpage administratif et de l'extension du périmètre urbain des villes. Le taux d'accroissement négatif le plus élevé concerne Tiznit (-1,9%), suivie par Inezgane Ait Melloul (-1,8%), Agadir Ida Outanane (-0,9%), et Tata (-0,6%). Le taux négatif le plus faible de la population rurale est enregistré à Taroudant (-0,1%).



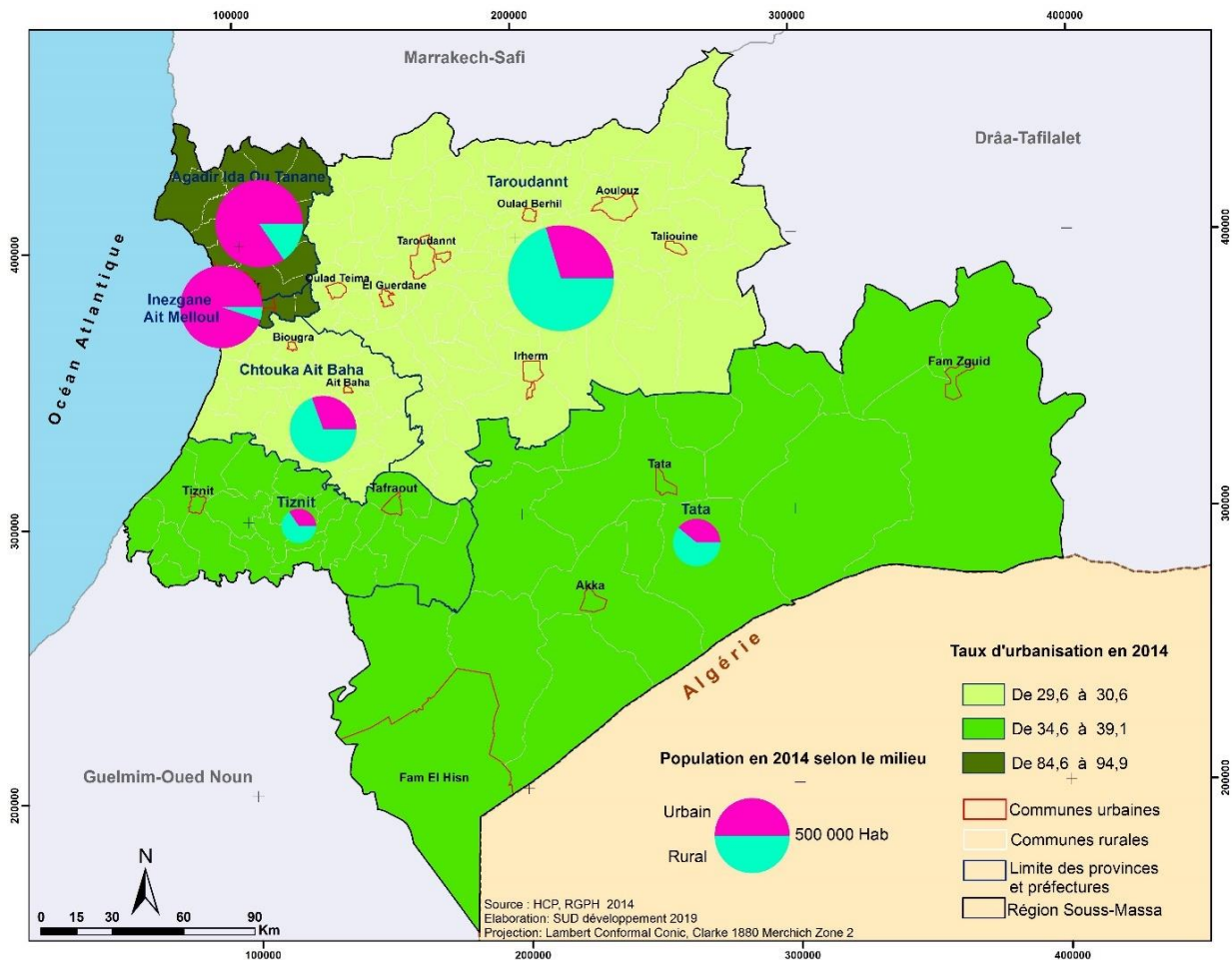
Carte 2 : Répartition de la population régionale

Régression de la population en milieu rural

Durant la période intercensitaire, plusieurs communes rurales ont vu leur population régresser. Elles forment plus des deux tiers de l'ensemble des communes rurales de la région (72%). Les causes du déclin démographique de ces communes sont d'essence naturelle, économique et sociale.

En effet, la situation géographique des zones montagneuses leur procure un accès difficile et leur proximité de pôles urbains caractérisés par une dynamique économique engendre des flux migratoires importants. De même, l'inexistence d'activités pouvant contribuer au maintien des populations notamment celles en âge d'activité provoque de l'exode rural dans ces communes. Ainsi, le faible niveau des indicateurs sociaux et des équipements de base accentue davantage le départ des populations vers d'autres territoires.

Par ailleurs, une partie des communes rurales ont connu une évolution positive de leur population. Leur effectif est de 44 communes soit 28% de l'ensemble des communes rurales de la région.



Carte 3 : Urbanisation dans la région

Progression non généralisée de la population urbaine

Les populations urbaines des provinces et préfectures de la région ont toutes enregistré une évolution positive. Toutefois, des disparités importantes apparaissent au niveau des rythmes de croissance observés. En effet, la province de Chtouka Ait Baha a enregistré un taux d'accroissement urbain de 5,66% qui dépasse largement la moyenne régionale (2,70%).

En revanche, la province de Tata a connu le taux d'accroissement urbain le plus faible (0,44%) très en deçà de la moyenne de la région. Pour le reste des territoires de la région, les taux observés tournent autour de la moyenne régionale. Néanmoins, un peu plus des deux tiers (67,9%) de la population urbaine de la région se concentrent dans les deux préfectures d'Agadir Ida Outanane (33,7%) et Inezgane Ait Melloul (34,1%).

La population urbaine de la région s'élève à 1 505 896 habitants en 2014 soit un taux d'urbanisation de 56,3% inférieur à celui enregistré au niveau national (60,4%). Il était de 47,1% en 2004. Cette tendance à l'urbanisation qui se poursuivra dans les années à venir caractérise certaines provinces et préfectures de la région plus que d'autres. En effet, Inezgane Ait Melloul et Agadir Ida Outanane sont les plus urbanisées avec des taux d'urbanisation respectifs de 94,9% et 86,4% en 2014. Ces dernières composantes n'ont pas connu d'évolution importante en matière d'urbanisation entre 2004 et 2014.

Des communes urbaines connaissent des baisses de leurs populations

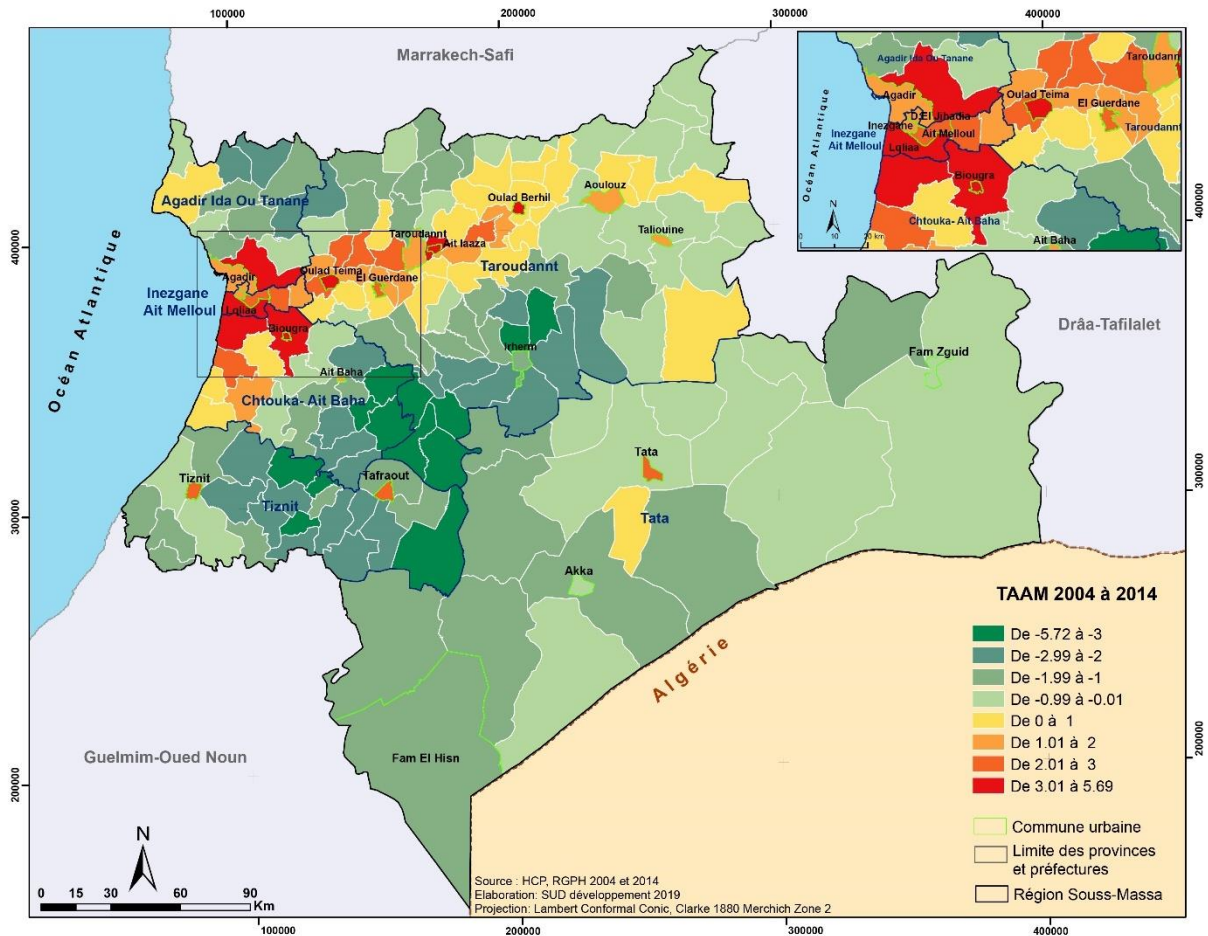
Quatre communes urbaines sont répulsives de leurs populations et enregistrent des taux d'accroissement négatifs. Il s'agit par ordre d'importance de Ighrem (-1,18%) relevant de la province de Taroudant, Foum El Hisn (-1,09%), Foum Zguid (-0,69%) et Akka (-0,33%) relevant de la province de Tata.

Toutes les autres communes urbaines de la région ont connu une évolution démographique positive durant la période intercensitaire 2004-2014. Toutefois, on observe des disparités importantes en termes de dynamique démographique. Les plus forts taux d'accroissement de la population ont été observés dans les communes urbaines de Lqliaa (5,69%) relevant de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, Oulad Berhil (4,68%), Ait Iaza (3,68%), Oulad Teïma (3,05%) et El Guerdane (2,93%) relevant de la province de Taroudant, Biougra (3,54%) relevant de la province de Chtouka Ait Baha, et enfin Ait Melloul (2,80%) appartenant à la préfecture d'Inezgane Ait Melloul et dépassent le taux moyen régional de 2,70%. Les autres communes urbaines se situent dans une situation intermédiaire avec des taux d'accroissement positifs inférieurs à la moyenne de la région (2,70%).

La population féminine est prépondérante

La structure selon le genre issue du RGPH 2014, montre que la proportion de femmes dans la région SM est de 51,1%. Le rapport de masculinité est de 95,7 hommes pour 100 femmes. Les provinces de Tata, Tiznit et dans une moindre mesure Taroudant enregistrent un déficit d'hommes par rapport aux femmes, les proportions des femmes y sont de 56%, 53,3% et 52% respectivement, soient des proportions largement supérieures à la moyenne régionale (51,1%).

Ceci découle d'un constat devenu historique pour la population de Souss où de nombreux migrants de sexe masculin exercent leur activité ailleurs tout en gardant une partie des membres de leur ménage sur place avec leur épouse. Pour les autres provinces et préfectures, on n'observe pas de différences significatives entre les proportions des hommes et des femmes qui tournent autour de la moyenne de la région.



Carte 4 : Population communale, Taux d'accroissement annuel moyen entre 2004 et 2014

Ventilées selon le milieu de résidence, les données relatives à la répartition de la population urbaine selon le genre fait ressortir une légère prédominance des femmes dans la province de Tata (52,4% contre 47,6% d'hommes). En revanche, pour les autres provinces ou préfectures on relève plus ou moins un équilibre entre les hommes et les femmes à l'instar de l'ensemble de la région.

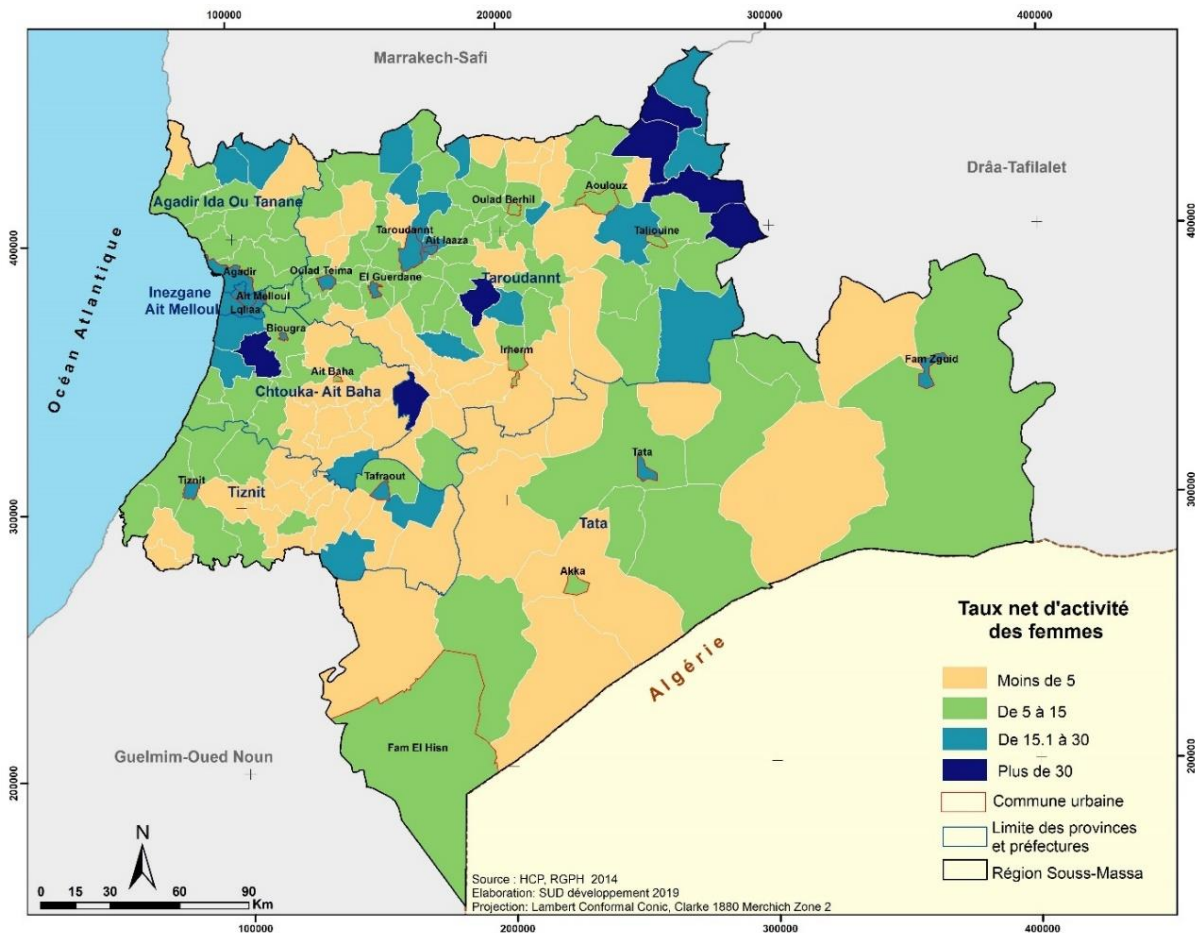
Il y a lieu de noter une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau du milieu Rural de la RSM (52,6% de femmes) et de toutes ses composantes. Toutefois, ce déséquilibre en faveur des femmes s'accroît par ordre d'importance dans les provinces de Tata (57,7%), Tiznit (55,2%), Taroudant (52,6%). Les autres provinces et préfectures connaissent plus ou moins un équilibre entre les deux sexes.

Pyramide des âges dominée par les jeunes

Les données sur la structure de la population par grands groupes d'âge en 2014, indiquent l'importance des classes d'âge actif. En effet, les jeunes de moins de 15 ans représentent 28,2% de la population totale de la région. Aussi, la catégorie de population ayant entre 15 et 59 ans présente 62,1%, tandis que les personnes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 9,7%.

Le groupe d'âge des moins de quinze ans a connu une régression de -4,7 points de pourcentage puisque son poids est passé de 32,9% en 2004 à 28,2% en 2014. En revanche, les deux autres groupes d'âge ont vu leur proportion augmenter sachant que le plus fort accroissement a été enregistré par le groupe des personnes potentiellement actives âgées de 15 à 59 ans (+3,3%). Ceci implique une forte pression sur le marché de l'emploi.

Les structures par âge de la population par milieu de résidence font ressortir une relative jeunesse de la population rurale par rapport à la population urbaine de la région. En effet les moins de 15 ans représentent 28,9% en milieu rural contre 27,7% en milieu urbain. En revanche, les jeunes âgés de 20-30 ans sont plus prépondérants en milieu urbain (18,1%) en comparaison avec le milieu rural (15,5%). Tandis que les vieillards âgés de 60 ans et plus sont relativement plus nombreux en milieu rural (12,2%) qu'en milieu urbain (7,8%).



Carte 5 : Taux net d'activité des femmes

Le statut de célibat est important, conjugué d'un âge au premier mariage tardif

L'analyse de l'état matrimonial de la population âgée de 15 ans et plus fait ressortir la prédominance du statut de célibat avec 52,5% de l'effectif total. La répartition selon le genre montre que le célibat

concerne davantage les hommes puisque le taux de célibat est nettement plus bas chez les femmes en raison du mariage tardif des hommes (56,8% contre 48,4% parmi les femmes).

Les divorcés sont légèrement plus nombreux en milieu urbain (1,7% contre 0,8% en milieu rural) et inversement, les veufs sont plus nombreux en milieu rural (4,5% contre 3,4% en milieu urbain). Selon le genre, le divorce touche relativement plus les femmes que les hommes. Mais, il est légèrement plus important en milieu urbain (2,8% parmi les femmes contre 1,3% en milieu rural).

L'âge moyen au premier mariage au niveau de la région est de 28,7 ans. Selon le genre, un écart d'environ 4,4 ans entre les hommes (31 ans) et les femmes (26,6 ans). Différencié selon le milieu de résidence, les femmes se marient tardivement d'une année en moyenne en milieu rural (27,2 ans) relativement en milieu urbain (26,1 ans). De même, une différence d'une année est observée chez les hommes (31,4 ans parmi les citadins contre 30,4 ans parmi les ruraux). Les différences d'âge entre les hommes et les femmes est de 5,3 ans en milieu urbain et de 3,2 ans en milieu rural.

Le célibat définitif à l'âge de 55 ans (proportion de personnes qui restent définitivement célibataires et qui ont atteint l'âge de 55 ans) est de 4,6% au niveau de la région. Le taux de célibat est relativement plus élevé parmi les hommes (6,6%) que parmi les femmes (3,9%). Par milieu de résidence, le taux de célibat à l'âge de 55 ans est relativement plus bas en milieu urbain (5,4%) qu'en milieu rural (5,8%).

L'indice synthétique de fécondité ou le nombre moyen d'enfants par femme est de 2,2 enfants par femme dans la région, soit l'équivalent de celui enregistré au niveau national (2,2). Le niveau de fécondité en milieu rural (2,2) est légèrement supérieur à celui du milieu urbain (2,1).

Une évolution positive des effectifs des ménages notamment dans le milieu urbain...

L'effectif des ménages de la région SM qui était en 2004 de 456 191 ménages s'élevait en 2014 à 601 511 ménages, soit un taux d'accroissement annuel moyen durant la période intercensitaire [2004-2014] de 2,3%.

L'évolution des effectifs des ménages selon les composantes provinciales et préfectorales de la région montre qu'elles ont toutes enregistré des accroissements positifs. Les plus forts taux d'accroissements ont été enregistrés au niveau de Chtouka Ait Baha (3,1%), Inezgane Ait Melloul (2,9%) et Agadir Ida Outanane (2,8%), alors que les plus faibles ont été observés dans les provinces de Tata (0,8%), Tiznit (1,0%) et Taroudant (1,8%).

En 2014, environ 353 802 ménages résident en milieu urbain ; soit 59,8% du total des ménages de la région, alors que l'effectif des ménages ruraux est de 247 709 ménages. Leur poids qui est passé de 48,9% en 2004 à 41,2% en 2014 a diminué de 7,7 points pourcentage durant la période intercensitaire.

Taille des ménages en diminution

Etant donné la baisse de la fécondité, les mutations de la structure familiale et l'intensification des mouvements migratoires ainsi que l'augmentation de l'urbanisation, la taille moyenne des ménages a décliné en passant de 5,1 personnes en 2004 à 4,4 personnes en 2014. Ce déclin concerne relativement plus le milieu urbain que le milieu rural.

A noter que les baisses les plus importantes de la taille moyenne des ménages ont été enregistrées dans les provinces les moins urbanisées, à savoir Tata (6 personnes en 2004 contre 5,1 en 2014), Tiznit (4,8 personnes contre 4) et Taroudant (5,7 personnes contre 4,9).

La population de la région va augmenter davantage dans les prochaines années

Les projections démographiques laissent augurer que la région de Souss-Massa dont la population s'élevait au milieu de l'année 2014 à 2 669 480 personnes compterait en 2030 un effectif de 3 315 230 habitants et 4 159 731 en 2045, soit un gain de 645 750 personnes en l'espace de seize ans soit 24% de la population de l'année de base des projections et 1 490 251 en l'espace de 31 ans. En termes de rythme de croissance démographique, la région connaîtrait un taux d'accroissement annuel moyen au cours de la période 2014-2045 de l'ordre de 1,36%.

Les provinces les plus peuplées en 2014 le seraient en 2030 et 2045 à l'exception de la province de Taroudant qui était à la tête du classement avec une proportion dans la population totale de la région de 31,4% en 2014 et sera au 3^{ème} rang en 2045 (22,2%). Ainsi, la préfecture d'Agadir Ida Outanane viendra en tête avec un poids de 28% en 2045, après avoir été en seconde position en 2014 avec 22,4%, suivie d'Inezgane Ait Melloul avec 27,5% en 2045. Le reste des provinces, garde le classement de 2014 en 2045, bien que leurs poids ont augmenté à l'exception de Tiznit (7,8% en 2014 contre 4,4% en 2045).

Accentuation des déséquilibres démographiques

Seules trois provinces et préfectures enregistreraient une augmentation de leurs poids démographiques entre 2014 et 2045. Il s'agit des préfectures les plus urbanisées d'Inezgane Ait Melloul, d'Agadir Ida Outanane et la province de Chtouka Ait Baha qui gagneraient respectivement 7,3, 5,6 et 4,1 points. Le poids des autres provinces a diminué durant la même période. Les plus importantes régressions seraient enregistrées au niveau de Taroudant (-9,2 points) suivie par Tiznit (-3,4 points) et enfin, Tata (-1,9 points).

Le déséquilibre démographique est plus fort en urbain

La composante urbaine de la région continuera sa tendance haussière durant la période couverte par les projections. En revanche, celle du milieu rural connaîtra une baisse durant la même période. Ainsi, la population urbaine passerait de 1 497 450 habitants en 2014 à 2 300 420 habitants en 2030, ensuite à 3 513 033 en 2045, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,72%. Celle du milieu rural connaîtra une diminution ; son taux de croissance moyen annuel serait de -0,9%.

Les profils démographiques de plusieurs provinces seraient affectés par l'importance de leur population rurale bien que leur composante urbaine qui continuerait à évoluer positivement. Leur population rurale aurait tendance à baisser durant la période couverte par les projections. C'est le cas des provinces de Tiznit dont le taux d'accroissement de la population rurale serait de -2,98%, Agadir Ida Outanane (-1,96%), Tata (-1,58%) et Taroudant (-0,80%).

Les populations urbaines continueraient à augmenter mais à des rythmes inférieurs à ceux observés dans le passé et notamment durant la période intercensitaire [2004, 2014]. Le Taux d'accroissement de la population urbaine le plus élevé est observé à Chtouka Ait Baha (5,42%) suivie par Agadir Ida Outanane (2,63%).

La région aura moins de jeunes dans l'avenir

Les projections démographiques montrent aussi la tendance à la baisse des jeunes de moins de 15 ans suite au fléchissement de la fécondité. La proportion de cette catégorie passerait de 28,2% en 2014 à 22,2% en 2030 ; soit une chute de 6 points en l'espace de 16 ans.

Ainsi, le poids de la population potentiellement active connaîtra une légère hausse de 1 point en passant de 62,1% à 63,1% en 2030. De même, la proportion des vieillards âgés de 60 ans connaîtra une hausse significative en raison de l'amélioration des conditions sanitaires et de l'allongement de l'espérance de vie. Cette proportion passerait de 9,7% en 2014 à 14,7% en 2030.

Population active à dominance masculine

Selon les données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2018, l'effectif de la population active âgée de 15 ans et plus de la région de Souss-Massa, s'élève à 887989 personnes en 2018 ; soit un taux d'activité de 43,2% contre 46% enregistré au niveau national. On relève des disparités importantes selon le genre. En effet, ce taux est relativement plus élevé parmi les hommes (68.1%) que parmi les femmes (20,6%).

Le taux d'activité des hommes est identique dans les deux milieux (68%), tandis que pour les femmes, le milieu rural enregistre un taux d'activité féminin largement plus élevé (27,4%) que celui enregistré en milieu urbain (15,8%). La différence est presque du simple au double. Des disparités sont également relevées selon le milieu de résidence de la région. Le taux d'activité est relativement plus élevé en milieu rural (46%) qu'en milieu urbain (41,3%).

Concentration des populations actives dans quelques territoires

La répartition de la population active régionale au niveau des provinces est plus ou moins équilibrée. En effet, la population active de la région se répartit au niveau des provinces de la région proportionnellement à leurs poids démographiques. Cependant, la part de la population active qui est enregistrée dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane (25,3%) est légèrement au-dessus de son poids démographique (22,5%). Il en est de même pour la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul (22,1 contre 20,1% respectivement).

En revanche, les provinces de Taroudant (28,7% contre 31,4% respectivement) et Tiznit (6,7% contre 7,7%) et Tata (2,9 contre 4,3%) enregistrent des parts de la population active légèrement en bas de leurs poids démographiques. Ceci découle du fait que ces dernières provinces libèrent les demandeurs d'emplois et les provinces et préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inezgane Ait Melloul ainsi que la province de Chtouka Ait Baha en reçoivent.

Au niveau des provinces de la région de Souss-Massa, le taux d'activité, qui exprime la part de la population active âgée de 15 ans et plus dans la population totale âgée de 15 ans et plus, varie grosso modo entre 30% et 48,6%. Il présente une grande disparité selon le genre au niveau de la région et à l'échelle de chacune de ses provinces.

Il présente également des différences entre 2 groupes de provinces de la région : Il est en dessous de la moyenne de la région (16,9%) au niveau de la population féminine des provinces de Tata (8,5%), Tiznit (10,9%), Taroudant (12,6%). En revanche, le taux d'activité féminin est significativement supérieur à la moyenne régionale au niveau des provinces et préfectures d'Agadir Ida Outanane (23%), Inezgane Ait Melloul (21,1%) et enfin Chtouka Ait Baha (18,1%).

Au niveau du milieu urbain, les provinces et préfectures ont des effectifs de populations actives urbaines proportionnels à leurs poids démographiques. La part des actifs dépasse légèrement le poids démographique dans les provinces et préfectures qui drainent des chercheurs d'emplois, à savoir, la

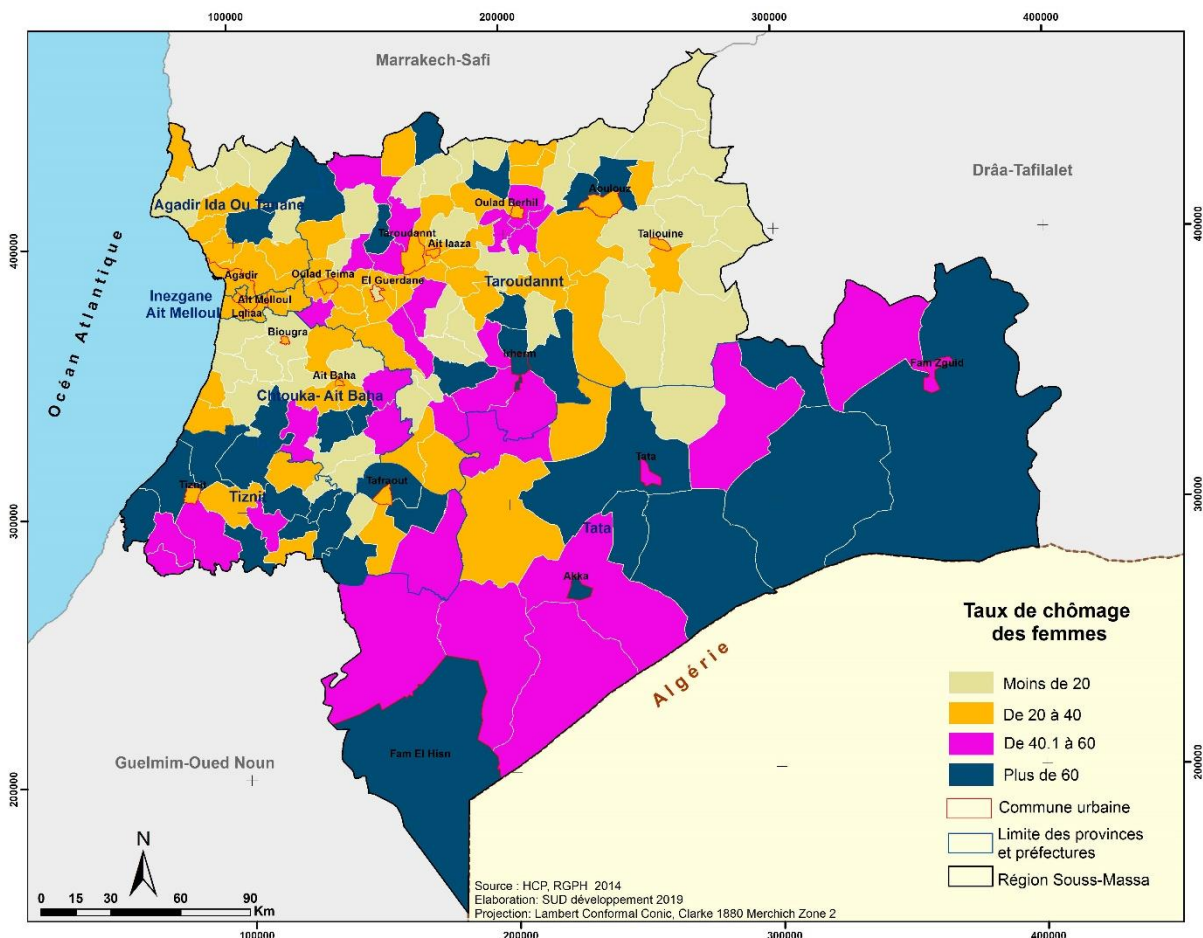
préfecture d'Agadir Ida Outanane (35,5% contre 33,9% respectivement) et la province de Chtouka Ait Baha (8,2% contre 7,6%). Les autres provinces présentent une situation inverse en renvoyant relativement plus de demandeurs d'emploi qu'elles en reçoivent.

Les femmes rurales des provinces de Tata et de Tiznit sont moins actives que les femmes rurales de Chtouka Ait Baha, Inezgane Ait Melloul et dans une moindre mesure, Taroudant et Agadir Ida Outanane. Leurs taux d'activité des femmes sont significativement en deçà de la moyenne régionale.

Situation de chômage inquiétante dans la majorité des territoires

D'après les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2018, le taux de chômage observé au niveau de la région de Souss-Massa est de 10% en 2018 contre 9,5% au niveau national. A l'instar des autres régions du Royaume, le chômage touche relativement plus la population urbaine de la région (12.9%) que rurale (6%). La différence est du simple au double. Ce phénomène est plus présent chez les femmes avec un taux de 21,7%, représentant près du double du taux enregistré pour les hommes (10,8%) en milieu urbain.

Selon les résultats du RGPH 2014, le taux de chômage observé au niveau de la région de Souss-Massa est de 14,4% ; contre 16,2% au niveau national. Examinées selon le milieu de résidence, les données révèlent que le chômage est un phénomène plus urbain (15,5%) que rural (12.5%). Les femmes sont plus touchées (26,6%) que les hommes (11,4%).



Carte 6 : Taux de chômage des femmes dans la région

Les taux de chômage selon les provinces et les milieux urbain et rural présentent des disparités importantes. En effet, si le taux de chômage le plus faible est observé dans la province de Chtouka Ait Baha (9,7%), il s'élève à 24,8% dans la province de Tata. D'autres provinces enregistrent des taux de chômage supérieurs à la moyenne de la région. Il s'agit des provinces de Tiznit (18,3%), les préfectures d'Agadir Ida Outanane (15,7%) et d'Inezgane Ait Melloul (15,6%). En revanche, la province de Taroudant (12,7%) enregistre un taux de chômage inférieur à la moyenne de la région.

Les disparités s'accroissent lorsqu'on compare les taux de chômage de la population urbaine à ceux de la population rurale. Les taux observés en milieu urbain qui varient entre 10,1% et 21,7% sont largement supérieurs à ceux du milieu rural pour la plupart des provinces.

En milieu urbain, le taux de chômage des femmes est très élevé ; il est de 27% au niveau de la région et se situe bien au-delà de ce niveau dans les provinces de Tata (54,4%), Tiznit (31%) et Taroudant (29%). Tandis qu'il est inférieur à la moyenne régionale au niveau de la province de Chtouka Ait Baha (14,5%).

Les données relatives au chômage, issues du RGPH 2014, révèlent des écarts intercommunaux importants. En effet, les taux de chômage observés varient entre 0,8% dans la commune rurale d'Assaïsse relevant de la province de Taroudant et 63,3% dans la commune rurale de Nihit qui fait partie de la même province.

6.

Infrastructures de la région

البنية التحتية بالجهة



6. Région qui prépare ses infrastructures

Des infrastructures en quête de renforcement...

Les infrastructures de transport constituent un préalable au développement économique et social de tout territoire en assurant l'accès aux services de base et en réduisant les coûts et le temps de parcours entre les différentes zones d'échange.

Par sa situation stratégique au centre du pays et au carrefour vers l'Afrique, la région de Souss Massa bénéficie d'importantes infrastructures de transport qui se sont développées en accompagnement des différentes périodes qu'a connu la région dans son processus de développement. La situation actuelle de ces infrastructures est compatible avec les besoins temporaires, mais elles sont appelées à évoluer pour anticiper les besoins de promotions futures de la région et d'amélioration des conditions de vie de ses populations.

Infrastructure routière en globalement bon état, mais répartie inégalement sur le territoire régional

En effet, la région SM est dotée d'un réseau routier classé d'une longueur de 5299,24 km qui représente 9,2% du réseau routier au niveau national avec 78,9% revêtu contre 75,5% au niveau national. La région est traversée par 5 routes nationales dont le linéaire totalise 1197 km et qui constituent le réseau structurant de la région.

Le réseau routier de la région se caractérise par une densité spatiale de 7,8 km de routes revêtues pour 100km² contre 6,2kmr/100km² au niveau national et une disponibilité de 1,5 km de routes revêtues pour 1000 habitants qui est supérieure à la moyenne nationale de 1,27kmr/1000 habitants. Sur la base de la densité spatiale, la région SM se positionne au 8^{ème} rang comparé aux autres régions.

D'autre part, près de 77,6% du réseau routier revêtu de la région est globalement dans un état acceptable en 2018 contre 60,6% au niveau national. La région est également desservie par le réseau autoroutier dont 62km traversent son territoire et comprend 172 km de voies express. Outre ce réseau de grande capacité, plus de 49% des routes revêtues ont une largeur de chaussée supérieure à 6m contre 50% au niveau national.

Des disparités territoriales entre les provinces de la région existent encore en matière de ces infrastructures routières. En fait, la répartition du linéaire du réseau routier par province montre que la province de Taroudannt dispose de 39% du linéaire total et que la préfecture d'Inezgane Ait Melloul a le plus faible linéaire (seulement 2% du linéaire global) mais ce linéaire reste important au vu de sa faible superficie.

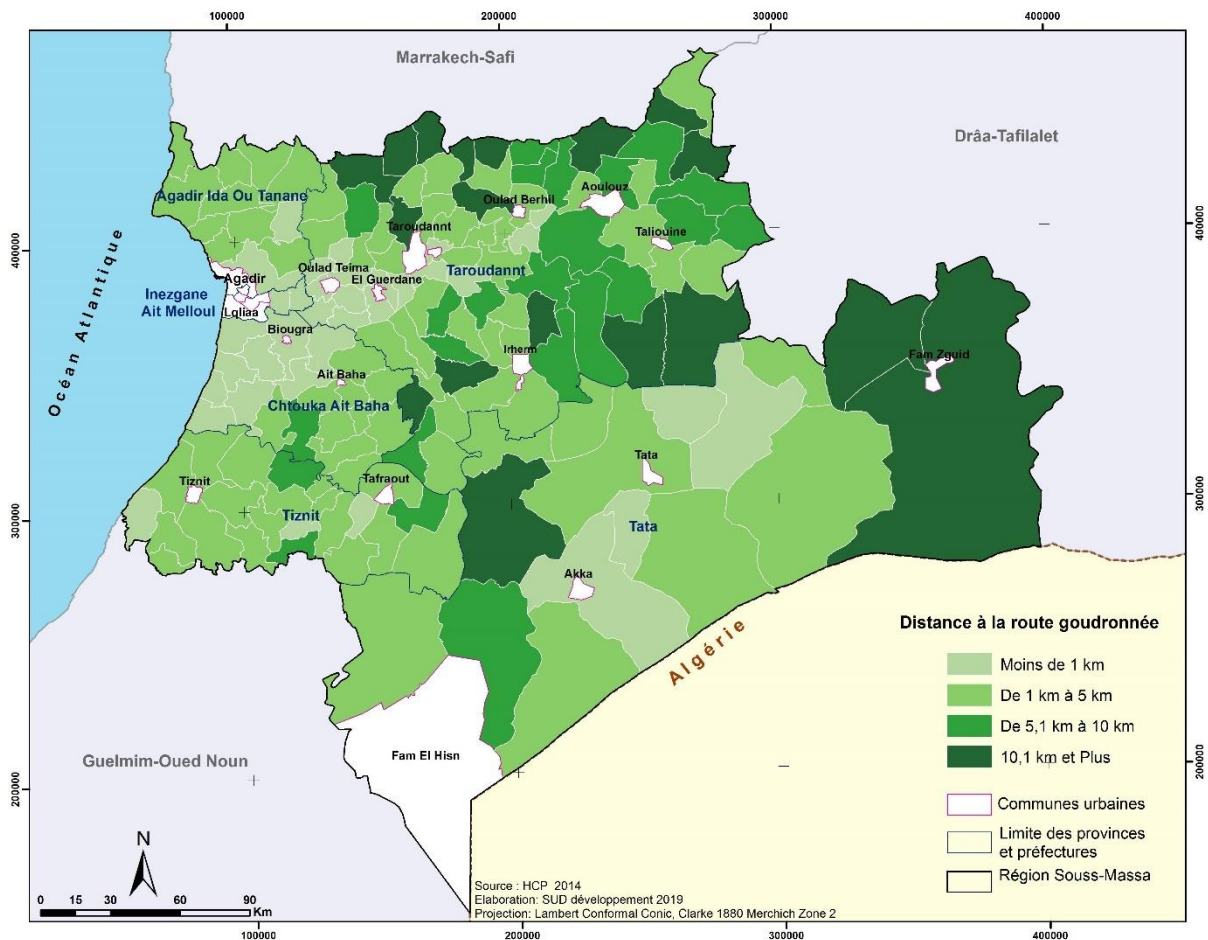
De plus, la province de Tata a la plus faible densité spatiale avec 3,07kmr/100km² et la préfecture d'Inezgane Ait Melloul a la plus faible densité sociale (0,15 km/1000hts), mais dispose de la plus importante densité spatiale (27,79 km/100km²). La préfecture d'Agadir Ida Outanane et les provinces de Chtouka Ait Baha et de Tiznit sont bien dotées en infrastructures routières.

En matière de répartition du linéaire des routes étroites de la région, les provinces de Taroudannt et de Tiznit ont le plus de routes étroites avec respectivement 43% et 23% du linéaire global de cette catégorie de routes dans la région.

En ce qui concerne l'état du réseau routier revêtu, le réseau le plus dégradé se retrouve dans les provinces de Chtouka Ait Baha et de Taroudant avec respectivement 15,9% et 13% du réseau à l'état très mauvais contre 8,4% au niveau régional et 23,6% au niveau national en 2018.

La région SM dispose également d'environ 4138 km de routes non classées majoritairement à l'état de piste. 38% de ce réseau se trouve dans la province de Taroudant et 59% de son linéaire dans un relief montagneux.

Par ailleurs, à l'intérieur de la région, certaines zones connaissent encore un problème d'enclavement puisque des zones moins accessibles se trouvent dans les provinces de Taroudant et de Tata avec une distance moyenne à une route goudronnée respectivement de 5,4 km et de 4,6 km pour une moyenne régionale de 3,5 km et nationale de 3 km. L'analyse de l'éloignement des communes et du niveau de leur pauvreté montre qu'il existe une forte corrélation entre ces deux indicateurs qui montre un besoin accru de désenclavement des communes éloignées pour assurer leur développement.

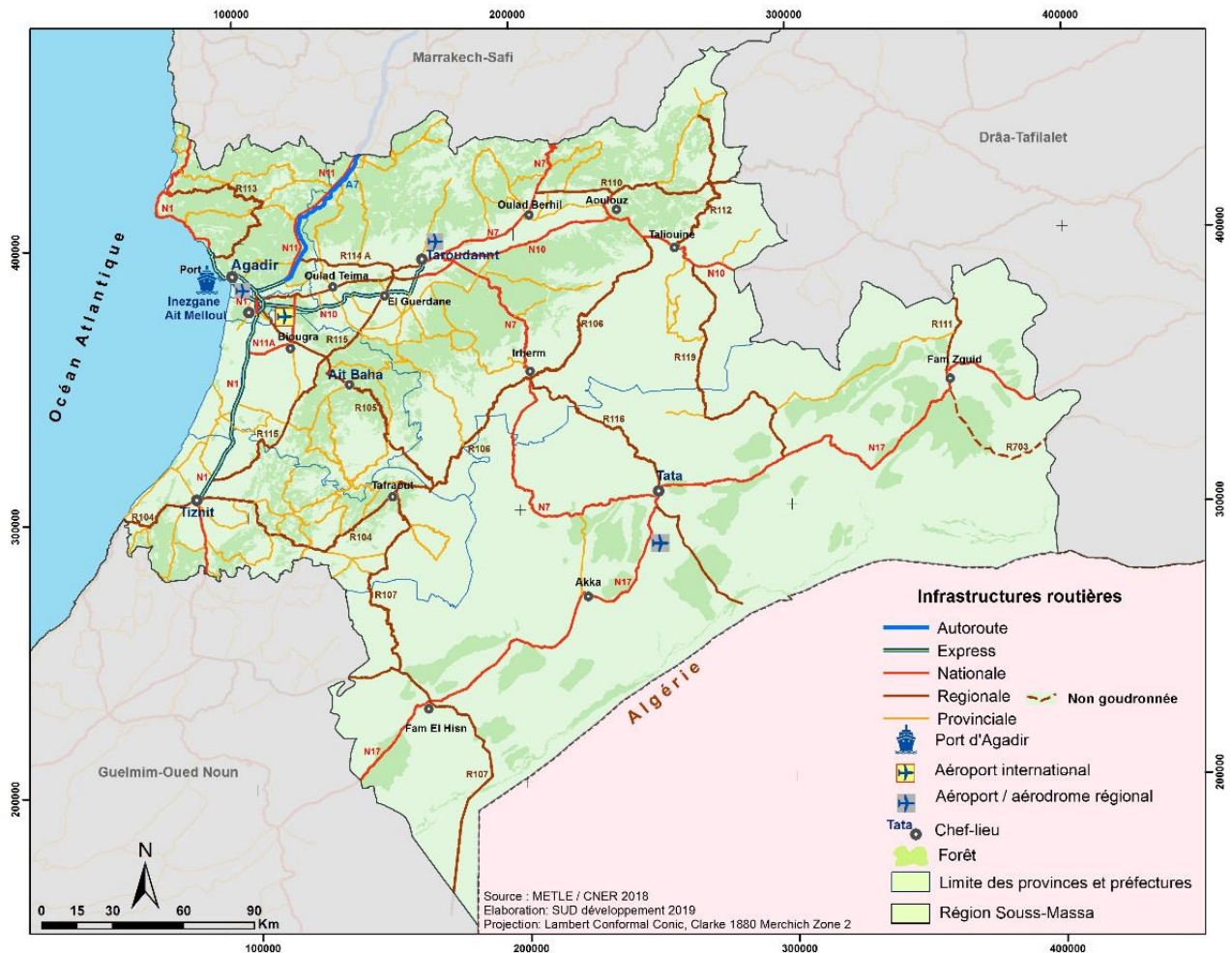


Carte 7 : Distance de la route goudronnée dans la région

Le réseau routier de la région connaît par ailleurs deux types de perturbations saisonnières : une vulnérabilité aux aléas climatiques, et une forte congestion en été.

La première perturbation concerne les zones de montagne, le relief accidenté avec des pentes abruptes, les versants instables. La circulation routière connaît des perturbations dues à des niveaux de précipitation élevés. Ainsi, des inondations fréquentes qui ont sévi dans la région (janvier 2010, novembre 2014 et mai 2016) ont occasionné des dégradations de certaines routes sur lesquelles la circulation a été coupée. Par ailleurs, en période hivernale, environ 224 km de routes dans la province de Taroudant sont enneigés et la circulation y est perturbée.

Quant à la deuxième perturbation, elle se manifeste lors de la période estivage, où le réseau routier de la région connaît une forte congestion dans les préfectures/provinces d'Agadir Ida Outanane, Inezgane Ait Melloul et Chtouka Ait Baha. Le réseau qui dessert les zones touristiques et les centres urbains enregistrent notamment des pointes importantes de trafics puisqu'au 2018, les trafics ont dépassé 21500 véh/j sur la liaison Ait Melloul – Inchaden (RN1).



Carte 8 : Infrastructure routière dans la région

Infrastructure aéroportuaire limitée en seul aéroport d'Agadir...

La région dispose d'un seul aéroport international opérationnel (Agadir « Al Massira ») à Agadir, le troisième à l'échelle nationale par le volume de trafic. Cet aéroport dispose d'une aérogare d'une

superficie de 26 550 m², ayant une capacité de 3 millions de passagers par an, d'un parking avions de 19,4 ha et d'un parking voitures de 2,5 ha.

L'aéroport international d'Agadir assure presque 100 % du transport aérien des passagers dans la région et dessert aussi les provinces du Sud. Il présente néanmoins un problème d'accessibilité puisqu'il n'est pas desservi par le réseau de transport collectif par bus et est à plus de 3h de certaines zones de la région (la province de Tata).

La région dispose aussi de l'ancien aéroport international Agadir Inezgane qui a été transformé en base militaire aérienne, d'un aérodrome à Taroudannt qui dispose d'un centre de parachutisme et de l'aéroport de Tata (non opérationnel).

Infrastructure portuaire en nette amélioration

La région SM, compte un port polyvalent : le complexe portuaire situé dans la préfecture d'Agadir-Ida Outanane et plusieurs ports de pêche au long de la côte atlantique dont le port d'Imessouane.

Compte tenu de son hinterland, le port d'Agadir joue un rôle important dans le développement de l'économie régionale, et contribue au développement de l'économie nationale ; il constitue le débouché naturel des activités agroalimentaires de la plaine du Souss Massa et de ses richesses halieutiques. Le port d'Agadir, essentiellement dédié à la pêche dans le passé, est devenu progressivement un complexe portuaire, englobant à la fois le port de pêche, le port de commerce et le port de plaisance. Dans le cadre de la stratégie portuaire 2030, le port d'Agadir a été considéré comme pôle d'équilibre régional au centre du Royaume.

Quoique la capacité de ce port ne soit pas encore atteinte, des lacunes ont été relevées sur son aménagement actuel et son activité, notamment :

- La connectivité non optimisée au réseau routier et une desserte problématique pour les poids lourds de transports de marchandises ;
- L'exiguïté et proximité du port de pêche nuisant au caractère touristique du bord de mer ;
- L'empiétement des croisières sur le port de commerce ;
- L'encombrement du port de pêche en période d'arrêt biologique ;
- La faible compétitivité du port de plaisance.

Aussi, une étude des options de développement du port a été réalisée à l'issue de laquelle il a été retenu de :

- Déplacer le chantier naval à Anza ;
- Construire une nouvelle darse de croisière au sud ;
- Faire une extension des quais et des terre-pleins du port de commerce à l'endroit du chantier naval actuel.

Région moins pénétrée en TIC

Concernant les infrastructures et réseaux de communications, la région de Souss Massa dispose d'une couverture réseau sur l'ensemble de son territoire. Le taux de pénétration du téléphone mobile reste

correct (95,8% au niveau de la région contre 130% au niveau national en 2014), celle de l'internet et du téléphone fixe est faible (26,7% pour l'internet et 9,9% pour le téléphone fixe contre respectivement 30% et 7% pour la même année de 2014 au niveau national). Fin décembre 2019, ces taux au niveau national sont de 131% pour le mobile, 71% pour l'internet et 5,8% pour le fixe. Par manque de données de la part des opérateurs et organismes spécialisés, nous n'avons pas pu définir les taux actuels et leur évolution au niveau de la région.

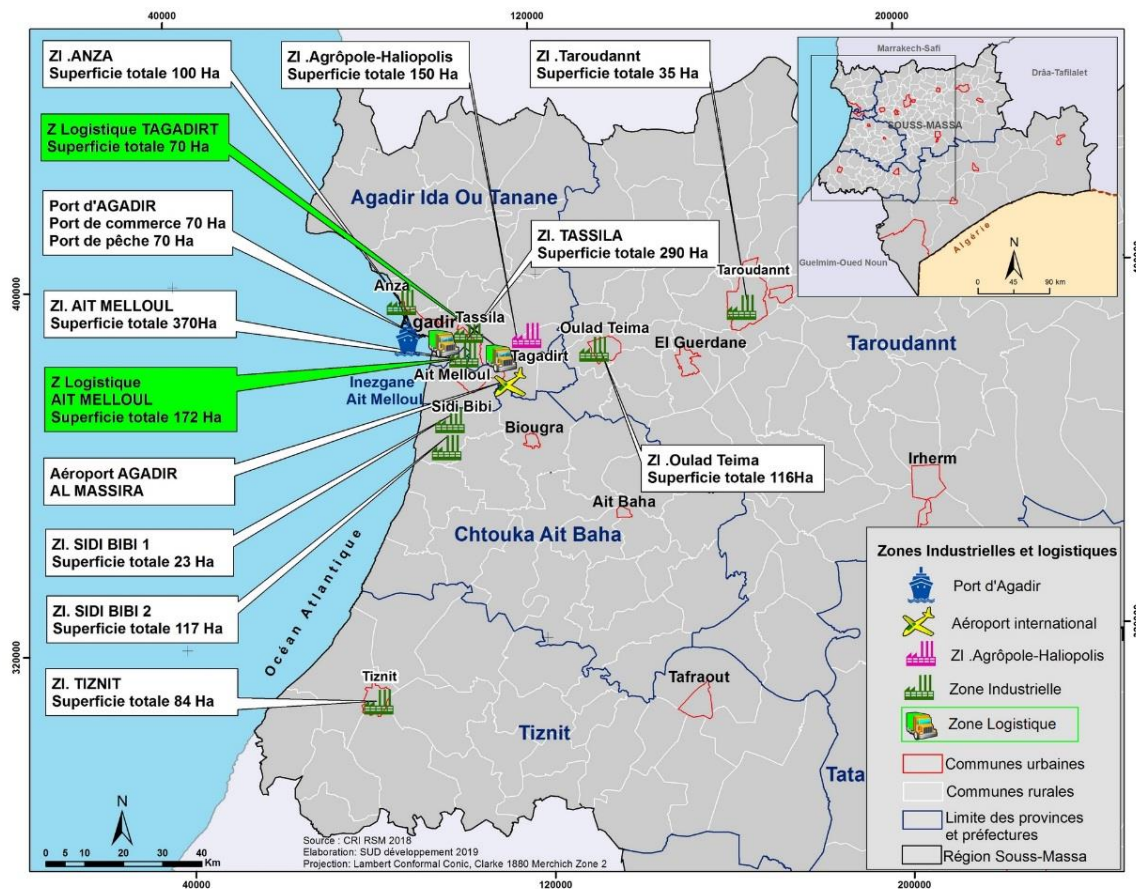
La répartition des taux de pénétrations et de l'équipement en ordinateurs par préfecture/province montre que les provinces de Tata et Taroudannt sont les moins connectées à l'internet.

Plateformes logistiques en cours de réalisation

Dans le cadre du Schéma Directeur des Plateformes Logistiques, deux zones logistiques ont été identifiées dans la région SM. Il s'agit de la zone d'Ait Melloul et celle de Tagadirt.

La zone d'Ait Melloul identifiée sur une superficie de 172 ha est destinée à la distribution des produits agricoles, des céréales et des matériaux de construction. La zone sera aménagée en premier avec une première tranche de 45 ha comprenant des dépôts et des bâtiments pour les petites et moyennes entreprises, un centre de services aux transporteurs, des zones pour le traitement et la commercialisation des matériaux de construction et un centre d'accueil et de formation.

La zone de Tagadirt, identifiée sur un foncier de 70 ha en cours d'acquisition, est destinée à accueillir les conteneurs et à assurer la distribution des matériaux de construction.



Carte 9 : Zones industrielles et logistiques dans la région

Une alimentation en eau potable non encore généralisée...

La satisfaction des besoins en eau potable dans la région SM est assurée à 80% des eaux superficielles et 20% des eaux souterraines. L'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint en 2018 un taux de 94,7% dans la région contre 97% au niveau national.

L'analyse des taux d'accès à l'eau potable par province montre que la préfecture d'Inezgane Ait Melloul et la province de Tiznit ont des taux inférieurs à la moyenne régionale (respectivement 92% et 94%) et que seule la province de Chtouka Ait Baha a un taux d'accès à l'eau potable supérieur à la moyenne nationale (98%).

Par ailleurs, certains centres ont enregistré, en 2019, un déficit en eau potable. Il s'agit du centre de Laqiaa dans la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, des centres de Taroudant et Ighrem dans la province de Taroudant, du centre Foum Zguid dans la province de Tata et des deux centres de Tafraoute/Ammelne et Anzi dans la province de Tiznit.

Par ailleurs, l'ONEE-branche eau a estimé les besoins de la région en eau potable pour les années 2030 et 2045 respectivement à 121 et 151 Mm³/an. Le plus grand besoin se retrouve dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane (plus de 68% du besoin global de la région).

L'électricité qui ne couvre pas encore toute la région

Le taux d'électrification au niveau de la région est de 99,9% en 2019. Ce pourcentage a atteint 100% en milieu urbain et 99,9% en milieu rural. Les ventes d'électricité de la région s'élèvent à 2523,6 millions de KWH pendant 2017 contre 2462 en 2016. Aussi la région représente 8,20% de la consommation nationale de l'électricité. A fin 2019, le nombre des villages mis sous tension a atteint 5934 villages qui représentent 13% du total des villages marocains mis sous tension.

Equipements scolaires insuffisants

Pour l'année scolaire 2019-2020, la région SM abrite 987 établissements d'enseignement public représentant 8,4% du total au niveau national. Ces unités sont réparties en 721 pour le primaire, 160 pour le secondaire collégial et 106 pour le secondaire qualifiant. 44,7% des établissements se trouvent en milieu rural avec une répartition différente selon le niveau : 70,7% pour le primaire, 50,6% pour le collège et 37,7% pour le niveau qualifiant. La province de Taroudant et la préfecture d'Agadir Ida Outanane abritent le plus de ces établissements avec respectivement 34% et 16% du total des établissements de la région. Le minimum d'établissements se trouve dans la province de Tata (9,1%).

Le secteur privé participe dans les infrastructures scolaires avec 402 établissements représentant 28,9% du total des établissements avec un taux de 25,6% pour le primaire, de 57,8% pour le collège et de 27,9% pour le niveau qualifiant. On relève une concentration des établissements du secteur privé dans les préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inezgane Ait Melloul qui disposent respectivement de 33,3% et 25,6% du total des établissements du secteur privé.

Ces établissements ont accueilli 542963 élèves dans 19596 classes à raison d'une moyenne régionale de 24 élèves par classe au primaire, 34 au secondaire collégial et 30 au secondaire qualifiant contre respectivement 21, 22 et 18 dans les établissements du secteur privé.

Le plus fort encombrement se retrouve à Inezgane Ait Melloul (38 élèves par classe pour le secondaire collégial en milieu rural). Pour le niveau primaire, l'encombrement se retrouve également plus en milieu rural avec un maximum à Inezgane Ait Melloul (30 élèves par classe).

Equipements universitaires sous pression...

La région SM dispose d'un nombre important d'établissements d'enseignement supérieur affiliés à l'université Ibn Zohr. Les 14 établissements de cette université sont répartis sur les 4 villes d'Agadir, Ait Melloul, de Taroudant et de Tiznit avec un nombre d'étudiants qui dépasse 114.800 pendant l'année universitaire 2019-2020. La région de Souss Massa abrite d'autres instituts supérieurs qui ne relèvent pas de l'Université Ibn Zohr dont : antenne de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, l'Ecole Nationale d'Architecture, l'Institut de Technologie Appliquée, l'Ecole Hôtelière, l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes.

L'effectif des lauréats de l'Université Ibn Zohr pour 2018-2019 était de 13900 formés dans plus de 150 disciplines. Le nombre des diplômés dans le champ disciplinaire Sciences Juridiques, Economiques et Sociales était le plus important avec une part de 37% suivi par celui des diplômés des lettres et sciences humaines avec 29% et ceux du champ disciplinaire Sciences et Techniques avec 21%. Le classement des disciplines est identique à celui des inscrits pour l'année universitaire 2019-2020.

Le secteur privé intervient également dans le domaine de l'enseignement supérieur à travers plusieurs établissements localisés dans la région. Ces derniers offrent une formation dans les filières suivantes : gestion, finance et comptabilité, banques et finance, hautes études en informatique, informatique et gestion, carrières de santé.

Infrastructures de la formation professionnelle concentrées à Agadir

La région SM dispose de 151 établissements de formation professionnelle. On relève une disparité territoriale de ces infrastructures avec une concentration dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane qui comprend 46% des établissements de la région suivie de la préfecture d'Inezgane-Ait Melloul avec 24% et de la province de Taroudannt avec 13% des établissements. Les provinces les moins dotées en établissements de formation sont la province de Tata avec 3% et celles de Chtouka Ait Baha et Tiznit avec chacune 7%. La répartition par département formateur montre que l'OFPPT dispose de 42% des établissements du secteur public.

Sur les 151 établissements de formation, le secteur privé participe avec 108 établissements (71%). Ces établissements du secteur privé sont concentrés dans les préfectures d'Agadir Ida Outanane (50%) et d'Inezgane Ait Melloul (27%).

Durant l'année scolaire 2017-2018, les établissements de formation professionnelle ont reçu un total de 29 783 stagiaires dont 78% dans les établissements publics. Si l'on observe l'évolution de l'effectif des stagiaires depuis l'année 2007-2008, on constate une croissance continue du nombre de stagiaires de la formation professionnelle dans la région. Cette augmentation était de 8,6% durant les 3 premières années, de 9,6% de 2010 à 2015 et de 6,8% entre 2015 et 2016. On constate également que les différents niveaux de formation évoluent presque de la même manière. Concernant l'évolution dans les préfectures/provinces de la région, l'augmentation des effectifs dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane est plus accentuée.

En outre, 12 disciplines sont dispensées dans les centres de formation professionnelle. On remarque une forte affluence pour l'administration et la gestion, le tourisme et l'hôtellerie, les industries mécaniques, le BTP et l'artisanat.

La formation professionnelle a formé 11 964 lauréats en 2017 dont 8398 dans les centres du secteur public et 3566 dans les centres relevant du secteur privé.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, un programme des Cités des Métiers et des Compétences (CMC) a été conçu dans les différentes régions du pays. La région de Souss Massa abritera une cité des métiers et des compétences qui accueillera plus de 3400 stagiaires pour une formation dans 10 secteurs métiers : Industrie, digital & offshoring, Gestion & commerce, tourisme & hôtellerie, BTP, Santé, Agriculture, pêche, agro-industrie, artisanat.

La future CMC de Souss Massa comportera des espaces pédagogiques et de vie, dont un centre de langues et Soft Skills, un Career Center, un espace de co-working, une digitale Factory, un incubateur, une médiathèque, un centre de conférence et une maison des stagiaires. Ces espaces favorisant l'apprentissage, le développement des compétences techniques et transversales et l'épanouissement des stagiaires.

Equipements de santé qui ne couvrent pas les besoins

La région de Souss Massa dispose de 8 hôpitaux dont 1 spécialisé (centre régionale d'oncologie sis à l'intérieur de l'hôpital Hassan II d'Agadir) offrant une capacité litière de 1538 lits. La région dispose également de nombreuses formations sanitaires publiques réparties en 302 établissements de soins de santé primaires (ESSP) dont 51 en milieu urbain et 251 en milieu rural, 9 centres d'hémodialyse et 73 modules d'accouchements offrant 246 lits.

Outre ces établissements publics, le secteur privé de santé offre dans la région 23 cliniques, 615 cabinets de consultation médicale, 8 cabinets de radiologie, 31 laboratoires d'analyses médicales, 182 cabinets dentaires, 637 officines de pharmacie, 14 centres d'hémodialyse, 49 infirmeries et 52 centres de kinésithérapie.

On relève une disparité territoriale de ces équipements, puisque la préfecture d'Agadir Ida Outanane concentre 45% des équipements sanitaires de la région, suivie de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul et de la province de Chtouka Ait Baha avec 18% chacune ; la province de Taroudannt reste la moins dotée avec seulement 3% du total des établissements de la région.

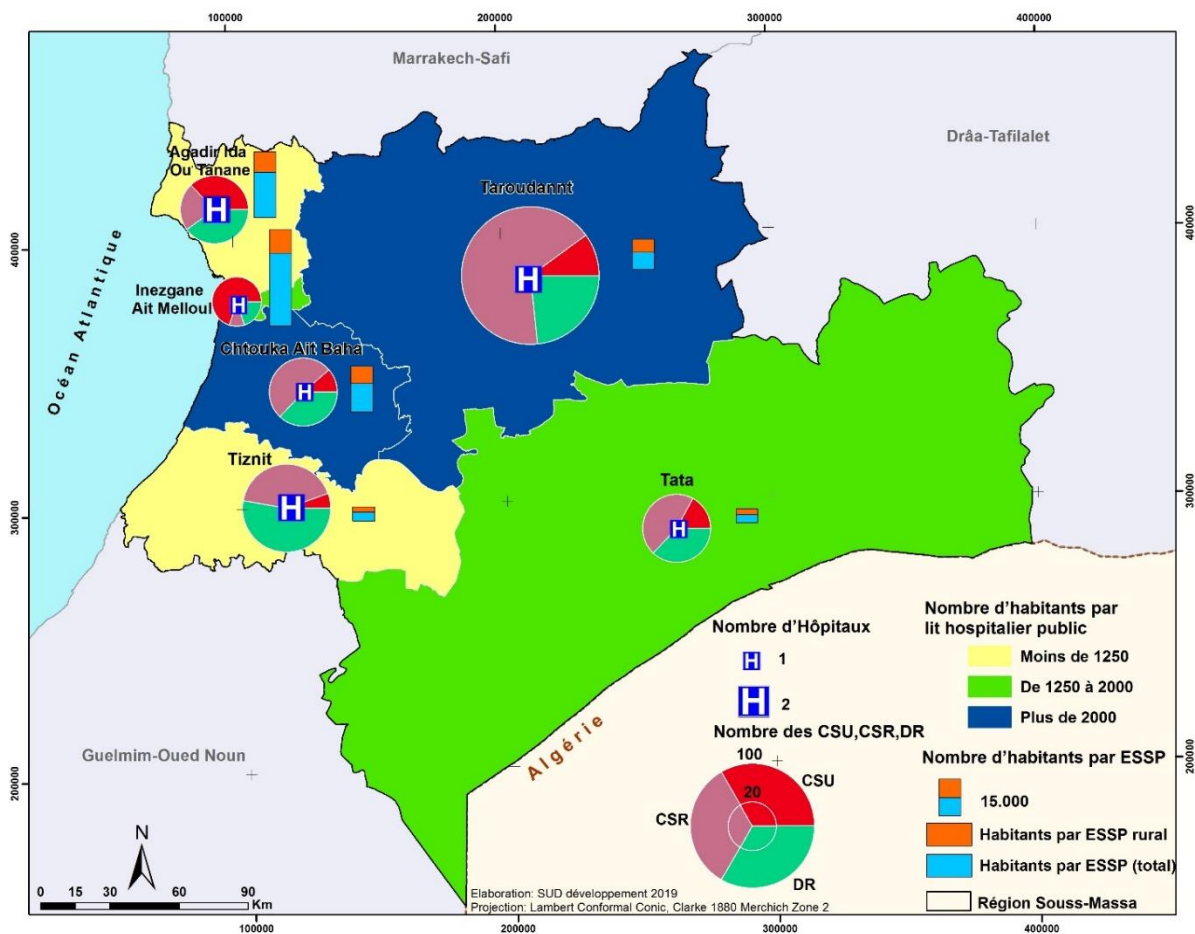
Sur la base du ratio nombre d'habitants pour 1 ESSP, les préfectures d'Inezgane Ait Melloul et d'Agadir Ida Outanane sont les moins dotées en établissements de soins de santé primaire (ESSP) avec respectivement un ratio de 30 080 hts/ESSP et de 18 787 hts/ESSP suivies de la province de Chtouka Ait Baha avec 11 580 hts/ESSP.

Encadrement médical en dessous des normes

L'encadrement médical public est assuré, au niveau de la région SM, par 233 médecins généralistes, 324 médecins spécialistes, 18 chirurgiens-dentistes et 9 pharmaciens. La préfecture d'Agadir Ida Outanane dispose à elle seule de 33% du corps médical, suivie de la province de Taroudannt avec 23%. La province de Tata ne dispose que de 6% du corps médical.

Sur la base des ratios nombre d'habitants par médecin public et par infirmier public, la région est sous-encadrée en médecins avec 5099 habitants par médecin public contre 3103 hts/médecin au niveau national. Les préfectures/provinces d'Inezgane Ait Melloul, de Chtouka Ait Baha et de Taroudannt sont les moins encadrées en médecins.

Pour le personnel paramédical, la région dispose d'un effectif de 2179 professionnels répartis presque comme celui du corps médical avec une proportion importante à Agadir Ida Outanane et Taroudant avec respectivement 25% et 24% du personnel paramédical de la région. La province de Tata est la moins encadrée avec seulement 9% du corps paramédical de la région.



Carte 10: Encadrement médical dans la région

Des équipements sportifs et socio-culturels à développer

La région dispose de 84 équipements sportifs et de 188 équipements socio-culturels. L'analyse de la répartition de ces équipements par préfecture/province montre que les provinces de Tata et Chtouka Ait Baha sont les moins dotées en équipements sportifs et socio-culturels.

Elaboration du SRAT de la Région Souss Massa

Rapport de diagnostic stratégique territorial

Tableau 2 : Problématiques et enjeux de l'infrastructure régionale

	Routes	Ports	Aéroports	Voies ferrées	Zones logistiques	Infrastructures et réseaux de communication
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> Disparité territoriale en matière d'équipements et de qualité des infrastructures dans la région Vulnérabilité des infrastructures routières aux aléas climatiques Encombrement du réseau routier à l'approche d'Agadir Éloignement des périphéries régionales de la capitale de la région (la province de Tata à plus de 4h) 	<ul style="list-style-type: none"> Problème d'accès des poids lourds au port Aménagement inadapté du port Exiguïté et proximité du port de pêche du port de commerce Empiètement des croisières sur le port de commerce Encombrement du port de pêche en période d'arrêt biologique Infrastructures insuffisantes des ports de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> Accès difficile à l'aéroport Éloignement de l'aéroport des autres provinces de la région Ouverture insuffisante sur les régions du Sud 	<p>Absence de liaison ferroviaire dans la région</p>	<p>Retard dans l'aménagement des deux zones logistiques identifiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des infrastructures et des réseaux de communication dans la région, Faible pénétration des outils de technologies d'Information et de Communication (téléphone fixe et internet) Retard de la dématérialisation des services communaux et de l'état civil
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Construire les voies de contournement Sud-Est et Nord-Est autour du Grand Agadir ; Assurer la continuité du réseau autoroutier vers le Sud en construisant l'autoroute de contournement du Grand Agadir, Poursuivre le programme de modernisation des routes par la mise à niveau du réseau structurant de la région, Poursuivre le programme de construction de routes pour doter les régions sous-équipées et désenclaver les populations rurales, 	<ul style="list-style-type: none"> Rapprocher l'échéance de réalisation de tous les travaux d'aménagement du port d'Agadir suivant l'option retenue pour son développement ; Promouvoir l'activité de réparation navale Construire un nouveau port de pêche à Sidi Boufdail 	<ul style="list-style-type: none"> Élargir la plateforme Fret au niveau de l'aéroport Agadir-Al Massira Renforcement des aéroports de Taroudannt et Tata pour l'accueil de lignes commerciales, 	<p>Construire une ligne ferroviaire (LGV) via Safi ou Marrakech,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Activer l'acquisition du foncier nécessaire pour les zones logistiques ; Accélérer l'aménagement de la première tranche de la zone d'Ait-Melloul 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les infrastructures de télécommunication de la région et rendre accessible à chaque citoyen l'internet haut débit, Créer des Smartcities, Vulgariser les différentes applications disponibles dans la région, Actualiser, contrôler et partager les données répondant à la demande des citoyens et des professionnels, Améliorer la qualité des services aux citoyens et aux entreprises, Mettre en place un observatoire des TIC au niveau de la région.

Elaboration du SRAT de la Région Souss Massa

Rapport de diagnostic stratégique territorial

Tableau 3 : Enjeux et problématiques pour les équipements collectifs

	Infrastructures scolaires	Infrastructures sanitaires	Equipements sportifs et socioculturels
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Une disparité territoriale en matière d'établissements scolaires avec un besoin plus important dans les provinces de Chtouka Ait Baha et de Taroudannt pour tous les niveaux et dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane pour le niveau secondaire qualifiant en milieu rural. • Il y a un fort encombrement des classes d'enseignement pour le niveau secondaire collégial ; le plus fort encombrement se retrouve dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane et la province de Chtouka Ait Baha ; • Pour les établissements de formation professionnelle, il y a également une disparité territoriale quant au nombre d'établissements, la province de Tata étant la moins équipée ; • Pour l'enseignement universitaire, il y a une grande disparité territoriale en matière d'établissements dans la région avec une forte concentration dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane et une affluence vers les disciplines à faible employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • La région SM reste sous-équipée en infrastructures sanitaires avec une disparité entre les provinces pour lesquelles la province de Taroudannt est la moins équipée ; • Sur la base du ratio nombre d'habitants/ESSP, les préfectures d'Inezgane Ait Melloul et d'Agadir Ida Outanane sont les moins dotées en établissements de soins de santé primaire (ESSP) avec respectivement un ratio de 18787 hts/ESSP et de 30080 hts/ESSP suivies de la province de Chtouka Ait Baha avec 11580 hts/ESSP. • Sur la base des ratios nombre d'habitants par médecin et par infirmier, la région est sous-encadrée en médecins avec 5099 habitants par médecin contre 3103 hts/médecin au niveau national. Il y a également un grand déséquilibre entre les provinces en matière d'encadrement sanitaire • La préfecture d'Inezgane Ait Melloul et les provinces de Chtouka Ait Baha et Taroudannt sont les moins encadrées en médecins. • Pour le personnel paramédical, la province de Tata est la moins encadrée avec 9% du corps paramédical de la région. 	<p>Manque d'équipements sportifs en référence aux normes de programmation des équipements sportifs (1 terrain pour 10000 hts, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'équipements socio-culturels dans la région (1 théâtre, 2 musées, 3 conservatoires qui restant insuffisants au vu des normes de programmation des équipements collectifs) au vu des normes,
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'effort de construction de nouveaux établissements d'enseignement • Donner la priorité aux provinces les moins équipées • Encourager l'inscription des étudiants dans les disciplines employables 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure répartition des établissements sanitaires ; • Améliorer l'encadrement sanitaire de la région avec du personnel médical et paramédical nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager plus d'équipements sportifs et socio-culturels pour encadrer les jeunes et développer leur épanouissement.

Un système de transport varié

La fonction des transports est primordiale pour l'expansion d'une économie basée essentiellement sur les échanges et pour assurer des conditions d'un développement social assurant l'accès aux services de base. Il constitue également un facteur essentiel de compétitivité et d'attractivité des différents territoires. Plusieurs modes de transport contribuent à satisfaire les besoins de déplacements des personnes et d'échanges de biens : la route, le rail, l'aérien et le maritime.

Transport routier d'envergure dominé par le transport de marchandises...

Le transport routier est l'un des secteurs clés de l'économie nationale. Il représente 6% du PIB et 9% de la valeur ajoutée du secteur tertiaire. Il assure 90% de la mobilité des personnes, 75% des flux des marchandises hors phosphates, absorbe 34% de la consommation nationale de l'énergie et emploie environ 200.000 personnes.

Le transport public interurbain assure, dans la région SM, les échanges entre les différentes communes des provinces de la région et les autres villes ainsi qu'entre les villes et les autres régions. Il joue un rôle primordial dans le fonctionnement de l'économie régionale notamment dans le bien-être des populations. Le gros des déplacements de longue distance de la population de la région se focalise sur Marrakech et le bipôle Rabat-Casablanca. Ces déplacements se font essentiellement par autocars. Les autres déplacements à l'intérieur de la région se font par taxis. L'offre de transport public interurbain dans la région comprend 941 autocars, 3387 taxis de 1^{ère} catégorie et 289 véhicules de transport mixte.

L'activité de transport routier emploie dans la région 9422 entreprises et intéresse les activités de transport du personnel, de transport de marchandises, de transport touristique, de transport scolaire, de location de voitures et d'enseignement de la conduite automobile.

Parmi ces activités de transport, le nombre de sociétés de transport de marchandises représente 71% du nombre de sociétés dans la même activité et utilisent un parc de 16 230 camions. La répartition de ces sociétés de transport de marchandises par province montre que la province de Taroudant abrite 41,5% suivie d'Agadir Ida Outanane avec 26,4% et Inezgane Ait Melloul avec 21,4%.

Le rural est encore dominé par le transport informel

En milieu rural, les populations se déplacent pour aller au souk, au travail, visiter la famille, à l'école, au centre de santé... Le transport rural influe considérablement sur les conditions de vie des populations rurales dans l'accès aux services de base. Avant même de prendre un moyen de transport, les populations doivent rejoindre une route carrossable en marchant à pied ou à dos de mulet et ensuite attendre un moyen de transport disponible.

Les études de proximité réalisées en 2012/2013 pour l'amélioration du transport en milieu rural ont abouti à des résultats décrivant les mauvaises conditions de ce transport dont souffrent les populations rurales. En fait, ces populations souffrent de l'état mauvais des routes rurales empruntées, des véhicules utilisés et des mauvaises conditions de confort et de sécurité. De plus, le transport informel domine le milieu rural et vient pour combler la défaillance du transport formel et autorisé.

Un transport aérien en pleine évolution...

Le trafic aérien de passagers dans la région de Souss Massa a enregistré en 2019 plus de 16396 mouvements d'avions pour le transport de 2.008.465 passagers répartis en 1.571.765 passages à l'international (78,2%) et 437.275 passagers pour les vols domestiques. Ce trafic passager représente

8,01% du trafic global au niveau des aéroports du pays. Le trafic global a enregistré une augmentation de 4,46% entre 2018 et 2019 contre une augmentation de 11,18% au niveau national.

Pour le transport de marchandises par avion, l'ONDA a réalisé l'étude du Schéma Directeur pour le développement du fret en vue d'atteindre 182 000 tonnes de fret aérien à l'horizon 2035. Le trafic de fret est en pleine croissance et il s'agit donc de s'organiser pour accompagner cette croissance qui pour l'instant se concentre sur l'aéroport de Casablanca qui traite 90 % du volume de fret aérien du pays. L'étude a analysé les pôles de compétitivité dans les différents aéroports du pays et a conclu que les installations fret doivent être développées dans les aéroports de Casablanca, de Rabat, de Tanger et d'Agadir.

L'aéroport de Casablanca sera celui de la zone centre en complémentarité avec l'aéroport de Rabat. L'aéroport de Tanger accueillera le pôle de fret aérien de la zone nord et la plate-forme d'Agadir celui de la zone sud. Le quatrième pôle sera implanté sur l'aéroport d'Oujda, couvrant la zone de l'Oriental.

Le transport maritime de marchandises présente une capacité importante non exploitée...

Comme présenté dans la partie infrastructures, le port d'Agadir est un port polyvalent qui assure les fonctions de transport de marchandises, de pêche et de plaisance. Pour le transport de marchandises, ce port peut traiter jusqu'à 6 millions de tonnes de marchandises par an prévue à l'horizon 2030.

En 2019, le port d'Agadir a traité 5.075.678 tonnes de marchandises contre 5.257.435 tonnes en 2018 soit une diminution de -3,5%. Il représente 5,8% du trafic global au niveau national des ports gérés par l'ANP. Ce trafic est réparti en 3.027.405 tonnes à l'import (des céréales, du charbon et coke, des hydrocarbures, et de marchandises diverses) et 2.048.273 tonnes à l'export (des agrumes et primeurs, du poisson congelé, des minerais et de marchandises diverses). L'analyse de l'évolution du trafic de marchandises dans les principaux ports du royaume montre que l'évolution du trafic de marchandises au port d'Agadir reste faible et qu'il se situe au 5^{ème} rang.

Manque du transport ferroviaire pénalise le développement de la région...

Actuellement, il n'existe pas de réseau ferroviaire intrarégional ou de desserte de la région. Une étude est en cours par l'ONCF pour définir le projet de connexion de la région SM par une liaison ferroviaire. Le SDAU d'Agadir a retenu deux variantes : le tracé côtier pour une desserte via Essaouira, et le tracé direct à partir de Marrakech en prolongement de la ligne Casablanca-Marrakech.

Encadré 2 : Extrait du Discours Royal à l'occasion du 44-e anniversaire de la Marche verte.

« En effet, Agadir se trouve quasiment à équidistance de Tanger et des Provinces sahariennes. Aussi, il est inconcevable qu'en dépit de la centralité géographique de la Région d'Agadir, en dépit de ses ressources, de ses potentialités, certaines infrastructures de base s'arrêtent à la hauteur de Marrakech. Par conséquent, Nous appelons à une réflexion sérieuse sur l'établissement d'une liaison ferroviaire entre Marrakech et Agadir, en envisageant la perspective d'une extension ultérieure au reste des Provinces du sud ».

La mobilité suprarégionale est dépendante de la route...

Par sa situation stratégique au centre du pays et au carrefour vers l'Afrique, la région SM est appelée à jouer un rôle moteur dans les échanges entre le nord et le sud. Elle doit bénéficier des différentes ressources lui permettant de répondre aux grands besoins de mobilité intra et suprarégionale.

Actuellement, les déplacements des personnes et des biens dans la région sont assurés exclusivement par la route aussi bien à l'intérieur de la région que vers les autres régions, puisque la région n'est pas encore connectée au réseau ferroviaire.

En 2018, un important trafic a été enregistré à l'approche d'Agadir en provenance d'Essaouira sur la RN1 entre Tamraght et Agadir (6327 véh/j) et du côté Marrakech avec 8960 véh/j sur l'autoroute A7 entre Argana et Agadir.

Par ailleurs, la déclinaison du Schéma Directeur de la Mobilité Nationale (SDMN) au niveau de la région montre que la province de Tata figure parmi les provinces à couverture très limitée par les transports et au contraire, la liaison entre Agadir et Inezgane Ait Melloul figure parmi les 10 axes qui assurent le transport de 50% de la population marocaine. Ainsi, le SDMN montre que le mode routier assure 96% du transport de personnes dans la région Souss Massa et que 60% de la population sont à moins d'une heure du réseau autoroutier et de l'aéroport.

La mobilité intra régionale est concentrée autour de la capitale régionale...

L'analyse spatiale de la région montre que certaines zones sont éloignées du pôle principal de la région (la ville d'Agadir) et que ces zones ne bénéficient pas, de ce fait, des infrastructures qui y sont installées (port, aéroport, université, ...). A titre d'exemple, les centres de la province de Tata sont à plus de 4h d'Agadir et celui de Tafraoute à plus de 3h.

Les déplacements à l'intérieur de la région se faisant en empruntant le réseau routier classé, leur appréciation se fait sur la base du volume de la circulation sur ce réseau. En 2018, le volume de la circulation a atteint dans la région SM plus de 6,5 millions de véh*km/j en 2018 qui représente 6,7% de la circulation au niveau du pays. La grande part de la circulation est supportée par le réseau national (52%) qui représente 22% du réseau de la région. Le réseau provincial qui représente 46% du réseau de la région est également bien circulé et supporte 25% de la circulation dans la région.

L'analyse de la répartition de la circulation routière sur le réseau routier, qui représente les flux d'échange entre les différentes zones de la région, montre que :

- Le trafic le plus intense est concentré dans les axes traversant la ville d'Agadir avec un trafic journalier moyen annuel maximal de 21511 véh/j entre Ait Melloul et Inchaden, suivi par la section de la RN11 entre Ait Melloul et Oulad Taima avec 13023 véh/j ;
- En dehors de la circulation à l'approche d'Agadir en provenance d'Essaouira et de Marrakech, on enregistre des trafics dépassant 9000 véh/j entre Massa et Tiznit avec un TMJA de 10987 véh/j sur la RN1 et un TMJA de 9472 véh/j dans la province de Taroudant sur la RN10 après Oulad Taima ;
- Sur le reste des liaisons, les trafics restent moyens à faibles (entre 225 et 3500 véh/j) avec une moyenne de 1530 véh/j.

La répartition de la circulation par province montre que le maximum de mobilité des personnes se trouve dans la province de Chtouka Ait Baha et la préfecture Inezgane Ait Melloul avec 40% du volume de la circulation dans la région, suivis de la province de Taroudant avec 20% et Tiznit avec 19%. Le minimum de déplacements est enregistré dans la province de Tata avec seulement 4% des déplacements dans la région.

Elaboration du SRAT de la Région Sous Massa

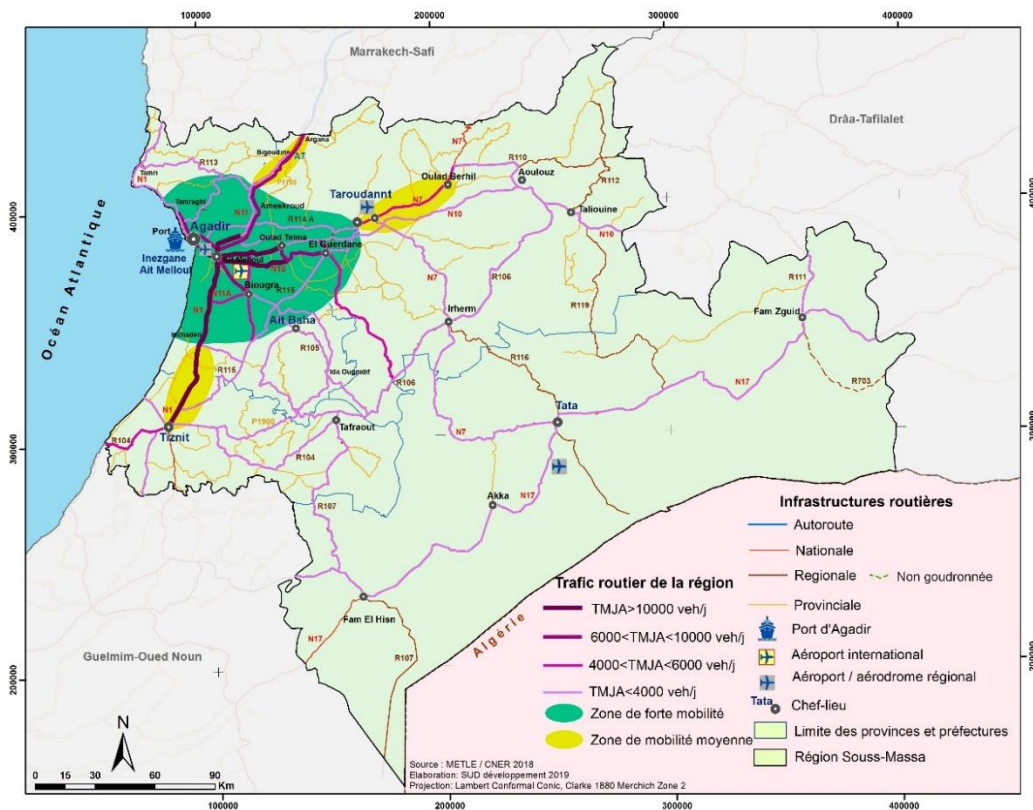
Rapport de diagnostic stratégique territorial

La problématique de la mobilité urbaine se pose essentiellement dans le Grand Agadir où on enregistre des difficultés de circulation et de déplacements liées principalement à l'évolution de la population, à l'extension de la zone urbaine et à la séparation entre le centre-ville qui concentre la majorité des activités et la périphérie qui concentre les zones résidentielles.

L'analyse de la problématique des déplacements et de la circulation dans le Grand Agadir, faite dans le cadre de l'étude du plan de déplacement urbain dans le Grand Agadir, a identifié plusieurs dysfonctionnements dont les plus marquants sont les suivants :

- La discontinuité et la spécialisation de la structure du Grand Agadir influence négativement le dynamisme des flux des déplacements ;
- Les artères principales de la ville reçoivent un trafic qui dépasse leur capacité ;
- La grande partie du réseau urbain est saturé en heure de pointe ;
- Le dysfonctionnement dans le partage de la voirie entre les différents usagers ;
- Le manque de zones de stationnement et l'encombrement des voies près des pôles d'attraction principaux ;
- L'offre actuelle de transport collectif par bus ou par taxis présente certaines lacunes et ne satisfait pas les besoins de déplacements ;
- La marche à pied et les modes de déplacement doux ne sont pas favorisés.

Face à ces dysfonctionnements, le PDU a préconisé plusieurs mesures portant sur la voirie, les transports en commun, les modes doux, la gouvernance, le stationnement, la sécurité routière et l'environnement.



Carte 11: Infrastructures routières et trafic routier dans la région

Tableau 4 : Mesures préconisées par le PDU du Grand Agadir

Voirie	Transport collectif	Gouvernance
140 km de rocares et axes structurants pour dévier le trafic de transit et de marchandises 30 km de traversées apaisées 50 km de pistes aménagées, Réaliser un plan de circulation, Améliorer les conditions de stationnement	2 lignes BHNS 1 corridor en TCSP Des lignes chronobus 6 pôles d'échanges 10 stations de taxis améliorées et équipées	- Créer une autorité coordinatrice de l'ensemble des politiques du transport dans le Grand Agadir, - Créer un observatoire de la mobilité unique pour l'ensemble des communes du Grand Agadir, - Étudier la faisabilité d'un système de financement des Transports collectifs
Réseau cyclable	Réseau piéton	Aménagement, environnement
Réseau continu de 140 km de voies cyclables, Renforcement de la sécurité des cyclistes, Aménagements spécifiques pour vélo	190 km d'itinéraire piéton ; Aménagement de traversées piétonnes Création de chemins scolaires	- Rénover les véhicules de transport passagers les plus polluants, - Rénover la flotte des véhicules de transport de marchandises, - Introduire la dimension mobilité dans les projets urbains - Sensibiliser les habitants sur les modes doux, leurs bienfaits et les aménagements effectués

L'offre de transport urbain est assurée par le réseau de bus et de taxis

L'offre de transport collectif par bus est disponible dans les 3 principales villes de la région où le réseau de bus est géré par des sociétés concessionnaires à savoir la société Alsa dans le Grand Agadir et la société Lux transport dans les villes de Taroudant et de Tiznit.

La société Lux dispose de 88 bus dont 48 à Taroudant et 40 à Tiznit répartis en 14 et 11 lignes qui ont transporté respectivement 7,2 millions et 2 millions de voyageurs en 2018 dans ces 2 villes.

Dans le Grand Agadir, la Société Alsa dispose d'un parc de 201 bus répartis en 25 lignes urbaines et 13 lignes périurbaines. L'évolution du nombre des passagers transportés par an, montre qu'il y a une légère régression depuis 2016 du nombre de personnes qui utilisent les bus malgré l'augmentation du parc de bus de la société concessionnaire.

Le réseau de bus actuel n'arrive pas encore à drainer plus de passagers. Il souffre aussi d'une couverture spatiale insuffisante et d'un niveau de service au niveau périurbain moins bon. Les lignes urbaines enregistrent une performance plus importante que les lignes interurbaines.

A côté du réseau de bus, la région SM dispose d'un parc de 1833 taxis de 2^{ème} catégorie qui opèrent à l'intérieur des agglomérations. La répartition de ce parc par provinces montre qu'il y a une disparité territoriale avec une très forte concentration dans la commune urbaine d'Agadir qui dispose de 1325 taxis représentant 72% du nombre total au niveau de la région. Ces taxis participent à hauteur de 13,2% dans les déplacements des populations dans le Grand Agadir. Toutefois, la fragmentation administrative de ces taxis dans la Grand Agadir ne répond pas à la réalité urbaine de la conurbation ni aux besoins des déplacements de la population. La préfecture d'Inezgane Ait Melloul dispose de 196 taxis (11% du total) et le reste des provinces disposent de moins de 10% avec une absence de taxis de 2^{ème} catégorie dans la ville de Tata.

Tableau 5 : Enjeux et problématiques des systèmes de transport et de la mobilité

	Transport routier	Transport aérien	Transport maritime	Mobilité intra et supra régionale
Problématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de l'offre de transport interurbain, • Disparité territoriale en matière de l'offre de transport, • Mauvaises conditions du transport rural, • Prédominance du transport informel dans le transport rural, • Éloignement des périphéries régionales de la capitale de la région (la province de Tata à plus de 4h) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de desserte de l'aéroport par le transport en commun, • Ouverture insuffisante sur les régions du Sud, • Trafic fret très faible 	<p>Volume du Trafic de marchandises encore en deçà des capacités du port,</p> <p>Difficultés d'accès des camions au port,</p> <p>Concurrence des nouveaux ports de la région en ce qui concerne l'activité pêche à Dakhla,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de connexion au réseau ferroviaire, • Disparité territoriale quant à la couverture par les transports, • Insuffisance de l'offre de transport par bus aux besoins de déplacement des populations, • Insuffisance de la couverture spatiale du réseau de transport par bus, • Congestion des principaux axes dans le Grand Agadir, • Redondance dans l'offre de transport entre les bus et les grands taxis
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les différentes provinces des moyens de transport nécessaires, • Améliorer l'organisation du transport rural, • Développer le transport scolaire, • Développer les échanges inter-régionaux • Faciliter le transport de marchandises vers le sud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la desserte de l'aéroport par le transport collectif, • Élargir la plateforme Fret au niveau de l'aéroport Agadir-Al Massira • Développer les liaisons aériennes avec les autres régions du pays et vers l'Afrique. • Renforcer et rendre opérationnel l'aéroport de Tata 	<p>Promouvoir les activités de croisière et de réparation navale,</p> <p>Développer les échanges avec les ports de l'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activer la mise en œuvre des préconisations du PDU du Grand Agadir, • Activer la mise en place de la Smart Mobilité dans le Grand Agadir, • Assurer la complémentarité des différents modes de transport urbain, • Décongestionner Agadir-centre par la réalisation des différentes voies de contournement

7.

Le potentiel économique de la région

الإمكانيات الاقتصادية بالجهة



7. Economie en émergence

Le développement territorial est, pour toute région, une composante multidimensionnelle. L'axe économique en est l'une de ces principales dimensions. Ce développement est à la fois le résultat des ressources internes de la région et de la mise en œuvre des politiques publiques de développement (intervention externe). La dynamisation de l'économie régionale est une lourde mission.

Une économie régionale performante repose sur des secteurs productifs forts et complémentaires. De ce fait, l'analyse de la structure de l'économie de la région Souss Massa soulève des défis importants, mais également montre un fort potentiel non exploité. La région dispose d'une économie très diversifiée basée sur plusieurs secteurs : l'agriculture, le tourisme, le commerce et les services, le BTP, l'industrie et l'artisanat.

N'ayant pas le même poids dans l'économie régionale, ces secteurs concourent tous à compléter la mosaïque économique de la région Souss Massa. Cependant, le développement de ces secteurs est confronté à des contraintes multiples liées principalement à l'absence d'un modèle économique régional tenant compte des spécificités de chaque territoire (atouts & potentialités).

La région Souss Massa est une région attractive, par excellence, ce qui la place au cœur des futures stratégies de l'Etat pour faire émerger l'économie du pays. Accélérer la construction de l'économie régionale sur des bases solides, et concevoir une économie créatrice de richesses et des emplois ne peut se faire en dehors d'une planification territoriale bien pensée. Cette planification commence par une compréhension profonde de la réalité de l'économie régionale et la détection des tendances lourdes de son développement.

Ladite compréhension est de nature à éclairer les acteurs de la région sur les pistes à choisir pour l'avenir de leur territoire, qui profite à la population régionale tout en lui offrant des opportunités d'épanouissement et de vie décente. Un bien être qui ne peut se faire sans une croissance économique créatrice de richesses et d'emplois décents procurant des revenus durables pour toutes les citoyennes et citoyens de la région Souss Massa.

Une économie régionale en émergence...

La région Souss Massa a enregistré, en 2017, une richesse s'élevant à 69.92MMDH contre près de 52 MMDH six ans auparavant, soit un taux de croissance annuel moyen de 5.6% sur la période considérée. Un chiffre qui montre clairement le potentiel important dans la région, ainsi que les multiples opportunités de croissance.

L'analyse de positionnement économique des régions du Maroc montre que la région de Casablanca-Settat est loin devant en tête à la fois en termes de taille économique (près de 33%) qu'en termes de contribution à la croissance économique nationale (plus de 31%). La région SM se positionne en 7^{ème} rang national au niveau de sa part à la croissance économique du pays et au 6^{ème} rang au niveau de sa taille économique.

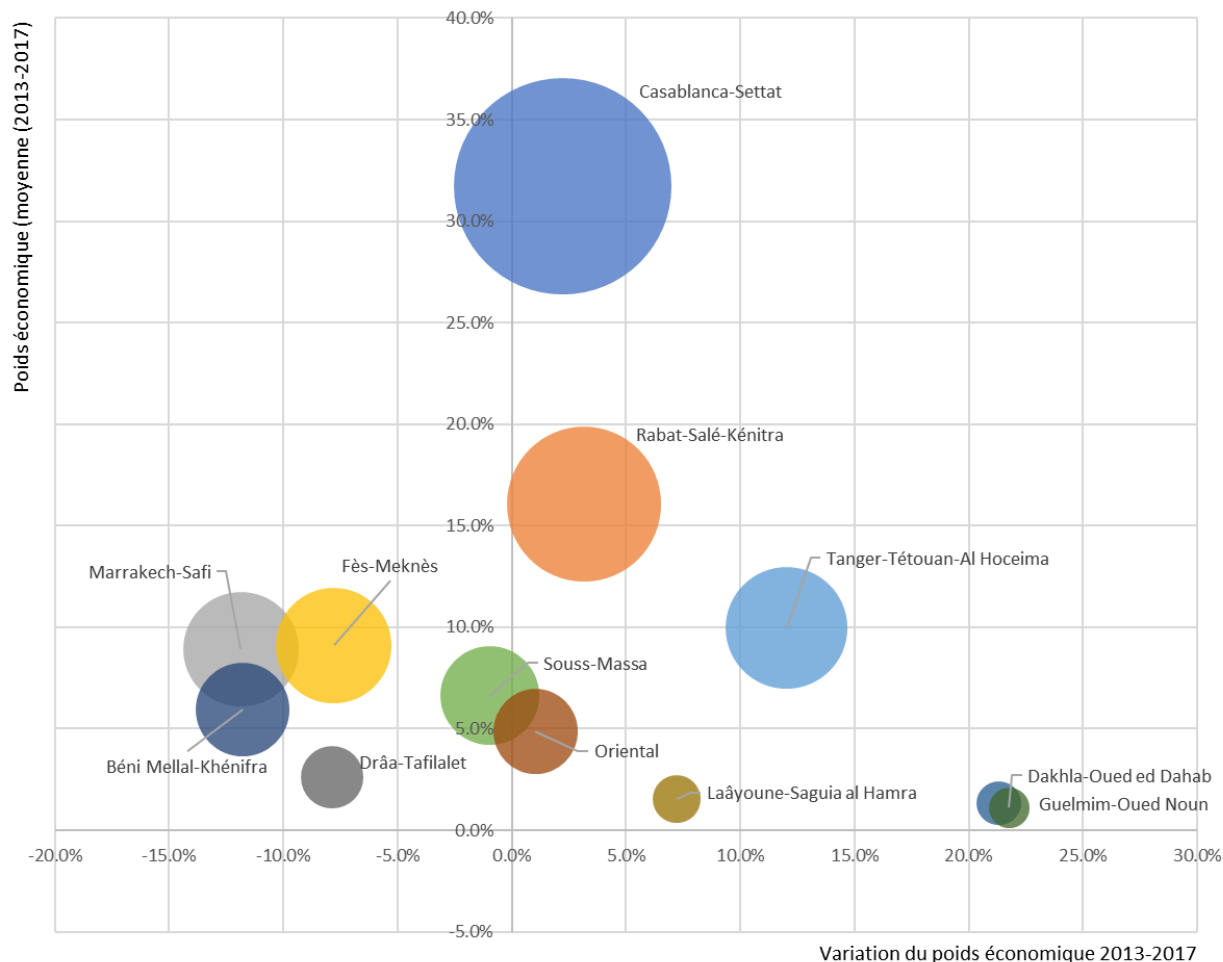


Figure 4 : Les régions tirant le plus l'économie marocaine (2013-2017)

Un classement qui montre une réelle capacité de la région à se développer davantage. En plus du fait qu'elle détient d'importantes ressources naturelles et des territoires encore à construire et à désenclaver, afin de les faire bénéficier de la croissance de la préfecture d'Agadir qui se doit de devenir un véritable pôle économique pour la région.

Le PIB/tête montre que la région de SM enregistre des inégalités territoriales importantes au plan économique. La région a enregistré un PIB/tête de 25 161 DH en 2017 et 22 602 DH en 2013, soit une hausse de 11% au cours de la période 2013-2017 et 13% au niveau national. Cela montre que la région n'arrive pas encore à améliorer son économie en adéquation avec son développement démographique.

La préfecture d'Agadir Ida Outanane enregistre le PIB/tête le plus élevé (29 454 DH), suivi de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul (28 515 DH) et la province de Chtouka Ait Baha (23 807 DH). Le PIB/tête le plus faible est enregistré au niveau de la province de Tata (16 116 DH). L'écart entre le plus grand PIB/tête dans la région et le plus faible est de 82%.

La région SM fait partie des six premières régions, en termes de poids économique, ces dernières représentent 82% du poids économique national. Le poids économique de la région atteint les 6,7% en 2018, classée au 6^{ème} rang national, derrière la région de Casablanca-Settat (32,2%), suivi de Rabat-

Salé-Kenitra (16,1%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Marrakech-Safi. Une structure du PIB qui demeure inchangé au niveau régional, la région commence tout juste son émergence économique.

La région SM a enregistré un taux de croissance annuel moyen qui s'élève à 2,2% durant la période 2015-2017, soit un taux de croissance bien inférieur au niveau national (3,3%). Malgré son poids, la région peine à reprendre des points de croissance, dû principalement à des activités en berne et à un manque d'attractivité de ce territoire. Dès lors, la région SM se doit de se doter des industries nécessaires et des investissements à forte capacité d'employabilité afin de garantir une plus importante part du gâteau et accompagner son émergence économique.

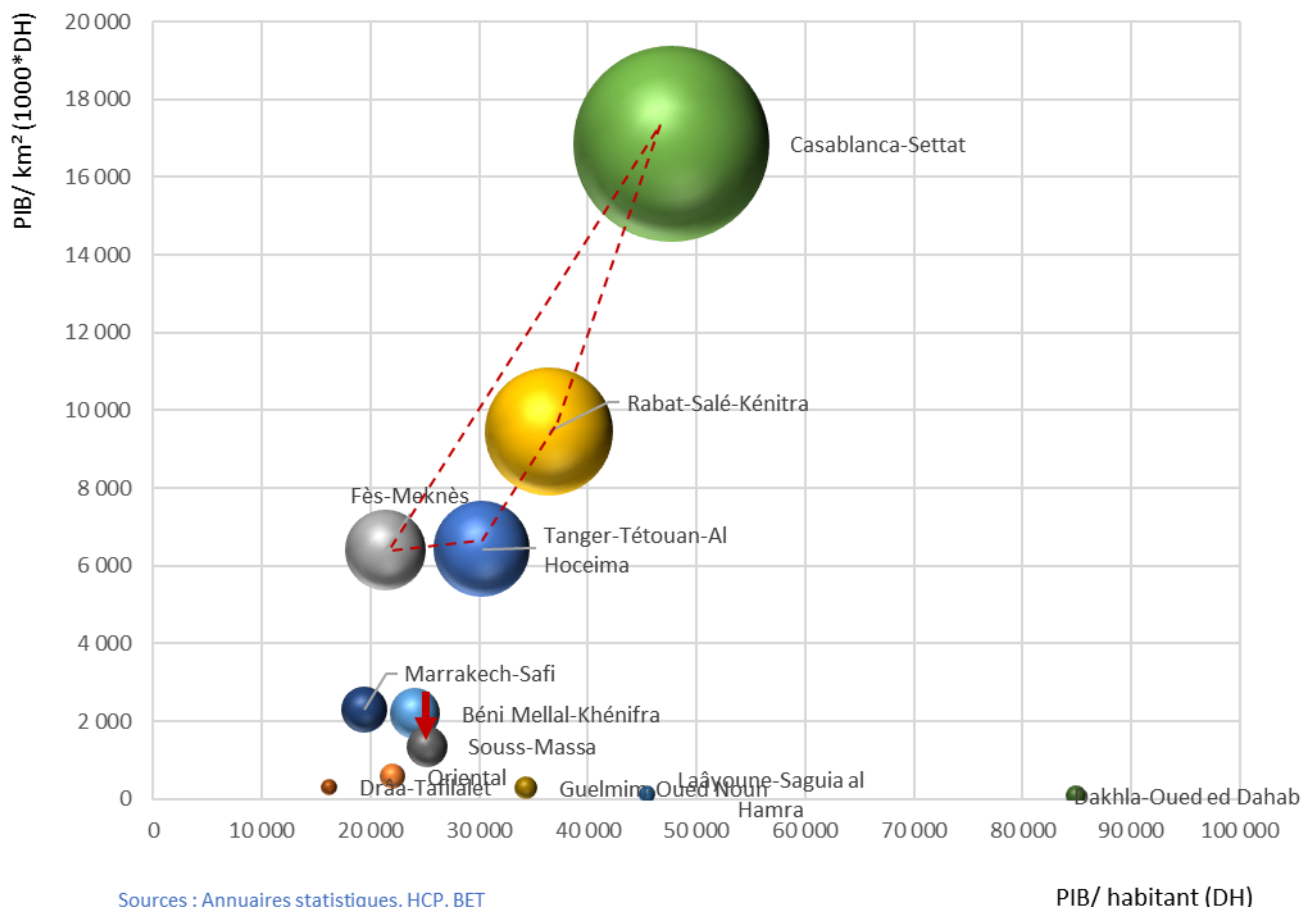


Figure 5 : Performance économique des régions du Maroc (2012-2017)

La région SM se trouve au 7^{ème} rang des régions les plus performantes du Royaume et qui sont optimisées au plan des superficies et du capital humain. Les 4 régions ayant le plus fort PIB/km² et le plus fort PIB/capita sont : CS, RSK, TTA et FM. Ce premier groupe se constitue des villes les plus performantes. Ces régions ont les territoires les plus rentables et détiennent le capital humain le plus productif. L'on constate un second groupe, dont la région Souss Massa fait partie, ce groupe se caractérise par des ratios plus faibles de leur PIB/tête et le PIB/km². Ce qui explique encore une fois le manque de développement dans certains territoires de ces régions. Cette situation traduit tout simplement l'existence de larges territoires de la région qui n'arrivent pas à recevoir des projets de développement au profit des populations, elle traduit aussi des taux d'activité faibles et des taux de chômage élevés au niveau d'une large frange des territoires de cette région.

L'économie de la région est concentrée au niveau de certains territoires

L'économie de la région SM est concentrée au niveau du territoire constitué de Taroudant, Agadir Ida Outanane et Inezgane Ait Melloul. Ces dernières accaparent respectivement 28,2%, 25,7% et 22,5% de l'économie de cette région, soit près de 76,5% du poids économique de la région. Ces mêmes provinces représentent 74,2% de la population de la région. L'importance économique de Taroudant vient de l'importance de deux éléments : le nombre d'actifs qui y résident et la valeur ajoutée de l'agriculture. Comme c'est le cas des autres provinces, une partie importante de la richesse créée dans cette zone est transférée vers Agadir. Les données des flux financiers dans la région montrent cette réalité.

L'économie de la région dépend ainsi de ces pôles économiques qui structurent l'ensemble de la région et constituent la locomotive économique de celle-ci.

De plus, on constate que la concentration économique de la région au niveau de ces espaces impacte démographiquement les autres provinces de la région.

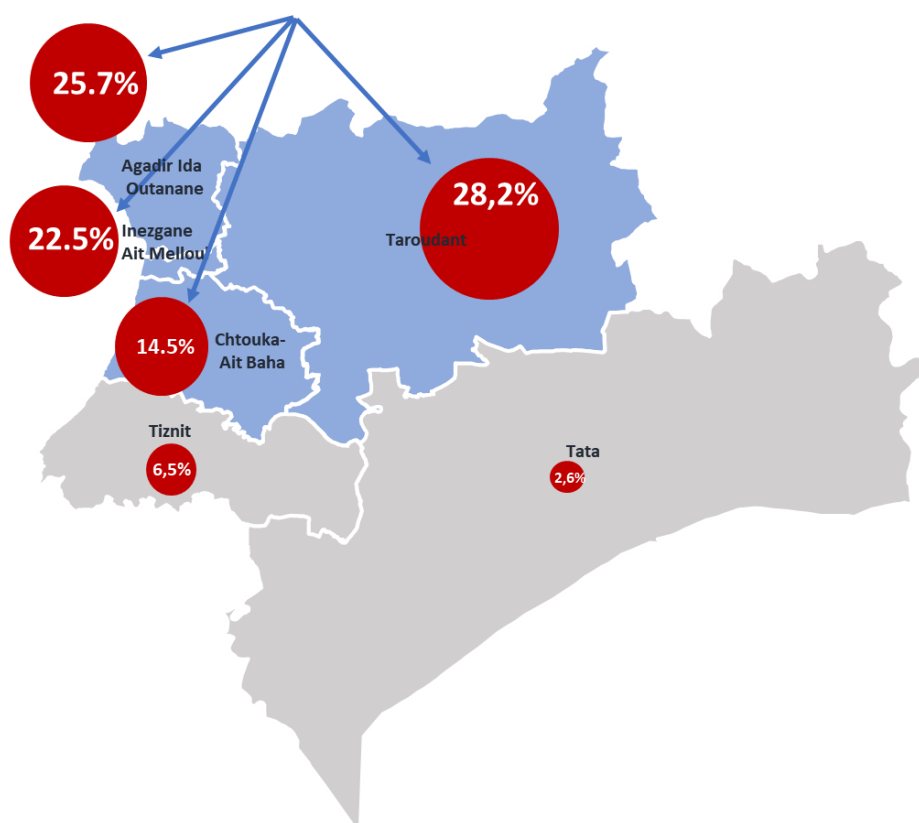


Schéma 1: Poids économique des provinces et préfectures de la région SM par Secteur économique mesuré à travers leur PIB (2015-2017)

De manière générale, il y a une concentration importante de l'économie au niveau de la Préfecture d'Agadir-Ida-Outanane et la province de Taroudant. Les économies de ces provinces se caractérisent par une forte dominance du secteur du commerce et des services, avec une part importante du tourisme, au détriment des autres secteurs productifs à savoir, l'industrie, l'agriculture et l'artisanat. En outre, Il y a un véritable manque de stratégies dédiées à chacun des secteurs de la région Sous-Massa. Ce qui se traduit par des taux de croissance relativement faibles d'une année à l'autre et par une forte faiblesse en matière d'attrait des investissements

En effet, le triangle Agadir-Taroudant-Inezgane constitue les zones d'activités économiques regroupant plus de 80% des dépôts bancaires en 2018, soit près de 40 milliards de dirhams. Ces mêmes pôles économiques comptent près de 95% des crédits bancaires, soit plus de 29 milliards de dirhams d'encours durant la même année. Cette situation ne fait que refléter le grand déséquilibre économique de la région qui se partage entre des territoires économiquement développés et créateurs de richesses et d'autres territoires moins développés au plan économique, sachant que ces mêmes territoires disposent de toutes les conditions qui leur permettent d'être aussi développé.

Il convient de noter également que la région Sous Massa a créé plus de 5400 entreprises, en 2018. Un nombre de créations, sans cesse, en augmentation depuis 2010 (3985 entreprises créées). Néanmoins, ces créations concernent principalement les préfectures d'Agadir (42%), d'Inezgane (26%) et la province Taroudant (13%) et se trouvent en majeure partie au niveau du commerce & services (77%) et des BTP (17%).

Le secteur tertiaire constitue le moteur de croissance...

La structure de l'économie de la région montre qu'elle est diversifiée, avec une préférence notable au niveau des secteurs suivants : le commerce et les services, l'agriculture et l'industrie.

Une tendance régionale en conformité avec l'état de l'économie du pays. Les secteurs qui influencent le plus l'économie de la région par leur poids sont l'agriculture (16,4%), l'industrie (16,6%) et le commerce et les services (23,2%). Les dépenses de l'administration jouent un rôle aussi important dans la dynamisation de l'économie de la région.

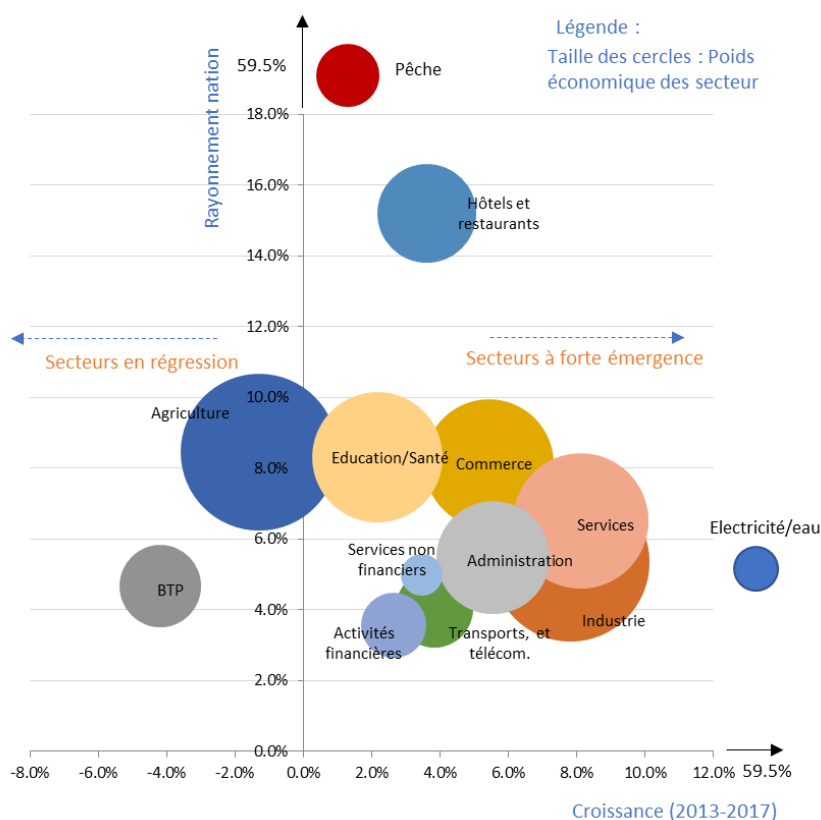


Figure 6 : Présentation des secteurs de l'économie de la région selon leur taux de croissance, leur poids dans la région et leur poids à l'échelle nationale. Source : HCP, Calculs BET (2012-2017)

Les économies des provinces et préfectures de la région Sous Massa sont diversifiées et reposent sur plusieurs secteurs. Le commerce et services, ainsi que l'industrie dominant en général la structure sectorielle des provinces et préfectures. Pour les préfectures d'Agadir, Inezgane, et les provinces Tiznit et Tata, le tertiaire est largement prépondérant avec une part de plus de deux tiers de la VA régional. Pour ce qui est des économies de Taroudant et Chtouka Ait Baha, elles dépendent essentiellement du commerce & services et des activités primaires, réparties sur 80 à 85% de leur VA. Le reste constitue la contribution du secteur secondaire à la VA.

Le commerce et les services : les secteurs qui marchent bien

Le secteur du commerce et service (tertiaire) joue un rôle important dans l'économie de la région SM. La main d'œuvre qui travaille dans ce secteur est estimée à 335 907 en 2017, soit 42,7% du nombre des actifs occupés de la région.

Le nombre d'entreprises créées par le secteur des services et de commerce représente 77% de l'ensemble des entreprises créées en 2017. Les investissements réalisés dans le secteur sont de 2,6 milliards de DH, soit 16,7% des investissements de la région.

En 2017, la contribution du secteur à la VA nationale est de 6,7% contre 6,3% en 2013, soit une augmentation de 0,4 point. Sa part dans le PIB de la région est passée de 49,1% en 2013 à 50,7% en 2017, soit une évolution de 1,6 point. Ceci montre que la région, à l'instar du national, est dans un processus de transformation structurelle encore lent vers la tertiarisation de son économie.

L'agriculture, un grand secteur en déclin

Le secteur agricole représente 18,4% de la VA de la région en 2017 et contribue à 8,4 % du secteur primaire national. La tendance à la tertiarisation de l'économie fait ressortir une régression (-1,3%) du secteur en comparaison avec le secondaire et le tertiaire. Néanmoins, sa contribution à la VA nationale est en hausse. Cependant, le secteur agricole régional souffre des effets de changement climatique. Le climat aride voire semi-aride, le stress hydrique imminent, les nappes souterraines qui connaissent un déficit important dû à la surexploitation et à l'impact des changements climatiques, sont tous des facteurs qui freinent le développement du secteur primaire dans la région.

Les besoins en eau sont actuellement de 120 mm³ pour l'Alimentation en eau potable et Industrielle et 1724 mm³ pour l'irrigation. Ils atteindront respectivement 250 et 1555 mm³ en 2030. La production annuelle des agrumes et des cultures maraîchères dépasse 50% du total national. L'agriculture irriguée est réservée principalement aux primeurs dont la superficie représente 66% du total national. Ce constat est de nature à accentué la problématique de la rareté des ressources hydriques.

Le foncier représente l'input stratégique de l'activité agricole. Au niveau de la région SM, seulement 8% de la superficie totale concentrée sur les provinces de Taroudant, Tiznit et Chtouka Ait Baha constituent plus de 90% des surfaces agricoles utiles. Il est à relever que la prédominance de Melk représente ainsi un avantage incontournable dans l'investissement et la transmission de la propriété.

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, la région a bénéficié d'un budget de 42,4 MDH en 2017 couvrant la mobilisation d'un foncier de 148 ha, représentant 6% du montant global investi et 3,6% de la superficie aménagée. Cet effort place la région au 7^{ème} rang sur un total de 8 régions bénéficiaires du programme.

La production régionale annuelle moyenne de céréales au cours de la période 2005-2017 a atteint 1,6 Mqx, soit 2,3% de la production nationale annuelle moyenne de céréales au cours de cette période. Toutefois, la production des céréales en irrigué ne représente qu'environ 35% de la production totale.

Le blé tendre domine la production céréalière avec une part de 48,5%, suivi par l'orge avec une part de 39%, le blé dur avec 12,1% et le maïs avec 0,4% de la production céréalière de la région SM. La surface réservée aux céréales a enregistré une baisse de 79,1% entre 2005 et 2016, contre une baisse de 72% de la production céréalière. La production céréalière est irrégulière et dépend des aléas climatiques. Le rendement par hectare dans la région est de 13,5 qtx/ha contre 14,8 q/ha pour la moyenne nationale. La part de la région SM dans la production nationale céréalière s'est dégradée de 2,7 points entre 2005 et 2016.

Les terres les plus adaptées à la production céréalière se concentrent au niveau de la province de Taroudant. Elle représente à elle seule 80% de la production céréalière de la région, le reste est réparti sur les provinces /préfectures d'Agadir (10%), Chtouka (7%) et d'Inezgane (3%). La région SM est devenue la plus importante zone productrice de primeurs et d'agrumes dans le pays. La région détient la première superficie en termes d'agrumes au niveau national (près 35%). Elle constitue la première région en termes d'exportation des cultures agrumicoles et maraîchères (70% des exportations nationales).

La pêche, un secteur en décélération

Le secteur de la pêche enregistre un taux de croissance relativement fort (3,9%), toutefois son poids économique reste relativement faible en termes de VA qui ne représente que 5,1%, est un CA de 8,2 milliards de DH. Les emplois dans ce secteur sont estimés à 22 755 , soit 2.9% de la PAO de la région. Toutefois les ports de la région, et particulièrement celui d'Agadir, souffrent d'une baisse alarmante des quantités débarquées (TTAM de -16,7%). Cette situation est due certainement à la concurrence des autres ports des régions voisines.

Les enjeux :

Le secteur a besoin de la modernisation pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle économique et social. Aussi les portes de la région doivent subir des mises à niveau pour accompagner le secteur de la pêche. La région peut se positionner davantage sur l'élevage des poissons

L'industrie agro-alimentaire est bien positionnée au niveau national...

La région SM est peu industrialisée, elle occupe le 7^e rang en la matière, et une part de 4,8% du CA industriel national. Le secteur de l'industrie ne représente que 5,1% du la VA industrielle nationale, au plan régional, cette part représente 16,6%. L'industrie dans la région enregistré ces dernières années un très fort rattrapage marqué par une hausse d'une année à l'autre de 7,8%. Si ce rythme d'évolution se poursuit au cours des prochaines années, la région va occuper une place importante dans ce domaine. Les atouts dont elle dispose et sa position géographique (port d'Agadir, agriculture) seront des atouts pour le développement de ce secteur.

L'effectif de salariés dans ce secteur est de 53 521 personnes. Le secteur de l'industrie est dominé par l'agroalimentaire qui représente près de 80%. Les investissements dans le secteur ont enregistré une hausse importante au cours des 10 dernières années pour atteindre près de 1,3 milliard de DH. Ce montant reste très faible pour déclencher une vraie industrialisation de la région. La majorité du CA industriel est réalisé à Agadir (43%), Inezgane (32,8%) et Taroudant (21,6%).

Les enjeux :

Le défi majeur qui confronte la région au cours des prochaines années et de combler sa faiblesse au niveau industriel. Cela passe à travers la construction de plus de zones industrielles et par la préparation

d'une offre attractive d'investissements dans l'industrie. La région peut envisager de construire des zones à prix attractif pour pouvoir attirer plus d'investissement. Sachant qu'une zone franche d'exportation est en cours d'aménagement dans les environs d'Agadir.

Le BTP : un secteur en difficulté

Le secteur du BTP contribue à hauteur de 5,1% à la VA régional et par un investissement de 6,9 milliards de DH. Ce secteur est en forte régression au cours de 5 dernières années. La baisse est de 3,8% d'une année à l'autre. Cette situation peut s'expliquer par la crise du marché de logement que connaît ce secteur depuis plus de maintenant plus 8 ans. Il s'agit d'une crise nationale marquée par une baisse de la demande sur les logements. D'ailleurs les logements autorisés ont enregistré une baisse de 6,9% au cours des 5 dernières années. Le niveau de consommation du ciment par tête place la région au 5^e rang en comparaison avec les autres régions du royaume. La dynamique de construction est très forte au niveau d'Agadir Ida Outanane (52,3%), Inzgame Ait Melleoul (36,8%). Cette dynamique est moins forte à Taroudant (7,9%). Le reste des provinces reste non attractif au plan résidentiel.

Les enjeux :

L'assouplissement des procédures d'autorisation et l'amélioration de l'offre en foncier résidentiel peut contribuer au développement du secteur du BTP. La région doit faire plus de lobbying pour drainer de grands investissements publics : autoroutes, routes, grands équipements ...

Le tourisme : Secteur à vocation internationale

La région SM est connue par sa vocation touristique et particulièrement Agadir qui dispose d'une grande infrastructure touristique. La région dispose de 6,5% de la capacité touristique nationale. La région a réalisé un total de près de 5,5 millions nuitées touristiques, ce qui représente 25% du total des nuitées touristiques réalisées en 2017, soit un **CA de près de 15 milliards de DH**. La région est la **2^e destination touristique** au Maroc, en termes de nuitées réalisées. Le tourisme de la région est plus tourné vers le marché international (61%) alors que le marché local ne représente que 39% et le tourisme externe 61%. Les investissements dans le secteur augmentent fortement ces dernières années ce qui se traduit par un attrait de plus en plus important de la région au plan touristique. Les nuitées touristiques ont augmenté de 20% au cours des 8 dernières années alors que les investissements dans le secteur ont augmenté aussi de 51%.

Le tourisme reste très concentré au niveau de la préfecture d'Agadir Ida Outanane (99% des nuitées touristiques). Les autres provinces disposent de faibles capacités touristiques qui sont faiblement exploitées pour divers facteurs notamment l'absence de marketing, l'accessibilité ...

La valeur ajoutée du secteur est de 4,02 milliards, elle a enregistré une hausse de 3.6% en moyenne les 5 dernières années. Ce secteur représente un poids de 6.5% dans la région et 15.2% au niveau national. La région occupe le 3^e rang.

Les enjeux :

Le tourisme dans la région ne peut pas se développer en absence d'une vision d'ensemble qui intègre l'amélioration globale de la ville d'Agadir qui représente le plus grand centre d'intérêt touristique de la région. La ville a besoin des équipements modernes, des infrastructures, de l'animation, de transport moderne de l'extension de son aéroport.

Les autres territoires de la région peuvent aussi bénéficier d'une part du marché du tourisme, cela passe nécessairement par l'affectation de plus d'investissements en infrastructures que l'État peut réaliser au niveau des autres villes de la région.

Le secteur de l'artisanat continue de se fragiliser...

L'artisanat à forte valeur culturelle constitue un secteur incontournable dans la région. Il est appelé à jouer un rôle essentiel dans le développement touristique régional. Le CA de ce secteur dans la région SM s'élève à plus de 1,5 milliard de DH de dirhams, soit seulement 2,1% du CA de l'artisanat au niveau national. Ce CA a augmenté de 5 fois au cours des 6 dernières années.

Le secteur compte aujourd'hui 9760 unités artisanales et emploi près de 22 000 personnes.

Les enjeux :

Le secteur de l'artisanat est en régression et même disparition à cause de plusieurs facteurs. La relève dans ce secteur se fait rare. Les jeunes ne s'intéressent pas à ce secteur non rentable, et le savoir-faire en perte progressive. La région dépend des autres régions pour s'alimenter en produits d'artisanat, comme Fès et Marrakech.

L'investissement public reste faible dans la région...

La région a bénéficié de 11% du montant investi au niveau national et de 0,5% du total des superficies mobilisées par l'Etat pour l'investissement. L'habitat et le tourisme constituent les secteurs principaux qui ont bénéficié de 58% et de 26% des projets respectivement. Le reste étant réparti à hauteur de 8% pour l'enseignement et la formation ; de 4% pour le commerce et les services (4%), de 3,5% pour la santé et de 0,5% pour l'agro-industrie. La région a bénéficié d'un montant prévisionnel de 3,9 millions de DH courant 2019, ce qui représente 4% de l'investissement total alloué, situant ainsi, la région au 8^{ème} rang. En termes de rythme de croissance, la région a vu sa part baisser de 1 point de pourcentage en comparaison avec 2018.

Nécessité d'améliorer le climat des affaires

En ce qui concerne le climat des affaires dans la région, force est de constater qu'il persiste encore une lenteur des procédures administratives, un manque d'attractivité des actes d'investissement sans oublier la difficulté d'accès au financement qui constitue une problématique nationale, en particulier pour la TPE/PME. A cela s'ajoute, la faiblesse des services publics fournis à travers le web-administration digitale. Une des particularités de la région SM est qu'elle dispose d'un important réseau de coopératives, au nombre de 1597 en 2017, qui peut constituer un véritable fleuron entrepreneurial car le modèle coopératif fait figure de modèle alternatif et pourrait devenir un modèle d'avenir car c'est la structure qui tend vers l'entreprise coopérative s'élargissant aux considérations sociales, sociétales et environnementales.

Un marché d'emploi déséquilibré d'une manière structurelle

La région SM compte 786 722 d'actifs occupés, soit 7,3% du total national. Le taux d'activité au niveau de la région est de 43,4% contre 46,7% au niveau national. Ce taux est de 20,5% chez les femmes et 68,9% chez les hommes. Le taux d'activité est de 41,8% en milieu urbain et 45,7% en milieu rural.

La femme reste relativement moins impliquée dans les activités économiques en comparaison avec la région de Casablanca Settat qui englobe un pourcentage de 26,2% alors que la moyenne nationale est de 23,6%.

Les chiffres de l'emploi dans la région montrent que le secteur du commerce et des services est le plus important employeur (42,7%), avant l'agriculture et les pêches (36%), les BTP (11%), alors que l'industrie ne représente que 10% du stock d'emploi de la région SM. Le statut dans l'emploi montre que 54% sont des salariés du secteur privé, 35% auto-emploi et 11% des emplois non rémunérés.

Le phénomène de chômage est national. Chaque région contribue à ce phénomène. La région SM a enregistré en 2019 un taux de chômage de 10,3%, soit un niveau légèrement au-dessus du taux national (9,2%), ce qui place la région au 6^{ème} rang en la matière. En 2017, le taux de chômage dans la région a été de 9,8%, contre 10,2% au niveau national. Ce taux est de 12,8% en milieu urbain et 5,6% en milieu rural. La région abrite 85 132 chômeurs dont 64 378 sont au niveau urbain (76%) et 20 754 au niveau rural (24%).

Le taux de chômage affectant la région est nettement inférieur à celui enregistré au niveau national, de même, le taux de chômage urbain de la région est inférieur à celui enregistré en milieu urbain national (14,7%).

Malgré la baisse globale du taux chômage urbain au niveau de la région SM, les provinces enregistrant encore des taux élevés au niveau d'Agadir Ida Outanane (13,5%), Inezgane Ait Melloul (13,3%). Le taux de chômage au niveau de Taroudant (6,7%) et de Chtouka Ait Baha reste le plus faible dans la région (5,9%).

Les enjeux :

La région souffre de problème de l'inadéquation de l'offre à la demande d'emploi, elle souffre aussi du phénomène du chômage des diplômés et de l'emploi précaire. Les diplômés passent aujourd'hui de longue durée avant de trouver un emploi stable. Les problèmes du marché du travail trouvent leur origine dans la qualité de l'enseignement et la faiblesse de l'économie.

L'amélioration de l'attractivité de la région doit se faire dans le cadre d'une vocation économique régionale bien définie ...

La région SM n'est pas très attractive aux investissements, c'est le constat qui se dégage des créations d'entreprises, toutefois, son attractivité est en accélération. La région compte 121678 entreprises à fin 2019, soit 6,7% du nombre total des entreprises au Maroc. Ce nombre d'entreprises donne à la région le 7^e rang dans ce domaine. Les créations d'entreprise dans la région ont augmenté de 11,2% d'une année à l'autre au cours des dix dernières années, contre 5,8% au niveau national.

Pour ce qui est de la répartition sectorielle, les créations d'entreprises se font majoritairement au niveau du commerce et services, suivant ainsi la structure de l'économie régionale.

Seulement deux territoires qui sont attractifs aux investissements, il s'agit d'Agadir Ida Outanane qui accapare 42% des créations d'entreprise, suivi d'Inezgane Ait Melloul (26%). Taroudant vient en 3^e position avec 13% des créations d'entreprises contre 11% pour Tiznit.

Les enjeux :

Les investissements qui arrivent à la région ne reflètent guère le potentiel de la région et ces atouts. La faiblesse des investissements qui arrivent à la région, public et privé, ne va pas permettre à cette région de faire développer son économie. En plus la concentration des investissements publics et privés sur une zone bien déterminée participe à l'accélération des écarts entre les zones riches et pauvres de la région. Cet écart risque de s'accroître davantage dans l'avenir à cause de la politique d'investissements qui

s'opère dans la région. Cela ne va que contribuer davantage à l'immigration des populations des zones pauvres vers les zones riches de la région.

La région a besoin d'une nouvelle stratégie de développement

Afin d'aboutir à une véritable stratégie de développement et stimuler les investissements au sein de la région, celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des risques et des défis à relever afin de l'ériger en nouveau pôle économique compétitif.

Il est important de pousser la réflexion vers le renforcement de la coopération internationale dans le domaine agricole, la promotion des coopératives agricoles et de leur modèle, l'introduction de nouvelles cultures de forte valeur ajoutée et moins consommatrices en eau à la fois dans un souci de diversification mais également pour répondre éventuellement à une demande extérieure pour des cultures spécifiques.

Ceci ne peut être concrétisé sans l'augmentation de l'utilisation des machines (mécanisation) et des engrais, de la taille des SAU, du périmètre irrigation afin d'améliorer le rendement à l'hectare de 50% par l'introduction des nouvelles techniques. Cette stratégie ne doit pas omettre un certain nombre de menaces liées à la mauvaise répartition et gestion de l'eau dans la région et à une pénurie de la main-d'œuvre rurale qualifiée, qui devient de plus en plus coûteuse ajoutée à la prédominance de l'informel dans le secteur.

A ce titre, on ne pourrait également mettre à l'écart la concurrence des nouvelles régions en termes d'attractivité des investissements en se dotant de zones franches à l'exportation offrant des conditions d'accueil compétitives.

Il est capital d'assainir le foncier et de d'améliorer l'accès au financement car ces derniers constituent des freins à l'investissement au niveau de la région SM. Étant la première région à bénéficier de la déclinaison régionale de son PAI (2014-2020), Souss-Massa a déjà entamé une dynamique industrielle pour sa filière agro-industrielle. Les objectifs du PAI à l'horizon 2020 visent le renforcement de l'attractivité du territoire, l'accroissement de la part de l'industrie dans les exportations régionales et l'augmentation de la part de l'industrie dans le PIB de la région.

Toutefois, cette déclinaison doit fournir une configuration harmonieuse bénéficiant ainsi à toutes provinces en fonction à la fois de leurs ressources et richesses naturelles mais également de la disponibilité de la main-d'œuvre.

La présence et l'amélioration à la fois des programmes mais également des infrastructures au niveau des établissements scolaires, de formation professionnelle et des universités doivent concourir à la préparation des compétences humaines nécessaires à l'attractivité de la région pour les industries de moyenne et de haute technologie.

Au niveau de la région SM, des opportunités réelles de développement du tourisme d'affaires et de congrès, le tourisme du sport, écologique et de santé, l'hébergement individuel peuvent se développer pour constituer des niches pour l'amélioration des revenus des ménages à la fois dans les milieux urbain et rural.

Une des conditions d'accélération de la dynamique économique au sein de la région est d'étendre la marge de manœuvre réglementaire dont dispose à la fois le Conseil de la région et les collectivités territoriales pour améliorer le climat des affaires dans la région. L'établissement du nouveau statut de l'auto-entrepreneur permet également aux populations exerçant dans l'informel de revoir leur

situation en intégrant le secteur formel afin de se structurer et de compter parmi les unités productives de la région.

Au vu de tout ce qui précède et dans l'objectif de parvenir à une véritable vocation poussée par une vision stratégique, il paraît évident que la région SM doit à la fois réussir le pari de sa transformation structurelle et le développement de nouveaux métiers. Il s'agit alors de maintenir les acquis au niveau des secteurs d'activités porteurs mais également de renforcer le poids économique de la région, de garantir des infrastructures pour une meilleure mobilité, d'améliorer le niveau de revenu de la population et de résorber le chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes.



Photo 1 : l'Arganier du SM

8.

L'armature urbaine : des fonctions renivelées

شبكة حضرية بأدوار متجدد



8. Armature urbaine en évolution

Une armature urbaine dotée d'une situation stratégique

La région de Sous-Massa occupe une place centrale dans le territoire national et assure les liaisons entre le Nord et le Sud du Royaume. Elle s'étend sur une superficie de 53789 km² et englobe une population de l'ordre de 2.676.847 habitants en 2014, dont 56,25% résident en milieu urbain, soit 1.505.896 habitants.

Selon le Schéma National d'Aménagement du Territoire, le noyau central de l'armature urbaine¹² de Sous-Massa, qu'est la ville d'Agadir, est une agglomération singulière dans l'espace national. Elle est située au centre géographique du Royaume et constitue l'un des pôles de croissance les plus dynamiques du pays. Depuis l'avènement de la marche verte en 1975, la capitale du Sous s'est transformée en véritable métropole nationale dont le développement et le rayonnement ne cessent de croître, entraînant une véritable transformation de l'espace régional par une urbanisation de plus en plus étendue vers l'intérieur dans la plaine mais également sur les piedmonts et même les zones montagneuses.

Le système urbain de la région dont le noyau central est l'agglomération d'Agadir est l'un des huit grands systèmes urbains du Royaume. Selon l'Étude d'élaboration du schéma national de l'armature urbaine de 2017, « ce système est en situation d'équilibre où le centre et la périphérie évoluent au même rythme. Il englobe 2.011 602 habitants, soit 75% de la population urbaine de la région et composé d'une métropole à portée nationale : Le Grand Agadir y compris Inezgane, Ait Melloul, Dechria El Jadida et Drarga, de 2 villes péri-métropolitaines : Lqiaa et Ouled Talma ; d'un relais territorial : Taroudant et de 11 relais locaux. Il occupe la 6^{ème} place au niveau national par la taille de sa population, soit 8,56% de l'ensemble des systèmes urbains du Royaume... ».

Un système urbain impacté par les effets des stratégies nationales de développement du territoire

Les stratégies nationales engagées dans le domaine économique, infrastructurel et social depuis une quinzaine d'années, produisent des effets sur l'aménagement du territoire national et régional. Elles impactent les armatures urbaines régionales et le système urbain national. En effet, les différents programmes engagés visent tous, le renforcement de l'attractivité des territoires et des villes, le désenclavement des zones rurales et montagneuses et l'aménagement et la valorisation des territoires dans une vision partagée du développement urbain et du développement rural avec les secteurs et les acteurs économiques concernés.

¹² La notion d'armature urbaine englobe l'ensemble des villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence. C'est un système relationnel, composé des infrastructures qui supportent et structurent la ville et les différents types de flux qui sont générés par les moteurs du système urbain. En plus des flux physiques (hommes et marchandises), les flux immatériels (communications, capitaux, données, idées...) tiennent une place croissante dans la vie de relation et dans le fonctionnement des réseaux dont la portée spatiale s'est allongée en rapport avec les progrès technologiques et s'est progressivement libérée des contraintes de la distance.

Dans ce sens et à la suite des recommandations du CSAT lors de sa 2^{ème} session de 2016 session, des stratégies territoriales de développement ont été mises en place : le Plan Maroc Vert pour le monde rural et la Stratégie Nationale de Développement Urbain pour le milieu urbain. Cependant, le système urbain de la RSM situé au cœur de l'armature urbaine nationale est sans doute impacté par les effets des stratégies en cours et il le sera encore plus dans le court et les moyens termes. Le renforcement et l'amélioration des infrastructures, la création des zones d'activités, développement de nouveaux pôles urbains, l'amélioration de la productivité agricole entraînent nécessaires des répercussions sur les structures urbaines avec une demande accrue en besoins de logements, d'équipements sociaux-économiques, mobilité et transport.

Le peuplement urbain conditionné par la géographie et l'histoire

La ville d'**Agadir** est fondée en 1517, et érigée en municipalité à partir de 1930 et devient l'une des villes importantes du Maroc. Le développement urbain d'Agadir lié à l'expansion du port, qui devient une base navale et joue un important rôle de communication et d'échanges commerciaux au niveau international. Ce rôle est renforcé plus tard par la mise en place, de l'aérodrome civil, au nord de Bensergao.

La ville d'Agadir est l'un des pôles touristiques importants du pays, et le premier port de pêche du Maroc. L'activité commerciale est très développée grâce aux activités d'exportation des agrumes et des produits agricoles de la vallée du Sous.

La ville de **Taroudant** a une économie basée sur l'agriculture : cultures d'agrumes, essentiellement oranges et clémentines, de l'huile d'argan dont la région est riche, de la production d'huile d'olive et l'artisanat, particulièrement le travail du cuir. La ville attire une forte immigration rurale des montagnes environnantes favorisée par les activités agricoles dans la plaine. La population est ainsi passée de 57 000 habitants en 1994 à 80 000 habitants en 2014. Selon les prévisions démographiques, la population de la ville dépassera les 110 000 habitants en 2030 et atteindra les 152 357 habitants en 2045. Taroudant est dotée d'une zone industrielle à environ 10 km de la ville, sur la commune Aït Yazza. Taroudant dispose de l'une des plus anciennes médinas du Royaume, qui s'étend sur une superficie de 226 ha et entourée de 7,5 km de rempart. La médina constitue le principal pôle d'activité commerciales et artisanales de l'agglomération. Les structures originales de la vieille ville sont relativement bien préservées. Elle dispose d'un réseau de souks assez dense implanté le long des axes structurants qui se rejoignent au niveau du centre historique.

La ville de **Tiznit** fut fondée en 1882, par le sultan Moulay el Hassan (1873-1894), dans un but militaire d'où ses magnifiques remparts. La médina est restée jusqu'à la fin des années 70 la seule entité urbaine. Après la promotion de la ville en chef-lieu de province en 1977, de nouveaux quartiers sont apparus en extra muros, grâce aux programmes du département de l'habitat sur des assiettes foncières publiques de l'emprise de l'ancien aérodrome. La médina de Tiznit est composée de quatre quartiers organisés autour de deux centres : La grande mosquée et Ain Zarka sur la rive droite de l'Oued Sidi Abderrahmane. Le centre d'activités administratives et commerciales de la place Méchouar.

La structure urbaine de Tiznit est composée de deux structures distinctes : La médina, tissu urbain traditionnel, compact, surdensifié en proie à une dégradation continue. La ville nouvelle, composée de juxtaposition de lotissements a dominante économique et qui se prolongent par des formes d'habitat non règlementaires et des douars sous équipés.

La ville d'**Inezgane** située entre Agadir et Aït Melloul, dans la vallée du Sous est réputée pour son activité commerciale. Son dynamisme démographique est fulgurant, il est passé de 92 000 habitants en 1994 à 130 000 habitants en 2014. Selon les prévisions du HCP, la population d'Inezgane sera de l'ordre de 180 000 habitants à l'horizon 2030 et 244 994 habitants en 2045. Elle comptait, en 2014, plus de 200 000 habitants.

La ville d'**Ait Melloul** grâce à sa situation de carrefour sur les routes du Sud, cette petite localité est l'une des importantes villes du Sud Est d'Agadir aux portes de la riche plaine agricole de Sous-Massa. C'est une ville où l'activité dominante est l'industrie de transformation. La ville est un important foyer d'immigration rurale provenant des montagnes du Haut Atlas. La taille de la ville a été multipliée par 2 entre 1994 et 2014. Les prévisions démographiques du HCP, prévoient un dédoublement encore de la population à l'horizon 2030, pour atteindre les 253 000 habitants en 2045 la population de la ville serait de 365 518 habitants. La ville fait fonction de banlieue industrielle d'Agadir.

Dcheira: C'est un noyau d'habitat ancien au même titre que Bensero ou Inezgane situé aux alentours de oued Sous il a connu à partir des années 60 des extensions urbaines sous forme de lotissement et d'habitat spontané au point de constitué une véritable ville aux portes d'Agadir doté d'importantes activités artisanales. En 2004 la commune de Dcheira el Jhadia comptait déjà une population de l'ordre de 89 367 habitants, elle a atteint en 2014 99 920 habitants. Selon les projections du HCP et les propres calculs du Bet, Dcheira El Jahadia seraint en 2045 une agglomération de l'ordre de 172 402 habitants.

Elle fait partie intégrante de l'agglomération du grand Agadir. Selon le SDAU du grand Agadir ; Dcheira El jihadia, constitue avec son potentiel foncier public, constitue une zone stratégique pour le développement du Grand Agadir.

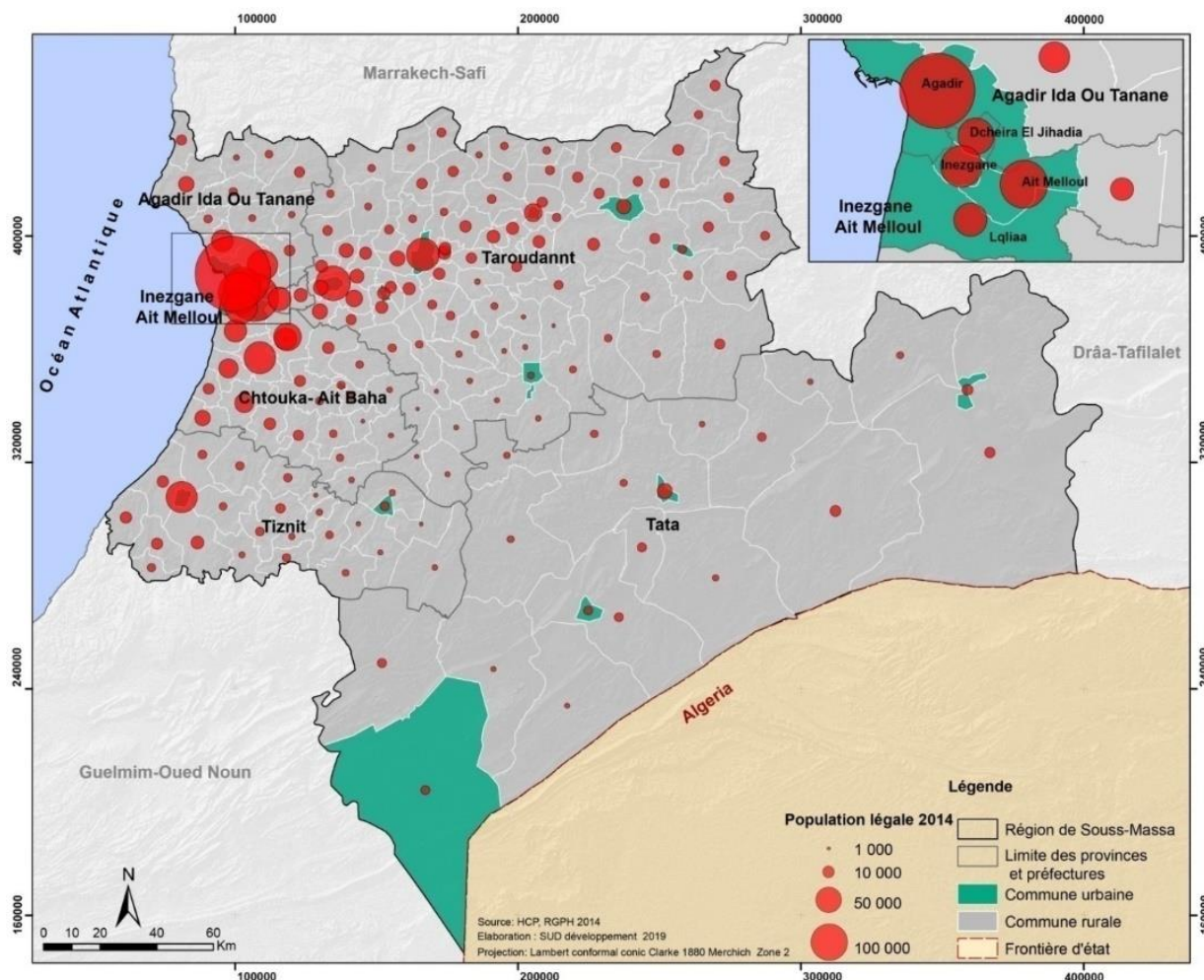
Drarga et Lqliaa : À l'origine ce sont des noyaux d'habitat non règlementaire, situés à l'embouchure d'Oued Sous, ils constituent des centres suburbains très dynamiques. Actuellement intégrés au grand Agadir, ces centres se développent le long des voies de Taroudannt et Biougra. Le centre de Drarga comptait déjà en 1994, 6178 habitants soit la taille d'un petit centre périurbain. Deux décennies plus tard en 2014 le centre atteint la taille d'une grande ville de 50440 habitants, et selon les projections du CERED et le calcul du Bet, Drarga serait une ville de 243 103 habitants en 2045.

Laqliaa qui comptait en 1994 près de trois fois de population de Drarga soit 18000 habitants environ, elle a atteint en 2014 les 82650 habitants. Les projections du Bet basées sur les prévisions du CERED prévoient pour cette localité une population de l'ordre de 237 883 habitants. La situation de Laqliaa aux abords de la riche plaine de chtouka favorise son dynamisme urbain.

Ouled Taima : Ville située à équidistance entre Agadir et Taroudannt sur la route nationale 10, au cœur de la plaine du Sous, elle occupe une situation stratégique entre les deux villes du Sous, érigée en municipalité depuis 1992, la ville s'est considérablement étendue par l'absorption des douars et quartiers périphériques , tels que Chrarda, El Goulita, Boukhreis Foukani; Lahbib... C'est une ville dont la population avoisinait les 90000 habitants en 2014, elle serait à l'horizon 2045 selon les prévisions du Bet une agglomération de 174 531 habitants. La ville constitue avec Taroudannt le bipôle à la métropole du Grand Agadir

La ville de **Tata** est à l'origine une Oasis située au sud-est d'Agadir (289 km). C'est une ville du sud de l'Anti-Atlas de taille moyenne (18 540 habitants en 2014). Les prévisions du HCP tablent sur une population de 23 680 en 2030 soit un TAAM de 2 à 3%. La ville de Tata est parmi les villes les plus anciennes de la région dont la fonction essentielle était le commerce des produits agricoles des Oasis

et le commerce transsaharien. Depuis que la ville est érigée chef-lieu de province, plus que la moitié des emplois assurés dans la ville sont de type administratif.



Carte 12 : Population légale de la région Sous-Massa par commune

Armature urbaine déséquilibrée

L'armature urbaine de Sous Massa est constituée d'une trentaine de villes et centres urbains de tailles différentes. Elle est organisée le long d'un corridor urbain développé à partir d'Agadir en direction du Sous intérieur joignant les pôles d'appui de Taroudant et Ouled Berhil et se prolongeant au-delà des limites de la région jusqu'au pôle de Ouarzazate. Elle n'a cessé de croître depuis 1960 et malgré le développement rapide de nombreuses villes moyennes, l'organisation urbaine caractérisée par la domination du Grand Agadir s'affirme de plus en plus. Le déséquilibre continue ainsi à s'agrandir entre d'une part, le sommet de la pyramide qu'occupe, la métropole régionale, et d'autre part, la base composée des petits centres.

L'agglomération du Grand Agadir dans les limites actuelles de son aire urbaine (15 communes Agadir, Drarga, Aourir, Taghazout, Amskroud, Inezgane, Dcheira El Jhadia, Aït Melloul, Lqiaa, Tamsia, Ouled Dahou, Biougra, Oued Essafa, Sidi Bibi et Aït Amira), abrite plus de 73,9% des urbains de la région. Sa participation en tant que premier niveau de la pyramide à la croissance urbaine a été de 69,7% en 1994 et 72,5% en 2004.

La catégorie des villes moyennes composées de 11 villes, dont la taille varie de 10 000 à 50 000 habitants en 2014, représente le deuxième niveau de la pyramide urbaine. Sa population totalise 254 330 individus en 2014, soit 16,9% du total des urbains. Cette catégorie de villes englobera 19,7% de la population urbaine de la région en 2030.

Le niveau basique de la pyramide comporte 9 petites villes et centres qui représentent 3,7% de la population urbaine de la région en 2014. Selon le HCP, le poids global de cette catégorie de villes restera sensiblement le même à l'horizon 2030, soit 3,6% de la population urbaine de la région.

L'armature urbaine de la région s'est constituée et consolidée autour d'Agadir-Inezgane (549 440 habitants en 2014) donnant lieu à un phénomène complexe de « banlieue multifonctionnelle » où Dcheira-Jihadia, Ben Sergao, Tarrast, El Jorf et Tikiouine seraient les cités dortoirs. Ait-Melloul et Anza les zones industrielles et agro-industrielles avant de devenir aussi des trames administratives. Et enfin, Taghazout et Aourir sont des places touristiques assurant la fonction d'un espace balnéaire et en partie lieux privilégiés des résidences secondaires.

La connectivité interurbaine notamment entre les chefs-lieux des provinces et préfecture de la région est fortement handicapée par les contraintes du relief et de l'éloignement (Taroudannt-Tiznit ; Taroudannt-Tata

La modernisation agricole de Souss-Massa et l'aménagement hydro-agricole de la plaine du Souss ont, certes, relativement renforcé le contenu démographique et socio-économique des petites et moyennes villes comme Taroudant et Ouled Teïma. Mais, ils ont surtout contribué à l'éclosion de plusieurs « pseudo-villes » disséminées un peu partout le long de la plaine de Souss : Biougra, Massa Sebt El Guerdane Ouled Berhil. Ces « pseudo-villes » ou « centres urbains » sont particulièrement dynamiques et ont un pouvoir de polarisation sur les populations rurales.

L'analyse des données démographiques, statistiques, économiques et sociales, démontre que les interactions des facteurs de polarisation urbaine (agro-industrie, activités tertiaires...) et des facteurs de répulsion démographique, notamment dans les bordures montagneuses des Atlas (sécheresse, marginalité etc...) doublées par l'injection de surplus économique migratoire dans le lieu d'origine le bled, où l'attachement est particulièrement fort, engendra l'apparition et le développement de plusieurs petits centres le long des axes routiers.

Certains petits centres urbains comme Biougra, Ait Aiaza, Aourir, Lqliaa, Tamsia dépassent de loin la moyenne d'accroissement annuel de la population urbaine nationale (4 %) et dépassent le seuil de 8 %, voire même des 13% pour Biougra. Les petites et moyennes villes constituant le Grand Agadir enregistrent des taux relativement moins élevés, comparés à la moyenne urbaine nationale. Ceci signifie d'une part, qu'Agadir, la capitale régionale du Souss capte actuellement une partie seulement des flux migratoires. L'essentiel des apports migratoires notamment d'origine rurale locale se tourne vers Ait Melloul, Dcheira-Jihadia, Inezgane et Ben Sergao, affirmant ainsi un processus de sub-urbanisation, déclenché dès 1960 juste après le séisme d'Agadir, qui continue à se cristalliser autour de ces villes-relais au départ, devenues rapidement des réceptacles accueillant les vagues de ruraux et le trop-plein de la capitale régionale. Le centre d'Aglou situé sur le littoral au Nord-Ouest de Tiznit est une petite agglomération dont l'aménagement urbain est orienté par le SDAU de Tiznit et littoral et un PA homologué en 2019.

Les préfectures d'Agadir-Ida-Outanane et d'Inezgane-Ait Melloul sont les territoires les plus urbanisés de la région avec des taux d'urbanisation respectifs de 86% et 95%. Par contre les provinces de

Taroudant et de Chtouka-Ait Baha sont les moins urbanisées avec respectivement des ratios de 31% et 34% de la population urbaine par rapport à la population totale de la province. Les provinces de Tiznit et Tata présentent des taux d'urbanisation respectifs de 43% et 35 %.

Selon les estimations du HCP, les principales villes et centres urbains de la région ont connu une progression constante de leur population au cours des cinq dernières années (2014-2019). Le croit de population des villes et centres urbains a été de 234.360 habitants au cours de cette période ; soit plus que la population de la ville d'Ait Melloul qui est la 2^{ème} grande ville de la région.

Ce sont les villes de la plaine de Souss le long du corridor urbain qui enregistrent les accroissements les plus importants. Par contre certaines agglomérations connaissent un accroissement modéré : centre Aourir, Oulad Berhil, Tafraoute. D'autres centres ont connu un accroissement négatif durant les cinq dernières années : Foug El Hisn, Akka, Foug Zguid. Ce sont les centres des piémonts Sud de l'Anti Atlas donnant sur la vallée de Draa. La dynamique urbaine est donc fortement conditionnée par les contraintes naturelles et les vocations des territoires.

La ville d'Agadir concentre à elle seule près de 28% de la population urbaine en 2014, et présente un indice de primatialité¹³ assez élevé de 2,4. Selon les prévisions du HCP, la ville d'Agadir atteindra les 600.000 habitants en 2030 ; Ait Melloul la deuxième ville de la région aura en 2030 une population de l'ordre de 253.000 habitants.

Les villes de la région sont peu influentes au plan national

L'armature urbaine de la RSM, composée de 28 villes et centres urbains, elle constitue un système urbain en phase de développement avec des agglomérations aux profils divers et variés et une capitale régionale (Agadir) qui est une métropole en voie de consolidation. Les autres agglomérations de la région constituent ce qu'on appelle des relais territoriaux ou villes secondaires aux profils limités en termes de fonctions urbaines, d'attractivité et de compétitivité.

Les données du RGPH de 2014, soulignent la faiblesse des fonctions urbaines supérieures dans la majorité des villes et centres urbains de la région. Les fonctions liées aux activités du secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) sont dominantes pour plus de la moitié des villes et centres de la région. Les fonctions liées aux activités de commerce, transports, services et BTP sont développés dans les agglomérations qui disposent d'une population active occupée supérieure à 15 000 personnes, c'est-à-dire les grandes agglomérations de la région : Agadir, Ait Melloul, Taroudant, Inezgane, Dcheira el Jhadia et Tiznit.

Huit villes de la RSM figurent dans la classification proposée par L'étude nationale sur l'armature urbaine, initiée par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, de l'habitat et de la politique de la ville. Il s'agit de : Agadir, Ait Melloul, Inezgane, Ouled Taima, Dcheira El Jhadia, Taroudant, Laqiaa et Tiznit.

Sur le plan attractivité, sept villes parmi les huit n'atteignent pas le score de la moyenne nationale à savoir 2/4, seule la capitale régionale atteint le score de 3 sur 4 au même titre que les grandes métropoles nationales : Fès, Rabat et Marrakech. Casablanca détient la première place avec 3,2 sur 4.

¹³ C'est le rapport de l'effectif de population de la plus grande ville (P1) à celui de la deuxième (P2) soit : $I_j = P1/P2$.

On constate cependant que la capitale du Souss enregistre un meilleur score d'attractivité que d'autres métropoles similaires, telles que Meknès, Oujda et Tanger. La situation de la ville d'Agadir, son climat, son infrastructure hôtelière et touristique, la richesse et la variété de son arrière-pays font la différence en termes d'attractivité par rapport aux agglomérations de taille similaire.

Sur le plan compétitivité, on constate que les huit villes retenues obtiennent des scores meilleurs que ceux de l'attractivité, mais sans dépasser la moyenne nationale, excepté pour Ait Melloul et Agadir qui obtiennent respectivement 2 et 2,8 sur 4. Par ailleurs, et comparativement avec les grandes métropoles nationales, la ville d'Agadir est classée en 5^{ème} position en ex-æquo avec la ville de Tanger, elle est devancée par les Villes de Casablanca, Rabat, Fès et Marrakech.

La région est caractérisée par des profils urbains très diversifiés

L'état actuel de l'armature urbaine de la région se caractérise par une diversité des profils de villes. La classification menée, sur la base de critères objectifs multiples, permet de répartir les villes de la région à plusieurs profils. Il s'agit particulièrement des suivants :

Profil 1 – Métropole en voie de formation : Agadir, elle commande de vastes territoires, mais reste encore faiblement connectée à l'économie internationale.

Profil 2- Relais territoriaux : composé des villes de Tiznit, Taroudant, C'est l'échelle intermédiaire de l'armature urbaine assurant la diffusion des services et des fonctions urbains de niveau supérieur aux territoires ruraux qu'ils commandent.

Profil 3- Villes et centres péri-métropolitains : Ait Melloul, Inezgane, Dcheira El Jhadia, Lqliaa. Ait Iaza, Ait Baha, Oulad Taima, El Guerdane, Aourir, Ait Amira, Biougra, Massa, Oued Berhil, Sidi Bibi, Temsia, Belfaa. Il s'agit des villes et centres urbains suffisamment importants dans l'aire urbaine de la métropole régionale pour pouvoir développer des synergies et attirer le surplus d'investissements et de main d'œuvre dégagé par la capitale régionale.

Profil 4 - Centre local : Aoulouz, Akka, Foug el Hisn, Tata, Ighrem ; Foug Zguid ; Taliouine, Taфраoute. C'est l'interface entre l'armature urbaine et le milieu rural assurant une fonction de structuration territoriale et d'équité sociale.

Un nouveau pôle urbain en cours de développement aux portes d'Agadir

A l'entrée de l'agglomération sur la RN8, une ville nouvelle est en cours de développement, c'est le pôle urbain de Tagadirt qui s'étendait initialement sur 1100 ha, dont 422ha appartenant au domaine privé de l'Etat. Le projet offre une capacité estimée à 44 300 unités pour une population de l'ordre de 210 000 habitants. Avec le lancement du Plan régional d'accélération industrielle le Pôle Tagadirt englobe désormais une zone franche (350ha) et le parc industriel intégré (65 ha), la cité des métiers et des compétences (15ha)

Le projet Tagadirt qui fait partie intégrante du plan d'aménagement de la commune de Drarga en phase finale d'élaboration, est un projet dont la composante écologique est l'élément central du programme avec une trame urbaine structurée autour d'un grand parc central, de grands équipements et des espaces résidentiels intégrés. Le projet vise entre autres de réorganiser l'occupation des sols de la rive droite de l'oued Souss et de préparer les structures d'accueil pour contribuer au développement économique de la rive droite de l'oued Souss. Aussi, il tend à satisfaire la forte demande d'habitat social en stimulant l'offre sociale. Il préconise ainsi de doter la zone des équipements socio-

économiques adéquats et de créer les conditions d'un développement durable de la zone avec respect de l'environnement et du milieu naturel, et la participation de la population et des acteurs locaux...

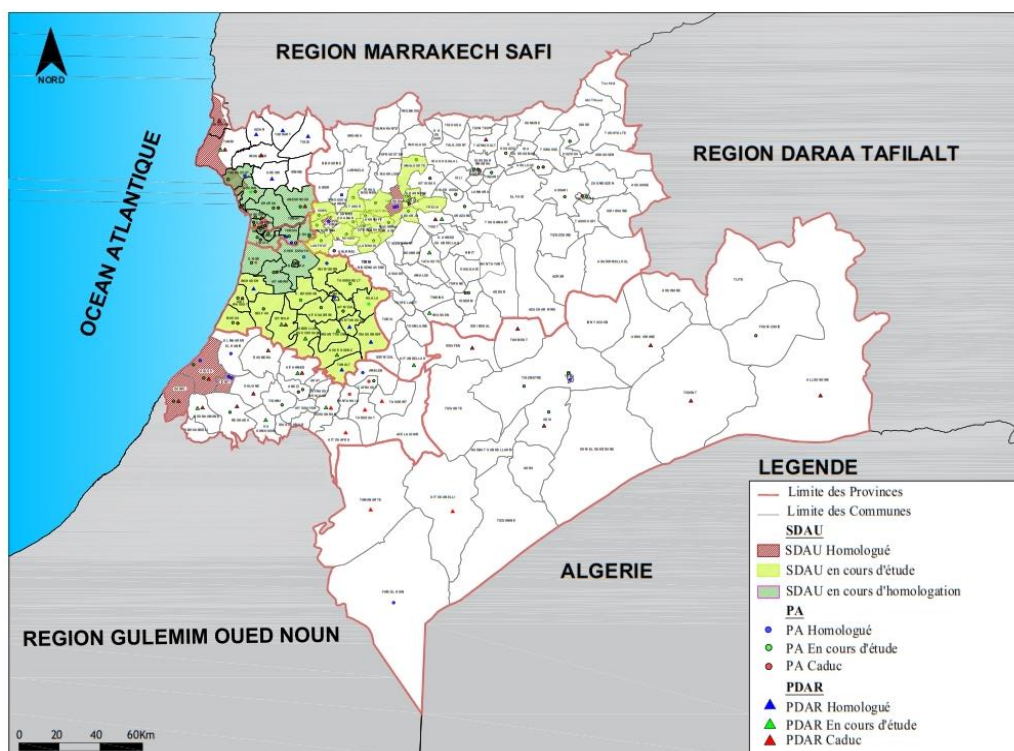
Territoire largement couvert par des documents d'urbanisme et l'encadrement technique

Le territoire de la RSM est couvert par une Inspection régionale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et deux agences urbaines, celle d'Agadir et l'Agence Urbaine de Taroudant-Tiznit-Tata. Chacune des deux agences couvre les territoires de 3 Provinces ou Préfectures.

L'inspection régionale dont la compétence couvre tout le territoire de la région ; assure des missions de coordination, de suivi et de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, notamment le SRAT, Les SDAU et les PA . Elle veille également à la mise en œuvre des orientations du SNAT ; Elle programme et élabore des études qui visent l'affirmation du cachet architectural régional et local et a sauvegarde du patrimoine architectural national.

Le territoire d'intervention de l'agence urbaine d'Agadir est couvert à 95 % par les documents d'urbanisme – plan d'aménagement et plan de développement des agglomérations rurales. En effet, 34% des communes disposent de documents homologués, 61% des communes ont des documents en cours d'études et juste 5% soit 2 communes qui ne disposent pas encore de documents d'urbanisme. Le SDAU du grand Agadir est en phase d'homologation.

Le territoire d'intervention de l'agence urbaine de Taroudant—Tiznit-Tata est couvert à 59 % par les documents d'urbanisme – plan d'aménagement et plan de développement des agglomérations rurales. 24 documents sont homologués et concernent 18 communes, 06 documents sont en cours d'homologation et concernent 8 communes. De plus, 23 documents sont en phase de concertation et concernent 23 communes, tandis que 38 documents sont en cours d'études et concernent 34 communes. Les SDAU de Taroudant et Ouled Taima, de Tiznit, le littoral, Arbaa Sahel et Aglou sont homologués.



Carte 13 : Couverture en documents d'urbanisme dans la région SM

Les besoins en logements sont de plus en plus importants

Les prévisions des besoins cumulés en logements tout type confondu dans les deux milieux (rural et urbain) sont estimés à l'horizon 2025 à près de 210 000 unités, soit la capacité d'une grande ville de près d'un million d'habitant.

Les besoins en habitat de faible VIT, représentent près de 50% des besoins à l'horizon 2025, suivi par l'habitat économique. Cette situation dénote la forte demande des couches sociales à bas revenus. Les programmes du département de l'habitat et du secteur privé doivent prendre en considération cette situation, et proposer des produits adaptés à ce type de demande.

Une armature rurale en mutation rapide produisant des rapports ville/campagne complexes caractérisés par des déséquilibres de plus en plus prononcés

La plaine de Souss présente un modèle de concentration des activités et des hommes dans des espaces métropolitains et des bassins de production agricole les plus dynamiques et les plus modernisés au Maroc. Ce dynamisme est induit par les actions de l'Etat visant l'encouragement des cultures sous serre et la mise en valeur des grands domaines de plantation et de culture intensive. Ces activités sont à l'origine de la situation de concentration dans la plaine du Souss. L'implantation des unités agro-industrielles et le développement du tourisme ont accentué encore plus l'urbanisation de la plaine.

Selon les données du RGPH de 2014, les espaces ruraux de la région renferment 5490 douars et une centaine de petits centres. C'est des territoires caractérisés par une forte densité rurale mais qui subissent une urbanisation accélérée notamment dans la plaine. En effet, au-delà de l'extension du périmètre irrigué et du développement de l'agriculture spéculative orientée en grande partie vers l'exportation, la migration internationale et le site géographique ont joué un rôle important dans la transformation du milieu rural et dans l'émergence et l'extension des espaces urbains de cette région.

En revanche, les espaces ruraux de la montagne, le Haut et l'Anti-Atlas, sont des foyers de grande émigration. L'armature rurale de la montagne se dépeuple, elle enregistre un grand retard en matière d'équipements et d'infrastructure de base.

La métropolisation-mondialisation affecte la notion du rural. Les espaces ruraux de la région qui sont les plus proches des villes sont sous l'influence urbaine directe des cités. La plaine de Souss est un cas exceptionnel de concentration des activités et des hommes dans des espaces métropolitains et des bassins de production agricole les plus dynamiques et les plus modernisés au Maroc. Les communes à caractère rural sont appelées à devenir des territoires péri-urbains et urbains dans un proche avenir.

Les espaces ruraux de la zone Sud de la préfecture d'Agadir Ida Outanane, ainsi que dans la majorité du territoire de la préfecture Inezgane-Ait Melloul, connaissent une transformation rapide. Les espaces ruraux s'urbanisent à un rythme rapide, les douars se transforment en centres et les centres évoluent en ville par la multiplication des lotissements et les formes d'habitat non équipés. La province de Tata reste le territoire le moins touché par le phénomène de l'urbanisation accélérée. Autour des villes de Taroudant, Ouled Taima, Biougra et Tiznit, l'urbanisation s'étend de plus en plus au détriment des terres agricoles.

Des territoires à enjeux stratégiques dans l'aménagement du territoire de la région

Le paradoxe de la région de Sous Massa découle en premier lieu du conflit structurel entre le secteur agricole et l'urbanisation et la pression exercée par ces deux secteurs sur la ressource en eau. Cette dichotomie se manifeste clairement dans les différents territoires de la région.

La plaine du Souss, premier territoire marocain de production des primeurs et agrumes, est fortement dépendant de la nappe phréatique et des apports d'Oued Souss provenant du Haut Atlas. La richesse et la dynamique économique de la plaine favorise et encourage l'urbanisation, soit à l'extension continue des agglomérations existantes, soit par l'apparition de nouveaux centres tout au long de la plaine sur les deux rives d'Oued Souss. La plaine, dans toute son étendue, est devenue au fil des ans, un territoire attractif, dont l'enjeu principal est la maîtrise de l'urbanisation, la protection de la ressource eau et le développement d'une agriculture moderne pérenne.

La problématique majeure de ce territoire est la maîtrise de l'urbanisation, en liaison avec les contraintes du stress hydrique et la complexité du foncier. Cette problématique d'ordre stratégique est au cœur de la stratégie de développement et d'aménagement préconisée par les SDAU du grand Taroudannt et celui du bassin de Massa

Les massifs montagneux du Haut Atlas occidental et l'Anti Atlas sont des territoires de peuplement anciens aux traditions de mise en valeur et savoir-faire ancestrales. Ces zones constituent maintenant des espaces en crises, foyers de forte émigration vers la plaine de Souss et d'autres régions du pays. Les zones de montagnes regorgent de richesses et de potentialités, mais faiblement voire pas du tout mises en valeur. Les enjeux dans ces territoires est la fixation de la population par le désenclavement, l'équipement en services de base et la valorisation des produits du terroir.

Les Oasis et les étendues des piedmonts Sud de l'Anti Atlas, rencontrent la problématique de la vulnérabilité et la fragilité face aux changements climatiques. La rareté de la ressource en eau dans ces zones a permis à la population locale de s'adapter aux fils des ans et de concevoir un mode de vie en harmonie avec les conditions naturelles difficiles du milieu.

Cependant, les bouleversements climatiques des dernières années combinées au phénomène de l'exode rural et au dépeuplement des campagnes, ont rompu l'équilibre précaire du système oasien et saharien. Les enjeux en termes d'aménagement du territoire est la préservation des équilibres fragiles, l'équipement et le développement des Oasis, notamment dans les zones frontalières qui constituent des espaces stratégiques dans l'optique nationale d'aménagement du territoire.

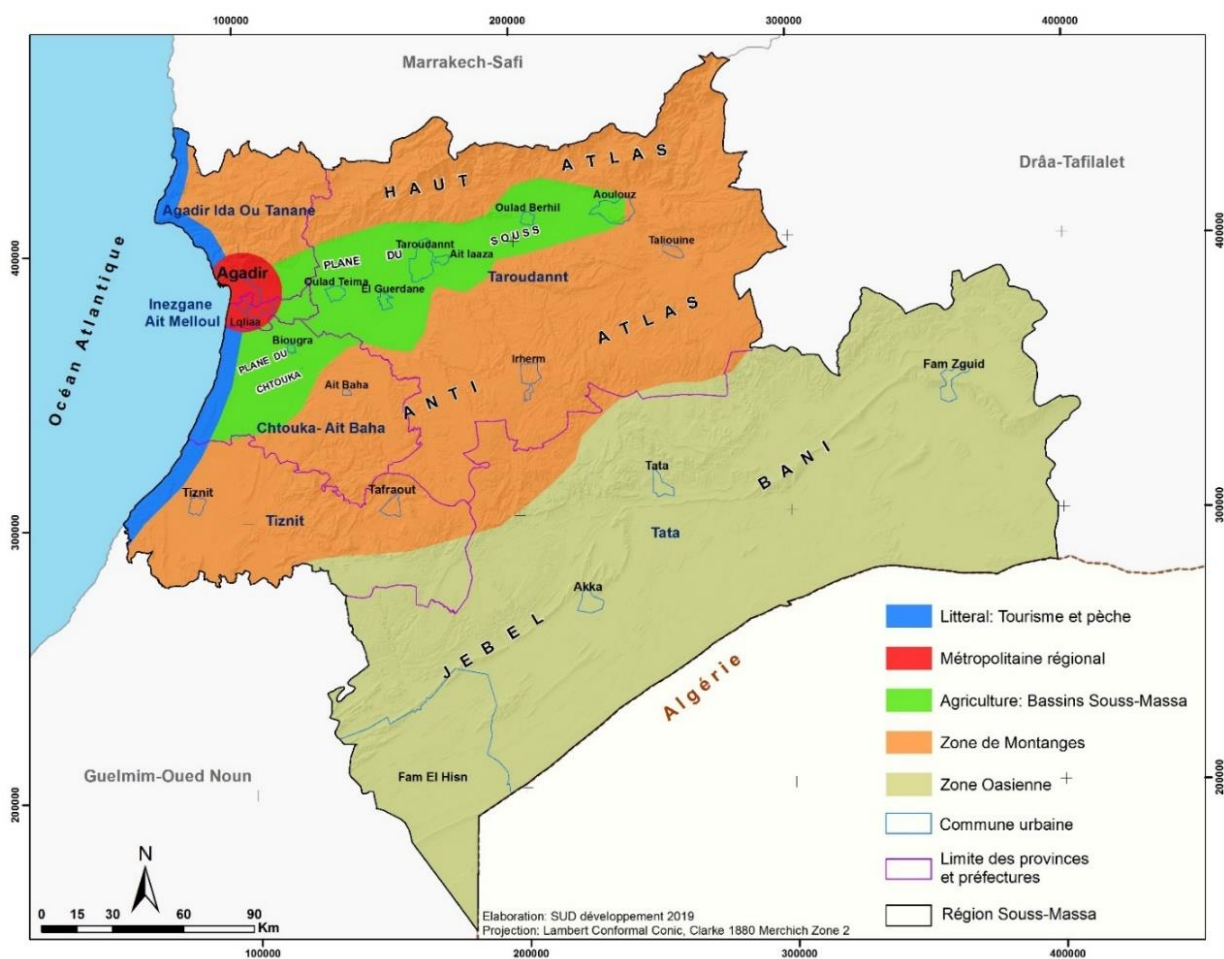
Le littoral de la région dispose d'un linéaire de près de 180 km, offrant d'énormes potentialités en richesses halieutiques, touristiques et balnéaires. Les atouts du littoral sont sources de pression de plus en plus forte, notamment l'urbanisation des côtes, la dégradation des sites fragiles. Les études stratégiques de préservation du littoral, notamment le SDAU de Tiznit et le littoral, le SDAU du littoral Nord d'Agadir et toutes les autres études ont souligné les enjeux du littoral, sa fragilité et la nécessité de sa préservation et mise en valeur.

Le Grand Agadir est un espace métropolitain en cours de formation. Il occupe une place stratégique dans l'armature urbaine nationale. Depuis les années 80 du siècle dernier, la ville et sa périphérie sont soumis à de forts bouleversements urbains. Une croissance démographique rapide et une croissance économique qui s'articule sur la boulimie immobilière, plutôt que sur la mise en place d'activités économiques progressives.

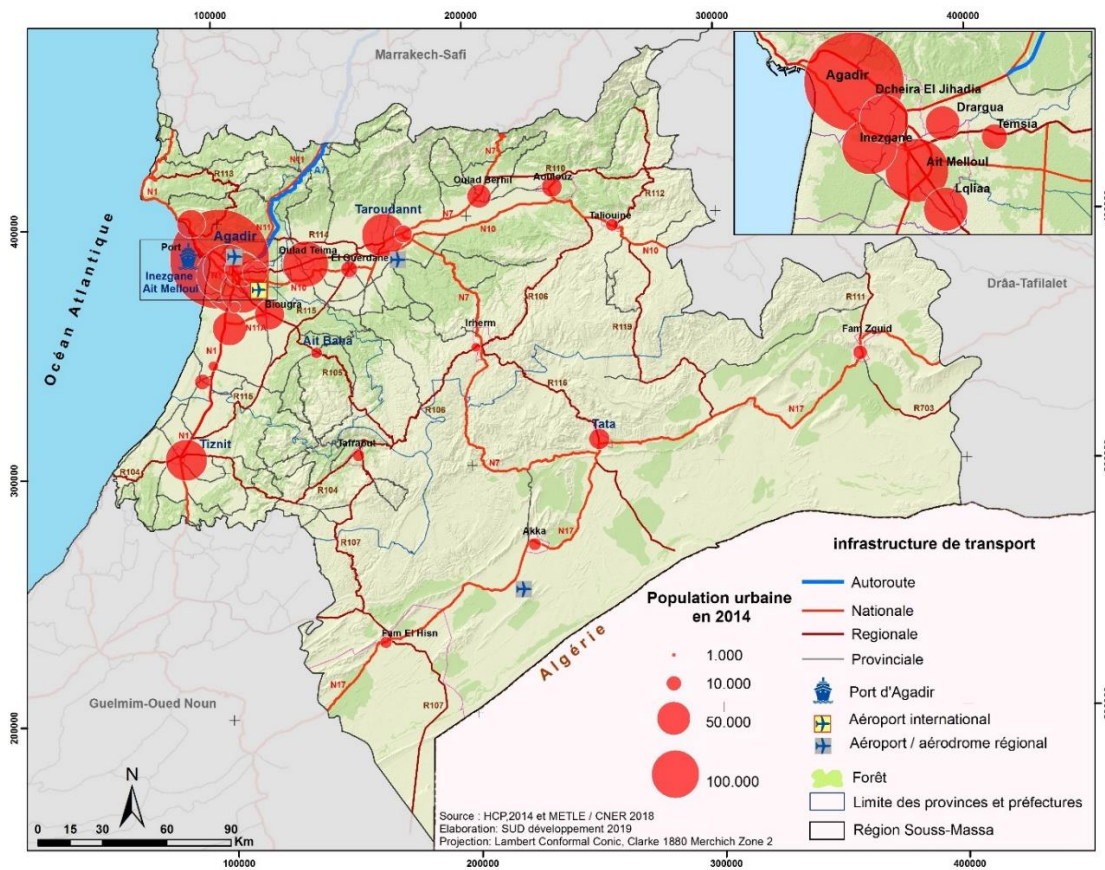
Les changements qui ont touchés le mode de régulation et du fonctionnement du marché foncier et immobilier ont fait qu'aujourd'hui, l'offre est présente et diversifiée. Le marché immobilier est spatialement assez étendu et concerne l'ensemble de l'agglomération (Al Houda, Tilila, Najah, Taddart, Haut Founty, Illigh, Hay Mohammadi ...). Mais parallèlement à cette offre, le déficit persiste et une grande partie de la population est mal logée, c'est le grand paradoxe du Grand Agadir.

L'urbanisme du Grand Agadir est confronté à la problématique des zones irriguées. L'aménagement urbain de la ville, souffre déjà de son gigantisme et étalement spatial. Le périmètre du SDAU s'étend sur 2300 km², il est composé d'une structure urbaine polycentrique, composée de plusieurs centres et agglomérations urbaines, parfois contiguës, parfois séparées par des espaces ruraux et agricoles.

23 centres urbains et ruraux chef-lieu de commune, qui de par leur situation et leur dynamisme, nécessitent des actions d'interventions spécifiques telles que la mise à niveau, l'amélioration des accessibilités, le renforcement et l'amélioration des équipements socio-économiques et infrastructurels. Une première liste 23 centres répartis par préfecture et province est identifiée à partir de l'exploitation des données et de la documentation collectées par le bureau d'études, les entretiens effectués et les résultats des ateliers organisés du 06 au 09 Janvier 2020.



Carte 14: les grands espaces à enjeu de la région SM

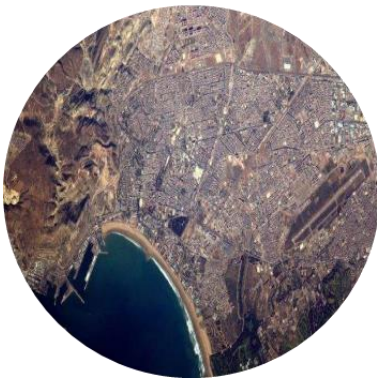


Carte 15 : L'armature urbaine et les territoires enclavés

9.

Développement humain en rattrapage

تنمية بشرية في طور الإكمال



9. Développement humain en rattrapage

Le développement humain constitue l'une des priorités des politiques publiques au cours des vingt dernières années. Dans ses différents Discours et Messages, Sa Majesté le Roi n'a cessé de mettre l'accent sur la nécessité de promouvoir le développement social des territoires. Ce dernier permettant la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités territoriales.

Dans ce sens, la régionalisation avancée, comme nouveau mode d'organisation du territoire, tend à consolider le rôle des collectivités locales, notamment celui des provinces et des préfectures, dans le développement humain. Aussi, durant ces dernières années, nombre d'efforts ont été déployés afin de soutenir le développement des secteurs sociaux, en particulier, en ciblant l'accès à l'éducation, la santé, les services de base et l'accès à l'emploi décent.

À cet effet, l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH) constitue l'un des principaux programmes du développement humain ayant pu améliorer la situation sociale des territoires dans le cadre de ses deux précédentes phases. L'actuelle phase vient pour consolider les efforts de lutte contre la pauvreté, les disparités sociales et l'exclusion sociale.

L'adoption d'une stratégie de développement social à l'échelle régionale nécessite de mettre en évidence la réalité sociale au sein du territoire régional. Le dessin d'un tableau social passe impérativement par l'analyse des différents indicateurs socio-économiques et de développement humain reflétant ainsi la situation sociale des populations et des territoires.

La région de Sous-Massa ne fait pas l'exception des autres régions du Royaume. Plusieurs avancées ont été réalisées dans les secteurs sociaux précités. Cela dit, des efforts restent à accomplir pour combler le déficit social au niveau de toutes les provinces et préfectures de la région.

Ces efforts doivent faire l'objet d'une stratégie régionale bien édifiée tenant compte des spécificités territoriales et sociales. Cette stratégie ne peut être dissociée de la construction d'une vision globale de développement territorial de la région traduite par le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et concrétisée par un programme de développement régional adapté.

Cette analyse opte pour dresser un diagnostic territorial critique de la situation sociale de la région Sous-Massa. Elle essaie de détecter les failles du système de cohésion sociale et les atouts d'un tel système. Ce diagnostic démontre ainsi les efforts consentis, les secteurs et les territoires nécessitant des interventions particulières.

[La région a connu une nette amélioration du niveau général du développement humain...](#)

L'IDH au niveau de la région SM s'élève à 0.778 en 2018 (celui-ci est inférieur à l'indice national) contre **0.729** en 2014. Entre ces deux dates, la région a vu son classement amélioré en matière de son développement. Elle, qui était classée 10^e en 2014, s'est retrouvée au 7^e rang en 2018.

Par ailleurs, le taux d'accroissement annuel moyen de l'IDH sur la période considérée est de 2,9%, soit une variation nettement supérieure à celle de l'évolution du niveau de développement humain national qui est de 1,8%. Notons de que, toutes les régions du Maroc ont bénéficié d'une avancée en termes de développement humain, mais à des proportions différentes. Certaines ont réduit les écarts

à un rythme plus soutenu que d'autres. C'est le cas non seulement des régions de Dakhla Oued Eddahab, de Souss-Massa, mais également celles de Tanger Tétouan Al Hoceima et de Marrakech-Safi.

L'on peut constater, la région Souss-Massa présente de nombreuses disparités à la fois par rapport au niveau des revenus provinciaux, mais également pour ce qui du niveau de développement humain.

Niveau du PIB/tête et développement humain par province, 2014

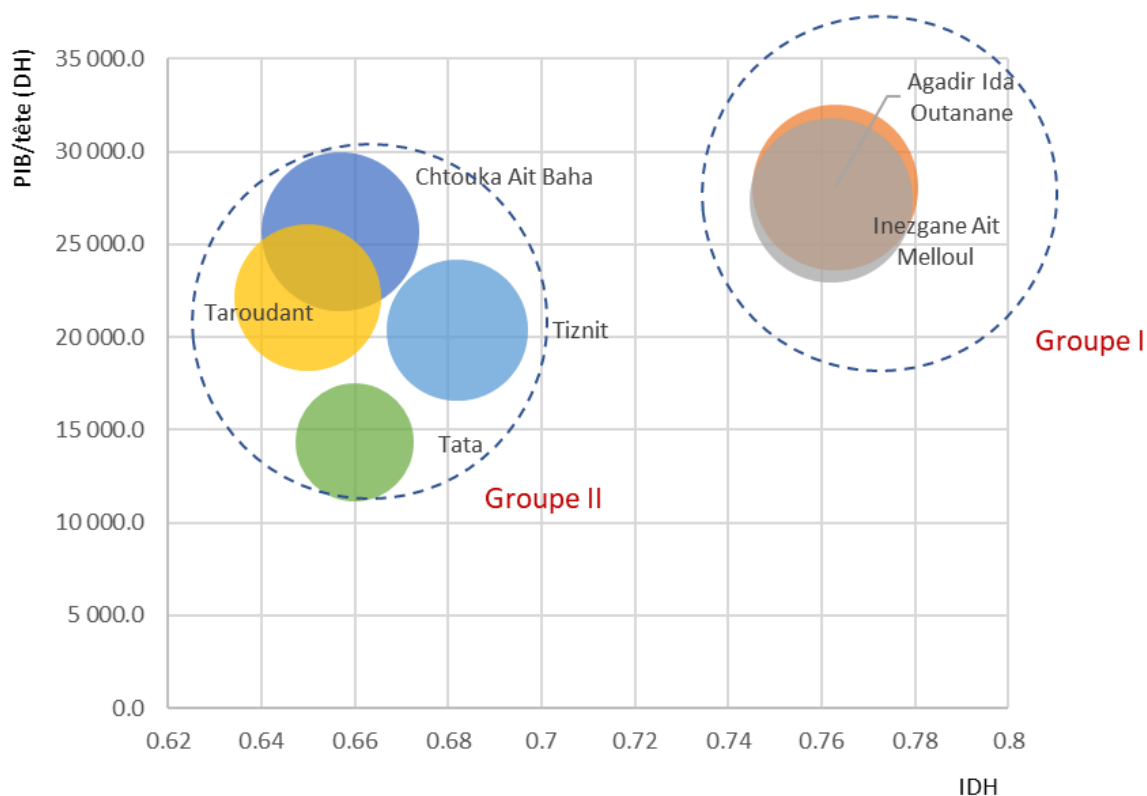


Figure 7 : Niveau de revenu et développement humain par province, 2014

La région souffre des inégalités importantes en matière de développement humain. Il y a lieu de différencier entre 2 groupes de territoires : un premier groupe réunissant, Inezgane Ait Melloul et Agadir Ida Outanane caractérisé par un niveau élevé de développement économique et aussi en matière de développement humain. Un second groupe englobant Taroudant, Chtouka Ait Baha, Tiznit et Tata caractérisé par un niveau de développement économique et social moyen.

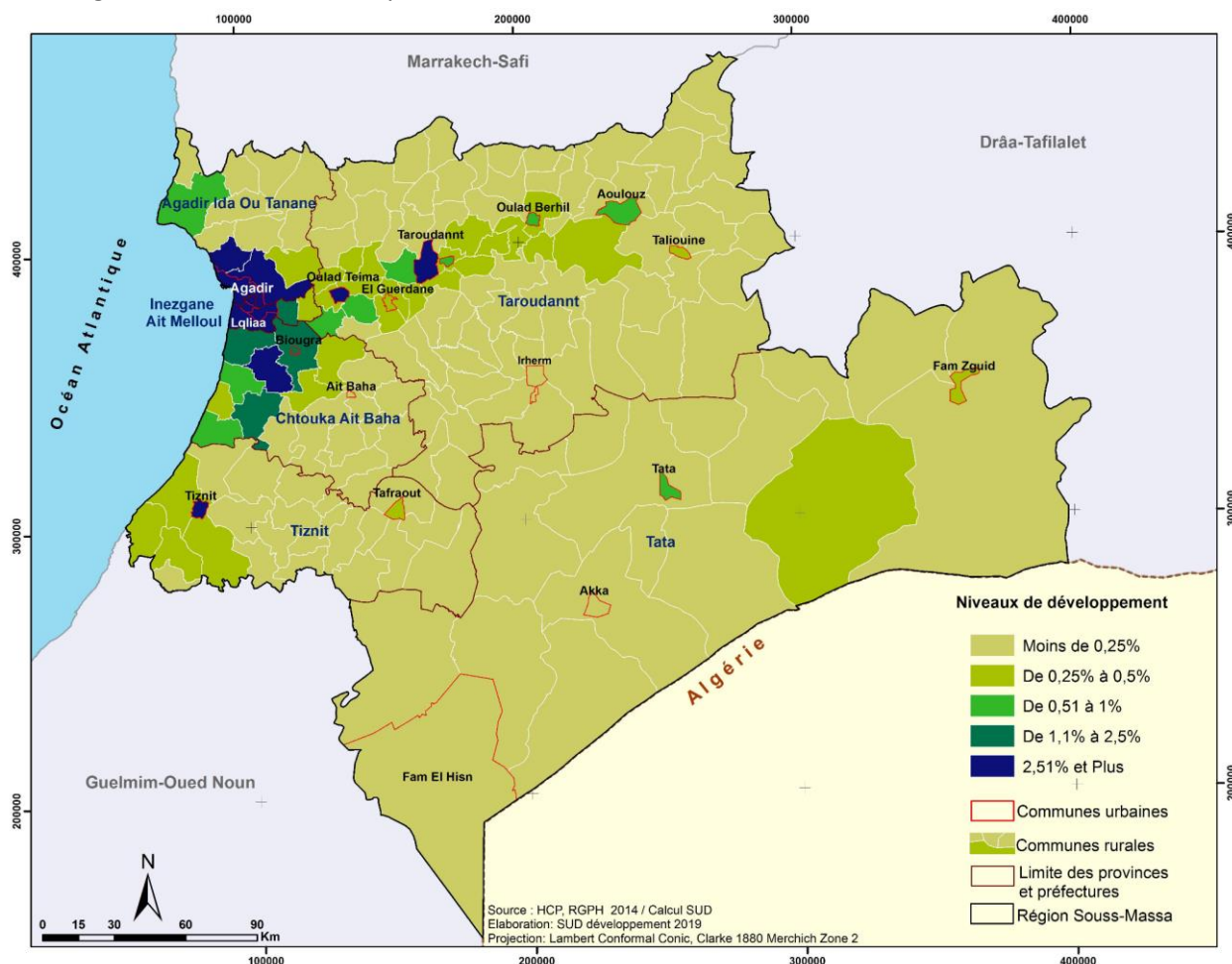
Fortes disparités entre les milieux urbain et rural...

Force est de constater que les milieux disposant du plus haut niveau de développement, mesuré à travers IDLM¹⁴ au sein de la région Souss-Massa, correspondent aux agglomérations urbaines, suivi de

¹⁴ La construction de l'indice de développement local multidimensionnel (IDLM) se fonde sur les données du RGPH 2014, et sur l'approche d'agrégation des indicateurs, préconisée par le PNUD, pour le calcul des indices dimensionnels. L'IDLM est conçu pour appuyer l'idée selon laquelle le renforcement des capacités humaines et l'amélioration de la qualité de vie devraient constituer le critère ultime d'évaluation du développement. Il s'identifie à une mesure moyenne de l'impact conjoint, sur le bien-être, de six dimensions du développement humain. Il s'agit de l'état de santé, le niveau d'éducation, la décence de l'activité économique, la condition de logement, la diffusion des services sociaux de base et le cadre de vie.

leurs périphéries respectives et enfin des communes rurales. L'on peut voir que certaines communes urbaines sont encore loin du niveau de développement tel qu'Ait Baha, Ighrem, Akka, Fam El Hisn.

Seulement un territoire limité de la région qui bénéficie d'un niveau de développement relativement élevé. Ce territoire englobe les communes d'Oulad Teïma, de Taroudant et de Tiznit, disposant d'un fort niveau de développement, et concerne les territoires littoraux, les préfectures d'Agadir et d'Inezgane Ait Melloul et de la province de Chtouka Ait Baha.



Carte 16 : Niveaux de développement communal par milieu dans la région Sous-Massa

En fait, plus des deux tiers des communes de la région, soit près d'un quart de la population régionale et représentant plus de 82,4% de la superficie régionale, disposent d'un niveau de développement inférieur à 0,25%.

Les résultats des analyses montrent également que les communes disposant d'un niveau de développement compris entre 0,25% et 1%, et représentant plus de 21,2% de la population régionale sont en périphérie des grandes métropoles de la région, particulièrement Agadir et Inezgane.

Pour le reste, il représente 3.2% du territoire régional, avec près de 54,7% de population de la région, le niveau de développement est compris entre 1,1% et plus.

Des disparités qui reflètent de manière évidente, l'impératif de développement davantage les zones rurales à travers notamment l'accès à des services de base et les infrastructures routières.

Ces disparités flagrantes reflètent de manière évidente, l'impératif de développer davantage les zones rurales à travers les différents programmes sociaux permettant de leur fournir des services de base.

Niveau de développement humain mitigé selon les territoires...

D'un point de vue provincial, l'indicateur de développement humain indique que la province Chtouka Ait Baha se place en première position devant la préfecture d'Agadir Ida Outanane avec des indices respectifs de 0,803 et 0,799 en 2018. La province de Tata est celle qui se trouve en toute dernière position avec un indice de 0,747 en 2018. Ces résultats peuvent s'expliquer par la situation géographique des provinces qui impacte en général leur développement.

En effet, on constate que les provinces se trouvant à proximité du chef-lieu de la région, d'Agadir Ida Outanane, affichent des indices plus élevés que celles se situant plus loin, à l'exemple de Tata. Hormis la géolocalisation, et en raison des limites que connaît l'indicateur de l'IDH dans sa construction, d'autres aspects et dimensions du développement humain seront exploités.

Les territoires qui connaissent un niveau développement humain avancé sont celles qui disposent d'activités économiques plus importantes liées en général au secteur tertiaire et celui de l'agriculture. Le reste des territoires, dont le niveau de développement humain est relativement faible sont en général des territoires qui disposent d'un potentiel de développement dormant important et ayant des taux d'urbanisation plus faible que la moyenne régionale.

Nécessité de renforcer les actions de l'INDH

La mise en œuvre de l'INDH durant la période 2005-2017, à travers ses deux phases et ses quatre programmes, s'est traduite par la réalisation de 44 113 projets et 17 374 actions au profit de 10,4 millions de bénéficiaires.

La concrétisation de ces projets et actions a nécessité la mobilisation d'un investissement global de 37,8 MMDH, dont la part de l'INDH est de 22,4 MMDH. Quant au programme de la mise à niveau territorial, il a pu mobiliser plus de 5 MMDH au profit de 1,5 million de bénéficiaires. En ce qui concerne le positionnement de la région SM par rapport aux autres régions, celle-ci a bénéficié durant la période considérée de 12,6% du nombre de projets, mobilisant ainsi 8,9% de la part de l'INDH dans l'investissement global.

La répartition des programmes s'est faite de la manière suivante : la région compte 12,6 % des projets totaux de la phase II de l'INDH, près de 12,14 % des bénéficiaires de ce programme sont de la région SM, et 8,9 % du coût global. Par ailleurs, parmi les différents programmes, les deux principaux représentant 85,3% et concernent la lutte contre la pauvreté en milieu rural (45,2%) et les programmes transversaux (40,1%). D'autre part, seulement 4,5 % sont destinés à la lutte contre la précarité et 10,1 % pour l'exclusion sociale en milieu urbain.

Une pauvreté globalement en baisse et essentiellement rurale

La pauvreté est une composante structurelle de la région SM. Les chiffres montrent une forte diminution de cette pauvreté au cours de 10 dernières années. Le milieu rural reste le plus touché par ce phénomène par rapport à l'urbain. Cette pauvreté reste d'une intensité différente entre les provinces et préfectures de la région.

La région SM est arrivée à réduire considérablement son taux de pauvreté global au cours de 10 dernières années en comparaison avec la moyenne nationale. Elle affiche un taux de pauvreté globale de 7,2% en 2018, se classe au 7^e rang national. Ce taux a connu une baisse de 12,2% (TAAM) sur la

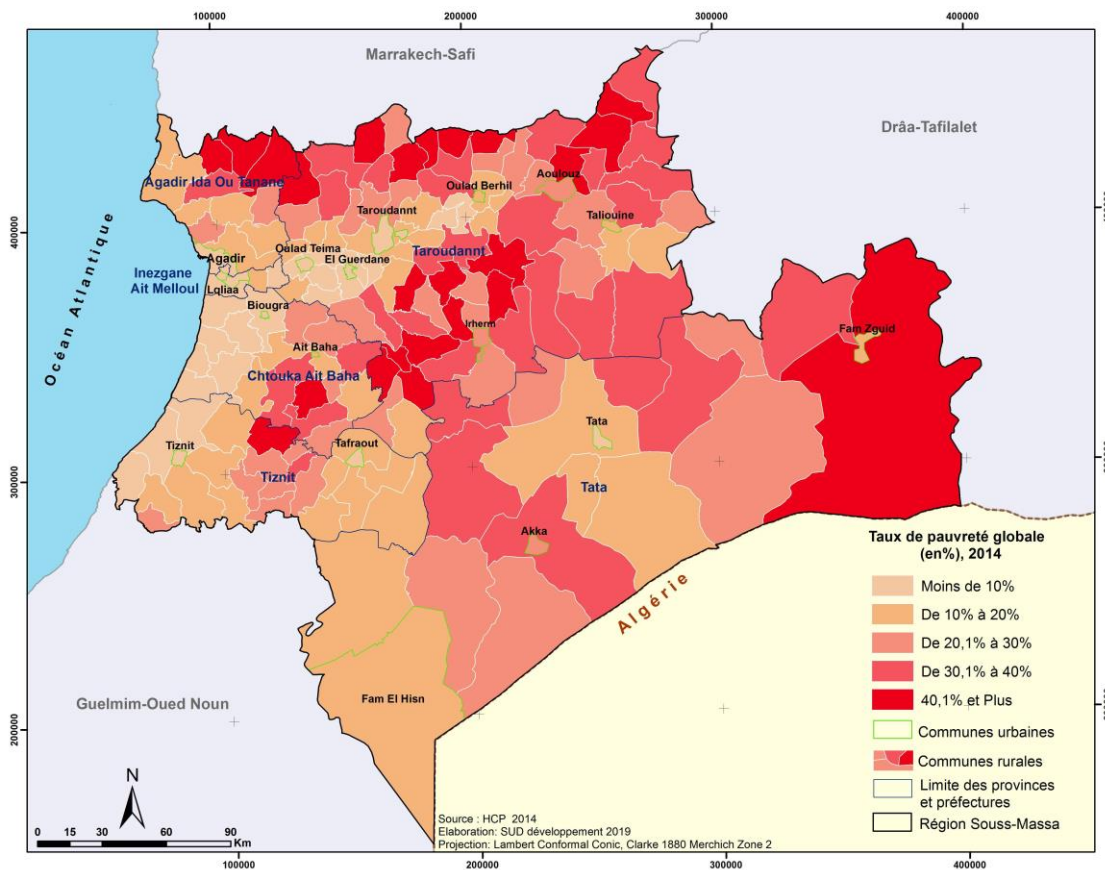
période 2004-2018, supérieure à la moyenne nationale (-11,5%). Ce taux de pauvreté reste élevé au niveau de 2 provinces de la région (Tata et Taroudant).

La pauvreté multidimensionnelle est très présente dans la région SM. Elle est de 7,2% en 2014 contre 23,9% en 2004, soit une baisse de 70% en 10 ans. Ce qui traduit les efforts importants des politiques publiques en la matière (santé, éducation, habitat, équipement ...). En milieu urbain, la pauvreté monétaire est de 2,1% en 2014, contre 9,2% en 2004, la baisse a été de 78%. En rural, le taux de pauvreté multidimensionnelle est de 13,7% en 2014, contre 36,3%. Ces chiffres montrent la baisse importante de la pauvreté en milieu rural. Mais, cette baisse reste inférieure par rapport à l'urbain, et montre aussi l'écart qui existe encore entre l'urbain et le rural en la matière. Toutefois, cet écart a enregistré une baisse très significative au cours des 10 dernières années de 27ppt% à 11,7ppt%.

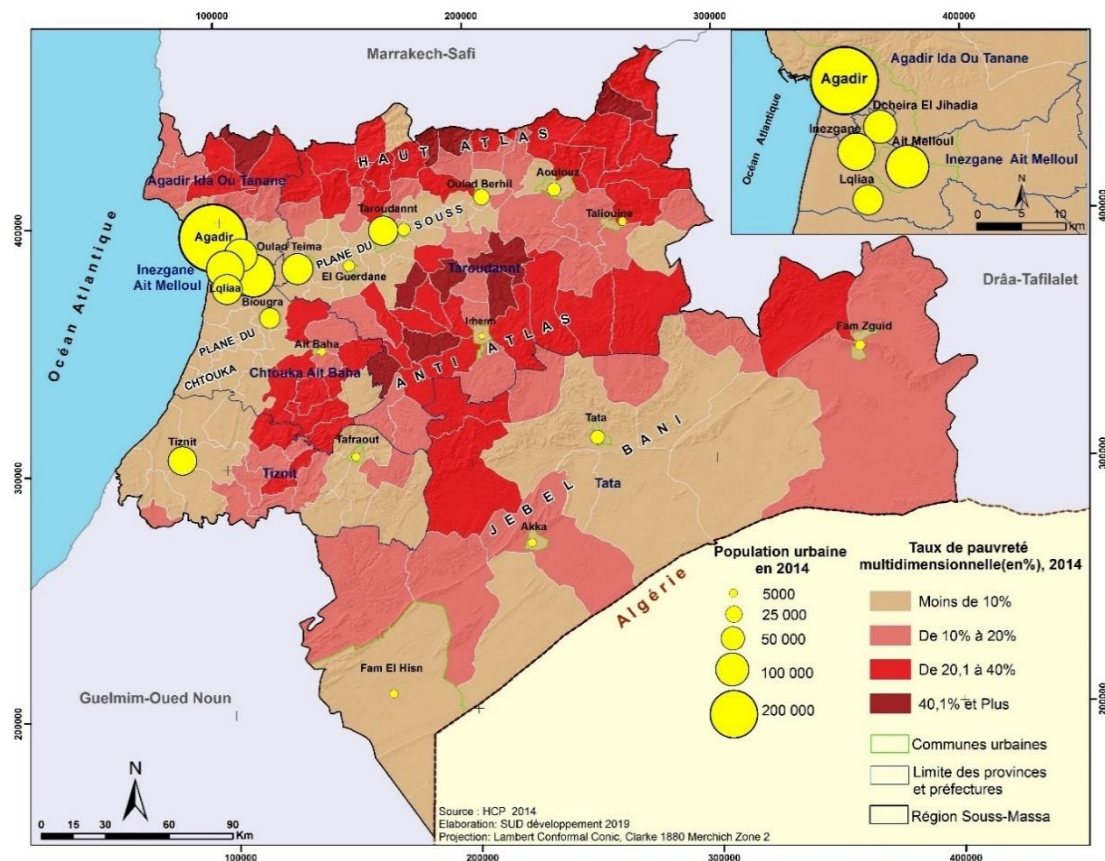
Cette caractéristique qui marque la région SM qui se manifeste à travers les grands écarts en matière de développement humain entre l'urbain et le rural, et la même qu'au niveau national et aussi la même au niveau des provinces et préfecture de la région.

Au niveau de ces provinces et préfectures de la région, les chiffres dévoilent des disparités significatives en la matière. Seules deux préfectures (Agadir Ida Ou Tanane et Inezgane Ait Melloul) ont des taux de pauvreté multidimensionnelle inférieurs au seuil de 5%, le reste a des taux assez élevés. La situation à Taroudant reste difficile à cause de nombre important de communes où la pauvreté multidimensionnelle est très répandue. En milieu urbain, presque l'ensemble des provinces et préfectures enregistrent des taux de pauvreté multidimensionnelle faibles, à la différence du milieu rural, les provinces et préfectures enregistrent une forte présence de la pauvreté multidimensionnelle. Le taux de pauvreté multidimensionnelle dépasse 10% dans le rural de la préfecture d'Agadir-Ida -Ou-Tanane, et les provinces de Taroudant et Tata. Paradoxalement, le taux de pauvreté multidimensionnelle est relativement faible dans le rural des provinces/préfectures de Chtouka- Ait Baha Inezgane- Ait Melloul. Le taux assez élevé de la pauvreté multidimensionnelle au niveau rural de la préfecture d'Agadir-Ida -Ou-Tanane représente un paradoxe. La préfecture la plus riche et la plus développée de la région n'arrive pas encore à assurer la mise à niveau de l'ensemble de la préfecture à travers des mécanismes de solidarité plus pertinente.

Concernant les facteurs ou les sources de la pauvreté multidimensionnelle dans la région SM, ils sont presque les mêmes en urbain et rural. Près de 55% de la pauvreté multidimensionnelle est due à la faiblesse des infrastructures scolaires, la faiblesse du dispositif sanitaire représente 12,7, la manque des services de base représente 17,2% et les conditions d'habitat 15,4%. La région SM doit donner plus d'importance particulièrement à l'éducation et la santé pour pouvoir réduire la pauvreté multidimensionnelle sur son territoire. Pour les provinces de Tata et Taroudant, en plus des autres déficiences, elles souffrent aussi de la faiblesse en matière d'accès aux services de base et les conditions d'habitat restent problématiques.



Carte 17 : La pauvreté globale dans la région Sous-Massa



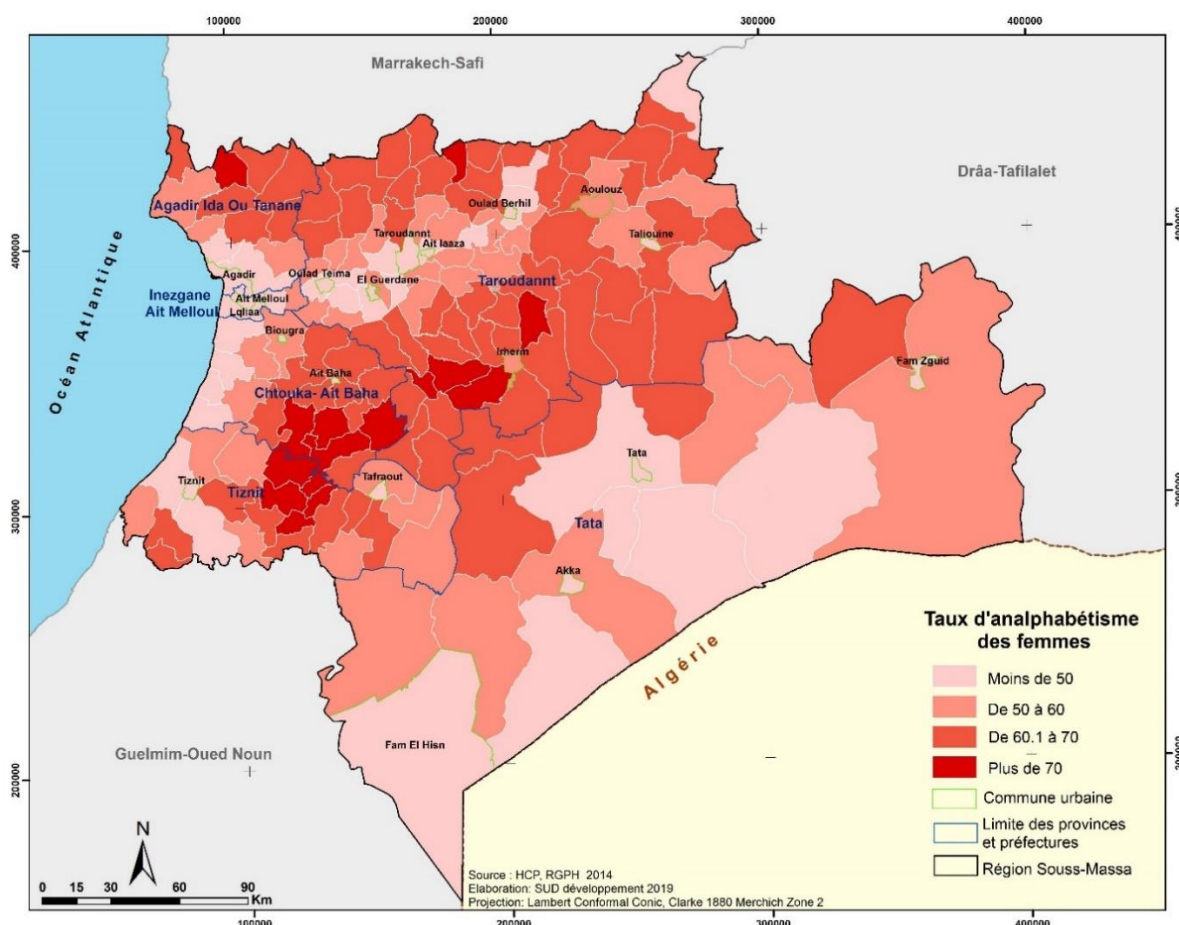
Carte 18 : La pauvreté multidimensionnelle dans la région SM

En effet, les différentes communes de la région peuvent être regroupées en 3 catégories :

- Une première avec des taux faibles à la fois de pauvreté monétaire et multidimensionnelle. C'est le cas notamment des communes d'Inezgane, Ait Melloul, Tiznit, Ouled Teïma, Tata, Taroudant, Belfaa Centre...
- Une seconde catégorie regroupant les communes ayant des taux de pauvreté monétaire et multidimensionnelle moyennement élevés telles que : Zagmouzen, Anzi, El Faid, Sidi Bouabdelli, Tizoughrane...
- Une troisième catégorie avec un taux faible de pauvreté monétaire et un taux élevé de pauvreté multidimensionnelle, et inversement, c'est le cas notamment de : Tigouga, Tadrart, Toughmart, Tindine, Ighrem, Akka, Kasbah Sidi Abdellah Ben M'Barek...

La femme rurale souffre le plus de l'analphabétisme et d'handicap ...

À l'inverse du taux d'analphabétisme, les différences de sexe en termes de taux de scolarisation sont quasi-inexistantes. En effet, l'écart est très faible. A cela s'ajoute, qu'au niveau des provinces les taux de scolarisation sont plus ou moins homogènes et avoisinent plus de 96%. Le taux d'analphabétisme de la région représente 33,1% en 2014. Ce taux est de 44,6% en milieu rural et de 24,3% en milieu urbain.



Carte 19 : Taux d'analphabétisme des femmes dans la région Sous Massa

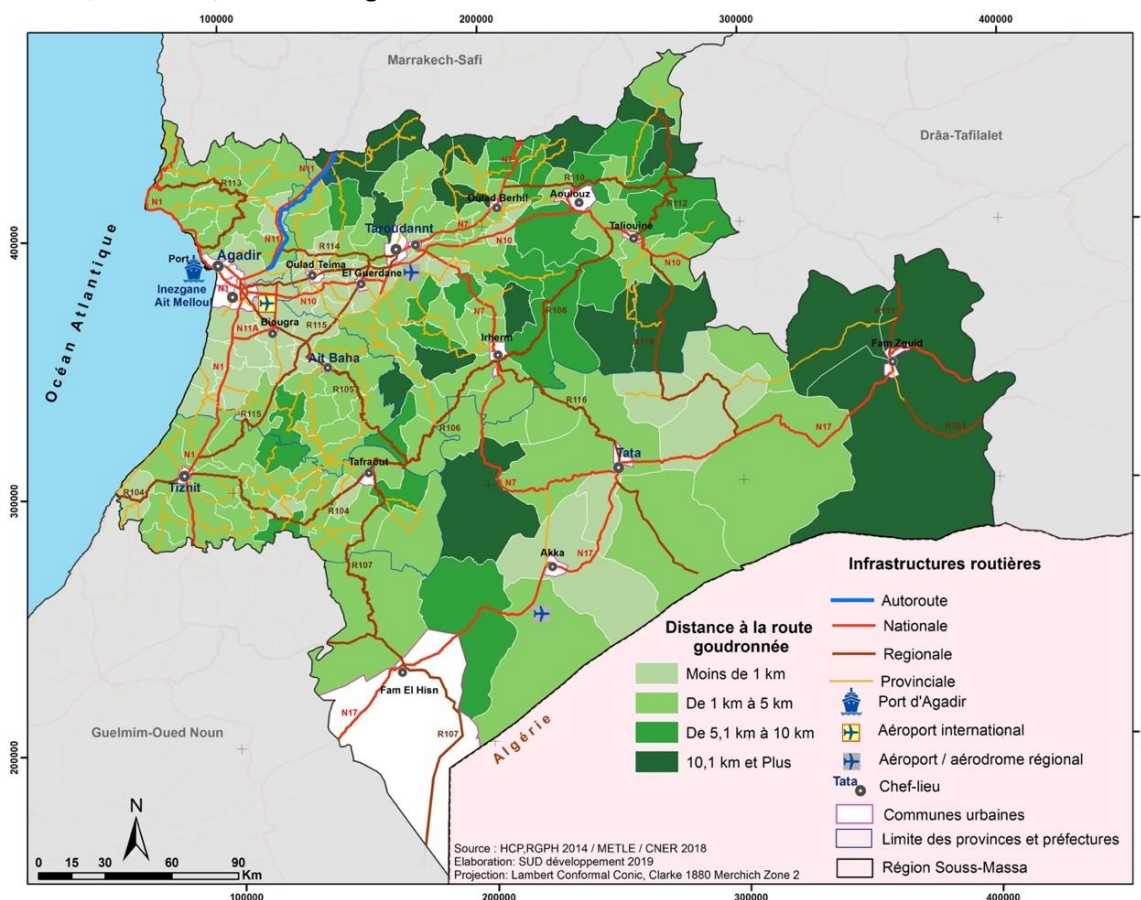
Ainsi, l'analphabétisme reste encore présent dans les provinces de la région SM, en particulier au niveau du monde rural. Ce phénomène d'analphabétisme touche également plus la population féminine que masculine est atteint un taux supérieur à 50% dans les provinces de Chtouka Ait Baha, Taroudant et Tiznit.

Le taux de prévalence de handicap est de 5,2 % dans la région SM en 2014, légèrement supérieur à celui du national (5,1%). En outre, ce taux est de 5,1% chez les femmes et de 5% chez les hommes. Selon les provinces, quelques légères différences s'observent. La province de Tata indique le plus haut taux de la région tandis que les provinces/préfectures telles qu'Agadir Ida Outanane, Inezgane Ait Melloul, ou encore de Chtouka Ait Baha ont des taux en dessous du taux régional.

Plusieurs zones de la région demeurent encore difficilement accessibles

Malgré les grands efforts déployés pour décloisonner la région, celle-ci reste encore dans une situation difficile en termes d'accessibilité. En effet, la région dispose de 4 aéroports, dont un est international et d'un port de capacité moyenne. La région compte un tronçon d'autoroute reliant la ville d'Agadir à Marrakech, en plus de 5 routes nationales accessibles dans la majeure partie de la région, raccordées à des routes régionales et provinciales.

De plus, la grande partie des territoires de la région Sous Massa se trouve éloignée de moins de 5 km d'une route goudronnée. Cependant, il faut noter que certaines zones de la région sont faiblement équipées en infrastructures, et sont éloignées à plus 10 km d'une route goudronnée, c'est le cas notamment des zones situées à proximité de Fam Zguid et Aguinane, limitrophes à la région Draa-Tafilalet, de Timkit, Tizart et Angarf.



Carte 20 : Distance de la route goudronnée en milieu rural dans la région Sous-Massa

Le pouvoir d'achat des ménages reste inférieur à la moyenne nationale

La dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) en 2018 dans la région SM s'élève à 16 477 DH légèrement inférieure à celle nationale (19 397 DH). Par rapport aux autres régions, la région se situe en 2018 au 10^e rang des régions ayant un pouvoir d'achat élevé. Entre 2001 et 2018, la DAMP dans la région SM est passée de 8240 DH à 16 477 DH, soit un TAAM de l'ordre 3,9 %. Avec ce taux, la région se positionne à la 10^e place parmi les régions à plus forts taux de croissance de leur pouvoir d'achat. Les régions de Draa-Tafilalet et de l'Oriental sont celles ayant connu les TAAM les plus importants entre 2001 et 2018, avec 6.7% et 6.3 %, respectivement.

Les inégalités persistent dans la région

L'indice de Gini au niveau national est passé de 0,406 en 2001 à 0,395 en 2014. L'indice de Gini au niveau de la région SM a régressé passant de 0,409 en 2001 à 0,373 en 2014 (soit un écart de -0,037 sur la période considérée). La région SM est la 4^e région ayant le moins d'inégalité dans le pays en 2014. En effet, en termes d'inégalité de niveau de vie, la région est placée derrière Tanger-Tétouan-Al Hoceima (0,373) et devant Fès-Meknès (0,389).

Les déficits sociaux au sein des territoires de la région ont été réduits considérablement

La région SM est classée au 7^e rang sur l'ensemble des régions du Maroc avec un Indice de développement local de 0,702, très légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,7. Les préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inezgane Ait Melloul ont enregistré une importante avancée vers la voie du développement humain avec une amélioration au sein des différentes composantes de l'IDL. De plus, elles disposent d'un IDLM supérieur à la moyenne nationale (0,7) et régionale (0,702). Entre 2001 et 2014, l'indice des déficits socio-économiques de la région SM a enregistré une baisse de son déficit social global de 35,4%. Une performance relativement plus faible que la moyenne nationale qui s'élève à 39,9%, durant la période considérée. Le déficit à combler au niveau de la région SM est de 27,3% en 2014. Ces déficits socio-économiques concernent à la fois l'éducation-formation à hauteur de 49,6%, 38,4% pour la santé, 39,5% pour le cadre de vie.

L'exclusion humaine dans la région se trouve dans une situation grave

De 2010 à 2014, l'indice de l'exclusion humaine a été réduit de 42,9% à l'échelle nationale, 53,4% pour les femmes, 39,7% pour les hommes et 50,1% pour le rural. La région SM est parmi les régions les plus concernées par l'exclusion humaine avec 1,00 comme indice d'exclusion humaine. Cet indice met la région en 2^e position après Fès-Meknès, et au-dessus de la moyenne nationale de 0,96. Cependant, les régions de Casablanca-Settat, l'Oriental et Rabat-Salé-Kenitra affichent un effort plus important en matière de réduction des inégalités au cours de la période 2010-2014.

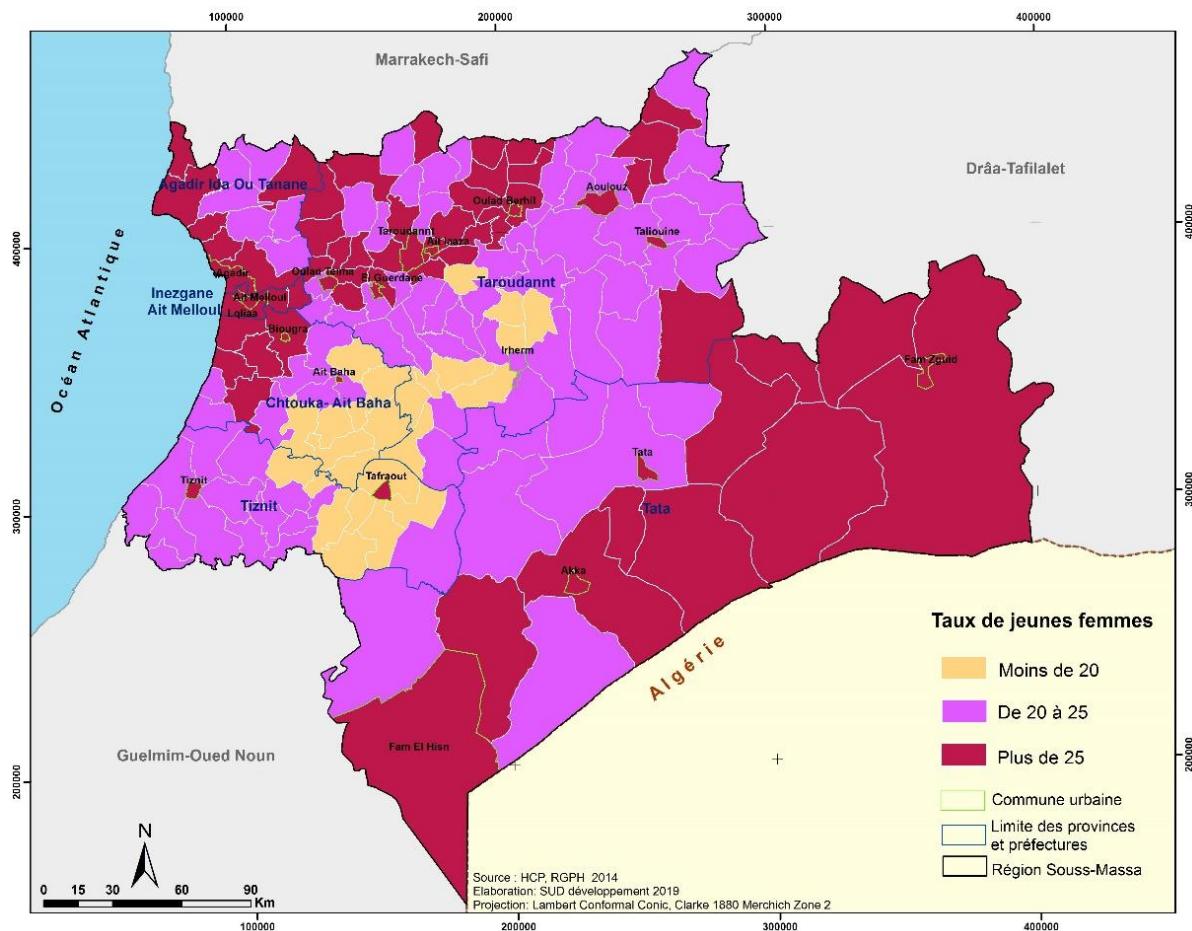
Les jeunes et les femmes doivent jouer des rôles plus importants dans la région...

La région accapare 7,7% de la jeunesse marocaine, soit 690 000 jeunes, dont 58% en milieu urbain. Cette jeunesse est répartie de manière inégale au niveau des provinces, dans la mesure où, le triangle Agadir-Taroudant-Ait Melloul représente 88% de cette population. Aussi est-il important de rappeler que le taux de chômage de cette population s'élève à 26,9% dans la région.

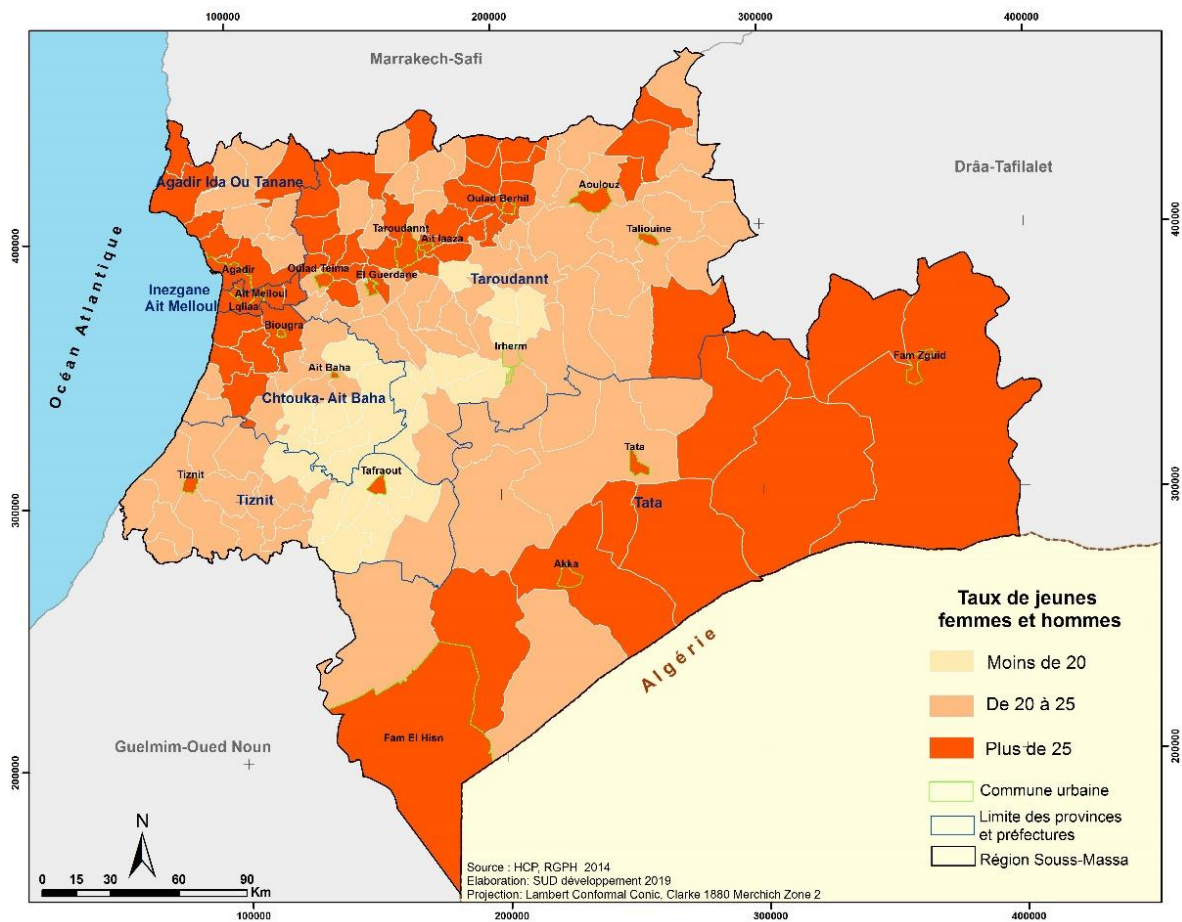
Pour ce qui est de l'analphabétisme, ce phénomène reste encore présent dans les provinces de la région Sous-Massa, en particulier au niveau monde rural comme vu plus haut. Ce phénomène touche principalement la population féminine est atteint des taux supérieurs à 50%, notamment dans les provinces de Chtouka Ait Baha, Taroudant et Tiznit. Ainsi, l'on peut voir un écart important entre les

sexes (20,9% pour les hommes, 44,6% pour les femmes, soit un décalage de 23,7). Seulement 4,3% des femmes ont atteint un niveau d'éducation supérieur contre 6,6% pour les hommes. Une moyenne sensiblement inférieure au niveau national (6,8% pour les hommes et 5,4% pour les femmes). L'on peut toutefois, relever que les proportions les plus élevées se trouvent dans la préfecture d'Agadir (10,7% pour les hommes et 8,5% pour les femmes). Ceci peut s'expliquer par la concentration des établissements d'enseignement supérieur dans ladite préfecture.

Pour ce qui est du taux d'activité, celui-ci est de 26,2% (23,6% au niveau national) chez les femmes au niveau de la région Sous Massa, contre 73,8% chez les hommes. Un constat qui révèle la faible participation de la femme dans l'activité de la région.



Carte 21 : Jeunes femmes selon les communes de la région de Sous Massa

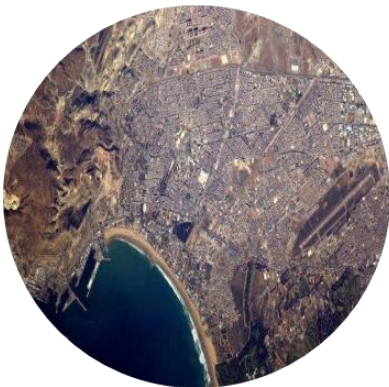


Carte 22 : Jeunes femmes et hommes selon les communes de la région de Sous Massa

10.

Mobilisation du foncier pour le développement

تعبئة العقار للتنمية



10. Le foncier : facteur de blocage

Une situation foncière régionale contraignante pour le développement...

La question du foncier se pose comme une problématique majeure qui impacte directement et indirectement le développement économique et social au Maroc. Ces problématiques ne sont pas le propre de la région, en effet elles transcendent tout le territoire national.

L'économie du Royaume est une économie réelle, le foncier y occupe une place primordiale dans tout projet d'investissement, aussi bien public que privé. Sous la pression de la croissance urbaine et de l'urbanisation accélérée constatée depuis la 2ème moitié du siècle dernier, la mobilisation du foncier pour toute opération d'investissement, d'aménagement ou de développement territorial constitue une tâche compliquée et handicapante. Cette situation complexe est liée à plusieurs facteurs.

En effet, le régime juridique de la sécurisation de la propriété est dual, du fait de la coexistence d'un régime traditionnel et d'un régime moderne d'immatriculation foncière. De plus, es types de statuts fonciers sont multiples ce qui implique une diversité des gestionnaires et des intervenants institutionnels dans la question foncière.

Ainsi, l'acquisition du foncier obéit à des modalités d'acquisition diverses qui alourdit les procédures de sa mobilisation pour les départements et les institutions chargés de la gestion foncière ou de la promotion de l'investissement.

L'ensemble de ces contraintes font de sorte à handicaper le développement socio-économique des territoires dont celui de la région Sous-Massa. En fait, l'analyse de la situation foncière au niveau de la région est de même à offrir un diagnostic serein sur la situation foncière régionale.

Diversité des statuts fonciers au niveau national et régional

Le paysage foncier marocain est caractérisé par l'existence d'une panoplie des statuts fonciers. En effet, le paysage public est composé du **Domaine Public** constitué de l'ensemble des biens affectés à une utilité publique et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une propriété privée (domaine public maritime, routier, portuaire, aérien, ferroviaire, ...).

Ainsi, le **Domaine privé de l'Etat**, constitue une composante principale du paysage foncier public. Ce domaine est constitué de l'ensemble des biens immobiliers dont l'Etat est propriétaire et ne faisant pas partie de son domaine public. Ces biens sont cessibles pour l'aménagement urbain et le développement touristique ou industriel.

De plus, le **Domaine Forestier** est composé de formations naturelles, forestières, etc. c'est un domaine inaliénable, mais pouvant faire l'objet d'un échange immobilier avec les privés. Il peut aussi faire l'objet d'une incorporation au domaine privé de l'Etat afin de permettre sa cession pour cause d'utilité publique.

Le paysage foncier est composé aussi des **Terres collectives** qui sont essentiellement des terres de tribus. Elles constituent une des formes les plus anciennes d'occupation des sols au Maroc. Ainsi, les **Terres Guiche** relèvent du Domaine Privé de l'Etat, dont la jouissance est accordée à des tribus en

contrepartie d'un service rendu à caractère militaire. Celles qui existent encore aujourd'hui sont presque entièrement localisées dans le Haouz de Marrakech.

De même, les **Terres Habous**, sont composées des biens rendus inaliénables de manière perpétuelle ou temporaire, et dont l'usufruit a été consacré au profit d'une œuvre de charité publique ou privée. Ce patrimoine est composé essentiellement de terres agricoles et de carrières, de biens générant des revenus et composés de locaux résidentiels, commerciaux et artisanaux, de terrains nus dans les périmètres urbains, en plus des cimetières et des lieux de culte, regroupant des mosquées, des zaouïas et des mausolées.

Plusieurs acteurs nationaux et régionaux interviennent dans la gouvernance du foncier

Cette panoplie de statut foncier est gérée par l'Etat. Dans ce sens, les objectifs de cette gestion sont multiples. Il s'agit principalement de définir la politique d'utilisation et d'aménagement des terres, assurer la sécurité de l'occupation, faciliter aussi bien les transactions immobilières, que l'aménagement territorial et la collecte des taxes foncières, protéger l'environnement etc.

L'Etat intervient aussi pour superviser et contrôler l'utilisation de terrains sous statuts particuliers et assujettis à des restrictions dans leurs droits de propriété et d'usage. Cet ensemble de fonctions donne naturellement lieu à de très nombreux intervenants sur la question foncière.

De cette situation découlent plusieurs contraintes et dysfonctionnements, qui sont liés aux mécanismes et procédures de gestion du foncier public. La première de ces contraintes est la difficulté liée à la maîtrise de la situation matérielle des biens fonciers publics non immatriculés. Ainsi, cette situation accuse l'absence d'une base de données dédiée au foncier public. Ceci provoque le déclenchement fréquemment de litiges entre les régimes fonciers publics.

Une deuxième contrainte est liée à l'absence d'un cadre global et intégré de planification et de programmation foncière. Ceci rend difficile la reconstitution de la réserve foncière publique pour accompagner les projets de développement.

Cette situation complexe qui caractérise le paysage foncier national est identique au niveau de la région. En fait, presque tous les statuts fonciers sont présents au niveau de la région SM, dont la complexité est aggravée par des conflits d'usage entre les besoins de l'urbanisation, de l'agriculture et la préservation du milieu naturel.

Situation foncière régionale caractérisée par un conflit d'usages dans les différents territoires de la région...

L'un des enjeux fonciers au niveau de la région SM, réside dans la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins fonciers urbains d'un côté, et les impératifs du développement agricole et la préservation des espaces forestiers, d'autre côté.

En milieu urbain le foncier devient rare, surtout avec l'épuisement de l'assiette du domaine privé de l'Etat, qui était à la base du développement urbain, notamment au niveau du Grand Agadir. Cette pénurie, met en difficultés certaines collectivités territoriales quant à leur extension face au développement démographique qu'elles connaissent, telles que Dcheira Al Jihadia et Inezgane, qui enregistrent des densités importantes.

Devenu une valeur marchande, le foncier est à l'origine de la flambée des prix, et par conséquent relègue les populations défavorisées vers la périphérie, qui connaît un développement urbain hors planification.

Les zones périurbaines au niveau de la région, notamment les franges urbaines du Grand Agadir et des villes chef-lieu des provinces et préfectures, connaissent une flambée des prix du foncier, ce qui n'est pas en phase avec le niveau économique réel de ces zones. En effet, les propriétés situées sur les grands axes routiers sont chères et inaccessibles, dans les agglomérations de Lq liaa, Azrou, Temsia, Oulad Berhil, Aoulouz, Sidi Bibi... C'est le cas de quasiment tous les centres émergents, situés en plaine, et à proximité des activités agricoles modernes.

Au niveau des montagnes de la région, le foncier est caractérisé par le micro parcellaire, et ne connaît pas un mouvement important de transfert de propriété. Ceci est dû d'abord à l'absence d'enjeu, couplé avec un trait sociologique de la population qui a un attachement particulier à la terre, en sus du fait que ce parcellaire si réduit soit-il, connaît un émiettement par les dévolutions successorales.

La plaine de Sous connaît, quant à elle, un parcellaire plus généreux, quoiqu'il subît des morcellements successifs par voie d'héritage. Ce type de foncier, quand il est situé en franges urbaines, constitue l'assiette du développement urbain non planifié. Par ailleurs, certaines communes connaissent des transferts de propriétés importants, notamment par des acquisitions réalisées par des grands agriculteurs, par des sociétés qui constituent un portefeuille foncier, dont les titres servent à garantir des crédits bancaires non destinés à l'agriculture.

Le littoral de la région, connaît une grande pression, notamment pour des projets touristiques. À titre d'exemple, le littoral de Tiznit connaît un engouement des investisseurs, vu son potentiel et ses opportunités, ce qui génère un certain nombre de litiges entre les domaines et les propriétaires privés. Cet espace a connu une grande dynamique du marché foncier générée par la réalisation de la route reliant Aglou-Plage à Mirleft ainsi que le développement de l'habitat pour villégiature hors planification. Certaines parties des communes d'Aglou et Arbaa Sahel, enregistrent un développement des constructions, hors planification à usage secondaire.

Dans le monde rural, la problématique du foncier est exacerbée par certains phénomènes, à savoir les troupeaux camelins des transhumants et les opérations de délimitation du domaine forestier. La remontée des troupeaux des camelins des provinces du sud, surtout par périodes de sécheresse, crée des tensions avec les populations locales des plaines, qui subissent les dégâts causés par ces troupeaux, notamment au niveau de Chtouka Ait Baha et Taroudant, où un certain nombre d'incidents ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre. Les opérations de délimitation et d'immatriculation du domaine forestier, notamment en montagne, n'a pas manqué de créer des tensions sociales entre l'administration et les populations locales. De même, les terres collectives n'échappent pas à une certaine spéculation, malgré leur caractère inaliénable. Le développement urbain au niveau de Chtouka Ait Baha, témoigne de cette dynamique.

Conflit foncier au niveau des zones protégées d'arganeraie et les périmètres irrigués...

La région est connue par l'arbre emblématique de l'Arganier, pour lequel une biosphère (RBA) a été délimitée et dotée d'un plan de zonages qui définit les différents usages. Cette biosphère, l'une des plus peuplées au monde, n'échappe pas aux effets des actions anthropiques. La forêt de l'Arganier perd annuellement une superficie estimée à 630 ha, que ce soit par le surpâturage, l'agriculture sous étages et l'urbanisation.

Les périmètres irrigués sont à la base de la dynamique économique que connaît la région, impulsée par l'agriculture moderne, mais qui subissent par la même une pression urbaine. Cette pression est générée par l'afflux de la main d'œuvre employée par l'agriculture intensive. La création de ces

périmètres n'a pas été accompagnée par une planification urbaine, permettant l'installation des nouvelles populations dans des conditions meilleures. Certaines situations, notamment celles des communes d'Oulad Taima et d'El Guerdane, posent réellement un problème de l'interpénétration des périmètres irrigués et urbains, ce qui ne manque d'exacerber la pression sur le sol urbain.

Pression qui devient de plus en plus forte sur le foncier public à des fins immobilières...

Les taux d'accroissement démographiques importants, enregistrés dans la région depuis les trois derniers recensements et notamment dans les zones dynamiques (le triangle formé par les bassins du Souss et de Massa), ont fortement impacté le développement urbain de ces territoires. Ceci a généré d'importants besoins en habitat, que ce soit pour satisfaire les nouvelles demandes ou pour résorber le déficit, notamment la résorption des bidonvilles.

L'habitat, qui représente environ les deux tiers de la superficie urbanisée, a mobilisé la plus grande partie de la réserve foncière, notamment celle gérée par les différentes instances étatiques. Cette tendance est toujours d'actualité. Le rapport sur le foncier public mobilisé en 2017, pour l'investissement, publié par le ministère des finances, souligne que l'habitat s'est accaparé 58% de la superficie mobilisée au niveau de la région.

La consommation foncière à des fins économiques à l'échelle de la région concerne essentiellement la mise en place de grands chantiers d'investissement qui structurent le paysage urbain à différentes échelles, notamment dans le grand Agadir. Les grands projets réalisés sur du foncier public dans la région sont essentiellement :

- Le parc HALIPOLOIS qui s'étend sur une superficie de 150 ha au niveau de la commune de Drarga. Il constitue le premier parc dédié à la valorisation des produits de mer au niveau national.
- La technopole d'Agadir qui est conçue sur une superficie de 6 ha, et constitue la plus grande Technopole d'Afrique.
- La station balnéaire Taghazout sur une assiette foncière de 617 Ha, sur une bande côtière de 4,5 km.
- Les zones industrielles de Sidi Bibi sur une superficie de 322 ha, de Tiznit sur 75 ha, et de la commune d'Ouled Taima sur une superficie de 21 ha.
- Les deux grandes zones industrielles de Tassila et d'Ait Melloul sur une superficie totale de 644 ha, constituant un des piliers de l'économie de la préfecture Inezgane-Ait Melloul.

Le foncier est devenu un outil de spéculation au lieu de devenir un outil de développement

La dynamique urbaine de la région SM est accompagnée d'une demande accrue en foncier, notamment dans les principaux centres urbains et centres émergents. Ce qui affecte l'augmentation des prix de terrains et donne lieu aux pressions spéculatives. En effet, les marchés immobiliers et fonciers remplissent une fonction centrale dans le développement des territoires. Toutefois, ils donnent lieu souvent aux phénomènes de spéculation liées aux enjeux financiers, fiscaux ou/et politiques dans une logique de tirer des avantages individuels ou de lobbying qui compromettent la réalisation des objectifs d'un développement territorial inclusif et durable. Les facteurs qui influencent la formation des prix sont relativement complexes, vu qu'une panoplie de paramètres entre en jeu bien qu'ils soient connus, et rendent l'estimation des prix de l'immobilier compliquée.

Les prix des terrains, varient en fonction de la localisation et de la vocation. Les affectations urbanistiques jouent un rôle important dans la détermination des prix des transactions immobilières, les prix de terrain se chiffrent à 15 000 Dh/m² pour le foncier dont l'affectation est Zone Immeuble (ZI) ; dans le grand Agadir les prix varient en fonction de la localisation et la vocation du secteur, par exemple les zones affectées à la construction des villas les prix ne dépassent pas les 6 000 Dh/m² dans le boulevard Abderrahim Bouabid, alors que pour la zone immeuble ils atteignent les 15.000 Dhs. Ce qui donne lieu aux phénomènes de spéculation que les promoteurs immobiliers exercent en fonction des affectations de zoning urbain. Cet enjeu spatial du marché foncier se confirme dans plusieurs localités. Le cas des villes d'Inezgane, Ait Melloul et Dcheira sont les meilleurs exemples vu la variabilité des prix à leurs centres.

11.

Patrimoine et culture levier de développement

تراث متنوع وثقافات غنية بالجملة



11. Patrimoine et cultures : leviers de développement

La région de Souss-Massa dispose de nombreux atouts patrimoniaux, culturels et identitaires caractérisant sa trajectoire de développement et l'évolution de son système social et culturel. Cette région très enracinée dans l'histoire se distingue par l'ancienneté de son peuplement, et par la richesse et la diversité de ses ressources territoriales et de son potentiel patrimonial culturel matériel et immatériel. De tels atouts lui ont permis d'occuper en permanence une place de proue dans l'histoire politique et dans la vie économique, intellectuelle et culturelle du Maroc.

Ce territoire régional représente à l'échelle du pays, un espace économique dynamique qui attire des investissements et des hommes, et évolue en un «melting pot» et foyer cosmopolite d'intégration sociale et culturelle. Cependant, il se heurte encore à une multitude de contraintes d'ordres social, économique et environnemental, dont le dépassement nécessite, plus que jamais, l'adoption d'une nouvelle approche de développement centrée davantage sur les concepts de patrimoine et culture, d'identité et de mémoire collective. D'autant plus que ces notions constituent aujourd'hui dans toutes leurs composantes matérielles et leurs dimensions immatérielles et symboliques, aussi bien traditionnelles que modernes, un levier de développement qui doit être abordé en priorité dans toute stratégie de développement économique régional, comme le stipule la politique relative à l'aménagement du territoire au Maroc.

En ce sens, les initiatives de patrimonialisation des ressources territoriales génériques et spécifiques confortent cette orientation, comme en témoignent les projets de mise en tourisme et d'insertion dans la mondialisation, articulés autour de la mobilisation des produits du terroir et de l'habitat en terre des arrière-pays des grandes villes touristiques et des zones oasiennes.

C'est cette vision de développement et d'approche d'aménagement du territoire qui a sous-tendu l'établissement du diagnostic territorial relatif au patrimoine et culture dans la région de Souss-Massa présenté ci-après.

Un patrimoine naturel exceptionnel

Le Souss-Massa est une région naturelle qui s'individualise par son potentiel patrimonial matériel naturel très varié et très riche. En effet, ce territoire ouvert sur l'océan Atlantique, dispose d'un patrimoine géologique très varié qui date de l'ère précambrienne (540 Millions d'années), et de sommets montagneux des plus hauts de l'Afrique du nord (Toubkal, 4167m dans le Haut-Atlas, Siroua, 3304m dans l'Anti-Atlas occidental, les crêtes et les Feijas du Bani aux abords du Draa moyen). Il se compose aussi de plaines très fertiles : le Souss, le Chtouka-Massa et l'Azaghar de Tiznit. Autant de formes orographiques qui sont le produit de longs processus de métamorphisme, d'érosion, de transport et de dépôt de sédiments dont le Souss-Massa a fait l'objet durant sa longue histoire géologique et géomorphologique.

Par ailleurs, cette région étendue, de part et d'autre du sillon sud atlasique, sur la zone de contact entre le socle africain ancien de l'Anti-Atlas et de la partie centrale du Haut-Atlas occidental et des formations alpines plissées de ce dernier, recèle tous les types de roches : roches plutoniques, volcaniques, métamorphiques et sédimentaires, et présente une grande diversité de sites paléontologiques (fossiles vertébrés et invertébrés) et des gisements de minerais. Des centaines de

sites et d'éléments géologiques catalogués permettent de reconstituer l'histoire géologique de plus de 2 milliards d'années.

Des sites géologiques remarquables...

Les sites géologiques répertoriés se manifestent par d'abord les séries méso-cénozoïques (Trias du couloir d'Argana, basaltes tholéitiques,... du Haut-Atlas occidental), ainsi que les failles sud-atlasiques (Amskroud). Ensuite, vient le Massif précambrien de Kerdous de l'Anti-Atlas, et la déformation hercynienne du cycle orogénique paléozoïque s'étendant du Dévonien au Permien du plateau de Lakhssas, en plus des plis de l'Ordovicien du Bani, le Dévonien du Rich de Tata et le Carbonifère monoclinale de Jbel Ouarkziz.

La région SM recèle des formations de stromatolithes du précambrien (plus de 540 millions d'années) situées près de Tiznit. Les matériaux de l'ère paléozoïque (entre 542 et 250 millions d'années) dans l'Anti-Atlas (gisements de trilobites au sud de Taroudant). Les ammonites, brachiopodes et échinides sont dominants parmi les fossiles du mésozoïque (entre 250 et 65 millions d'années) au Haut-Atlas occidental (bassin Agadir-Essaouira). Les fossiles du cénozoïque (il y a 65 millions d'années) tapissent les vallées et les plaines du Sous Massa, comme c'est le cas du mio-pliocène d'Agadir ou du pléistocène du Cap Ghir. Les sites karstiques sont nombreux dans les zones calcaires comme c'est le cas de la grotte du lac, Win-Timdouine, près d'Imouzzer, au Haut-Atlas occidental. Enfin, la région reste marquée par la présence d'un site géologique exceptionnel sur la côte du quartier d'Anza à Agadir : les gisements d'empreintes de dinosaures le plus important au Maroc (85 Millions d'années).

Des formations de flore et de faune très variées ...

La région SM se trouvant à la lisière de deux régions bioclimatiques importantes ; la région méditerranéenne et la région saharienne. Elle présente un grand intérêt du point de vue botanique et environnemental. Elle possède ainsi des espèces originaires des deux climats dont certaines sont rares voire menacées. Plus d'une cinquantaine de plantes endémiques existent dans la région : le l'Argania Spinosa et son cortège constitué d'espèces steppiques, les Matorrals, les espèces végétales des zones humides, l'Euphorbia beaumerian, l'Oléastre, le chêne vert, le Thuya...

La région dispose aussi d'une grande diversité d'espèces animales : le Mouflon à manchettes sur les hauts sommets montagneux, le chat sauvage d'Afrique (Felix lybica), le chacal (Canis aureus). Elle abrite la loutre (Lutra lutra) sur les berges des oueds, l'écureuil de Barbarie (Atlantoxurus getulus), la gazelle de Cuvier (Gazella cuvieri), des porcs épics (Hystrix cristata). La région est l'abri des oiseaux côtiers, forestiers et de montagne dont le plus rare est l'Ibis chauve, les amphibiens et les reptiles. Le parc national Sous-Massa conserve plusieurs autres races telles que l'addax (Addax nasomaculatus), l'oryx algazelle (Oryx dama), la gazelle dama (Gazella dama), l'autruche d'Afrique (Struthio camelus) et la gazelle dorcas (Gazella dorcas).

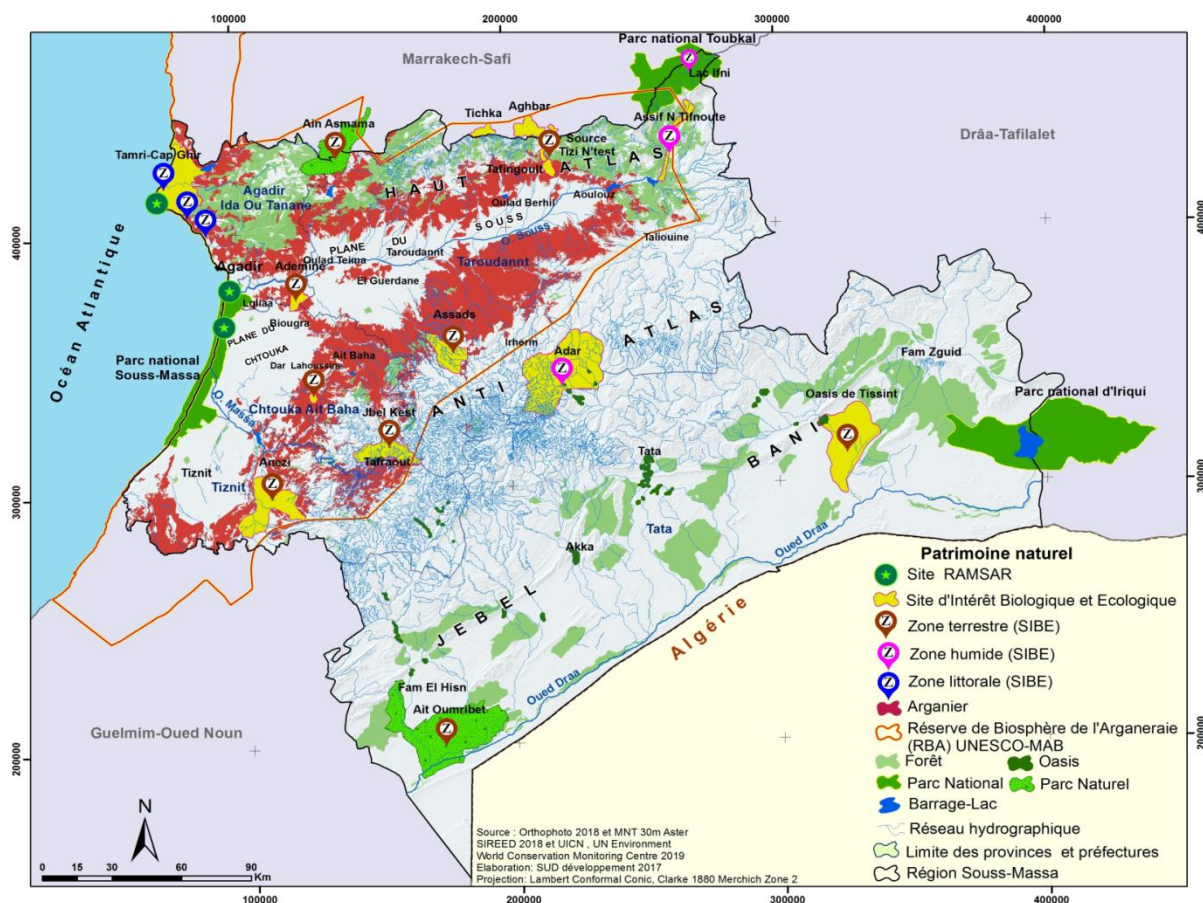
Des sites naturels protégés ...

La région SM se caractérise par la présence de plusieurs sites naturels protégés : le Parc National de Sous-Massa, une partie du Parc National de Toubkal, le parc national d'Iriqui, la réserve de la biosphère de l'arganeraie ; les forêts de dragonniers de l'Anti-Atlas. Elle abrite aussi plusieurs sites d'intérêts biologique et écologique à savoir : les zones humides des Oueds Massa et Sous, le cap Ghir, l'embouchure du Tamri, Ain Asmama d'Argana, Tafingoult, Jbel Kest, l'Oasis de Tissint, Aït Oumribet, Admine. A tout cela s'ajoute un patrimoine naturel marin très varié qui se compose des vagues

d'Imouran à Aurir et une faune marine très riche : dauphins (*Tursiops truncatus*), orques (*Ursinus orcas*), poissons, céphalopodes, crustacés et des oiseaux migrateurs.

Un patrimoine matériel archéologique préhistorique de renommée internationale...

Le patrimoine archéologique préhistorique et protohistorique se manifeste essentiellement dans la région par les gravures et peintures rupestres qui remontent au paléolithique et au néolithique. Les œuvres découvertes présentent des thèmes et des formes très variés qui indiquent des formes géométriques, des animaux, des anthropomorphes, des représentations d'armes, de chars, en plus des figures et scènes de chasse et d'apprivoisement des animaux.



Carte 23 : Patrimoine naturel dans la région

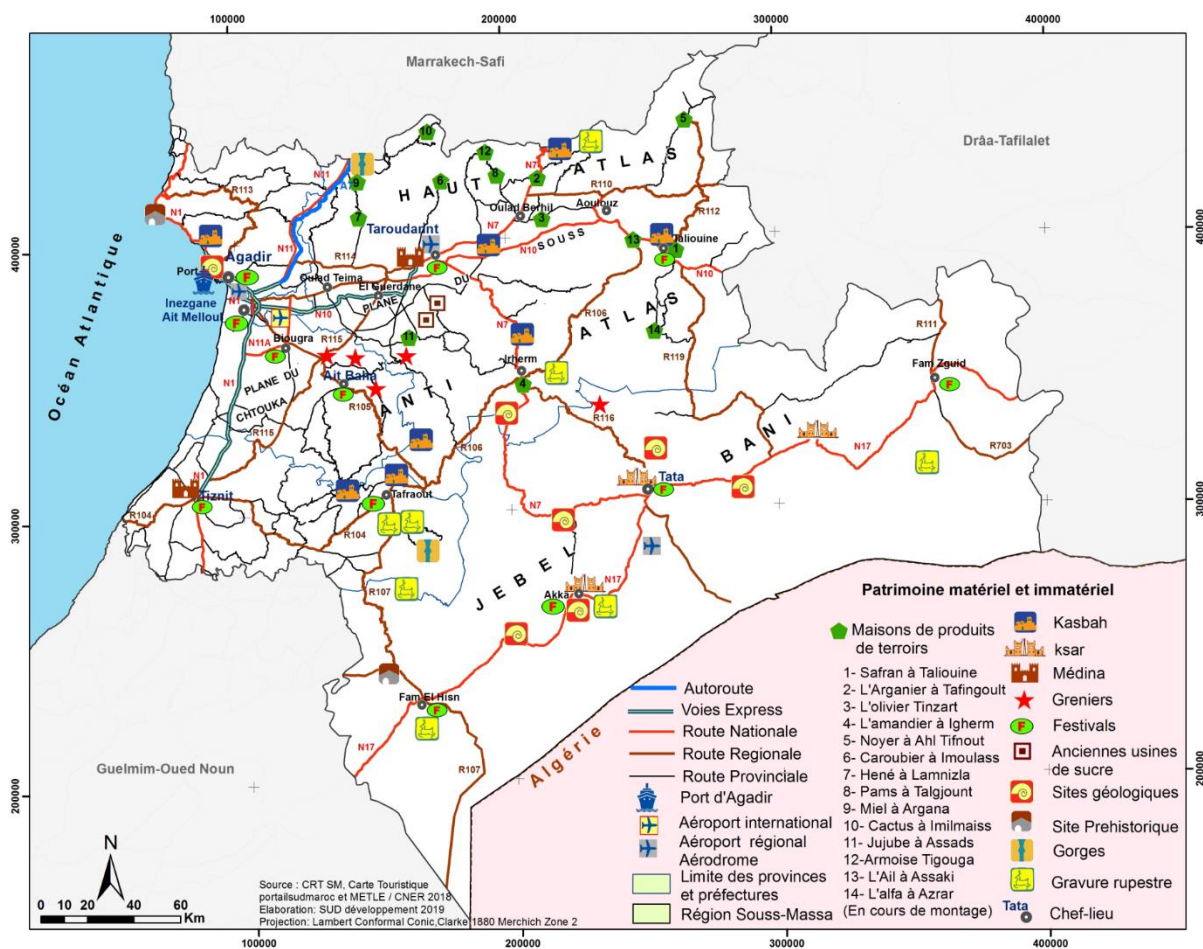
La province de Tata représente le plus grand groupement de sites rupestres de la région : plus de 300 sites de gravures rupestres ceux d'Adrar Metgourine, Tircht, Tiggane, Ighir Ighnain, Melag, Imaoun, Adroum, Tachoukalt,...etc. Dans la province de Taroudant, des traces rupestres sont découvertes dans la vallée d'Ounaïene au Haut-Atlas près du lac d'Ifni, à Adrar dans la zone d'Ighrem et à Assads (Gomadr). Les sites de gravures rupestres de la province de Tiznit au nombre de 13 se trouvent principalement dans les zones de Loukas, d'Irigh n'Tahala, de Tafraoute, d'Anzi, d'Ammelne, d'Affella Ighir, et à Lgaada dans la zone de Reggada. Chez les Chtouka Ait Bah, des grottes préhistoriques se trouvent à Ait Mzal, Tanalt et à Ait Moussa (Tamgdoult).

D'autre part, les sites rupestres font l'objet partout d'actes de rajout de nouvelles gravures et/ou de destruction et d'enlèvement des dalles portant des gravures et peintures, comme c'est le cas au site d'Ounaïene dans le Haut-Atlas de Taroudant, et à celui à Boutarigt près de Tiznit.

Des sites archéologiques historiques...

Plusieurs peuples et dynasties ont vécu dans le Sous à travers l’histoire. Ils ont légué un patrimoine archéologique, architectural et culturel de grande valeur (sites archéologiques, lieux de culte, ouvrages architecturaux, formes d’utilisation du sol, outillage...). Un bon nombre de ces établissements humains ruraux et urbains anciens ont été rasés et enfouis sous les décombres et les sédiments. De ces établissements urbains florissants par le passé, l’on cite Ribat Massa, Tamgdoult (Akka), Iguli, Zgundar, Alkust ou Lkst, Tiout ou Tiyyiwt, Tidsi, Illigh...

A l’exception du site d’Iguliz découvert dernièrement et qui fait l’objet d’une opération de restauration, aucune autre action n’est entreprise en vue de fouiller les restes des autres sites et procéder à leur restauration.



Carte 24 : Patrimoine matériel et immatériel dans la région

Un patrimoine architectural urbain à fort potentiel touristique ...

Taroudant, la plus ancienne médina du Maroc et la seule cité traditionnelle du Sud marocain qui possède encore plusieurs mystères archéologiques et des chefs d’œuvre architecturaux : la Casbah, les remparts, les portes historiques, le noyau commercial et artisanal central, les vieux quartiers résidentiels (Sidi ou Sidi, Hay la grande mosquée, Sidi Ahsayn, Fark Lahbab, Derb Chrif, Assarag, le Mellah, Ouled Bounouna, Targhount, Zourgane, Bab Lakhmiss), les mosquées, les zaouïas, les mausolées et les riads.

La morphologie de la médina reste marquée par des places et placettes d'une grande valeur urbanistique, historique, patrimoniale et culturelle : Assarag, Tameqlate, place de la Casbah, Rahba Laqdima, Toudjente, Targante Melalte, Sahat Al Qods, Sahat Boubaker, Mrah Labguer (Ouled Bounouna). A cela s'ajoutent les hammams anciens, les huileries, la maison des tanneurs..., les fontaines, les séguias traditionnelles et l'huerta oléicole et maraîchère de la médina.

Toutefois, les travaux de restauration de l'ancienne médina de Taroudant ont porté essentiellement sur les remparts et quelques portes historiques. De même, plusieurs maisons traditionnelles ont été restaurées, mais par des étrangers.

La médina de Tiznit, dont la création remonte à la fin du XIX^{ème} siècle, autour de la source Aqdim (source en outrebleue) qui irriguait sa palmeraie Targua, était à l'origine formée de Casbahs qui abritaient les groupes humains dont les noms existent encore de nos jours : Id Delha, Ait M'Hammed, Idagfa, Idzekri. Cette cité possède plusieurs œuvres archéologiques, architecturales et patrimoniales : le Palais Khalifa, les remparts, les portes historiques, la Casbah d'Aghnaj, le M'échoir, la source Aqdim, la grande mosquée, les zaouïas, les mausolées, la Casbah coloniale, la palmeraie Targua...

La source Aqdim, les remparts et la Casbah Aghnaj ont fait l'objet dernièrement d'actions de mise à niveau, de restauration et de réhabilitation selon les techniques architecturales du pisé. La casbah d'Aghnaj, utilisée autrefois comme prison, est devenue aujourd'hui un site touristique et culturel qui renferme un musée, un centre de formation aux métiers de l'artisanat et une salle de réunion et un théâtre en plein air à l'intérieur de l'enceinte.

Une richesse patrimoniale traduite par les Casbah...

La Casbah Agadir Oufella, fondée au début du XVI^{ème} siècle, est un site d'une grande valeur historique, culturelle, écologique et paysagère. Un projet de restauration et de réhabilitation de ce site est lancé dernièrement sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Culture, la Wilaya de la Région Souss-Massa, le Conseil régional et la Commune urbaine d'Agadir. L'initiative est également soutenue par le Fonds des Ambassadeurs pour la Préservation Culturelle (Ambassadors Fund for Cultural Preservation-AFCP).

Aussi, la Casbah d'Inezgane, construite à la fin du XIX^{ème}, présente un patrimoine architectural de grande importance. Cette construction utilisée auparavant comme locaux administratifs, est dernièrement classée comme patrimoine national.

Un patrimoine renforcé par les ouvrages architecturaux du XX^{ème} siècle et de la reconstruction d'Agadir ...

Agadir a hérité des bâtiments qui ont résisté au tremblement de terre de 1960. Ces constructions revêtent un intérêt patrimonial particulier vu leur symbolique et cachet architectural moderne. A cela s'ajoutent les constructions de la période de la reconstruction (1960-1971) du style moderne de Le Corbusier, comme en témoignent le mur de la mémoire, le palais de la ville, l'immeuble A et le siège de la poste.

Dans toute la région, il existe des témoins matériels présentant une architecture rurale ancestrale : les Igoudars ou greniers collectifs, les medersas, les zaouïas, les mosquées, les douars fortifiés et plusieurs ksours et Casbahs, en plus des souks ruraux qui représentent un patrimoine matériel et immatériel riche de valeurs.

La majeure partie de ce patrimoine est encore enfouie dans le sous-sol régional ou contenue dans des bibliothèques familiales et musées privés. Cet héritage englobe des objets et des documents divers : manuscrits, monnaies, armes, gravures, sculptures, pots, costumes et babouches, tapis, instruments de musique, bijoux et parures, outillage agricole, ...etc.

Un patrimoine agro-culturel et paysager authentique...

Les paysages agro-culturels sont représentés par les Oasis, les terrasses en montagnes, le paysage d'arganier... La région est réputée aujourd'hui par ses nombreux produits agricoles locaux, notamment le Safran, l'huile argan, l'huile d'olives, les amandes, les dattes, le Cactus, le Henné, la Menthe, le miel...

Ce patrimoine riche nécessite une vraie stratégie pour sa conservation et sa valorisation pour devenir une niche de développement et de création de valeur ajoutée pour l'économie régionale et une source de revenus pour les populations notamment rurales.

Un patrimoine culturel immatériel riche et varié

Le patrimoine culturel immatériel englobe la langue, la littérature orale, les légendes, les proverbes, la poésie, les chansons, les arts du spectacle, les pratiques sociales et événements festifs, les savoir et savoir-faire dans le domaine des métiers artisanaux, des arts culinaires. Il contient également les techniques agricoles traditionnelles, les pratiques de la médecine traditionnelle, les arts de paraître (habillement), les comportements et les attitudes relatives à la façon de concevoir le monde et l'univers, les loisirs et enfin les connaissances scientifiques et les différentes expressions artistiques (théâtre, films...).

Parmi les formes du patrimoine immatériel caractérisant l'identité territoriale régionale du Souss-Massa, on trouve les moussems annuelles, les métiers artisanaux, les arts traditionnels et l'art culinaire. L'art culinaire de Souss se distingue par des plats traditionnels typiques : Abaddaz, Tagula, Berkoukes... Le Souss-Massa est connu aussi par ses arts populaires : Ahwach, Rouayss, Ahyad, Ajmak, Isemgan, Darst, Daqqa, Malhoun, ... L'on poursuit toujours l'organisation de festivals culturels : Festival des Rwaiss à Dcheira, Préfecture d'Inezgane Ait-Melloul. Aussi, le Festival la Daqqa et Rythmes à Taroudant et le Festival Timitar à Agadir. A cela s'ajoute l'organisation de carnivals : Harma (Bilmaouane ou Boujloude) à Dcheira, Imaâchar à Tiznit...

Les activités culturelles universitaires, communales et associatives se manifestent par l'organisation à Agadir du festival du cinéma et de l'émigration, du festival du Théâtre universitaire et du festival universitaire du Cinéma et de la littérature. En plus, à Taroudant, il est organisé le festival des arts de la rue, le festival de l'enfant et le festival du cinéma et de l'histoire.

L'artisanat local se caractérise par la diversité de ses métiers et ses produits : la tannerie, la natterie, la poterie, la bijouterie, les babouches, les vêtements traditionnels, les tapis, les nattes... Tiznit, Tafraoute, Lakhssas, Anzi, Tahla, Affla Ouzour, Massa, Ait-Baha, Taroudant sont les bastions des métiers artisanaux dans la région.

Par ailleurs, il existe plus d'une centaine de moussems dont les plus célèbres se déroulent en été. Il s'agit particulièrement des moussems de : Taalat, Sidi Ahmed Oumoussa, Rkeb Moulay Brahim, Sidi Bibi, Sidi Wassay, Sidi Ahmed Ou Aamr, Sidi Boumoussa, Sidi Mbark à Inezgane, Sidi Mbark Taroudant... Ces moussems représentent des rencontres commerciales et des occasions pour organiser des manifestations socio-culturelles (tournois culturels, mariages), en plus des activités ludiques et de loisirs (compétitions poétiques, concerts musicaux traditionnels, chants et danses populaires, etc.).

L'activité musicale dans la région se caractérise par un dynamisme de la créativité soutenue plus ou moins activement par la multiplication des festivals, l'ouverture des ondes et de nouvelles radios privées et la médiatisation et les revues qui soutiennent la création musicale. Mais, elle demeure toutefois fragilisée par l'absence de droits d'auteurs, l'absence ou l'inadéquation des salles de spectacles, en plus de l'absence d'une formation adaptée et une absence de maisons de productions et de réseaux de distribution.

Pour l'industrie cinématographique, la région vit dans un paradoxe. Le nombre de films produits est en augmentation et plus en plus de films obtiennent une certaine reconnaissance, tandis que les salles de cinéma connaissent des fermetures de plus en plus.

La production et la diffusion du livre connaît des goulots d'étranglement du côté de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, le circuit de distribution est défaillant. La promotion/ communication / médiatisation est largement insuffisante. L'offre, située à un faible niveau, ne rend pas possible une professionnalisation des acteurs (les maisons d'éditions, les libraires, les auteurs). Cette offre basse s'articule à une demande basse. Les tirages concernant les productions littéraires, et les travaux universitaires demeurent en général faibles.

Des actions de valorisation et de promotion du patrimoine naturel

Dans l'objectif de conserver et de valoriser le patrimoine régional, plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, ont concerné le patrimoine naturel et culturel matériel et immatériel dans la région SM.

En effet, la création du Parc National de Souss-Massa (Préfecture Inezgane-Ait Melloul et province Chtouka-Ait Baha, Tiznit) par le décret 2-91-518 du 8 août 1991 sur la base du dahir du 11 septembre 1934, et le décret n° 2-93-277 du 28 janvier 1998 porte réglementation générale du Parc, fait l'une des actions visant à conserver le patrimoine naturel de la région. Cet arsenal juridique a mis en place un zonage qui distingue des zones de protection et des zones à utilisation traditionnelle. Dans le même sillage, la création du Parc National de Toubkal en 1942 (Arrêté viziriel du 15 janvier 1942), dont une partie se trouve sur le territoire de la province de Taroudant, et celle du parc d'Iriqui (Décret n° 2-94-46) dans la province de Tata en 1994, ont permis de conserver l'espace naturel dans la région.

Ainsi, le classement des sites patrimoniaux des cascades d'Imouzzer des Ida Outanane par l'Arrêté Viziriel du 9/3/1955, B.O. n° 2214 du 01/4/1955 et des grottes préhistoriques du cap Rhir par le Décret n° 2-56-664 du 18/9/ 1956 BO n° 2293, a permis de préserver l'intérêt écologique de ces deux zones de grande importance.

En outre, la création de zones naturelles protégées comme la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie, les zones humides (SIBES) de l'oued Souss et de l'oued Massa, a donné lieu à une protection de ces espaces sensibles et à la préservation de la faune et de la flore existant dans ces zones. Mais, l'étalement urbain s'est opéré en dehors des zones protégées au dépens de l'arganeraie, ce qui a provoqué la disparition de plusieurs milliers d'hectares d'arganiers.

Plusieurs autres actions sont intervenues pour protéger le patrimoine naturel de la région. Il s'agit particulièrement de l'aménagement des retenues de barrages dans le cadre des activités d'écotourisme, du réaménagement de la source Aqdim (Bleue) à Tiznit et de la protection des oasis de Tata.

Des efforts de préservation du patrimoine archéologique préhistorique ...

Afin d'établir un listing des sites archéologiques préhistoriques de la région, un programme a été lancé par le Ministère de la culture et la région Souss-Massa visant l'élaboration d'un registre régional de l'inventaire du patrimoine culturel archéologique et historique. Ce chantier de grande utilité est en cours et dont l'achèvement a été prévu courant de l'année 2019.

De plus, il y a lieu la signature d'une convention de partenariat pour le développement du tourisme durable dans le parc National de Souss-Massa entre le Ministère du Tourisme et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte Contre la désertification. Cette convention vise à développer une offre touristique intégrée dans le périmètre du Parc. De même, le HCEFLCD a procédé à l'aménagement d'aires forestières urbaines à Inezgane et à Temsia pour créer des espaces de loisirs et de tourisme.

Des actions de réhabilitation du patrimoine historique

Afin de mener des actions de préservation du patrimoine historique de la région, un inventaire complet des 80 bâtiments et monuments architecturaux dans la Commune d'Agadir a été réalisé. Ce patrimoine se compose d'édifices publics et privés, de zaouïas, de sanctuaires, de salles de cinéma, d'hôpitaux, d'établissements bancaires et éducatifs, de ponts et d'usines, ainsi que d'autres sites d'importance géologiques identifiés.

Aussi, les acteurs publics ont procédé à la réalisation des études architecturales et des Plans d'Aménagement et de Sauvegarde des médinas de Tiznit et de Taroudant. De même, Le programme de la valorisation durable des Ksour et Casbahs du Maroc a permis de restaurer et de réhabiliter de nombreuses Casbah dans la région notamment la Casbah d'Aghnaj à Tiznit, la Casbah d'Agadir Ou Fella à Agadir (en cours), et le Ksar Allougoum à Tata. Ainsi, cet effort de restauration a concerné les remparts de l'ancienne médina de Taroudant (Monument classé par le Dahir du 7/9/1931 BO n° 988 du 2 /10/ 1931) et les remparts, les portes et les bastions de l'ancienne médina de Tiznit (Monuments classés par le Dahir du 4 /7/ 1932 BO n° 103 du 29/07/ 1932).

Dans le même cadre de réhabilitation et de restauration de ces potentiels historiques, le village fortifié de Tizourgane, l'Agadir d'Imchguiguen dans la province des Chtouka Ait Baha ont été restaurés. De même, la Casbah d'Iguiliz a connu une restauration totale en plus de la construction de la maison du patrimoine culturel à Arghen dans la commune de Toughmert (province de Taroudant).

Des actions de préservation du patrimoine immatériel et culturel ...

Afin de préserver l'identité culturelle de la région, plusieurs actions ont été menées par les pouvoirs publics. Il s'agit particulièrement de la création de bibliothèques, de musées, de complexes culturels et de théâtres. La région aujourd'hui compte 73 bibliothèques et point de lecture, 29 centres culturels et salles polyvalentes, 7 théâtres, 8 musées.

Dans ce sens, il y a lieu la construction de plusieurs établissements culturels pour préserver le patrimoine culturel de la région. En effet, les villes de Tiznit, Taroudant, Agadir, Inezgane, Dcheira-Al Jihadia, Ouled Teïma, Ait Melloul, Sebt El Guerdane, Ait Iazza, Ouled Berhil et Tafraoute ont connu la construction de maisons et des centres ou complexes culturels. Ainsi, la maison de l'artisanat à Taroudant et Tiznit, le Centre de traitement des archives de la ville de Tiznit, le musée de la culture Amazigh à Agadir, le musée de l'Anti-Atlas à Tafraoute, le musée de la résistance à Taroudant et le musée de l'eau à Rasmouka (Barrage Youssef ben Tachfine, province de Tiznit) ont été réalisés pour

abriter les différentes composantes du patrimoine culturel régional. Un projet du musée de la nature au Parc National de Souss-Massa est en cours de réalisation.

Dans le même sens, une action institutionnelle a été mise en place pour préserver le patrimoine culturel de la région. En effet, plusieurs conventions de partenariat autour du patrimoine culturel de la région ont été conclues entre les acteurs institutionnels. Il s'agit particulièrement de la convention entre l'IRCAM et l'Association Timitar et la Région Souss-Massa pour l'élaboration d'une stratégie de développement culturel de la région (sauvegarde du patrimoine de la région, sa promotion, l'organisation de manifestations scientifiques et culturelles et la publication d'ouvrages portant sur le patrimoine de la région). Ainsi, le «Taskiwin», danse martiale du Haut-Atlas occidental marocain, a été inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Les enjeux de valorisation du patrimoine matériel et immatériel

L'aboutissement des efforts consentis pour la conservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel régional est confronté à plusieurs enjeux. En effet, ces enjeux sont d'ordre technique, institutionnel, juridique et de gouvernance.

En effet, le premier enjeu est l'achèvement de l'inventaire exhaustif et l'identification des différentes composantes patrimoniales de la région. Cette action est indispensable pour cerner le périmètre de l'intervention dans le cadre d'une stratégie intégrée. Ainsi, la valorisation du patrimoine nécessite la mobilisation de la richesse naturelle, historique, artisanale et culturelle, en plus du capital technique et l'expertise entrepreneuriale pour le développement durable de la région.

Ladite mobilisation exige une conciliation entre les exigences de la patrimonialisation et de la valorisation de ces ressources et les nécessités de la préservation des cultures, des valeurs originaires, de la cohésion sociale, de l'environnement naturel et de la diversité biologique. Ainsi, les acteurs territoriaux sont appelés à se fédérer autour de l'idée de l'importance de la mobilisation des ressources patrimoniales et culturelles, matérielles et immatérielles pour le développement local durable.

En outre, ces différents acteurs territoriaux sont appelés à consolider la culture du partenariat, de la confluence et de la mutualisation des acquis au niveau des visions, des orientations, et des actions de mobilisation et de valorisation du patrimoine. Ceci dit, il est de plus en plus exigible de recourir au montage de projets intégrés et intersectoriels de manière à assurer la convergence et la participation des différents acteurs, et la capitalisation de l'expertise régionale accumulée dans le domaine de l'entrepreneuriat commercial.

Dans le même sens, la révision de la politique culturelle est d'actualité. En fait, le dépassement des limites de l'offre culturelle dans la région, des défis majeurs liés à la vétusté des infrastructures culturelles, à la faiblesse et à l'irrégularité de l'animation culturelle ne peut se faire sans une politique intégrée permettant ainsi de surmonter les enjeux inhérents aux problèmes de gouvernance, de financement et de formation.

La réponse à ces enjeux est de nature à permettre de faire de la culture un pilier de l'offre touristique régionale. La région, grâce à son patrimoine, peut devenir une destination touristique de grande valeur présentant une offre touristique diversifiée (le balnéaire, la montagne, le rural et le culturel). Ainsi, la préservation des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles permettrait d'implémenter la vision de redynamisation de l'économie régionale et d'amélioration de sa position à l'échelle nationale en tant que modèle de développement social durable et solidaire.

Des indicateurs de la volonté de valorisation du patrimoine...

La volonté de faire du patrimoine régional un levier de développement économique et social s'affiche de plus en plus. En fait, l'implémentation de la régionalisation avancée et la continuation de la mise en œuvre des politiques sectorielles de développement traduisent l'intérêt accordé à la question de développement dans la région. Dans ce sens, le patrimoine et la culture occupent une place importante dans les différentes visions stratégiques sectorielles (tourisme, développement rural, Plan Maroc Vert, économie sociale et solidaire, logement, etc.).

Ainsi, la région a vu sa vision stratégique intégrée de développement s'implémenter à travers les 25 projets prioritaires du programme régional de développement. Ces projets renferment plusieurs actions de valorisation et de préservation des ressources patrimoniales et culturelles et la promotion de la culture en rapport avec le tourisme. Dans le même sens, la création de la SDR du Tourisme dénote sur une volonté sereine pour soutenir l'animation culturelle dans la région. La région SM abrite aussi un centre régional à Agadir, chargé des affaires culturelles. Il s'agit du Centre Souss-Massa pour le Développement Culturel.

Dans le même sillage, la publication d'un inventaire du patrimoine culturel marocain intitulé « Plus d'un siècle d'inventaire du patrimoine culturel marocain » a permis d'enrichir amplement la recherche académique et les opérations d'inventaire. Ceci a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau système d'archivage du patrimoine architectural et archéologique en utilisant les nouvelles technologies.

Ainsi, le Ministère de la Culture a mis en place un registre national de l'inventaire du patrimoine culturel archéologique et historique qui facilitera la mobilisation et l'évaluation des ressources dans les programmes de développement local et régional. Cette action a donné lieu à la réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine matériel dans la province de Tata et d'un inventaire de plus de 80 bâtiments et monuments historiques dans la communauté d'Agadir.

Constats majeurs pour le patrimoine de la région SM

Il ressort de l'étude du patrimoine et de la culture dans la région de Souss-Massa les constats majeurs suivants :

- La question du patrimoine et de la culture est approchée d'une façon sectorielle et très peu approfondie dans les études réalisées pour l'élaboration des schémas et programmes de développement ;
- L'absence de l'intégration des questions de préservation et de mobilisation économique des ressources patrimoniales matérielles et immatérielles et des activités qui leur sont liées, parmi les priorités lors de l'implémentation des visions et programmes de développement sectoriels de portée nationale (tourisme, plans de développement rural et agricole) ou de niveau régional ;
- Le manque de vision, de stratégie et programmes régionaux pour l'implication des acteurs économiques, académiques et institutionnels dans des projets d'inventaire, de sensibilisation et de mobilisation du patrimoine ;
- Les approches adoptées dans la restauration, la sauvegarde et la réhabilitation des monuments historiques sont sélectifs et ne portent pas sur tous les types de monuments

(mausolées, zaouïas, séguias traditionnelles, ponts) et n'entrent pas dans le cadre régional d'intervention ;

- La dimension patrimoniale et culturelle des ressources territoriales est délaissée dans le plan régional de développement de Souss-Massa au profit de leur importance économique, comme source génératrice de revenu (cas des produits du terroir par exemple). La même remarque s'applique aux stratégies et programmes portant sur les ressources naturelles (faune, flore, ...), qui se focalisent sur les questions de préservation et de mobilisation économique, sans pour autant prendre en compte l'intérêt que procure leur dimension patrimoniale et culturelle ;
- Les plans d'aménagement n'accordent pas toujours un intérêt particulier à la préservation du patrimoine naturel local. Souvent, une place minimale lui est réservée dans les choix d'aménagement retenus et les paysages produits ;
- La classification des sites patrimoniaux n'est pas toujours accompagnée de mesures assurant leur protection.



Photo 2 : Tafraoute

12.

Le chantier de la région

استمرار ورش الجهوية



12. Positionnement institutionnel de la région

La région de Sous Massa, tout en possédant ses caractéristiques intrinsèques, évolue dans le cadre de l'impulsion insufflée dans la dynamique du processus de régionalisation élargie notamment sur les plans réglementaire, organisationnel et relationnel.

La nouvelle région de Sous-Massa a été instituée dans le cadre du découpage territorial de 2015. Elle est formée de l'ancienne région Sous-Massa-Drâa à l'exception du Drâa et de la province de Sidi Ifni et par ajout de la province de Tata qui faisait partie de de l'ancienne région de Guelmim-Es Samara. Son territoire s'étend sur une superficie de 53 789 km² et compte 2.676.847 habitants (RGPH2 2014), soit une densité de 49,8 habitants au km² et une superficie de 7,57% du territoire national.

Elle est composée de quatre provinces et des deux préfectures d'Agadir-Ida -Outanane (chef-lieu régional) et d'Inezgane- Ait Melloul. Les quatre provinces sont celles de Chtouka- Ait Baha, Taroudannt, Tata et Tiznit. Elle est formée de 17 cercles, de 175 communes dont 21 urbaines (municipalités) et 154 rurales, soit environ 12 % de l'ensemble des communes à l'échelon national.

Sa population totale s'établit à 2.676.847 habitants en ayant connu une croissance au taux de 15,18% entre 2004 et 2014. C'est une population qui représente 8% de la population nationale et s'en trouve classée au sixième rang. Le taux d'accroissement annuel moyen de la région sur la période 2004-2014 est équivalent à la moyenne nationale (1,42%).

Un arsenal juridique, qui régit la région, avancé et évolutif...

Les dispositions juridiques et réglementaires auxquelles est assujettie la région de Sous Massa sont celles contenues dans :

- La nouvelle constitution Marocaine de 2011 notamment au niveau de l'article 1, l'article 135 et l'article 146 ;
- La loi organique 111-14 relative aux régions, objet du Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) qui traite l'ensemble des dispositions définissant les conditions de gestion démocratique par la région de ses affaires, de formation et de fonctionnement du conseil de la région et de ses organes. Ces dispositions fixent aussi :
- Les compétences propres de la région, ses compétences partagées avec l'État et celles qui lui sont transférées par ce dernier ;
- Le régime financier de la région, l'origine et la nature de ses ressources financières, ainsi que les modalités de fonctionnement du Fonds de mise à niveau sociale et du Fonds de solidarité interrégionale ;
- Les formes et les modalités favorisant le développement de la coopération Interrégionale ;
- Les règles portant sur les modes de gouvernance dont l'application devrait permettre un bon fonctionnement de la libre administration des affaires de la région, et des mécanismes adéquats de contrôle de la gestion des fonds et programmes, d'évaluation des actions et de reddition des comptes.

Le conseil de la région de Souss Massa dispose aussi d'un règlement intérieur du conseil qu'il a élaboré et adopté. Celui-ci représente un outil dont les dispositions consolident les règles de bonne gouvernance au niveau du fonctionnement du conseil de la région et notamment la consécration des valeurs de démocratie, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité, ainsi que le renforcement de la primauté de la loi et le développement d'attitudes de participation, d'efficacité et d'intégrité.

Au stade actuel d'évolution du processus de régionalisation avancée, il est relevé qu'un apprentissage sérieux se fait des dispositions juridiques et réglementaires encadrant la gestion des affaires de la région de Souss Massa, ses modes de gouvernance et les rapports de son conseil avec l'environnement direct et indirect.

Structures régionales confrontées à plusieurs difficultés ...

Conformément à la loi organique 111-14 relative aux Régions, la région Souss Massa s'est dotée d'une structure institutionnelle composée de plusieurs instances à la fois politique, administrative et de développement.

Le Conseil Régional, instance politique, est composé de 57 membres élus au suffrage universel direct suite aux élections du 04 Septembre 2015. Cette instance est chargée de gérer politiquement les affaires de la région et de statuer sur les grands choix de développement régional.

De ce Conseil, plusieurs organes sont issus. Il s'agit du Bureau du Conseil, le Secrétaire du Conseil et de son Adjoint, les sept commissions permanentes : (i) Commission du Budget, des Affaires Financières et de la Programmation, (ii) Commission de la Formation, de la Coopération et du Partenariat, (iii) Commission de l'Aménagement du Territoire, (iv) Commission du Développement Economique, (v) Commission du Développement Social, (vi) Commission de Développement Culturel et (vii) Commission de Développement Environnemental.

La région SM a connu aussi la création de trois instances consultatives. Ces instances sont chargées de : (i) l'étude des problématiques régionales liées à l'instauration des principes d'équité, d'égalité des chances et de l'approche genre, (ii) l'étude des questions liées aux préoccupations des jeunes et (iii) l'étude des affaires régionales de nature économique.

Et afin de dynamiser le développement régional, la région SM a créé: (i) la Société de Développement Touristique (SDR) et (ii) la Société de développement local (SDL) dénommée « Agadir Souss-Massa Aménagement », la SDL « Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains » et « Environnement du Grand Agadir et Développement Durable » Ces institutions sont alors chargées de mener des actions de développement dans les domaines de leur intervention à savoir le tourisme et le développement urbain.

L'efficacité des différents organes, instances et sociétés ainsi créés demeure dépendante dans une large mesure de plusieurs facteurs. En effet, la qualité des relations qui lient ces instances et qui s'y pratiquent, les compétences humaines qui y sont responsables de la mise en œuvre des missions et attributions qui leur sont dévolues sont entre autres des facteurs clés de réussite de ces instances.

De plus, la question de l'adéquation des profils exerçant au sein de ces institutions avec les tâches et les responsabilités qu'ils sont supposés accomplir se pose avec acuité. Le suivi, l'évaluation et le réajustement de tels aspects constituent la clé déterminante de l'édification d'une gouvernance régionale efficace.

Sur le plan administratif, la région SM dispose d'une administration régionale ayant une structure de base constituée des entités suivantes :

- La Direction Générale des Services Administratifs gérée par un directeur général et constituée des deux directions des affaires Financières et territoriales et celle des affaires économiques, Sociales et de Coopération. Ces entités comprennent 5 divisions et 14 services.
- La Direction des Affaires Présidentielles et du Conseil formée de 5 services.
- Un service de contrôle, d'audit interne et d'évaluation rattaché au Président du conseil de la région ;
- Un service Informatique rattaché au Président du conseil de la région et à la Direction Générale des Services Administratifs ;
- Un Centre de formation des ressources rattaché à la Direction Générale des Services Administratifs.

Ces structures sont fonctionnelles et en synergie dynamique avec les élus, les structures publiques et les acteurs impliqués dans le développement de la région. Cependant, plusieurs problématiques encombrant l'action de ces entités. Il s'agit particulièrement de la complexité de mobiliser et de coordonner les systèmes d'acteurs impliqués dans le processus du développement régional. En outre, la conception et la maîtrise du contenu et de la faisabilité des projets et la maîtrise des difficultés inhérentes à la conception et à la mise en œuvre de projets et programmes complexes et interreliés posent toujours des difficultés pour ces différentes entités.

Contexte de relations inter institutions complexe...

L'exercice de la régionalisation avancée conformément à la loi organique 111-14 relative aux régions, et en préparation à la mise en œuvre de la charte de déconcentration, se traduit par de multiples relations entre les organes du conseil de la région du Souss Massa et les acteurs essentiels intervenant à l'échelle de cette région. Ces relations sont mises en évidence dans la matrice établie ci-après à cet effet. On y relève que le poids relationnel le plus important est détenu par l'institution du Wali vis-à-vis du conseil de la région de Souss Massa, d'une part, et vis-à-vis du président du conseil de cette région, d'autre part. Un tel poids est justifié par la réalité locale et le non achèvement du processus de décentralisation.

Ainsi, à l'égard du conseil de la région, le Wali est impliqué au niveau de l'ordre du jour des sessions du conseil, de ses séances et de l'observation de la conformité des délibérations du conseil de la région à la loi organique et aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Il est aussi impliqué dans la coordination des services régionaux en vue de l'établissement et de la mise en œuvre du programme de développement régional (PDR) et du SRAT. Deux autres relations majeures de liaison avec le conseil de la région résident dans le fait que le Wali est habilité à présider le comité technique chargé du suivi de la réalisation des objectifs du Fonds de mise à niveau sociale et à établir un rapport annuel sur l'exécution des programmes et le bilan des réalisations à l'échelle de la région.

Par rapport au Président du conseil de la région de Souss Massa, le Wali détient des relations dont les plus importantes consistent dans l'obligation d'être informé par le président de l'ordre du jour de la session vingt jours au moins avant la date de sa tenue. Il détient aussi le pouvoir d'exercer le contrôle administratif sur la légalité des arrêtés du président et des délibérations du conseil de la région et de mettre en demeure l'ordonnateur afin d'ordonner la dépense objet d'une abstention

d'ordonnement par ce dernier. Une autre relation est imposée par la loi organique relative aux régions et consistant dans le fait que le Wali doit assister le président dans la mise en œuvre du SRAT.

Sur un autre plan, des relations s'établissent entre Administrations régionales et collectivités territoriales et le conseil de la région, lesquelles portent principalement sur leur assistance aux séances du conseil, sur la collaboration à l'établissement et à la mise en œuvre du programme de développement régional (PDR) et du SRAT. Ainsi, les administrations régionales sont tenues de la communication au conseil des documents disponibles relatifs aux projets d'équipement prévus pour être réalisés sur le territoire de la région afin d'élaborer le PDR et le SRAT, et sur la prise en en considération des dispositions du SRAT dans le cadre de leurs programmes sectoriels ou ceux ayant fait l'objet de contrats. La relation d'adhésion à des intérêts communs au moyen de la conclusion de conventions de partenariats se trouve au centre de leurs préoccupations en vue d'un co-développement des espaces territoriaux régionaux.

Les Administrations régionales et les collectivités territoriales maintiennent des relations avec les commissions permanentes du conseil et les instances régionales dans la mesure où elles sont sollicitées pour assister aux réunions de ces dernières, pour leur présenter des données ou documents d'information ou pour leur faire des présentations relatives aux situations et perspectives sectorielles régionales.

Il est à relever aussi que les secteurs publics et privé entrent en relation avec le conseil de la région de Souss Massa pour conclure des conventions de coopération et de partenariat ou s'associer pour la création de « sociétés de développement régional ». Les acteurs étrangers possèdent de telles relations avec le conseil de la région en plus de la relation de conclusion d'accords de jumelage.

Concernant les associations, elles détiennent des relations avec le conseil de la région sur la base essentiellement d'adhésion à des intérêts communs au moyen de la conclusion de conventions de partenariats. Ces conventions sont faites avec le président du conseil dans la mesure où celui-ci doit leur permettre de bénéficier du droit de consultation des délibérations du conseil et de présenter des pétitions, comme elles peuvent matérialiser la relation avec les commissions permanentes et les instances régionales par la proposition de conventions de partenariats ou de demandes de subventions.

Il est à noter que le trésorier auprès de la région de Souss Massa est en relation avec le président du conseil puisqu'il est responsable vis-à-vis du président du conseil de l'exécution des opérations financières et comptables issues de l'exécution du budget de la région.

Tableau 6 : Matrice de liaison en matière de concertation et de coopération entre le conseil de la région et les acteurs régionaux impliqués

Type de concertation et de coopération	Acteurs impliqués	Domaines de concertation et de coopération	Nature des rapports
Elaboration du SRAT et du PDR	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil de la région ; - Wilaya ; - AREP ; - Collectivités territoriales ; - Administrations régionales ; - Etablissements publics ; - Université et Organismes de recherche, Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage des orientations et des objectifs ; - Harmonisation avec les orientations de la politique publique d'aménagement du territoire adoptée au niveau national ; - Appropriation des orientations et des objectifs adoptés ; - Adoption du SRAT en tant que document de référence en matière d'aménagement du territoire et de développement socio-économique régional, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> -Collaboratif ; - Partenarial ; - Développeur
Conventions de coopération ou de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil de la région ; - Wilaya ; - AREP ; - Collectivités territoriales impliquées ; - Administrations régionales impliquées ; - Etablissements publics impliqués ; -Associations, Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage du diagnostic et des perspectives d'évolution du domaine objet d'intérêt de coopération ; - Préparation des projets de convention et leur adoption ; - Réalisation de projets ou d'activités d'intérêt commun ; - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> -Partenarial ; -Développeur
Mise en œuvre des projets ou actions du Fonds de mise à niveau sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil de la région ; - Wilaya ; - AREP ; - Collectivités territoriales impliquées ; - Administrations régionales impliquées ; - Etablissements publics impliqués, Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eau potable et électricité ; - Habitat insalubre ; - Santé ; - Education ; - Réseau routier et télécommunications. 	<ul style="list-style-type: none"> -Collaboratif ; -Partenarial ; -Développeur

Une synergie des acteurs d'aménagement du territoire exigible...

A ce niveau, il a été procédé, compte tenu de l'existant, à l'élaboration d'une matrice de liaisons, présentée ci-après, en matière de concertation et de coopération entre le conseil de la région et les acteurs régionaux impliqués. Dans cette matrice, sont identifiés les domaines de concertation et la nature des rapports générés.

Tableau 7 : Matrice de liaison en matière de concertation et de coopération entre le conseil de la région et les acteurs régionaux impliqués (suite)

Types de concertation et de coopération	Acteurs impliqués	Domaines de concertation et de coopération	Nature des rapports
Mises en œuvre des programmes du Fonds de développement rural	-Conseil de la région ; -Wilaya ; -AREP ; -Collectivités territoriales impliquées ; -Administrations régionales impliquées -Etablissements publics impliqués ; -Autres acteurs.	-Soutien des projets visant la promotion du territoire de la région, -L'accompagnement et le renforcement et la réhabilitation des produits agricoles et non agricoles ; -Désenclavement rural ; -Desserte du milieu rural en eau et en électricité ; -Appui à la lutte contre les effets de la sécheresse, etc.	- Collaboratif ; - Partenarial ; -Développeur.
Promotion de l'attractivité de la région	-Conseil de la région ; -Wilaya ; -AREP ; -Collectivités territoriales impliquées ; -Administrations régionales impliquées -Etablissements publics impliqués ; -Secteur privé impliqué ; -Autres acteurs.	-Création de zones d'activités économiques ; -Création de zones industrielles ; - Etc.	- Innovateur ; - Créatif ; -Développeur.
Encadrement culturel et sportif	-Conseil de la région ; -Wilaya ; -AREP ; -Collectivités territoriales impliquées ; -Administrations régionales impliquées -Associations ; -Autres acteurs	-Programmation et réalisation de projets culturels et sportifs de proximité ; -Organisation de festivals culturels et de compétitions sportives ; -Etc.	- Promoteur ; -Valorisateur.
Appui au renforcement de la gouvernance régionale	- Conseil de la région ; - Wilaya ; - AREP ; - Collectivités territoriales impliquées ; -Administrations régionales impliquées -Associations ; -Autres acteurs.	-Etablissement de conventions de partenariats appropriées ; -Dotations de services régionaux de moyens de travail et de logistique pour améliorer la couverture en services offerts au public.	- Développeur ; - Rationaliste.
Soutien à la scolarisation et à la santé	-Conseil de la région ; - Wilaya ; -AREP ; -Collectivités territoriales impliquées ; -Administrations régionales impliquées -Associations ; -Autres acteurs.	-Etablissement de conventions de partenariats appropriées ; -Acquisition et distribution de moyens de transports (véhicules de transport scolaire, ambulances) aux communes nécessiteuses.	- Socialisant ; - Réducteur d'inégalités.

Il apparaît que, selon les types de concertation et de coopération, les acteurs impliqués et les domaines objet de concertation et de coopération, des rapports s'établissent dans la dynamique d'échanges et d'action et s'identifient à des rapports collaboratifs, partenariaux et développeurs. Ceci dans la mesure où les efforts des différents acteurs s'intègrent pour contribuer à l'élaboration du SRAT et du PDR ou pour mettre en œuvre les programmes du Fonds de développement rural ou les projets ou actions du Fonds de mise à niveau sociale pour des buts de développement.

Ils sont des rapports partenariaux et développeurs quand l'attention des acteurs se concentrent sur la conclusion et la mise en application de conventions de coopération ou de partenariat. Ce sont des rapports de types innovateurs, créatifs et développeurs puisque ces efforts ont pour portées la création et l'innovation d'activités économiques nouvelles en faveur de l'attractivité économique en tant que levier d'impulsion pour le développement de la région. La concertation et la coopération des

différents acteurs en matière d'encadrement culturel et sportif conduisent à des rapports promoteurs et valorisateurs des potentialités patrimoniales et sportives, alors qu'ils sont de types développeurs et rationalistes quand les efforts des acteurs portent sur l'appui au renforcement de la gouvernance régionale. Enfin, on identifie des rapports socialisants et réducteurs d'inégalités lorsque les acteurs consacrent des efforts et coopèrent pour soutenir la scolarisation et les services de santé en faveur de populations nécessiteuses.

Tableau 8: Matrice des relations entre les organes du conseil de la région du Sous Massa et les acteurs essentiels y intervenant

	Conseil de la région	Président du conseil	Commissions permanentes et instances régionales
Wali de la région	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de questions supplémentaires à inscrire dans l'ordre du jour des sessions du conseil ; - Assiste aux séances du conseil ; - Conformité des délibérations du conseil de la région à la loi organique et aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ; - Opposition à toute question inscrite à l'ordre du jour et qui ne relève pas des compétences de la région ou des attributions du conseil ; - Coordination des services régionaux en vue de l'établissement et de la mise en œuvre du programme de développement régional (PDR) et du SRAT ; - Présidence du comité technique chargé du suivi de la réalisation des objectifs du Fonds de mise à niveau sociale - Etablissement d'un rapport annuel sur l'exécution des programmes et le bilan de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition de l'ordre du jour de la session vingt jours au moins avant la date de sa tenue ; - Assiste le président dans la mise en œuvre du SRAT ; - Exerce le contrôle administratif sur la légalité des arrêtés du président et des délibérations du conseil de la région ; - Mise en demeure par le wali de l'ordonnateur afin d'ordonner la dépense objet d'abstention d'ordonnement. 	
Administrations régionales et collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance aux séances du conseil ; - Collaboration à l'établissement et à la mise en œuvre du programme de développement régional (PDR) et du SRAT ; - Adhésion à des intérêts communs au moyen de la conclusion de conventions de partenariats ; - Communication des documents disponibles relatifs aux projets d'équipement prévus pour être réalisés sur le territoire de la région afin d'élaborer le PDR et le SRAT ; - Prise en considération des dispositions du SRAT dans le cadre de leurs programmes sectoriels ou ceux ayant fait l'objet de contrats. 		<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de données ou documents d'information ; - Animation de présentations ou de réunions relatives aux situations et perspectives sectorielles régionales.
Université	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de conventions de recherche et de formation. 		<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de données d'information
Secteurs public et privé	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusion de conventions de coopération et de partenariat ; - Association pour la création de « sociétés de développement régional » ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de données d'information ;
Associations	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion à des intérêts communs au moyen de la conclusion de conventions de partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit de consultation des délibérations du conseil ; - Présentation de pétitions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de conventions de partenariats ou de demandes de subventions.
Trésorier auprès de la région		<ul style="list-style-type: none"> - Exécution des opérations financières et comptables issues de l'exécution du budget de la région. 	

Population	- Assiste aux séances du conseil.	-Droit de consultation des délibérations du conseil ; - Présentation de pétitions ;
Acteurs étrangers	- Adhésion à des intérêts communs au moyen de la conclusion et de la mise en œuvre de conventions de coopération ou de partenariat ; - Conclusion d'accords de jumelage.	

Nécessité d'institutionnaliser les modes d'actions stimulateurs de développement...

La dynamique du contexte relationnel et des liaisons entre acteurs intervenant dans le processus d'exercice des missions et compétences du conseil régional de la région de Souss Massa engendre un acquis accumulatif d'institutionnalisation de modes d'actions stimulateurs de développement et d'attitudes de coopération.

Dans ce cadre, la région a initié au cours des années 2018 et 2019 la mise en œuvre d'une dizaine d'études multisectorielles de finalités et d'objectifs diversifiés. Ces études sont les préalables pour une action de développement concertée.

De même, l'AREP a initié, en 2018 et 2019, 49 projets couvrant les différentes préfectures et provinces de la région. Ces projets intéressent des domaines vitaux pour la population tels que la construction de liaisons routières, de routes et d'ouvrages d'art, l'alimentation en eau potable des villages et le remplacement de salles de cours dans plusieurs établissements scolaires.

En outre, l'amorcement d'interactions régionales développantes se manifestant dans la synergie qui se construit autour de la préparation, l'approbation et la mise en œuvre de plusieurs conventions de partenariats. Ces conventions ciblent le développement économique, social, culturel, environnemental etc... Cette pratique conventionnelle associe plusieurs institutions, organismes publics et acteurs privés dans une perspective de développement de la région.

Ces modes d'actions stimulateurs de développement, centrés sur une multitude de conventions de partenariats, s'inscrivent dans le cadre de l'attachement du conseil régional de Souss Massa à assurer une large convergence des efforts des différents acteurs. Cette pratique institutionnelle vise à mettre en œuvre le maximum de projets et d'actions relevant du PDR, qui constitue un cadre de référence pour la région SM.

En vue de s'assurer du succès attendu de ces modes d'actions, il est indispensable de réaliser le suivi de mise en œuvre des différents types de partenariats. Cette action permettrait de prévenir les risques de retards de la mobilisation des moyens requis provenant des différents partenaires, de mise en exécution des projets convenus et de leurs mises en exploitation optimale (études de faisabilité des projets, mobilisation des ressources de financement et de leur programmation effective, mobilisation du foncier, etc.).

Faire face aux enjeux qui limitent le rôle important de la région.

L'analyse des différentes dimensions du volet institutionnel de la région du Souss Massa conduit au dégagement de certains principaux objectifs et à la pertinence de formuler quelques recommandations en perspectives de directions d'avenir souhaitables.

Néanmoins, les problèmes et enjeux que rencontre la région sont multiples. En effet, la région souffre de l'étroitesse des sources de financement et l'insuffisance de ressources nécessaires à l'exécution des compétences et à la mise en œuvre de programmes intégrés de développement répondant aux besoins

prioritaires des populations à travers le territoire de la région et à la réduction effective des disparités spatiales et sociales. Ainsi, les recettes propres de la région sont très modestes puisqu'elles ne représentent que 11,4% au titre de l'année 2016.

De plus, la région est confrontée aux contraintes de renforcement des compétences humaines qualifiées pour surmonter les problématiques de développement et de gouvernance ce qui constitue toujours un obstacle réel en raison de l'insuffisance des postes budgétaires dévolus aux régions.

Aussi, le manque d'intérêt donné à la constitution de bases de données multisectorielles et multidimensionnelles, régulièrement actualisées, et résultant d'enquêtes et d'études spécialisées et rigoureuses, en tant que moyen rationnel et rigoureux permettant d'apporter des réponses aux diverses problématiques confrontées et d'aider à la prise de décisions qui soient les mieux fondées et les plus rationnelles se percevaient encore comme des limites de l'action régionale.

De même, le problème de l'incapacité de mettre en place des mécanismes efficaces de gouvernance, renforcée par des systèmes de communication et de coordination avec les institutions et les acteurs intervenant à l'échelle de la région, freinent la possibilité d'optimiser l'attractivité de la région et les effets positifs résultant des initiatives entreprises par l'administration de la région.

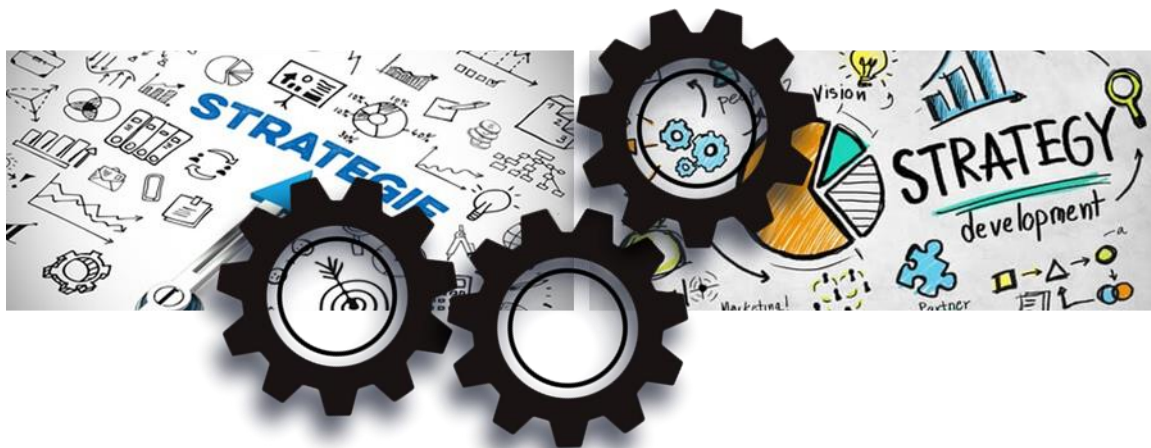
En outre, la lenteur collective à préparer, former, sélectionner et proposer des profils d'élus qui soient à la hauteur des défis et exigences qu'impose le succès de la mise en œuvre du processus de la régionalisation avancée et de la déconcentration persiste encore et limite l'efficacité de l'action régionale.

Sur le plan institutionnel, la région de Souss Massa a vu la mise en place des structures et des organes qui forment son conseil régional et l'administration régionale, y compris l'AREP et quatre sociétés de développement, la mise en œuvre des compétences, surtout propres, qui lui sont dévolues en fonction des moyens financiers et humains qui sont mis à sa disposition. Ces moyens restent en deçà des besoins de bonne gouvernance régionale et de développement socioéconomique notamment en ce qui concerne l'éradication, à terme, des disparités spatiales et sociales fort préoccupantes, et d'enracinement d'une attractivité économique durable. La mise en application des recommandations ainsi formulées, enrichies par d'autres recommandations éventuelles, est de nature à satisfaire ces besoins et à surmonter les enjeux/problématiques mis en évidence ci-dessus.

13.

Analyse transversale

تحليلات ترسيمة



13. Analyse transversale

Au terme des investigations conduites pour l'établissement du diagnostic stratégique territorial de la région de Souss-Massa, il se dégage un ensemble de problématiques à caractère transversal marquant les tendances récentes et celles pressenties et susceptibles de donner une configuration spatiale et socioéconomique déséquilibrée et frustrante pour une large population. Le développement ci-après en appréhende les principales.

Un déphasage économique territorial de naissance et tendant à se prolonger

La formation de la région SM par le découpage régional de 2015, s'est effectuée avec l'adjonction de sous-territoires de niveaux de richesse fortement inégalitaires. En l'occurrence, la région se caractérise par des sous-territoires moins riches à savoir Tata et Tiznit, mais dotés de potentialités sous-exploitées. Aussi, les territoires du Nord, Agadir Ida Outanane et Inezgane Ait Melloul, sont relativement riches avec des ressources importantes. Les territoires de Chtouka Ait Baha et de Taroudant combinent des niveaux mitigés de richesse et de pauvreté.

D'ailleurs, le poids démographique de chaque sous-territoire suit le niveau de richesse dont il bénéficie : la province de Taroudant rassemble 31,3% de la population suivi de la préfecture d'Agadir Ida Outanane rassemble 22,4% de la population régionale contre 20,2% pour la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, 13,9% pour la province de Chtouka Ait Baha, etc. Un tel déphasage économique territorial n'est pas d'origine temporelle récente, mais ayant résulté d'un processus historique au cours duquel l'intérêt du protectorat, des pouvoirs publics et des acteurs privés portait sur les zones et les champs d'investissements les plus faciles à exploiter et les plus rentables. Aujourd'hui, si la présence de ces facteurs n'est pas en jeu, c'est la rareté de ressources de financement et l'absence d'une planification et d'une gouvernance territoriales globales et efficaces qui maintiennent ce statu quo tout en le

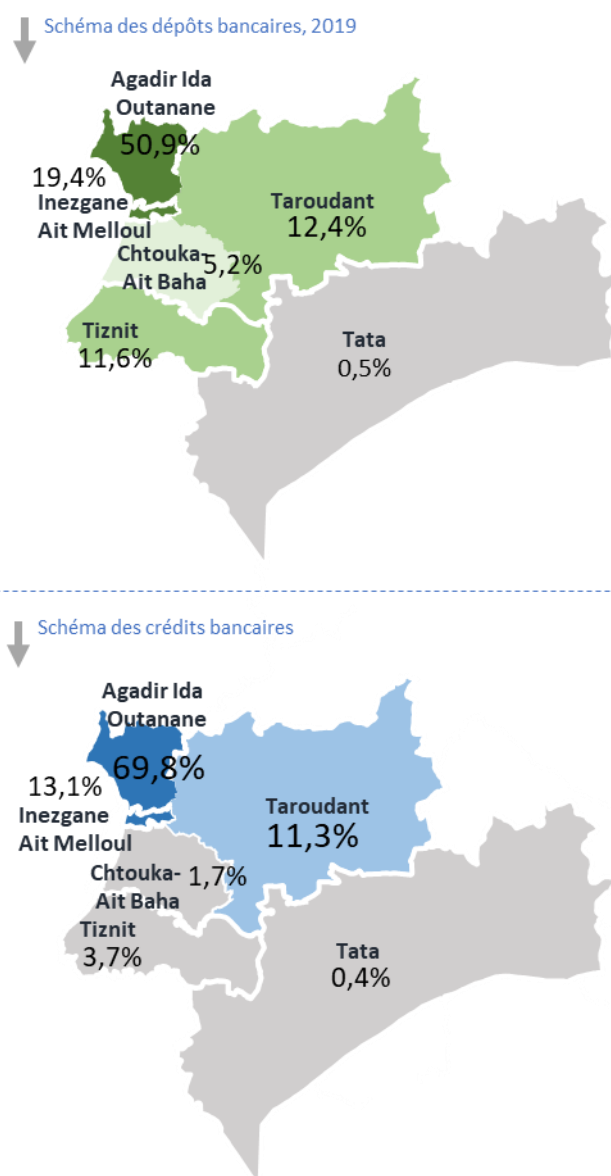


Schéma 2 : Dépôts et crédits bancaires

plaçant dans les conditions d'une tendance de prolongement dans l'avenir.

Si les projections démographiques montrent qu'à l'horizon 2045, la population totale régionale serait de l'ordre de 4 159 731 d'habitants, la préfecture d'Agadir Ida Outanane y représenterait 28% contre 27,5% pour la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, 22,2% pour la province de Taroudant soit près de 77% ensemble, et donc 23% seulement de la population régionale occuperait les sous-territoires des provinces de Chtouka Ait Baha, Tiznit et Tata. Autrement dit, le déséquilibre démographique régional perdurerait tout en s'aggravant. Le maintien des populations dans les sous-territoires qui connaîtraient une régression démographique à cet horizon tels que Tiznit et Tata, nécessiterait une réorientation des flux de financement en faveur de ces sous-territoires en vue d'y créer des pôles et des projets de grandes ampleurs créateurs d'emplois, de richesses et de revenus.

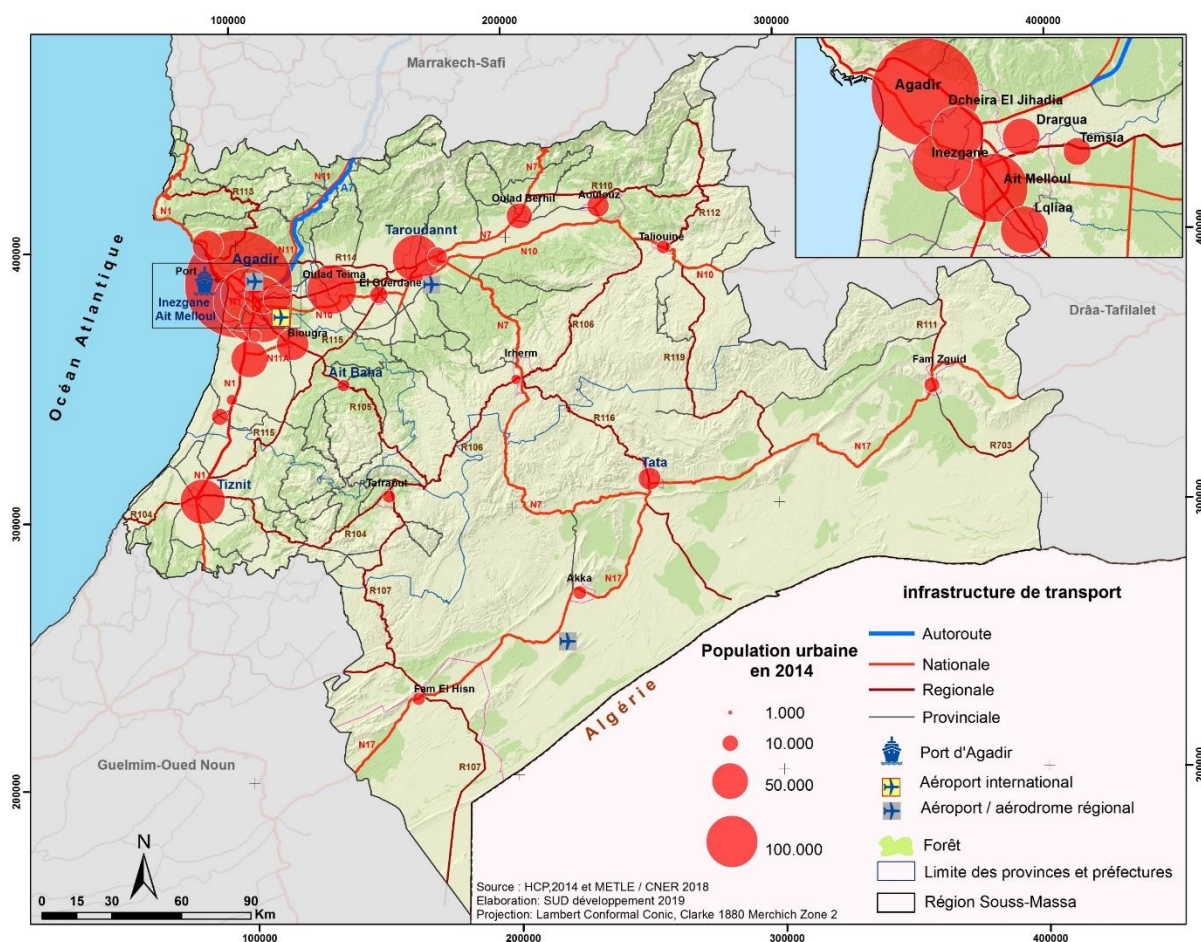
Des déséquilibres structurels d'urbanisation et de répartition de la population à contenir

Le phénomène le plus frappant se manifeste dans le grand déséquilibre structurel de l'armature urbaine régionale, lequel se caractérise par le Grand Agadir qui continue à se développer. Ce déséquilibre s'accompagne de deux systèmes urbains déconnectés de cette armature urbaine régionale, à savoir le système urbain du littoral atlantique, d'une part, et le système urbain tout au long des routes principales. En plus, le phénomène urbain régional est générateur d'un déséquilibre démographique spatial au sein de la région et qui réside dans le fait qu'en 2018 plus de la moitié de la population de la région est urbaine et se concentre dans les villes d'Agadir, Inezgane et Ait Melloul.

Ce déséquilibre est le résultat cumulatif de facteurs non maîtrisés au cours du temps. Il s'agit particulièrement de l'urbanisation non maîtrisée et orientée, la concentration en milieux urbains d'activités (services, commerces, activités informelles, etc.) et de services attractifs (établissements publics et privés d'enseignement et de formation, établissements publics et privés de santé, etc.) et d'opportunités d'amélioration des conditions de vie (décence du logement, disponibilité de l'eau, de l'électricité, de l'assainissement et des moyens culturels et de loisirs, etc.).

Dans la réalité, on observe une absence de visions intégrées de développement spatial dont l'exemple le plus illustratif est le développement de nouveaux pôles urbains où seul l'habitat est défini, et souvent réalisé, sans mise en œuvre simultanée d'un programme qui lui soit complémentaire et comprenant naturellement des équipements publics (établissements d'enseignement et de culture, de santé, d'administration, de sécurité, etc.), des espaces verts, des espaces organisés de commerces et de services, etc.

Ainsi, les enjeux d'avenir relatifs à l'atténuation de ces déséquilibres se rapportent à la rigueur de planification de la répartition du territoire régional en espaces urbains conduisant à moyen et long terme à un équilibre d'implantation d'activités économiques et de populations. Ils se rapportent aussi à l'effectivité de stratégies d'orientation et de réorientation de flux d'investissements créateurs de pôles de développement et captifs de flux de populations, surtout vers des zones rurales et de montagne viable.



Carte 25: Répartition de la population urbaine dans la région

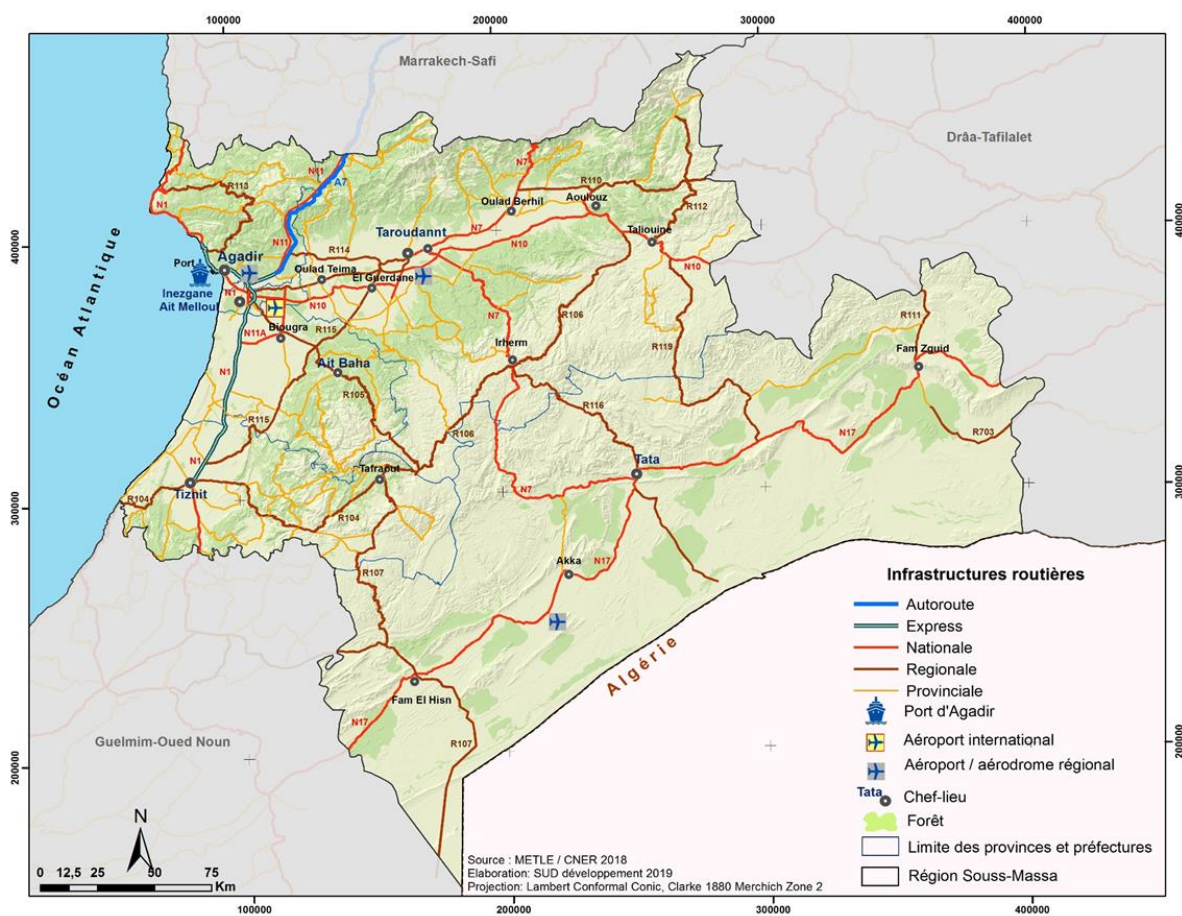
Des déséquilibres de développement révélateurs de l'inadéquation des approches de planification spatiale

Les investigations conduites dans le cadre de l'établissement du diagnostic territorial stratégique de la région Sous Massa ont permis de relever que :

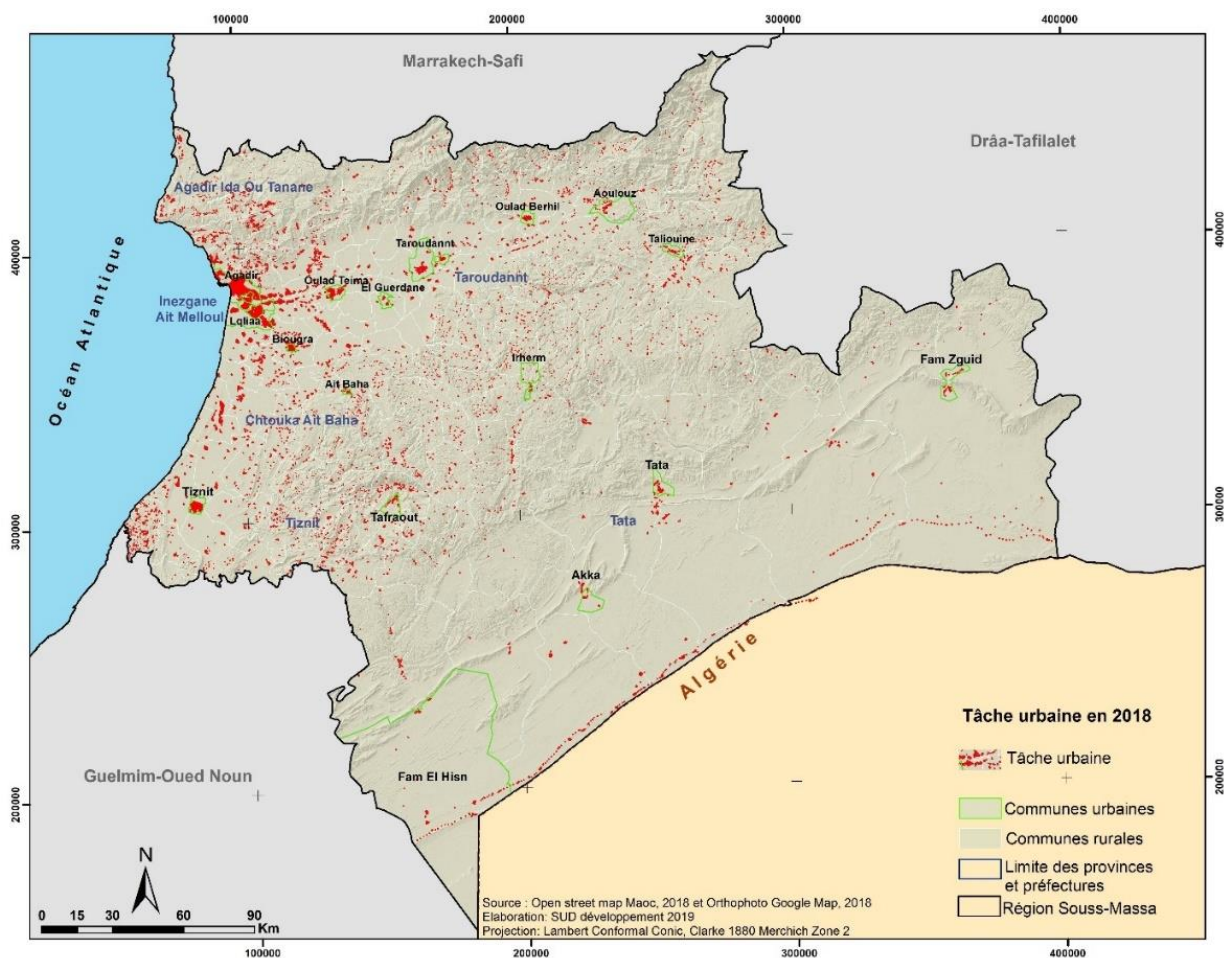
- Les zones les plus développées sont aussi les plus dotées en infrastructures et équipements les plus importants et c'est aussi le cas des zones les moins développées, et l'inverse est vrai ;
- Les zones moins développées disposent de moins d'infrastructures (routes et autres), mais leurs territoires sont riches en ressources et en opportunités dormantes ;

Dans les deux premiers cas, il n'y a pas de richesse de territoires sans qu'elle soit exprimée en poids démographique et économique importants accompagnés le plus naturellement d'infrastructures et d'équipements conséquents répondant aux besoins des populations résidentes, à la circulation des flux d'échanges économiques et de distribution commerciale et à l'animation de la vie sociale et culturelle. Il y aurait aberration quand on remarquera une surdotation en équipements et en infrastructures des zones assez développées et les moins développées. Quant aux zones moins développées, dont certaines sont porteuses de ressources et d'opportunités de développement non encore exploitées, elles sont généralement au stade d'économie de subsistance, n'ayant pas de projets ou de pôles urbains naissants ou de pôles économiques ayant entraîné ou nécessitant la mise en place

d'infrastructures et d'équipements multisectoriels. Au fonds, de telles situations résultent d'approches de planification spatiale inadéquate eue égard aux critères et normes adoptés pour créer les conditions et les moyens de développement par sous-espace territorial régional. L'absence d'études de diagnostic approfondi et d'identification des possibilités de développement par sous-espace territorial se traduit par l'absence de stratégie de planification synchronisée, efficace et à tendance normative. Autrement dit, par un caractère normatif, cette planification pourrait offrir des chances égales aux différents sous-territoires régionaux sur la base de normes /objectifs telles que nombre de km de routes goudronnés / km² de superficie, nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants, nombre de places d'écoles primaires ou collèges ou lycées pour 1000 habitants, etc.



Carte 26: Carte des infrastructures routières de la région Sous Massa

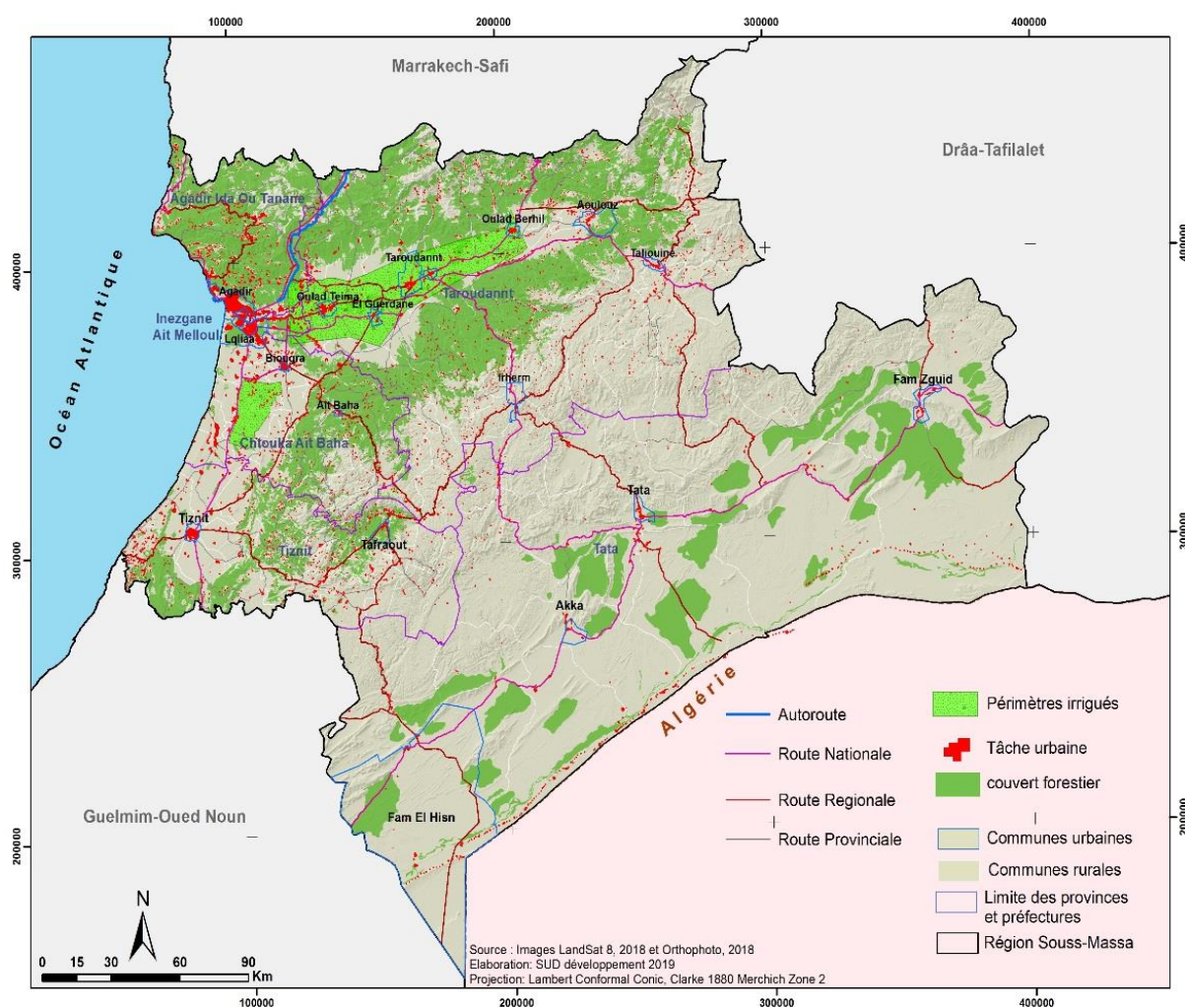


Carte 27: tache urbaine dans la région

Le constat de déséquilibre de développement enregistré entre les villes de la région, montre que ces dernières se développaient sous la pression démographique et le phénomène d'urbanisation beaucoup plus aspirée que résultant de la maturité de facteurs imposant l'accès à des fonctions urbaines économiquement et socialement justifiées. De ce fait, on s'est trouvé devant des villes fermées sur elles-mêmes et ne possédant pas de possibilités réelles et évidentes de développement selon des horizons circonscrits dans des intervalles de temps déterminés. En absence d'initiatives de lancement et de promotion d'une dynamique économique, culturelle et sociale en leur faveur, elles ne connaissent pas de progression sur ces plans. Cette situation se trouve aggravée par une gestion urbaine inefficace favorisant de petits projets et souffrant du phénomène de dérogations répétitives conduisant au constat d'incompatibilités observées entre l'existant et les orientations des documents d'urbanisme adoptés ou en cours d'étude. A ces facteurs s'ajoute la complexité du statut foncier revêtant plusieurs formes (Melk, collectifs, Habous et domaniaux) de procédures de mobilisation distinctes entraînant de fortes entraves aux efforts de développement et d'équipement à travers le territoire régional. Ainsi, on se trouve en face d'une rareté de foncier libéré de toutes contraintes et exploitable. C'est une autre cause de faiblesse d'attractivité des villes stagnantes d'investissements en des projets de développement incitateurs d'une dynamique économique en leur faveur.

Une région sous des pressions de la pénurie des ressources en eau ce qui défavorise son développement

La région de Sous Massa est de plus en plus confrontée à la problématique de l'eau. En effet, suite à la pression sur les ressources en eau et à méfaits des changements climatiques, la région s'est retrouvée dans une situation de stress hydrique et d'une pénurie d'eau de plus en plus inquiétante. Les besoins en eau pour des finalités domestiques et d'activités économiques ne cessent d'augmenter. En fait, la région connaît une activité agricole intensive consommatrice de la ressource en eau et une demande domestique importante au niveau des villes notamment lors de la saison d'été. Cette situation de pression, couplé avec l'irrégularité des précipitations, fait de la question de l'eau l'un des enjeux majeurs de développement de la région. En effet, la concrétisation des actions pour renforcer l'adduction des centres urbains et ruraux en eau potable est primordiale. En plus, plusieurs autres phénomènes accentuent les contraintes de développement de la région et participent à contraindre son évolution. En fait, la dégradation des sols, la pratique d'une agriculture intensive, une urbanisation accrue et la déforestation des forêts d'arganeraie fait de sorte à limiter l'apport du potentiel naturel régional dans le développement de territoires notamment ruraux.



Carte 28: Périmètres irrigués modernes de Taroudannt et de Chtouka ait Baha

Une région dont la richesse patrimoniale n'est pas encore au service de son développement

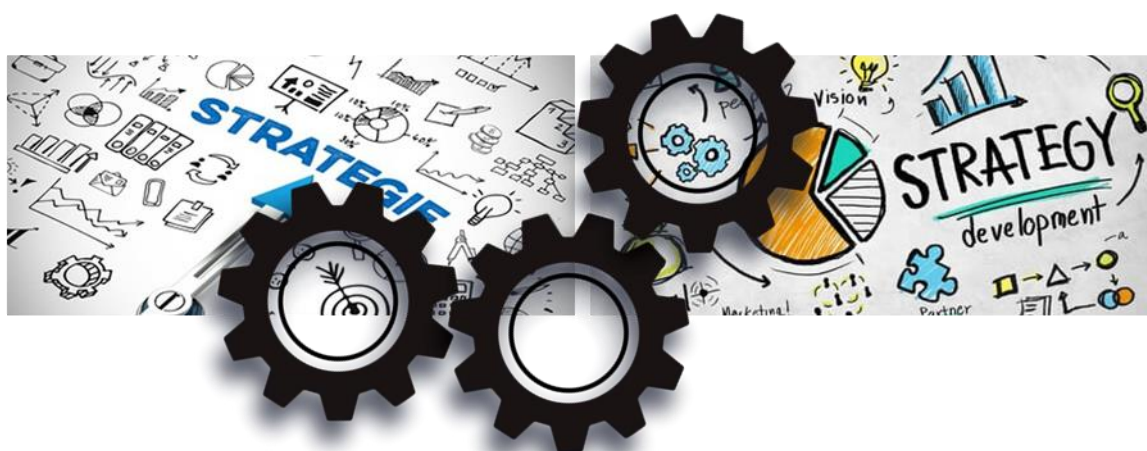
La région SM abrite plusieurs types et formes de ressources patrimoniales et culturelles matérielles et immatérielles. Certes, des efforts d'inventaire et d'identification et de préservation ont été déployés, mais la dynamique relative à la mobilisation du patrimoine pour la mise en développement des territoires aux échelles locale, provinciale et régionale est encore en stade initial.

Il s'est avéré donc que la région SM est un véritable musée patrimonial, naturel et culturel, matériel et immatériel, traditionnel et moderne de grande valeur. Cette importance, la région le doit d'abord à sa situation de zone de contact géographique affirmée, à la marge à la fois des régions désertiques et arides du socle africain ancien du sud de l'oued Draa, et des plus hauts sommets humides et géologiquement plus récentes du Haut Atlas. Elle revient ensuite, à son peuplement très ancien et à ses aires culturelles variées étroitement liés aux apports de population qu'elle a accueillis par le passé et de nos jours, faisant ainsi de cet espace un territoire en mouvement, qui évolue en un «melting pot» et un foyer cosmopolite d'intégration sociale et culturelle. Les efforts déployés en matière de préservation et de mobilisation des ressources patrimoniales matérielles et immatérielles pour des fins écologiques, économiques et touristiques, bien qu'encore en deçà des ambitions, sont appréciables, de même que les actions entreprises quant à la diffusion des équipements culturels et de l'animation culturelle (festivals, expositions artistiques,...), et au renforcement du soutien à la créativité artistique et à la production du livre et de la connaissance autour de la région. Le relèvement des défis de valorisation du patrimoine matériel et immatériel, pourrait être considéré comme un balisage du terrain en vue de la mise en œuvre et la réussite effective des actions de mobilisation des acteurs et de réalisation de projets intégrés de valorisation des patrimoines et des cultures selon les différentes composantes territoriales de la région, qui seront conçues sur la base de la stratégie de développement qui sera avancée par le SRAT.

14.

Analyse SWOT

تحليلات لنقاط الضعف واقوة وافرص المتاحة والمخاطر



14. Analyse SWOT

L'analyse SWOT ci-après résume, sur le plan stratégique, les forces sur lesquelles la région peut compter dans l'avenir pour se développer davantage, les faiblesses qui sont en général des dysfonctionnements qui seront transformés en axes d'action d'amélioration. Cette analyse présente aussi les opportunités déjà en exploitation ou dormantes qui peuvent faire prochainement de nouveaux projets de développement. Les menaces sont en général des tendances et dynamiques négatives à éviter dans le cadre des mêmes stratégies de développement en cours ou à adopter.

Les forces

- Position géographique stratégique qui lui permet d'être une liaison entre le Nord et le Sud du Royaume ;
- Un linéaire côtier important sur l'océan atlantique ;
- Région extrêmement riche en diversité naturelle ;
- Les ressources naturelles sont diversifiées ;
- Une infrastructure hydraulique moderne ;
- Le nouveau programme en matière de mobilisation et de gestion des ressources en eau ;
- Le couvert forestier et les parcs naturels et les réserves d'arganeraie ;
- Un patrimoine matériel et immatériel très riche-et diversifié ;
- Une économie en émergence à la fois diversifiée et différenciée
- La ville d'Agadir qui représente la capitale de la région jouissant d'un rayonnement national, africain et international ;

Les faiblesses

- Un cadre naturel et environnemental fragile ;
- Irrégularité territoriale et saisonnière des précipitations ;
- Une urbanisation accrue et accélérée ;
- Prolifération de nouvelles aires urbaines peu structurées ;
- Pression démographique soutenue sur les ressources naturelles ;
- Une pénurie en ressource hydrique
- Forte dégradation de la qualité des sols ;
- Une pollution de l'air avec des seuils importants de nocivité atteints dans la ville d'Agadir ;
- De faibles capacités d'assainissement, de traitement et de réutilisation des eaux usées ;
- Plusieurs centres de la région ne possèdent pas de réseaux d'assainissement ;

- Une absence de modèle économique régional ;
- Faiblesse de l'attractivité de la région ce qui se traduit par des flux d'investissements nationaux et étrangers assez faibles
- Taux de chômage élevé et touche plus les jeunes et les diplômés
- Taux d'activité faible particulièrement chez les femmes,
- Un développement social moins favorable qu'au niveau national
- Concertation de l'économie au niveau de certains territoires
- Armature urbaine relativement moins développée et déséquilibrées. Les villes souffrent de plusieurs déficits
- Un monde rural en cours de dépeuplement dans la majorité du territoire régional et qui souffre d'une forte marginalisation
- Des disparités territoriales importantes

Les opportunités

- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification ;
- Fondation Mohammed VI pour l'Environnement ;
- La promulgation des lois relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, aux études d'impacts sur l'environnement et aux rejets ;
- Loi n° 36-15 relative à l'eau ;
- Le Programme national de l'eau
- Plan Directeur pour la Prévention et la lutte contre les Incendies de forêts ;
- Nouvelle plateforme de dessalement ;
- Lois sur le littoral ;
- Développement de technologies d'économie d'énergie
- Volonté politique et capacité d'assurer la pérennité des écosystèmes ;
- Mobilisation de la société civile en faveur de la préservation des écosystèmes et de la lutte contre la désertification ;
- Stratégie Nationale pour la Conservation et l'Utilisation Durable de la Biodiversité ;
- La délimitation des périmètres de protection contre la pollution de l'eau potable ;
- Les différentes stratégies de l'état particulièrement dans les secteurs productifs (industrie, agriculture, numérique, artisanat, tourisme, ...) ;
- La programmation de ligne de chemin de fer à grande vitesse Marrakech-Agadir
- La nouvelle stratégie africaine que l'Etat développe ;
- Les grands chantiers de l'Etat : formation professionnelle, barrage, énergie solaire, ...

Les menaces

- Changements Climatiques avec une tendance vers plus d'événements extrêmes ;
- Prévisions de l'augmentation de la température, même dans des scénarios de réduction des émissions ;
- Vulnérabilité excessive des côtes face au changement climatique ;
- Perte de fertilité des sols ;
- Envasement des retenues de barrages.
- Forte pression sur les nappes phréatiques ;
- Risques naturels importants.
- L'exode en provenance des régions voisines et lointaines
- Insuffisance des efforts de l'Etat en termes de rattrapage des retards sociaux au niveau des zones profondes de la région ;
- La forte concurrence en provenance des autres régions touchant des secteurs économiques stratégiques pour la région (industrie, tourisme, l'artisanat ...);
- Menace des produits de la concurrence en provenance de l'extérieur ;
- Les effets négatifs des aléas de la mondialisation sur les zones et activités sensibles.

15.

Conclusion générale

خلاصة ترسيمة



15. Conclusion générale

Au bout des investigations conduites au titre du diagnostic territorial stratégique de la région Souss Massa, il est opportun de synthétiser l'ensemble des observations et des conclusions significatives relatives aux différents volets analysés. La région est certes en formation et en construction et son positionnement géographique lui confère une situation de liaison entre les territoires du Royaume. C'est une région d'avenir, aussi dotée d'atouts que non dénuée d'adversités innombrables.

Les ressources naturelles de la région sont certes riches, mais la pénurie en eau demeure une problématique centrale aggravée par les risques environnementaux

L'analyse de l'état de l'environnement physique, naturel et urbain, au cours de cette première phase a permis d'identifier un certain nombre de problèmes environnementaux existants et des limites des mesures de gestion et de mobilisation des ressources naturelles. En fait, la région est confrontée à la problématique de la préservation et la conservation des écosystèmes spécifiques (Arganeraie, Littoral, Oasis), des espaces sensibles (SIBE, PN, ZH) et des espèces faunistiques et floristiques.

Ainsi, la région souffre d'un manque des infrastructures et des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air, d'assainissement solide, d'assainissement liquide et de lutte contre la dégradation des sols.

Toutefois, la problématique centrale de la région est la pénurie en eau. Dans ce sens, la consolidation de la mobilisation en eaux souterraines et superficielles est une grande nécessité pour pallier au déficit hydrique et à l'irrégularité des apports pluviométriques au niveau de la région. De même, les méfaits du changement climatique menacent profondément la résilience de l'ensemble des unités du territoire régional.

La dynamique démographique de la région traduit les disparités sociales et territoriales et reproduit des effets importants sur la situation sociale régionale

Selon les résultats du RGPH 2014, la population de la région de Souss-Massa s'élevait en septembre 2014 à 2 676 847 personnes contre 2 324 142 en 2004. La région a connu un taux d'accroissement de 1,42% qui est légèrement supérieur à celui observé au niveau national (1,25%).

Tous les territoires de la région ont vu leur population augmenter sauf les provinces de Tiznit et de Tata qui ont connu une diminution de leurs populations et ont enregistré des taux d'accroissement démographiques négatifs.

Ainsi, la région est à prédominance urbaine et le taux d'urbanisation y est de 56,3% contre 60,4% au niveau national en 2014. Cela dit, les différentes provinces et préfectures de la région ont vu leur population rurale diminuer durant la période intercensitaire. En effet, la population rurale de la région a régressé à un taux d'accroissement négatif de -0,4%. De plus, plusieurs communes rurales ont vu leur population régresser. Elles forment plus des deux tiers de l'ensemble des communes rurales de la région (72%).

Les populations urbaines des provinces et préfectures de la région ont toutes enregistré une évolution positive. Cette population urbaine s'élève à 1 505 896 habitants en 2014 soit un taux d'urbanisation de 56,3% inférieur à celui enregistré au niveau national (60,4%). En outre, toutes les autres communes

urbaines de la région ont connu une évolution démographique positive durant la période intercensitaire 2004-2014.

La population régionale est à dominance féminine. La proportion de femmes dans la région SM est de 51,1%. Le rapport de masculinité est de 95,7 hommes pour 100 femmes. Ainsi, une légère prédominance des femmes dans la province de Tata (52,4% contre 47,6% d'hommes).

Par rapport à l'âge, les jeunes de moins de 15 ans représentent 28,2% de la population totale de la région. Aussi, la catégorie de population ayant entre 15 et 59 ans présente 62,1%, tandis que les personnes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 9,7%. Ceci dénote sur une relative jeunesse de la population rurale par rapport à la population urbaine de la région.

En effet, il y a lieu de noter la prédominance du statut de célibat avec 52,5% de l'effectif total. L'âge moyen au premier mariage au niveau de la région est de 28,7 ans. Selon le genre, un écart d'environ 4,4 ans entre les hommes (31 ans) et les femmes (26,6 ans).

Les projections démographiques laissent augurer que la région de Souss-Massa dont la population s'élevait au milieu de l'année 2014 à 2 669 480 personnes compterait en 2030 un effectif de 3 315 230 habitants et 4 159 731 en 2045. En effet, les provinces les plus peuplées en 2014 le seraient en 2030 et 2045 à l'exception de la province de Taroudant. De même, la composante urbaine de la région continuera sa tendance haussière durant la période couverte par les projections.

Les profils démographiques de plusieurs provinces seraient affectés par l'importance de leur population rurale bien que leur composante urbaine. Cependant, les populations urbaines continueraient à augmenter mais à des rythmes inférieurs à ceux observés dans le passé. Les projections démographiques montrent aussi la tendance à la baisse des jeunes de moins de 15 ans suite au fléchissement de la fécondité.

La région SM enregistre un taux d'activité de 43,2% contre 46,2% enregistré au niveau national. La répartition de la population active régionale au niveau des provinces est plus ou moins équilibrée. Au niveau du milieu urbain, les provinces et préfectures ont des effectifs de populations actives urbaines proportionnels à leurs poids démographiques. Toutefois, les femmes rurales des provinces de Tata et de Tiznit sont moins actives que les femmes rurales de Chtouka Ait Baha, Inezgane Ait Melloul.

Le taux de chômage observé au niveau de la région SM est de 10% en 2018 contre 9,8% au niveau national. Selon les territoires, les taux de chômage présentent des disparités importantes. Ces disparités s'accroissent lorsqu'on compare les taux de chômage de la population urbaine à ceux de la population rurale. En effet, et en milieu urbain, le taux de chômage des femmes est très élevé ; il est de 27%.

L'effort d'équipement du territoire régional se poursuit, mais nécessite d'être réorienté vers les territoires les moins lotis

La région SM est dotée d'un réseau routier classé d'une longueur de 5299,24 km qui représente 9,2% du réseau routier au niveau national avec 78,9% revêtu contre 75,5% au niveau national. Le réseau routier de la région se caractérise par une densité spatiale de 7,8 km de routes revêtues pour 100km² contre 6,2kmr/100km² au niveau national et une disponibilité de 1,5 km de routes revêtues pour 1000 habitants qui est supérieure à la moyenne nationale de 1,27kmr/1000 habitants. Sur la base de la densité spatiale, la région SM se positionne au 8^e rang comparé aux autres régions.

D'autre part, près de 77,6% du réseau routier revêtu de la région est globalement dans un état acceptable en 2018 contre 60,6% au niveau national. La région est également desservie par le réseau autoroutier dont 62km traversent son territoire et comprend 172 km de voies express. Outre ce réseau de grande capacité, plus de 49% des routes revêtues ont une largeur de chaussée supérieure à 6m contre 50% au niveau national.

Des disparités territoriales existent encore en matière de ces infrastructures routières puisque la préfecture d'Inezgane Ait Melloul a le plus faible linéaire (seulement 2% du linéaire global). Aussi, la province de Tata a la plus faible densité spatiale avec 3,07kmr/100km² et la préfecture d'Inezgane Ait Melloul a la plus faible densité sociale (0,15 km /1000hts) mais la plus importante densité spatiale (27,79 km/100km²).

Les provinces de Taroudant de Tiznit ont le plus de routes étroites avec respectivement 43% et 23% du linéaire global de cette catégorie de routes dans la région. Et le réseau le plus dégradé se retrouve dans les provinces de Chtouka Ait Baha et de Taroudant avec respectivement 15,9% et 13% du réseau à l'état très mauvais contre 8,4% au niveau régional et 12% au niveau national en 2018.

La région SM dispose également d'environ 4138 km de routes non classées majoritairement à l'état de piste. 38% de ce réseau se trouve dans la province de Taroudant et 59% de son linéaire dans un relief montagneux.

Concernant les autres infrastructures de transport, la région abrite un seul aéroport opérationnel qui reste excentré par rapport à plusieurs zones du territoire régional, qui peut accueillir 3 millions de passagers par an et un port polyvalent comprenant un port commercial qui peut traiter 6 millions de tonnes de marchandises par an en plus de ses autres activités de pêche, de croisière et de réparation navale. En outre, aucun réseau ferroviaire ne dessert actuellement la région.

Pour les zones logistiques, le schéma directeur des plateformes logistiques a identifié deux zones logistiques dans la région : la zone d'Ait Melloul et la zone de Tagadirt. L'aménagement de ces zones enregistre un retard dû à l'acquisition du foncier nécessaire à ces plateformes. Actuellement, une première tranche de 45 ha dans la zone d'Ait Melloul est en cours de lancement.

Concernant les zones rurales de la région qui sont bien desservies en eau potable et en électricité. Certains centres connaissent toutefois des situations de pénurie d'eau potable en période d'estivage.

Pour les équipements scolaires, il a été relevé une disparité territoriale en matière d'établissements scolaires ; la province de Tata étant la moins dotée en établissements scolaires et un encombrement des classes pour le niveau secondaire collégial avec une moyenne régionale de 34 élèves par classe et un maximum de 37 élèves par classe dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane. Pour l'enseignement universitaire, il a été constaté une forte affluence vers la discipline des sciences juridiques, économiques et sociales.

En ce qui concerne les équipements sanitaires, il a été également relevé l'existence d'une disparité territoriale puisque les préfectures d'Inezgane Ait Melloul et d'Agadir Ida Outanane sont les moins dotées en établissements de soins de santé primaire (ESSP) avec respectivement un ratio de 30 080 hts/ESSP et de 18 787 hts/ESSP.

La région enregistre aussi un sous-encadrement médical et une disparité territoriale de cet encadrement. La région enregistre en effet un ratio de 2203 habitants par médecin contre 1420 hts/médecin au niveau national. Les provinces de Chtouka Ait Baha et Taroudant sont les moins

encadrées en médecins. Pour le personnel paramédical, la région a un ratio meilleur que celui du pays, mais la préfecture d'Inezgane Ait Melloul et les provinces de Chtouka Ait Baha et Taroudant restent sous encadré par ce personnel.

En matière d'infrastructures et de réseaux de communication, la région de Sous Massa reste sous-équipée et il est nécessaire de renforcer ces infrastructures pour permettre d'améliorer sa connectivité et d'accompagner le développement des TIC et des applications qui y sont relatifs pour faciliter l'accès des populations de la région à ces services qui leur assurent des conditions de vie plus aisées et permettent le développement économique de la région.

Le système de mobilité nécessite un renforcement des modalités de transports inter et intra régional

Certaines zones de la région SM connaissent des problèmes d'accès au réseau routier revêtu puisque la distance moyenne d'accès à une route goudronnée était élevée en 2014. Cette situation a été améliorée par la construction de nouvelles routes dans le cadre du PNRR2. D'autre part, la répartition spatiale du territoire de la région montre que certaines zones se trouvent éloignées du chef-lieu de la région (des zones de la province de Tata se trouvent à plus de 4h de route d'Agadir).

Le gros des déplacements de longue distance de la population de la région se focalise sur Marrakech et le bipôle Rabat-Casablanca. Ces déplacements se font essentiellement par autocars. Les autres déplacements à l'intérieur de la région se font par taxis. L'offre de transport public interurbain dans la région comprend 941 autocars, 3387 taxis de 1re catégorie et 289 véhicules de transport mixte.

En milieu rural, les populations se déplacent pour aller au souk, au travail, visiter la famille, à l'école, au centre de santé... Le transport rural influe considérablement sur les conditions de vie des populations rurales dans l'accès aux services de base. Malheureusement, les études de proximité réalisées pour son amélioration ont conclu que ce transport se fait dans de mauvaises conditions en empruntant des routes en mauvais état et en utilisant des véhicules ne garantissant pas le confort et la sécurité des usagers. Ce transport est marqué aussi par une prédominance du transport informel.

Pour le transport aérien, le trafic enregistre une bonne croissance, mais de nouvelles lignes méritent d'être créées pour développer les échanges avec les autres régions du pays et avec les pays d'Afrique.

Pour le transport maritime de marchandises, le volume traité actuellement au port d'Agadir reste en deçà des capacités de ce port. Ce port est toutefois menacé par une concurrence des ports des régions voisines et il devient nécessaire d'activer la réalisation des travaux prévus pour son développement à l'horizon 2030 et d'y promouvoir l'activité de réparation navale.

La répartition spatiale du volume de la circulation montre que le gros des déplacements des personnes est enregistré dans les provinces de Chtouka Ait Baha et Inezgane qui concentrent 40% des déplacements de la région, suivies de la province de Taroudant et de Tiznit avec respectivement 20% et 19%. Le minimum des déplacements est enregistré dans la province de Tata avec seulement 4%.

Par ailleurs, une forte intensité de circulation est enregistrée sur les axes traversant la ville d'Agadir et à l'approche de celle-ci en provenance d'Essaouira sur la RN1 entre Tamraght et Agadir (6327 véh/j) et du côté Marrakech avec 8960 véh/j sur l'autoroute A7 entre Argana et Agadir.

Pour la mobilité et le transport urbain, l'étude du PDU du Grand Agadir a identifié des dysfonctionnements des déplacements de la population dans ce territoire dont notamment les problèmes de congestion dans une grande partie de la voirie, l'organisation spatiale du Grand Agadir et l'inadaptation de la structuration actuelle du réseau viaire et l'insuffisance de la couverture spatiale

du réseau de bus. Le PDU a présenté plusieurs préconisations, dont l'aménagement de rocade et d'axes structurants, pour dévier le trafic de transit, l'amélioration du transport collectif par la construction de lignes de BHNS, l'aménagement de zones de parking et l'encouragement des modes doux.

La région dispose d'un potentiel économique important, mais qui nécessite la définition d'une vocation bien claire afin de renforcer son attractivité

La région Sous Massa est une région attractive, par excellence, ce qui la place au cœur des futures stratégies de l'Etat pour faire émerger l'économie du pays. La région SM a enregistré, en 2018, une richesse s'élevant à 74,253 MMDH contre près de 52 MMDH six ans auparavant. Cette évolution présente un taux de croissance annuel moyen de 6,1% sur la période considérée.

La région SM fait alors partie des six premières régions, en termes de poids économique, ces dernières représentent 82% du poids économique national. Elle enregistre un taux de croissance annuel moyen qui s'élève à 2,2% durant la période 2015-2017, soit un taux de croissance bien inférieur au niveau national (3,3%). La région SM se trouve dans le 4^e rang des régions les plus performantes du Royaume et qui sont optimisées sur le plan des superficies et du capital humain.

Cependant, la région SM enregistre une répartition plus ou moins égalitaire du PIB/habitant. La préfecture de Chtouka-Ait Baha enregistre le PIB/tête le plus élevé (30670 DH), suivi d'Inezgane Aït-Melloul (28262 DH) et d'Agadir Ida-Outanane (28154 DH).

Aussi, l'économie de la région SM est concentrée au niveau de Taroudant, Agadir Ida Outanane, Inezgane Ait Melloul et Chtouka Ait Baha. Ainsi, la région est construite autour de ces pôles économiques structurant l'ensemble de la région et constituent ainsi la locomotive de son économie. Ceci donne lieu à une concentration importante de l'économie dans la Préfecture d'Agadir-Ida-Outanane et la province de Taroudant. En effet, le triangle Agadir-Taroudant-Inezgane constitue les zones d'activités économiques regroupant plus de 80% des dépôts bancaires en 2018.

Les créations d'entreprises dans la région à connu une nette évolution. Cependant, ces créations concernent principalement les provinces d'Agadir (42%), d'Inezgane (26%) et de Taroudant (13%) et se trouvent en majeure partie au niveau du commerce & services (77%) et des BTP (17%).

L'économie régionale est diversifiée. Toutefois, les sections d'activités ayant le taux la part la plus importante sont celles des services avec 39,8%, suivi de l'agriculture & pêche (21,6%) et l'industrie (16,8%). Le secteur de la construction représente quant à lui un peu plus de 5% de la valeur ajoutée régionale.

Le secteur agricole constitue un pilier majeur du développement économique de la région SM. Il représente 10,9% du PIB national et 27% du PIB de la région en 2016. Cependant, le secteur agricole régional souffre des effets de changement climatique. Les besoins en eau, pour le secteur, sont actuellement de l'ordre de 1724 mm³ pour l'irrigation. Néanmoins, seulement 8% de la superficie totale concentrée par les projets de développement et par la culture est concentrée sur les provinces de Taroudant, Tiznit et Chtouka Ait Baha et constituent plus de 90% des surfaces agricoles utiles. Les terres les plus adaptées à la production céréalière se concentrent au niveau de la province de Taroudant. Elle représente à elle seule 80% de la production céréalière de la région.

Pour la pêche, la quantité de débarquements des produits de pêche a connu un fort recul avec un taux d'accroissement annuel moyenne de (-16,7%). Aussi, la région SM contribue à l'effort industriel

national, avec plus de 324 établissements industriels installés dans les différentes Zones industrielles de la région. L'industrie dans la région est concentrée au niveau d'Agadir-Ida-Outanane (51% des établissements de la région), suivi de la province de Tiznit (24%) et de la préfecture d'Inezgane-Aït Melloul (23%).

La région SM dispose de 251 établissements touristiques classés en 2017, ce qui représente 6,5% de la capacité nationale. Toutefois, il existe des disparités importantes entre les différentes provinces dans ce domaine. La préfecture d'Agadir-Ida-Outanane reste dominante à la fois en termes de la part du nombre d'établissements (63%) et surtout en termes de nuitées réalisées (près de 99%).

Le secteur touristique commence à s'essouffler en raison du déficit d'attractivité de la région au niveau de la qualité des établissements, de la capacité d'hébergement qui devient insuffisante et vieillissante, de l'animation et des infrastructures urbaines qui restent inadaptées.

Néanmoins, au niveau de la région SM, des opportunités réelles de développement du tourisme d'affaires et de congrès, le tourisme du sport, écologique et de santé, l'hébergement individuel peuvent se développer pour constituer des niches pour l'amélioration des revenus des ménages à la fois dans les milieux urbain et rural.

Pour le secteur artisanal, il subsiste des insuffisances au niveau du contrôle de la qualité et des prix. Il existe très peu de zones d'activité dédiées à l'artisanat, en plus de nombreuses difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières, au processus de la valorisation, de la commercialisation et la distribution des produits d'artisanat et à la formation continue et l'encadrement des métiers de l'artisanat.

La région a bénéficié de 11% du montant investi au niveau national et de 0,5% du total des superficies mobilisées par l'Etat pour l'investissement. Ce taux est largement inférieur à la moyenne nationale et une forte baisse des investissements privés a été enregistrée dans la région. Ceci est en partie dû à des contraintes liées au climat des affaires dans la région. Force est de constater qu'il persiste encore une lenteur des procédures administratives, un manque d'attractivité des actes d'investissement sans oublier la difficulté d'accès au financement qui constitue une problématique nationale, en particulier pour la TPE/PME.

Pour la question de l'emploi et du marché du travail, un déséquilibre structurel dans le marché du travail est constaté entre l'offre et la demande d'emploi. L'économie régionale n'arrive pas à répondre aux besoins d'emplois des actifs. En effet, la RSM a enregistré en 2018 un taux de chômage de 10%, soit un niveau légèrement au-dessus du taux national (9,5%), ce qui place la région au 8^{ème} rang régional.

La richesse du patrimoine et du capital immatériel de la région doit être exploitée pour soutenir le développement de la région

L'étude exploratoire du patrimoine et de la culture dans la région de Sous-Massa a révélé l'existence de plusieurs types et formes de ressources patrimoniales et culturelles matérielles et immatérielles, et a relaté l'importance des efforts d'inventaire et d'identification et de préservation déployés, l'appréciation des dynamiques relatives à la mobilisation du patrimoine pour la mise en développement des territoires aux échelles locale, provinciale et régionale. Elle a permis également la mesure des limites des actions de patrimonialisation entreprises quant à leur mobilisation dans la consolidation de la mise en développement de la région.

Il s'est avéré donc que le Souss-Massa est un véritable musée patrimonial, naturel et culturel, matériel et immatériel, traditionnel et moderne de grande valeur. Cette importance, la région le doit d'abord à sa situation de zone de contact géographique affirmée, à la marge à la fois des régions désertiques et arides du socle africain ancien du sud de l'oued Draa, et des plus hauts sommets humides et géologiquement plus récentes du Haut Atlas.

Elle revient ensuite, à son peuplement très ancien et à ses aires culturelles variées étroitement liés aux apports de population qu'elle a accueillis par le passé et de nos jours, faisant ainsi de cet espace un territoire en mouvement, qui évolue en un «melting pot» et un foyer cosmopolite d'intégration sociale et culturelle. Comme en témoignent aujourd'hui les différents niveaux de son armature urbaine, en l'occurrence, la métropole régionale du Grand Agadir, Ouled Teïma, Taroudant, Tiznit, Tata, Tafraoute, Ighrem, Taliouine, Aoulouz et Massa. Autant de centres qui illustrent le nouveau visage urbain régional, et incarnent sa nouvelle configuration civilisationnelle et culturelle, par les fonctions qu'ils assurent pour la modernisation et la diffusion des innovations et le développement de la région, aux côtés des autres éléments du peuplement régional.

Les efforts déployés en matière de préservation et de mobilisation des ressources patrimoniales matérielles et immatérielles pour des fins écologiques, économiques et touristiques, bien qu'encore en deçà des ambitions, sont appréciables, de même que les actions entreprises quant à la diffusion des équipements culturels et de l'animation culturelle (festivals, expositions artistiques,...), et au renforcement du soutien à la créativité artistique et à la production du livre et de la connaissance autour de la région.

En conséquence, la région de Souss-Massa est en passe de devenir un territoire de vie culturelle commune. Le PDR, définissant une identité singulière pour la région, a identifié une panoplie de projets prioritaires en vue d'améliorer sa position en tant que modèle de développement social durable et solidaire et de préservation des patrimoines naturel et culturel. Il vise de l'élever de sa place actuelle de station de renommée internationale centrée sur le tourisme balnéaire et les sports nautiques, à une destination touristique multi-produit, axée entre autres sur la diversification de l'offre touristique nature/culture dans l'arrière-pays, et d'en faire enfin, une référence nationale dans l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes, dans un cadre de coopération université-secteur privé, et un leader du développement durable au Maroc, à l'avant-garde de l'atténuation climatique et la protection des ressources. Autant d'objectifs et projets lancés ou en cours de lancement qui annoncent la couleur et donne le coup d'envoi à l'implémentation de la régionalisation avancée et de ses prérogatives dans les domaines du patrimoine et de la culture.

Le relèvement des défis de valorisation du patrimoine matériel et immatériel mentionnés dans cette étude pourrait être considéré comme un balisage du terrain en vue de la mise en œuvre et la réussite effective des actions de mobilisation des acteurs et de réalisation de projets intégrés de valorisation des patrimoines et des cultures selon les différentes composantes territoriales de la région, qui seront conçues sur la base de la stratégie de développement qui sera avancée par le SRAT.

L'armature urbaine se développe rapidement, mais elle est confrontée à des contraintes qui engendrent le déséquilibre entre les territoires

L'armature urbaine de Souss massa occupe une position stratégique dans la structure urbaine nationale. C'est une armature composée d'un système urbain déséquilibré et fortement concentré autour de la capitale régionale qui est communément appelée le Grand Agadir. La géographie, l'histoire et les impératifs économiques sont à l'origine de la particularité de cette armature urbaine.

C'est une armature composée en majorité de villes peu compétitives sur le plan économique et faiblement attractives, presque toutes les agglomérations du système urbain se classent loin derrière la métropole d'Agadir, qui elle seule, garde un seuil d'attractivité et de compétitivité respectable, voire honorable et à la hauteur de certaines grandes métropoles nationales. Les profils urbains des principales villes et agglomérations de la région sont très diversifiés et variés, mais cette variété reflète une situation inachevée des fonctions et vocations des villes. Le système urbain de la région reste toutefois fortement impacté par les grands programmes nationaux et stratégies de développement économique et infrastructurel.

Par ailleurs, le territoire de la région est largement couvert par des documents d'urbanisme et par un encadrement technique représenté par deux agences urbaines. Cependant malgré les efforts accomplis en matière de production des documents d'urbanisme et de gestion urbaine, de résorption de l'habitat insalubre et de réduction des déficits en logement, l'armature urbaine de la région est toujours confrontée à des problématiques de maîtrise de l'urbanisation et de lutte contre les formes d'habitat insalubre.

Les territoires ruraux notamment dans les zones de montagne et les oasis, restent fortement handicapés dans leur développement économique. L'armature rurale dans la plaine du Souss subie des transformations et des mutations rapides, passant ainsi du statut de rural à celui de péri-urbain voire d'urbain en quelques années.

Dans les massifs montagneux et les étendues désertiques du Sud de la région, l'armature rurale est en déclin du fait du processus de dépeuplement des territoires, l'enclavement et l'absence des équipements et des services.

La situation sociale régionale a certes connu une amélioration nette, cependant des efforts importants sont encore à déployer pour lutter contre les disparités sociales

La région de Souss-Massa a connu plusieurs avancées dans les différents secteurs sociaux. Cela dit, des efforts restent à accomplir pour combler le déficit social au niveau de toutes les provinces et préfectures de la région.

L'IDH au niveau de la région SM s'élève à 0.778 en 2018 (celui-ci est inférieur à l'indice national) contre 0.695 en 2014. Entre ces deux dates, la région a vu son classement amélioré en termes de développement. Elle, qui était classée 10^e en 2014, s'est retrouvée au 8^e rang en 2018.

Cependant, la région SM présente de nombreuses disparités à la fois par rapport au niveau des revenus provinciaux, mais également pour ce qui du niveau de développement humain. Plus la province dispose d'un niveau de revenu élevé plus son développement humain est important. De ce fait les provinces de Tata et Tiznit, principalement, doivent développer leurs activités économiques afin de tendre vers un développement humain plus important de leur population.

Hormis les communes d'Oulad Teïma, de Taroudant et de Tiznit, disposant d'un fort niveau de développement, c'est au niveau des territoires littoraux, les préfectures d'Agadir et d'Inezgane Ait Melloul et de la province de Chtouka Ait Baha, que ce niveau de développement vient en dernier lieu.

En fait, plus des deux tiers des communes de la région, soit près d'un quart de la population régionale et représentant plus de 82,4% de la superficie régionale, disposent d'un niveau de développement inférieur à 0,25%.

L'indicateur de développement humain indique que la province Chtouka Ait Baha se place en première position devant la préfecture d'Agadir Ida Outanane avec des indices respectifs de 0,803 et 0,799 en 2018. La province de Tata est celle qui se trouve en toute dernière position avec un indice de 0,747 en 2018.

Pour ce qui est des efforts consentis dans le cadre de l'INDH, la région a bénéficié de 12,6 % des projets totaux de la phase II de l'INDH, et près de 12,14 % des bénéficiaires de ce programme sont de la population de la région SM avec plus de 8,9 % du coût global.

La région SM affiche un taux de pauvreté globale de 7,2% en 2018, et se positionne au 7^e rang national. Ce taux a connu une baisse de 12,2% (TAAM) sur la période 2004-2018, supérieure à la moyenne nationale (-11,5%). Dans le milieu urbain, les taux de pauvreté sont sensiblement inférieurs à ceux observés dans le milieu rural. Les communes rurales disposant d'un taux de pauvreté globale supérieur à 40%.

Ces disparités spatiales, entre l'urbain et le rural, sont à l'origine principalement de l'évolution du degré d'insertion à l'économie locale, des ressources publiques engagées au niveau des collectivités et du niveau des dépenses de consommation des ménages.

Le taux de pauvreté monétaire est de 1,68% dans la région, plaçant de ce fait celle-ci au 6^{ème} rang. Les préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inezgane Ait Melloul affichent les taux de vulnérabilité les plus faibles dans la région (6,2% et 8% respectivement).

En 2018, la part des individus multidimensionnellement pauvres dans la région est de 4,46 %. Avec ce type de pauvreté, la région se place au 6^e rang. En effet, les principaux foyers de pauvreté sont restés concentrés au niveau des provinces de Taroudant, d'Agadir Ida Outanane et de Chtouka Ait Baha.

Pour les secteurs sociaux, les taux de scolarisation sont plus ou moins homogènes et avoisinent plus de 96%. Le taux d'analphabétisme de la région représente 33,1% en 2014. Ce taux est de 44,6% en milieu rural et de 24,3% en milieu urbain. Ce phénomène reste encore présent dans les provinces de la région SM, en particulier au niveau monde rural. Le taux de prévalence du handicap est de 5,2 % dans la région SM en 2014, légèrement supérieur à celui du national (5,1%). Ainsi, la grande partie des territoires de la région se trouve éloignée de moins de 5 km d'une route goudronnée.

La dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) en 2018 dans la région SM s'élève à 16 477 DH légèrement inférieure à celle nationale (19 397 DH). L'indice de Gini au niveau de la région SM a régressé passant de 0,409 en 2001 à 0,373 en 2014 (soit un écart de -0,037 sur la période considérée). La région SM est la 4^e région ayant le moins d'inégalité dans le pays en 2014.

Aussi, la région SM est classée au 7^e rang sur l'ensemble des régions du Maroc avec un Indice de développement local de 0,702, très légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,7. De 2010 à 2014, l'indice de l'exclusion humaine a été réduit de 42,9% à l'échelle nationale, 53,4% pour les femmes, 39,7% pour les hommes et 50,1% pour le rural. La région SM est parmi les régions les plus concernées par l'exclusion humaine avec 1,00 comme indice d'exclusion humaine.

Entre 2001 et 2014, l'indice des déficits socio-économiques de la région SM a enregistré une baisse de son déficit social global de 35,4%. Une performance relativement plus faible que la moyenne nationale qui s'élève à 39,9%.

La situation foncière régionale nécessite la mise en place d'une politique foncière nationale pour faire du foncier un facteur de développement territorial

La région Souss-Massa, reste un territoire à forte attraction par les opportunités économiques dont il recèle. Cette dynamique économique est à l'origine des taux d'accroissement enregistrés lors des derniers recensements.

La tendance à l'urbanisation ira en s'accroissant, notamment dans le triangle dynamique (bassin de Souss et de Massa). « La région deviendra à dominante urbaine, suite à un rythme soutenu d'évolution de la population des grandes villes, rythme appuyé aussi par des centres ruraux émergents, en pleine expansion démographique. En 2014, la région comptait (04) agglomérations à plus de cent mille habitants. Le chiffre sera de (06) à l'horizon 2020, puis de (10) à l'horizon 2030. » (Projections de la population des provinces et des communes de Souss Massa 2014-2030). La région de Souss-Massa est caractérisée par :

- Un épuisement du foncier mobilisable, dans le cadre formel, pour les besoins en sol urbain
- Un conflit d'intérêts et d'usages du foncier, notamment urbain/agricole /forestier
- Du foncier public mobilisé, avec de grandes superficies, mais qui n'atteint pas toujours les objectifs escomptés, aussi bien au niveau de l'habitat que des activités économiques
- Des investissements publics, qui font effet d'agglomération, mais qui ne sont pas accompagnés par la planification urbaine
- La planification urbaine peine à endiguer l'explosion urbaine
- Un modèle d'urbanisation grand consommateur de foncier
- Un étalement urbain mettant en péril l'agriculture ; l'un des piliers économiques de la région
- Une situation des terres collectives, qui nécessite son apurement
- Un marché foncier qui a besoin d'être encadré, afin de limiter son mitage par les transactions hors circuits formels

La région est un territoire en devenir, en repositionnement au niveau national (se référer au discours royal), elle est donc appelée à abriter de grands projets, et par conséquent la question foncière devra être abordée par des moyens inventifs, afin de mettre le foncier au service du futur développement.

La configuration institutionnelle régionale nécessite la mise en place d'un système de gouvernance pour assurer le portage des projets de développement territorial

La région SM a connu la mise en place des structures de son paysage institutionnel régional. Ce paysage est constitué des organes qui forment son conseil régional et de l'administration régionale, y compris l'AREP et deux sociétés de développement. Cette infrastructure institutionnelle se veut pour accompagner la mise en œuvre des compétences, surtout propres, dévolues à la région en fonction des moyens financiers et humains qui sont mis à sa disposition.

Ces moyens restent en deçà des besoins de bonne gouvernance régionale et de développement socioéconomique. L'exigence qui concerne l'éradication, à terme, des disparités spatiales et sociales fort préoccupantes, et l'enracinement d'une attractivité économique durable ne peuvent se faire en l'absence de moyens suffisants à même de doter la région SM d'une indépendance par rapport à la décision centrale.

Dans ce sens, la conclusion et la mise en œuvre des contrats-programmes avec les Institutions publiques se voient une opportunité pour la région SM en vue de rattraper les retards de développement à travers le territoire régional et d'accélérer la mise en place de nouveaux chantiers de son développement global, intégré et durable.

En vue de s'inscrire effectivement dans ces perspectives, la région devra entreprendre et se concentrer sur la réalisation de modèles de projets en coopération avec les différentes structures ministérielles régionales visant la maîtrise de la faisabilité de compétences transférables et de prestations répondant aux besoins prioritaires des populations selon les espaces régionaux dont notamment ceux enclavés.

En outre, il reste à parfaire l'adéquation entre le niveau de formation, de spécialisation, de qualification et d'expérience des profils recrutés selon la nature des postes à occuper au sein des organes du conseil régional et de l'administration régionale, et ce en revoyant les dispositions juridiques et organisationnelles afférentes.

Abréviations

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CA : Chiffres d’Affaires

DH : Dirham

Hab : habitant

HCP : Haut-Commissariat au Plan

IDH : Indicateur de Développement Humain

INDH : Initiative Nationale du Développement Humain

MMDH : Milliards de Dirhams

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et moyenne Entreprise

PA : Plan d’Aménagement

RGPH : Recensement Général de Population et d’Habitat

Région SM (RSM) : Région Souss Massa

SAU : Superficie Agricole Utile

SDAU : Schéma Directeur d’Aménagement Urbain

SDL : Société de Développement Local

SDR : Société de Développement Régional

SIBE : Sites d’intérêt biologique et écologique

SNAT : Schéma National d’Aménagement du Territoire

SRAT : Schéma Régional d’Aménagement du Territoire

TAAM : Taux d’Accroissement Annuel Moyen

VA : Valeur Ajoutée

Annexe : Comptes rendus des ateliers de concertation

Dans le cadre de l'élaboration de diagnostic territorial stratégique de la région SM neuf ateliers ont été organisés au niveau des villes de Tata, Taroudant et Inezgane le 6, 7 et 9 janvier 2020. Ces ateliers ont traité les principales problématiques de la région. Ces ateliers ont enregistré la participation de près de 2150 participants représentant les principaux acteurs de la région (public, privé, société civile et élus). Les principaux résultats de ces ateliers se présentent comme suit :

Les ateliers du territoire oasien à Tata

- Thématique globale : « **Résilience territoriale, identités et développement socioéconomique** »
- Date : **6 janvier 2020**
- Lieu : **Tata**
- **Animateurs :**
M. EFFINA Driss, M. HAKIK Ahmed, Mme MIYAL Fatima, M. OUAZZI Brahim
- **Présidence :**
Monsieur le Secrétaire Général de la province de Tata

Les ateliers du territoire montagne et plaine à Taroudannt

- Thématique globale : « **Ecosystèmes naturels, risques et Leviers du développement territorial** »
- Date : **8 janvier 2020**
- Lieu : **Taroudannt**
- **Animateurs :**
M. BENBASSOU Abdelkader, M. EFFINA Driss, M. OUAZZI Brahim
- **Présidence :**
Monsieur le Secrétaire Général de la province de Taroudannt

Les ateliers du territoire littoral à Inezgane Ait Melloul

- Thématique globale : « **Gouvernance connectivité et équipements régionaux** »
- Date : **9 janvier 2020**
- Lieu : **Inezgane**
- **Animateurs :**
M. BAHI Hassan, M. BENBASSOU Abdelkader, M. Rmili Abdennebi
- **Présidence :**
Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul

Atelier sur l'économie, l'attractivité et l'investissement

La synthèse des problématiques discutées dans le cadre de cet atelier se présente comme suit :

- L'existence d'un potentiel de développement dormant important dans la région, qui doit être activé à travers une vision d'ensemble de l'Etat
- Près de 200 000 hectares mobilisables pour l'agriculture à Tata seulement
- L'homme est la vraie richesse de la région dispose d'un patrimoine important qui doit devenir un levier de son développement
- La région dispose de plusieurs ressources et richesses naturelles non exploitées
- Plusieurs contraintes font que la région n'arrive pas à émerger
- La région a besoin de plusieurs barrages pour développer l'agriculture
- Nécessité d'accompagner les coopératives
- Le problème de commercialisation de produits agricoles
- Nécessité de former l'homme et le préparer
- Les problèmes de la région se trouvent au niveau des territoires pauvres de cette même région
- Construire un aéroport à Tata
- Problème de la non-coordination entre les interventions des collectivités locales et l'Etat
- Les interventions de l'Etat amplifient les disparités territoriales
- Faiblesse des ressources financières des communes rurales
- Les services extérieurs de l'Etat n'informent pas et ne se concertent pas avec les collectivités locales
- Procédures administratives lourde et non transparente et coûteuse
- Retard dans l'établissement des documents d'urbanisme
- Résoudre les problèmes des terres collectives
- Réduire les impôts dans les zones pauvres
- Mise en place de stations de dessalement de l'eau au profit de l'agriculture
- Concentration de la formation universitaire à Agadir seulement
- Développer l'Énergie solaire dans la région
- Adaptation de la formation aux besoins de la région et de développement local
- Concentration des investissements à Agadir
- Mise en place de la carte de l'eau
- Les communes sont surendettées auprès de FEC, ouvrir la possibilité de s'endetter auprès des banques
- Développer l'industrie cinématographique dans la zone de Tata
- La région n'est pas bien commercialisée au niveau national et international
- Problème de drainer de grands investissements privés dans la région
- Développement d'un site de commerce électronique de produits de la région

Les recommandations formulées :

La synthèse concernant les principales recommandations et propositions de cet atelier se présente comme suit :

- Démocratisation de développement en luttant contre les disparités à travers un investissement public équitable
- Le patrimoine de la région constitue un levier de son développement

- La région doit faire l'objet d'un intérêt particulier de l'Etat
- Encouragement de l'investissement dans le tourisme de santé
- Développement des résidences des retraités
- Diversifier et élargir l'offre adaptée en formation professionnelle
- Les collectivités locales doivent participer à l'identification de leurs priorités en matière d'investissements publics
- La région a besoin d'un modèle de développement spécifique

Atelier sur la dynamique démographique et la solidarité territoriale

La première remarque formulée par l'assistance consiste à noter que les quatre municipalités qui connaissent une baisse de leur taille démographique relèvent en réalité du milieu rural bien qu'elles sont classées en tant que municipalités et enregistrent un accroissement démographique conforme à l'évolution des autres localités relevant de milieu rural.

La deuxième remarque formulée par l'assistance vise à noter que le manque d'opportunités d'emploi constitue le principal facteur à la base de la situation qui conditionne la stabilité de la population dans les zones déshéritées où il n'y a pas d'activités économiques.

La migration sélective s'est traduite par des déséquilibres importants au niveau des structures démographiques dans la région. À titre d'exemple, au niveau de certaines communes territoriales particulièrement dans la province de Tata, un grand nombre de filles ne se marient plus et tendent vers un célibat définitif. Cherchant à remédier à cette situation, certaines communes ont adopté des mesures d'encouragement du mariage en affectant 5 hectares à toute personne qui décide de se marier et de présenter un projet à mettre en œuvre avec sa conjointe.

Les projets réalisés dans le cadre du PDR au cours des quatre années écoulées ont profité de manière exclusive aux préfectures de la région et n'ont pas eu d'impacts sur les provinces de la région.

Les départs et la baisse des effectifs démographiques dans plusieurs territoires de la région se traduisent par le fait que certains équipements sont là sans qu'ils soient utilisés. Si cette évolution continue, à l'horizon du SRAT on ne sait pas ce qu'on va faire des équipements.

La région Souss Massa a connu un recul depuis l'instauration de la politique du PAS.

La création d'emploi se fait très rare, la région n'a pas de vision. Il est urgent de concevoir une politique inhérente aux territoires déshérités.

Lorsqu'on traverse la région, on constate de vastes lits et des traversées de nombreux oueds qui sont alimentés quand il pleut et créent souvent des dégâts, il est indispensable de créer suffisamment de barrages.

Adopter une politique de population et lier le bénéfice d'avantages à la création d'emploi.

La région dispose de ressources humaines et d'atouts naturels pouvant être exploités, il faudrait détecter leurs vocations et procéder à des orientations et à un ciblage de projets rentables à engager avec les investisseurs et la population dans le cadre de compromis et stratégies motivées.

Pour beaucoup de territoires de la région l'agriculture et le tourisme constituent des secteurs où on peut cibler de nombreux projets. Il faudrait assurer une grande mobilisation de l'eau.

Traiter les territoires de la région sur le même pied d'égalité et donner aux responsables plus de liberté au profit des actions créatrices d'emplois.

Certains territoires de la région risquent de connaître un véritable désert démographique et nécessitent donc la mise en place d'une véritable politique de population.

Atelier sur les ressources naturelles, environnement, climat et conditions de durabilité et Patrimoine

Les participants à cet atelier ont mis l'accent tout particulièrement sur les points suivants :

- La richesse naturelle, historique et patrimoniale matérielle et immatérielle de la région du Sous-Massa
- La mobilisation et la gestion des ressources en eau
- L'importance de la gestion intégrée des eaux.
- La problématique de la pénurie d'eau dans la région et plus particulièrement au niveau de la province de Tata ;
- Les ressources territoriales et économiques agricoles, minières, touristiques...
- L'importance de la richesse minière et géologique de la région en mettant l'accent sur la ville de Tamdout à la Province de Tata ;
- L'importance de la gestion des risques et des catastrophes naturelles ;
- La résilience territoriale
- L'importance du choix des cultures agricoles dans l'espace oasisien ;
- Le potentiel humain régional et les défis de la formation et de l'emploi
- La question des terres collectives (Soulaliyats)
- Les actions et programmes de développement de la région
- L'identité régionale

Les recommandations formulées :

A l'issue de cet atelier et à la suite des multiples interventions et tours de tables, les principales recommandations et propositions se présentent comme suit :

- Renforcement des infrastructures de stockage de l'eau sur le territoire et plus particulièrement dans l'espace oasisien (Tata) à travers des barrages collinaires et souterrains afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de la zone, de réguler les eaux destinées à l'irrigation et de bénéficier et de se protéger des crues torrentielles ;
- Développement d'une gestion intégrée de l'eau à travers la limitation des forages des puits et l'adoption du système des Seguias et des khetaras pour les agriculteurs ;
- Gestion du choix des cultures agricoles adéquates au territoire et qui ne nécessitent pas une forte consommation d'eau (exemple : éviter les cultures de pastèques, gourmandes en eau) ;
- Promotion de l'écotourisme dans le territoire à travers la réhabilitation des zones bénéficiant d'une richesse paysagère et culturelle, particulièrement le lac d'Iriqui asséché ;
- Renforcement de la résilience du territoire aux changements climatiques ;
- Valorisation des produits de mers ;
- Renforcement de la résilience territoriale face aux risques et catastrophes naturelles (inondations, séismes).
- Mobilisation de l'eau et rationalisation de ses usages (construction de barrages...), réglementation de l'usage de l'eau de la nappe phréatique dans les oasis, choix des cultures adaptées au climat, interdiction des cultures consommatrices d'eau (pastèques...), promotion et valorisation des produits du terroir et des plantes médicinales et aromatiques.

- Activation des décisions et programmes de la région : le contrat de nappe, l'irrigation localisée, le soutien des irrigants, les cartes de l'eau, le plan territorial de réchauffement climatique, le plan énergétique, le plan solaire (projet Noor Tata...), le plan d'accélération industrielle de Sous-Massa, en plus des stratégies nationales de développement (la stratégie nationale de développement durable...), le plan directeur de gestion des déchets, la qualité de l'air, le plan de prévention des séismes au Grand Agadir, la convergence sectorielle...
- Mobilisation des savoirs et savoir-faire patrimoniaux locaux pour la lutte contre les usages irrationnels des ressources territoriales (eau, sols, ...), et la confrontation des défis du développement.
- Mobilisation du territoire régional pour une résilience continue face aux changements climatiques et à la régression des ressources naturelles et hydriques, à travers d'une part, l'adoption de systèmes rigoureux de rationalisation et de réglementation de leur mise en valeur, et d'autre part, la transmission aux jeunes des compétences et savoir-faire issues de l'histoire et du patrimoine communs et des inventions et créations scientifiques relatives à ce domaine.
- Résolution de la question des terres collectives (Terres Soualilyats).
- Canalisation le développement de la région sur les questions de durabilité et de résilience territoriale, en adoptant des stratégies régionales basées sur des approches scientifiques certaines, dans les domaines de l'eau, des émissions thermiques et gazeuses, la gestion des déchets agricoles, médicaux, industriels, domestiques urbaines et rurales.
- Création d'une université internationale spécialisée dans le développement de l'agriculture dans les zones semi-arides et arides.
- Construction d'une identité régionale axée sur l'attachement et l'appartenance à un système de valeurs basé sur les concepts de patrimoine et culture, de la durabilité et la résilience, la pluralité et la diversité, la solidarité sociale et territoriale, et dotation de la région d'une identité visuelle forte.

Atelier sur le développement humain et disparités territoriales, jeunesse et femme

Dans le cadre de leurs interventions, les personnes ayant pris part à, l'atelier ont mis l'accent tout particulièrement sur les questions suivantes :

- Problème de l'emploi dans la région
- La question de l'abondant scolaire par les jeunes
- Les traditions empêchent la femme d'être plus impliquée dans l'économie
- Problème de l'analphabétisme qui impact le développement local
- Le niveau élevé de la pauvreté dans la région
- Valorisation des atouts locaux (produits agricoles, d'artisanat ...)
- Plusieurs activités agricoles ont un caractère saisonnier
- Valorisation insuffisante de produits de terroir et les plantes aromatiques
- La formation des femmes dans le domaine des coopératives
- Problèmes de la location des forêts selon une procédure plus facile et localement
- Accompagner les associations des jeunes
- Faciliter l'exploitation des ressources locales par les riverains
- Les lois sont en majorité contraignantes à l'investissement et à l'entrepreneuriat
- Le problème d'enclavement du rural
- La zone a été marginalisée pendant plusieurs années

- Problème de disponibilité des infrastructures de l'enseignement secondaire dans certaines communes
- Le problème de financement des petites entreprises initiées par les femmes et les jeunes qui visent à valoriser les produits du terroir
- La réglementation en vigueur pose problème dans le développement de la région, procédures complexes et longues
- La région enregistre un niveau d'enclavement élevé ce qui entrave son développement
- Problème de coordination entre les intervenants
- L'exploitation des carrières et des mines doit être bénéfique pour la région
- Problème des infrastructures de l'enseignement intermédiaire dans le rural
- Problème des infrastructures sanitaires dans le rural
- La région a besoin de projets structurants pour la relancer
- L'État n'arrive pas à faire face aux déficits cumulés dans les différents domaines
- La région a besoin de l'eau pour drainer plus d'investissement, construire plus de barrages collinaires
- Le taux de célibat est en augmentation, les jeunes ne se marient pas à cause de manque de travail
- Donner plus d'importance et catégories sociales vulnérables : vieux et les personnes aux besoins spécifiques
- Le taux de pauvreté dans les communes rurales de la région est très élevé
- Mettre en place une carte des mines de la région
- La région ne bénéficie pas de sa richesse minière
- Encourager le mariage des jeunes
- La province de Tata dispose des richesses diversifiées non exploitées
- Créer de nouvelles oasis
- Des communes créées, mais non viables économiquement
- Le citoyen a des problèmes permanents avec les élus et l'autorité
- Le taux natalité est en baisse alarmante
- Mettre en place des partenariats avec l'université pour la mise en place de banque de projets
- La main d'œuvre qualifiée dans la construction et en baisse à cause de l'immigration
- Les communes souffrent pour financer la mise à niveau de leurs territoires et le financement de leurs projets
- Nécessité d'accélérer la déconcentration administrative
- L'administration ralentit le développement
- Le gap est grand entre le littoral et l'intérieur de la région
- Nécessité de développer la complémentarité entre les composantes de la région
- Faire face aux risques et aux dangers auxquels la région est exposée : inondation, chaleur,
- La région a besoin de projets permettant la création de plus de postes d'emploi
- La situation dans la région pousse les jeunes vers plus d'immigration
- Développer les circuits touristiques pour commercialiser plus de produits d'artisanat
- Création d'une bourse de produits agricole au niveau de la région
- Aider les jeunes filles dans leur scolarisation
- Problème de transport scolaire dans le rural

Les recommandations formulées :

- Mise en place d'un modèle de développement régional intégré qui tient compte de spécificités de la région SM e, de ces ressources, de son capital humain et son patrimoine et culture
- Développer l'économie solidaire
- Valoriser davantage les produits locaux, les produits de territoire et les plantes
- Accompagner la création des coopératives des femmes et des jeunes, techniquement et par le financement
- Développer les structures de la formation professionnelle, orienter vers l'agriculture et l'agro business et les métiers locaux
- Nécessité de désenclaver les petits centres et les douars de la région
- Exploiter les atouts touristiques et développer des offres d'hébergement en milieu rural
- Adapter la réglementation aux spécificités régionales et locales
- Des plans de développement intégrés
- Accélération de réalisation des projets programmés

Atelier sur L'armature urbaine et rurale

Les problématiques soulevées :

- L'absence d'un schéma de développement régional
- Une armature urbaine déséquilibrée et absence de coordination entre les SDAU et le PA
- L'absence de la dynamique économique à même de rétablir l'équilibre entre les agglomérations de la région.
- L'absence d'un aéroport à Tata pour faciliter la connexion avec les autres villes de la région.
- L'application des mêmes procédures d'autorisation dans les petites agglomérations rurales au même titre que les grandes villes.
- La Santé et l'enseignement en milieu rural
- La problématique des carrières et l'exploitation dans les collectivités territoriales à caractère rural.
- La mise en œuvre des documents d'urbanisme en milieu rural
- Quelle est la vocation de chaque province et préfecture de la région.

Les recommandations formulées :

- Prévoir des projets adaptés au milieu rural pour encourager la création d'emplois
- Revoir la loi sur l'urbanisme en prévoyant un texte plus souple et adapté à la réalité.
- Tenir compte de la particularité de l'habitat rural.
- Soutenir le développement des centres émergents
- Délimiter les zones à ouvrir à l'urbanisation pour préserver les terres agricoles et lutter contre l'urbanisation sauvage.
- Revoir le règlement de construction et l'adapter au contexte local.
- Résoudre la problématique de l'exploitation des mines et des carrières dans la région.
- Résoudre les problèmes de l'enseignement et de la santé en milieu rural.

Atelier sur les ressources, environnement et climat, conditions de durabilité, patrimoine et défis

Dans le cadre de leurs interventions, les participants ayant pris part à l'atelier ont mis l'accent tout particulièrement sur les questions suivantes :

- La région, l'approche territoriale et les défis du développement social
- Le potentiel naturel et les ressources humaines
- L'efficacité énergétique
- Le développement économique de la région (l'agriculture, les mines, l'industrie, le tourisme, l'artisanat...
- Le travail associatif et coopératif et la commune
- L'espace des oueds et fleuves
- La problématique de l'eau, le patrimoine hydrique
- Le patrimoine matériel et immatériel

Les recommandations formulées :

À la suite des multiples interventions des participants, une synthèse des questions débattues a été adoptée à l'unanimité et les principales recommandations et propositions de cette synthèse se présentent comme suit :

- L'implémentation de la stratégie nationale de l'efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie et développement des énergies de substitution) au plan de la région dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, le transport, le bâtiment, l'éclairage public ...
- Application de la réglementation thermique de construction et l'efficacité énergétique dans le bâtiment (usage des matériaux de construction locaux notamment en milieu rural, inclusion de l'usage de l'énergie solaire dans les lotissements, prendre en compte les conditions climatiques dans la conception des constructions, des patios et des fenêtres et ouvertures extérieures ...).
- Multiplication de l'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'efficacité énergétique et sur la Réglementation thermique de Construction.
- Programmation de cycles de formation pour les ingénieurs architectes et techniciens dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- Résolution de la problématique du recours de l'État, le cas échéant, à l'achat et l'injection de l'énergie produite par le secteur privé, dans les réseaux nationaux de distribution de l'électricité.
- Encouragement de l'usage de l'énergie solaire dans l'éclairage public.
- Activation des conventions signées par la région dans le domaine de l'efficacité énergétique : la convention de 2008 avec l'association Réseaux vert; la convention pour le renforcement des capacités des architectes dans le domaine de l'habitat thermique ; le projet Noor Tata...).
- Création d'un centre de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- Réalisation des études sur l'efficacité énergétique dans les communes territoriales.
- Adoption de l'éclairage Led.
- Réalisation des projets d'énergie éolienne à Tamri et à Ait Wafqa de Tafraout.
- Adoption par la région d'une approche territoriale en termes de gestion permettant de réduire les inégalités de développement et d'approcher le siège de la région des zones périphériques.
- Promotion de l'agriculture organique, du tourisme rural et de montagne, de l'artisanat traditionnel.
- Encouragement de la restructuration des structures associatives et des coopératives dans des fédérations au niveau des communes, en vue de la constitution d'entreprises économiques.
- Incitation des communes en montagnes à construire des barrages collinaires, à soutenir les associations, et à aider les coopératives agricoles à développer des cultures biologiques.

- Aménagement des espaces des oueds (Oued Souss), mobilisation des eaux de crue (barrages collinaires ou digues de dérivation des eaux des oueds).
- Mobilisation de l'eau et rationalisation de ses usages, choix des cultures adaptées au climat.
- Livraison des terres agricoles aux jeunes en vue de la promotion des produits du terroir et des plantes médicinales et aromatiques.
- Finalisation de l'inventaire et de la classification des monuments historiques et archéologiques (Casbahs, Ksours, ...), et des gravures rupestres...
- Promotion de l'industrie cinématographique
- Création des centres des métiers et des compétences.
- Renforcement du rôle des institutions à l'échelle de la région et activation du partenariat entre les secteurs public et privé.
- Encouragement de l'approche de l'échelle régionale et de la complémentarité des actions dans la conception et la réalisation des programmes de développement (programme eau, programme énergie, programme assainissement ...).
- Conception et mise œuvre d'un nouveau modèle de développement de la région Sous-Massa.

Atelier sur les principales infrastructures, le transport et le numérique

Les recommandations formulées :

1- Les infrastructures :

a) Le transport aérien :

- Développer le fret dans l'aéroport d'Agadir Al Massira,
- Equiper l'aéroport de Tata et associer les investissements correspondants avec des projets de développement de la région,

b) Le port d'Agadir :

- Définir la vocation de ce port tenant compte des ports voisins de Safi et de Eddakhla et de sa situation dans la zone centrale du pays,
- Activer la réalisation des travaux identifiés pour le développement du port, et ce pour améliorer son exploitation,

c) Infrastructures routières :

- Construire des routes structurantes reliant les grandes infrastructures existantes notamment la liaison entre l'autoroute A7 et la voie express Tiznit-Laayoune,
- Construire une liaison côtière entre Agadir et Tiznit,
- Construire des routes de désenclavement des différentes zones encore mal desservies pour réduire les disparités territoriales dans la région,

d) Transport urbain :

- Activer la mise en œuvre des préconisations du PDU du Grand Agadir,
- Activer la réalisation des infrastructures structurantes de la ville d'Agadir (rocares et voies express) avec la réalisation de grands ouvrages (trémies et viaducs) pour décongestionner la ville et détourner le trafic de transit,
- Réfléchir à des solutions de traitement du trafic à l'approche de la ville dans la zone périurbaine,
- Améliorer les conditions de stationnement et de circulation des poids lourds dans la ville dans le cadre d'une étude de logistique urbaine,

- Aménager des aires de repos des poids lourds.
- 2- Adduction d'eau potable :
- Réaliser des stations de traitement de l'eau de mer pour augmenter les ressources,
- Optimiser l'exploitation des ressources en eau existantes,
- Etudier des projets de transfert de ressources entre régions,
- Construire de nouveaux barrages pour mobiliser les ressources superficielles de la région.
- 3- Divers :
- Exploiter les différentes études existantes dans la région (PDI et PDP),
- Arrêter un nouveau système de développement du tourisme dans la région basée notamment sur la culture et la nature, surtout que le tourisme basé sur le soleil atteint ses limites,
- Développer les infrastructures du numérique dans la région.

Atelier sur le milieu urbain, système et armature

Les problématiques soulevées :

- La nécessité de définir et préciser les territoires à enjeux
- Préciser les concepts utilisés : milieu rural, le grand Agadir, les centres urbains ... ;
- La problématique du foncier
- La gestion urbaine, autorisations de construire en milieu rurale, la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme
- La problématique de l'environnement en milieu urbain : assainissement, collecte des déchets, habitat insalubre... ;
- La ville intelligente.
- Les infrastructures dédiées à l'aquaculture.

Les recommandations formulées :

- Définir des sites pour l'implantation de plateformes dédiées à l'aquaculture
- Revoir la procédure d'établissement des documents d'urbanisme, particulièrement pour le monde rural.
- Promouvoir le monde rural et simplifier les procédures d'autorisation.
- Mobilisation du foncier au profit du développement local
- Prendre en considération la dimension environnementale dans les programmes de développement du milieu rural.
- Encourager les coopératives et les associations locales pour promouvoir le développement local.

Atelier sur la gouvernance territoriale

Dans le cadre de leurs interventions, les personnes ayant pris part à, l'atelier ont mis l'accent tout particulièrement sur les questions suivantes :

- L'apport du SRAT en termes de visibilité de l'action du conseil régional
- La complexité de la situation foncière
- Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- L'exercice des compétences du conseil régional dans le cadre des orientations de la régionalisation avancée

- Le niveau d'applicabilité de la réglementation en vigueur en matière d'appui des autorités régional au conseil de la région
- L'action du conseil régional dans le domaine de la formation professionnelle
- La contractualisation
- Les ressources propres de l'institution régionale
- La coordination entre les différentes actions et interventions des collectivités territoriales
- Les conditions d'applicabilité de la charte de déconcentration

Les recommandations formulées :

A la fin de la séance et à la suite des multiples interventions et tours de tables, une synthèse concernant les questions débattues a été adoptée à l'unanimité et les principales recommandations et propositions de cette synthèse se présentent comme suit :

- Mettre à profit le projet SRAT pour définir une vocation (ou des vocations) du territoire de la région SM
- Ouvrir à la mise en œuvre de la charge de déconcentration et notamment en ce qui concerne l'appui des autorités au conseil régional dans l'élaboration et la mise en œuvre du SRAT
- Ouvrir à la promotion des ressources humaines
- Organiser une journée de réflexion et d'étude à propos de la contractualisation
- Prendre en considération des PDI et les plans de l'INDH réalisés au niveau des provinces et préfectures
- Prendre les dispositions nécessaires pour la création d'une agence foncière régionale
- Renforcer le capital humain de l'administration régionale et veiller à la mise en place d'un cadre incitatif pour récompenser les initiatives et les efforts accomplis par les plus méritants
- Assoir une stratégie régionale dans les domaines des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des compétences du conseil de la région dans le domaine de la formation professionnelle et les cités de métiers et des compétences
- Veiller à la mise en place des conditions favorisant la promotion des ressources propres de l'institution régionale.



**Elaboration du Schéma Régional
d'Aménagement du Territoire de la Région
Souss Massa**

Rapport de diagnostic stratégique territorial

SUD - 2020